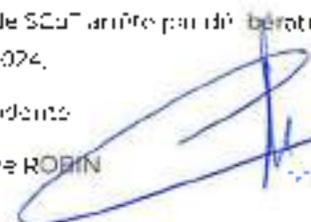


SCoT Mâconnais Sud Bourgogne Rapport de Présentation – Tome 1 DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE et DIAGNOSTIC PAYSAGES

Projet de SCoT arrêté par délibération du Comité Syndical du
9 avril 2024.

La Présidente

Christine ROBIN



MÂCONNAIS
SUD BOURGOGNE
Rue de la République
71100 Mâcon
03 85 31 11 11
www.maconnaissudbourgogne.fr



SOBERCO
ENVIRONNEMENT

Signature
Date



SCoT Mâconnais Sud Bourgogne Rapport de Présentation – Tome 1 DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE et DIAGNOSTIC PAYSAGES

Projet de SCoT arrêté par délibération du Comité Syndical du
9 avril 2024,

La Présidente,

Christine ROBIN



Sommaire

Première Partie : Diagnostic Sociodémographique 6

1. Dynamiques et perspectives démographiques..... 7
2. Dynamiques et perspectives résidentielles 20
3. L'organisation de l'offre de services et d'équipements 36
4. Organisation des déplacements et de la mobilité..... 47
5. Synthèse des enjeux sociodémographiques 69

Seconde Partie : Diagnostic Economique 72

1. Organisation générales des activités économiques 73
2. L'industrie et la construction 83
3. Les services 86
4. les activités commerciales 90
5. Les activités agricoles et forestières 114
6. Les activités touristiques..... 151
7. L'aménagement économique 159
8. Synthèse des enjeux économiques 168

Troisième Partie : Diagnostic Paysager et Urbain 172

1. Armature et fondement des paysages 173
2. Les paysages perçus 177
3. Des entités paysagères bien marquées 179
4. Espaces urbains et villageois 190
5. Patrimoine paysager et urbain 199
6. Dynamiques et évolutions 213
7. Synthèse générale 233

Synthèse Transversale 236

Avant-Propos

Composé de 4 EPCI et de 121 communes, le territoire du PETR Mâconnais Sud Bourgogne recouvre un territoire aussi riche que diversifié où s'entremêlent des espaces urbains, périurbains, viticoles, ruraux ou de montagne.

Appartenant à la région Bourgogne-Franche-Comté, le PETR se positionne à la frontière sud de cette région et est de par cette position septentrionale davantage influencée par la métropole de Lyon située à une soixantaine de kilomètres plus au sud. La ville-centre du territoire, Mâcon, possède par ailleurs le statut de Préfecture du département de Saône-et-Loire.

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne s'étend sur une superficie de 1 241 km², pour 115 873 habitants (INSEE 2015). La densité reste moyenne (environ 93 habitants/km²) mais cache des écarts très importants entre le cœur urbain Mâconnais, les petites villes (Cluny, Tournus) et les espaces ruraux.

Le territoire s'organise autour d'une centralité majeure (Mâcon) et de centralités secondaires et locales réparties sur l'ensemble du PETR. L'axe nord-sud de la Saône le long de laquelle s'étire l'autoroute A6 et la voie ferrée historique Paris Lyon Marseille, constitue une colonne vertébrale importante concentrant populations et activités économiques.

Les objectifs du diagnostic

L'objectif du diagnostic est de mettre en lumière les enjeux d'aménagement et de développement pour les prochaines décennies, au regard des dynamiques passées et en cours, et des perspectives d'évolution future.

Le diagnostic aborde des thématiques multiples : démographie, habitat, services, mobilités, développement économique, paysages et analyses urbaines. Il s'articule avec l'État Initial de l'Environnement, dont les conclusions sont prises en compte dans la synthèse des enjeux.

Il importe que les constats effectués soient précis sur les thématiques à aborder dans le SCOT, les éléments du diagnostic devant servir à appuyer, puis à justifier précisément, les choix effectués dans le PADD.

Les analyses suivantes feront régulièrement référence aux pôles urbains constituant l'armature territoriale, grâce à un nombre significatif d'habitants, d'emplois, mais également de commerces, de services et d'équipements :

- La ville-centre de Mâcon, représentant la ville la plus importante en termes démographiques ainsi qu'en matière d'équipements, de commerces et de services ;
- Les bourgs secondaires, qui jouent un rôle à l'échelle des sous-secteurs du SCOT de par leur volume de population et l'offre d'équipements, et de commerces qui s'y trouvent. Il s'agit :
 - De deux pôles intermédiaires : Cluny et Tournus ;
 - De pôles secondaires : La Chapelle-de-Guinchay, Lugny, Tramayes et Matour ;
 - De pôles de proximité Salornay-sur-Guye, Viré-Fleurville, Dompierre-lès-Ormes, Azé et Romanèche-Thorins ;
 - De pôles de première proximité : Joncy et La Guiche

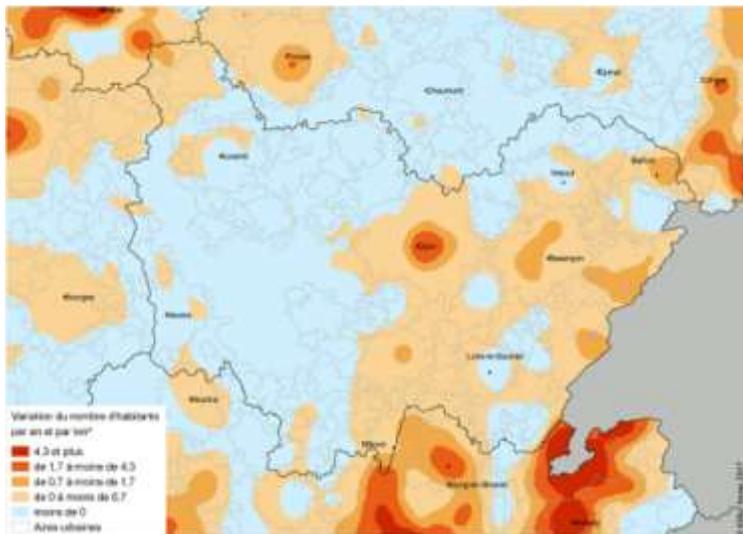
Première Partie :
Diagnostic
Sociodémographique

1. Dynamiques et perspectives démographiques

1.1. Un territoire aux densités contrastées, mais dynamique

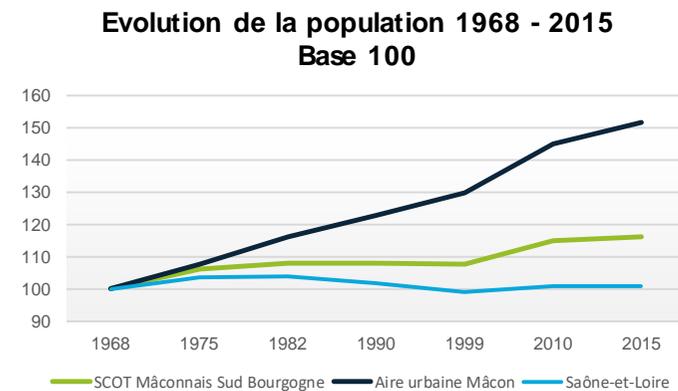
1.1.1 Un territoire en croissance démographique renforcée et en contraste par au rapport contexte départemental

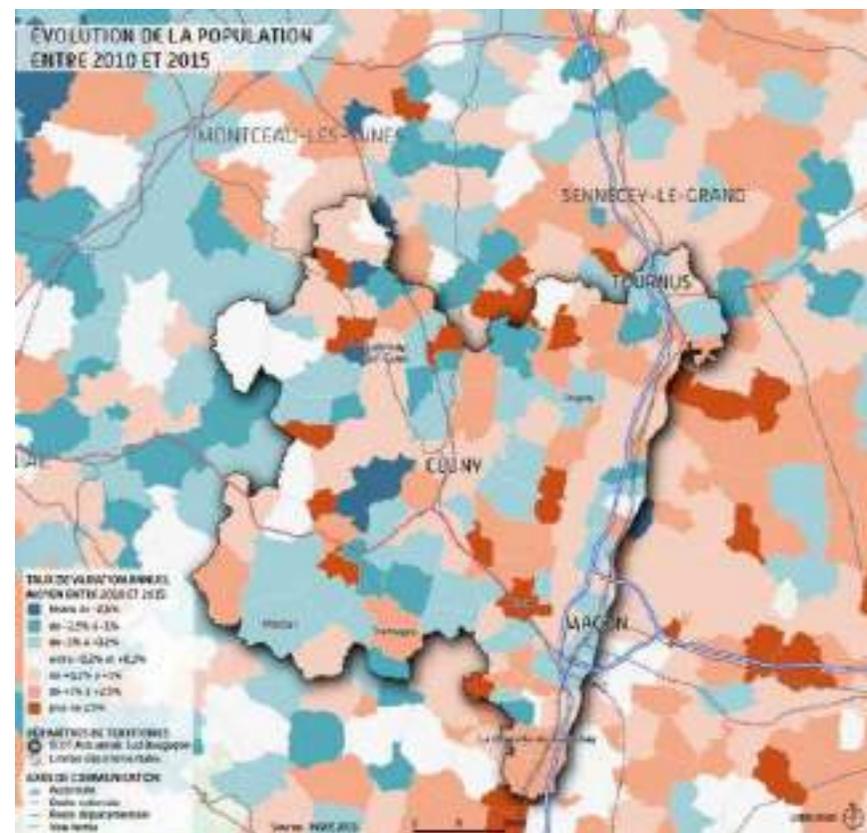
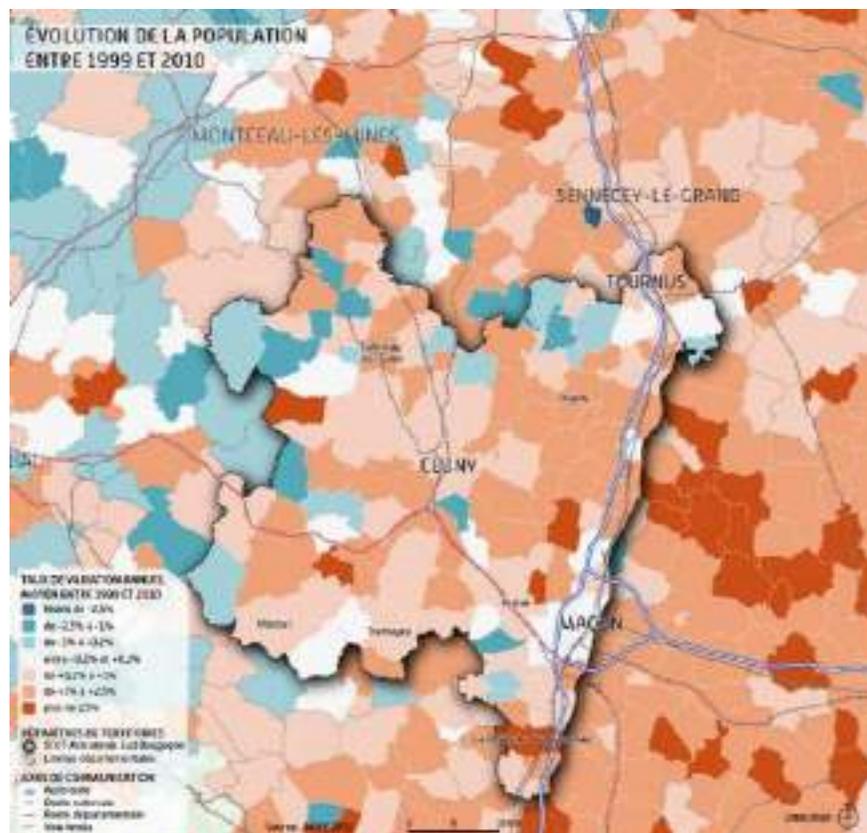
Le PETR Maconnais Sud Bourgogne se situe le long de vallée de la Saône, et accueille dans sa partie est un maillon du « chapelet urbain » de la vallée de la Saône entre Dijon et Lyon. Cet axe est un axe structurant d'ordre régional voire national où, malgré des rythmes parfois différents, la dynamique démographique se maintient voire se renforce. Ce secteur constitue un espace relativement dense qui a tendance à se densifier de plus en plus avec le gain continu de population.



Le territoire compte, en 2015, 115 873 habitants, avec une population qui a constamment augmentée depuis 1968 en marquant néanmoins des paliers et des périodes de relative stagnation ou de croissance ralentie (entre 1982 et 1999 notamment). Depuis 1999, le territoire a gagné 8 386 habitants. Ce gain de population a été surtout porté par le solde migratoire avant de connaître un ralentissement ces dernières années. En effet, sur les périodes 1999-2010 et 2010-2015, le solde migratoire est passé de 0,5% à 0,1% par an.

Le territoire s'organise en partie autour de la ville-centre de Mâcon, qui compte 33 236 habitants en 2015. Elle est le seul pôle urbain majeur du territoire puisque les villes de Cluny et de Tournus sont des pôles de taille plus modeste avec des populations communales d'environ 5 000 à 6 000 habitants. D'autres communes du Val de Saône comme Crêches-sur-Saône ou La Chapelle-de-Guinchay présentent une population relativement importante (entre 3 000 et 4 000 habitants), dans la continuité urbaine de l'agglomération de Mâcon. Les autres bourgs-centres du PETR comportent moins de 2 000 habitants. Ces bourgs sont répartis sur le territoire, même s'il existe des zones moins peuplées dans la moitié ouest du territoire.





1.1.2 Des dynamiques démographiques différentes (et parfois inverses) en fonction des secteurs et de l'armature urbaine (villes, bourgs, couronne périurbaine, villages)

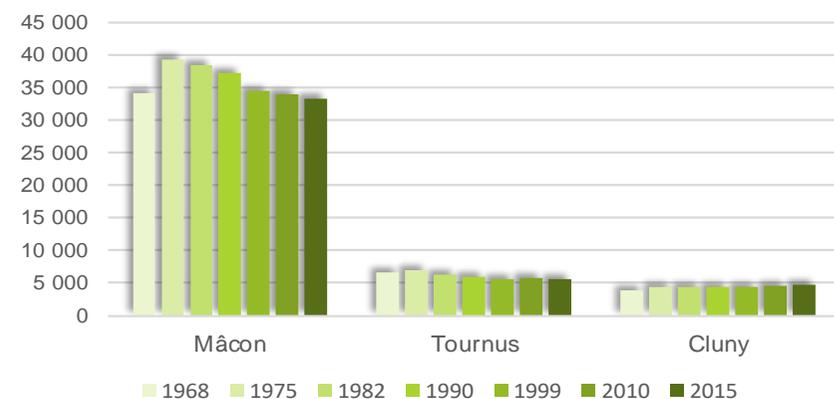
Depuis 1999, la population du PETR Mâconnais Sud Bourgogne a augmenté de 8%. Ce rythme de croissance est à peu près équivalent selon les EPCI qui composent le PETR. Cette croissance est en grande partie portée par le solde migratoire. Il est cependant important de décliner l'analyse à l'échelle de ces EPCI voire à une échelle plus fine :

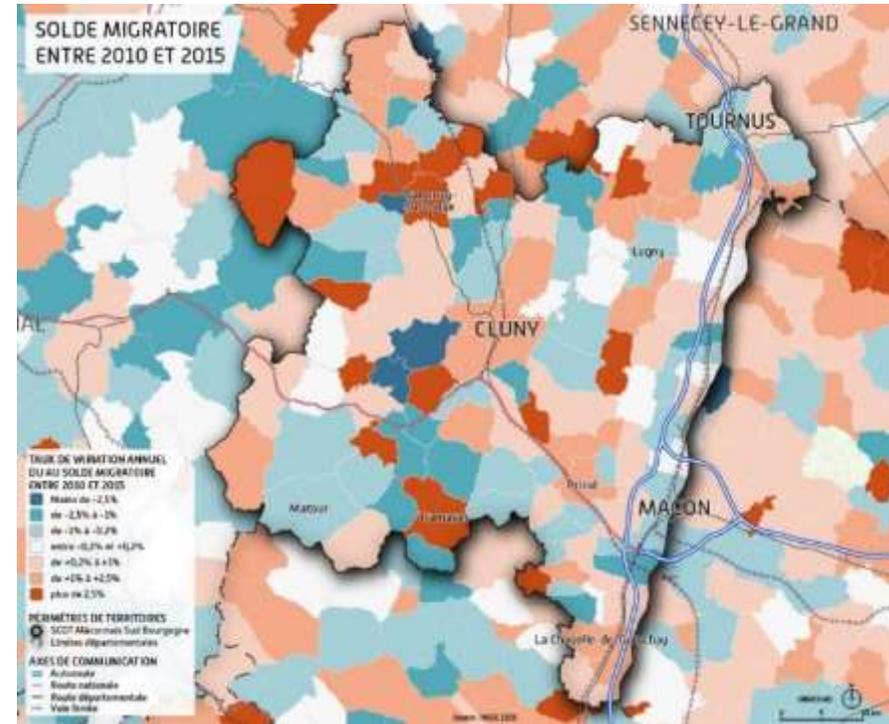
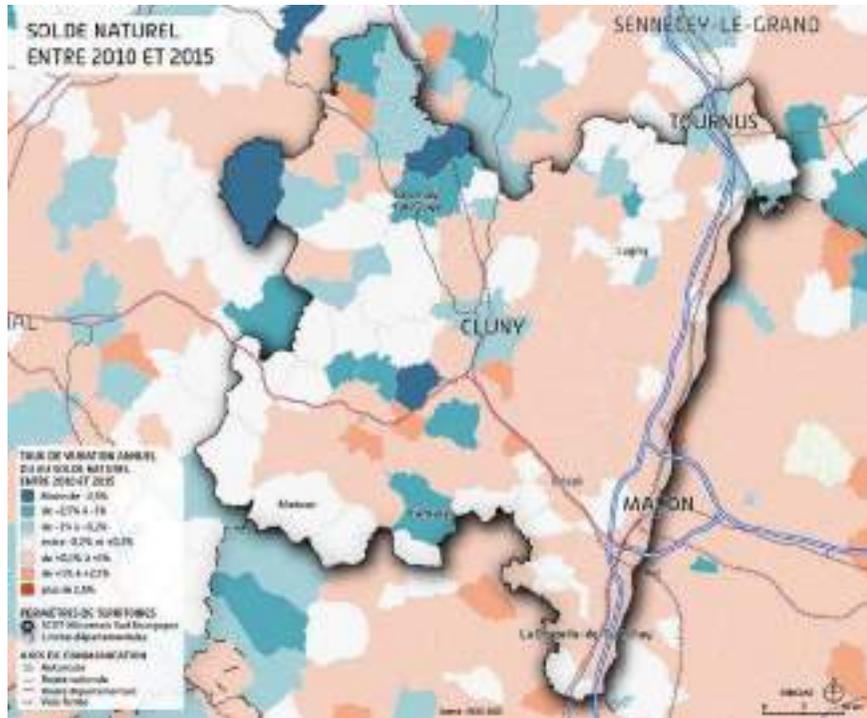
- Sur le temps long, la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais, a vu sa population stagner depuis 1968. Cependant depuis les années 1990, la dynamique démographique est revenue dans une légère hausse à rythme très modéré (+0,88%/an entre 1999 et 2010 et +0,01%/an entre 2010 et 2015). Les deux bourgs-centres que sont Tramayes et Matour connaissent des trajectoires démographiques très différentes : la commune de Matour n'a cessé de perdre des habitants tandis que Tramayes en gagne continuellement depuis les années 1990.
- Le secteur du Clunisois a connu le même scénario d'évolution démographique que la CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais avec une stagnation/régression légère de sa population jusque dans les années 1990 et un regain depuis le début du XXIème siècle. La centralité de Cluny suit le même rythme que celui de la Communauté de communes.
- A l'échelle du Mâconnais Tournugeois la population augmente au même rythme que les autres secteurs, à ceci près qu'ici, la ville-centre de Tournus est en réelle perte de vitesse puisque sa population baisse depuis 2010. Le solde migratoire ne vient plus compenser la perte liée au solde naturel.

- Même si la différence est minime, le secteur qui connaît la croissance la moins soutenue est celui de la Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération (+0,4%/an entre 1999 et 2015). Contrairement aux autres territoires, c'est davantage le solde naturel qui y porte la croissance. En revanche comme pour le Tournugeois, la ville-centre de Mâcon connaît une dynamique inverse et perd des habitants (-0,2%/an depuis 1999). La population de l'unité urbaine de Mâcon est relativement stable, du fait de la croissance des communes limitrophes de Mâcon. Certaines communes de ce secteur ont connu une très forte augmentation de leur population ces dernières années. C'est le cas par exemple des communes de la Chapelle-de-Guinchay et de Prissé avec des rythmes de croissance respectivement de +2,8% et +1,4% par an.

La fragilisation démographique de certaines polarités et notamment la polarité principale de Mâcon interroge les équilibres intercommunaux, et la capacité du territoire à maintenir des pôles de services et d'emploi attractifs.

Evolution démographique des centralités





	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	1999 - 2010			2010-2015		
								Global	Mouvements Naturels	Mouvements Migratoires	Global	Mouvements Naturels	Mouvements Migratoires
CC du Clunisois	15 029	14 805	14 341	14 109	14 422	15 508	15 750	0,7%	-0,6%	1,3%	0,3%	-0,6%	0,9%
Cluny	3 807	4 343	4 441	4 430	4 376	4 638	4 803	0,5%	-0,5%	1,3%	0,7%	-0,5%	1,2%
Salornay-sur-Guye	693	721	705	663	702	834	857	1,6%	-2,2%	3,4%	0,5%	-2,1%	2,4%
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	61 870	68 586	70 865	71 928	71 323	75 480	76 451	0,5%	0,3%	0,3%	0,3%	0,4%	-0,1%
UU Mâcon	43 664	49 541	49 884	49 654	47 739	48 297	47 775	0,1%	0,3%	-0,3%	-0,2%	0,3%	-0,6%
Mâcon	34 227	39 344	38 404	37 275	34 469	34 040	33 236	-0,1%	0,4%	-0,8%	-0,5%	0,4%	-0,9%
Crêches-sur-Saône	1 588	2 169	2 345	2 531	2 753	2 846	2 952	0,3%	0,3%	0,3%	0,7%	0,3%	0,5%
La Chapelle-de-Guinchay	2 009	2 135	2 213	2 233	2 595	3 746	4 052	3,4%	0,1%	4,0%	1,6%	0,3%	1,3%
CC Mâconnais - Tournugeois	14 831	14 893	14 995	14 688	14 600	15 779	15 805	0,7%	0,0%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Tournus	6 673	6 978	6 343	5 927	5 629	5 849	5 663	0,3%	-0,3%	0,4%	-0,6%	-0,4%	-0,2%
Lugny	716	734	725	728	798	932	897	1,4%	0,1%	0,9%	-0,8%	0,1%	-0,9%
CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais	8 064	7 563	7 398	6 952	7 142	7 862	7 867	0,9%	0,0%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%
Matour	1 206	1 207	1 231	1 003	998	1 078	1 068	0,7%	-0,1%	0,7%	-0,2%	0,1%	-0,3%
Tramays	849	841	880	878	908	978	1 034	0,7%	-1,4%	2,3%	1,1%	-1,5%	2,5%
Trambly	476	356	339	344	374	401	395	0,6%	0,5%	0,0%	-0,3%	0,5%	-0,9%
SCOT Mâconnais Sud Bourgogne	99 794	105 847	107 599	107 677	107 487	114 629	115 873	0,6%	0,2%	0,5%	0,2%	0,2%	0,1%
Aire urbaine Mâcon	85 837	92 366	99 600	105 368	111 527	124 586	130 263	1,0%	0,3%	1,1%	0,9%	0,3%	0,6%
Zone d'emplois Mâcon	115 403	121 838	126 147	128 864	131 349	144 556	147 774	0,9%	0,3%	0,8%	0,4%	0,3%	0,2%
Saône-et-Loire	550 364	569 810	571 852	559 413	544 893	555 663	555 408	0,2%	0,0%	0,2%	0,0%	-0,1%	0,1%
Bourgogne Franche-Comté	2 495 379	2 631 260	2 680 103	2 706 929	2 727 126	2 813 878	2 820 940	0,3%	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	-0,1%

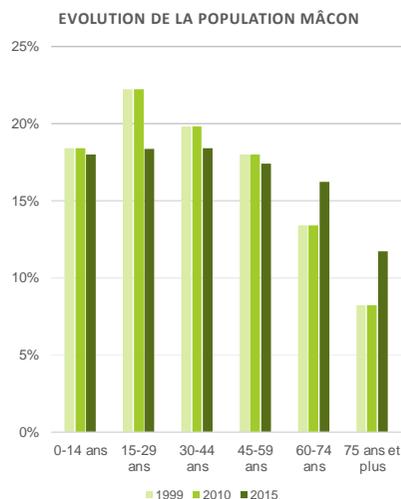
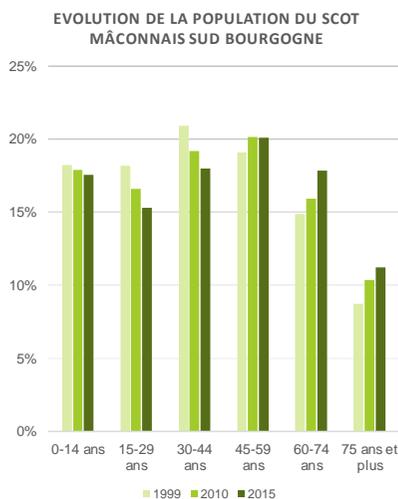
1.2 Une évolution de la structure de la population

1.2.1 Un vieillissement de la population

La population du PETR Mâconnais Sud Bourgogne connaît un phénomène de vieillissement, au même titre que beaucoup de territoires en France.

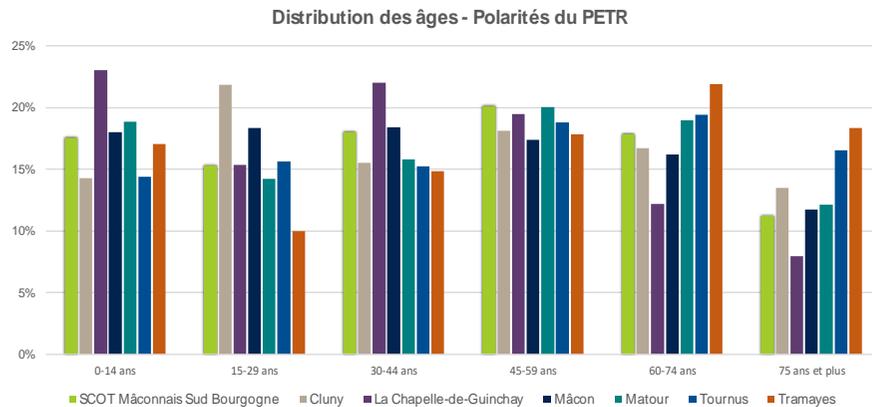
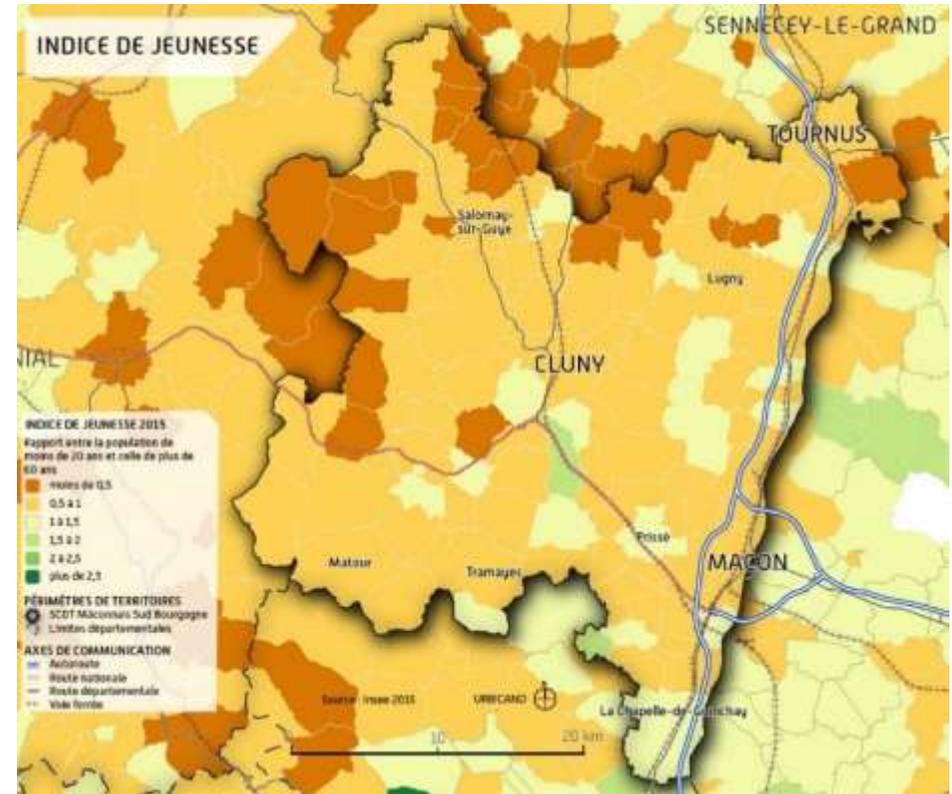
On notera un net déclin de la part des populations les plus jeunes (0 à 45 ans), de 6 points entre 1999 et 2015, lorsque dans le même temps la part des habitants de plus de 60 ans a gagné 5 points.

Ce phénomène s'exprime à l'échelle du SCOT comme au niveau de la ville de Mâcon, même si la part des populations jeunes y reste plus importante. La population de Mâcon a vu la part de ses classes d'âges âgées bondir de +6% entre 1999 et 2015. Cela peut s'expliquer par le rôle de la ville-centre dans l'accueil des populations vieillissantes, qui recherchent pour partie la proximité des services.



Si le vieillissement est une réalité générale à l'échelle du SCOT, on notera des différences en termes de pyramide des âges suivant les secteurs et les communes :

- Ce sont les polarités les plus rurales (Matour et Tramayes par exemple) qui présentent les parts de personnes âgées (60 ans et +) les plus importantes.
- La ville de Tournus qui connaît une dynamique démographique négative subit également un vieillissement manifeste de sa population et un déséquilibre marqué entre les populations jeunes et les populations âgées.
- A l'inverse, les communes périurbaines de l'agglomération Mâconnaise semblent attirer les ménages plus jeunes avec enfants, à l'image du secteur de La Chapelle-de-Guinchay où l'équilibre population jeune/population âgée est inversé en faveur des populations jeunes. Ce secteur bénéficie de sa position stratégique à la fois par sa proximité avec l'agglomération Mâconnaise ainsi qu'aux portes de l'aire d'influence de la Métropole Lyonnaise.



1.2.2 Une diminution de la taille des ménages

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne connaît également un phénomène généralisé qui touche la plupart des territoires : la diminution de la taille des ménages.

Ce phénomène est en partie lié (mais pas seulement) au phénomène relevé dans la partie précédente : le vieillissement de la population. En effet, l'allongement de la durée de vie et le veuvage par exemple peuvent expliquer cette réduction, mais la décohabitation des ménages par le

divorce ou des familles moins nombreuses ou monoparentales l'expliquent également.

Ainsi, la taille moyenne des ménages au sein du PETR Mâconnais Sud Bourgogne est passée de 2,9 en 1968 à 2,1 en 2015.

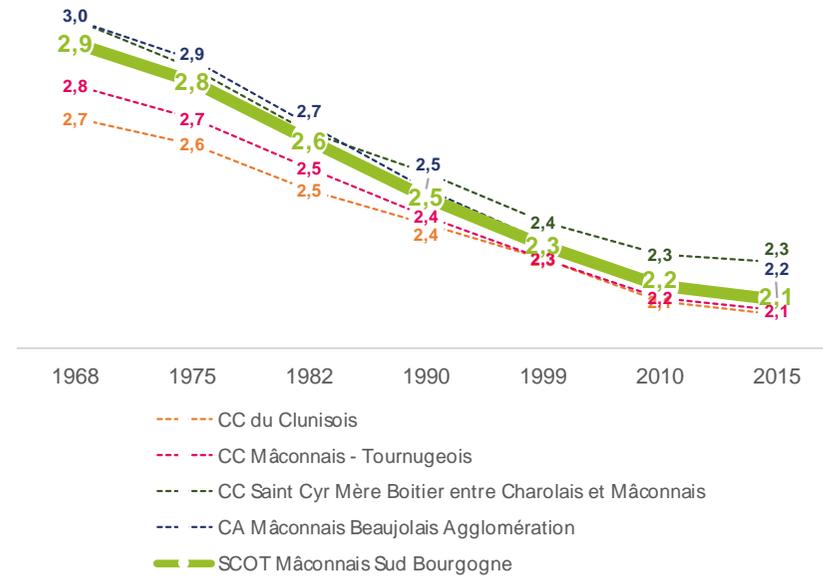
On notera que ce phénomène se fait ressentir de façon uniforme entre les différentes communes du PETR, qu'elles soient urbaines, périurbaines ou rurales, isolées ou non...

Comme le vieillissement de la population, la diminution de la taille des ménages génère des besoins à plusieurs niveaux :

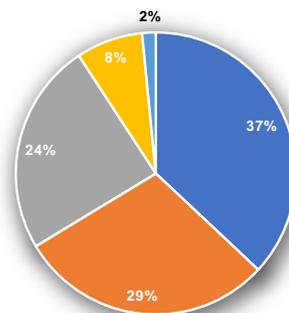
- Le desserrement des ménages suscite des besoins en logements différents, en particulier des besoins en plus petits logements. L'évolution des ménages rend le parc ancien souvent inadapté pour les nouveaux ménages.
- Une adaptation des services est également à réfléchir. Une des explications du desserrement est l'augmentation du nombre de familles monoparentales, qui rend nécessaire le développement des services liés à la petite enfance et au périscolaire, par exemple.

La ville-centre joue un rôle important dans l'accueil des petits ménages, qui tendent à rechercher une proximité avec les services, et qui trouvent à Mâcon des logements plus adaptés (petits logements, logements adaptés pour personnes âgées). La même tendance est observée dans les villes de Tournus et Cluny, dans une moindre mesure.

EVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES

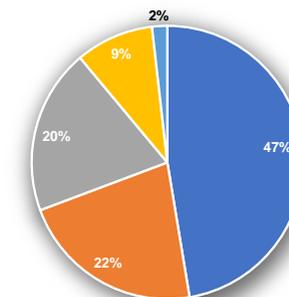


Typologie des ménages (SCoT Mâconnais Sud Bourgogne)



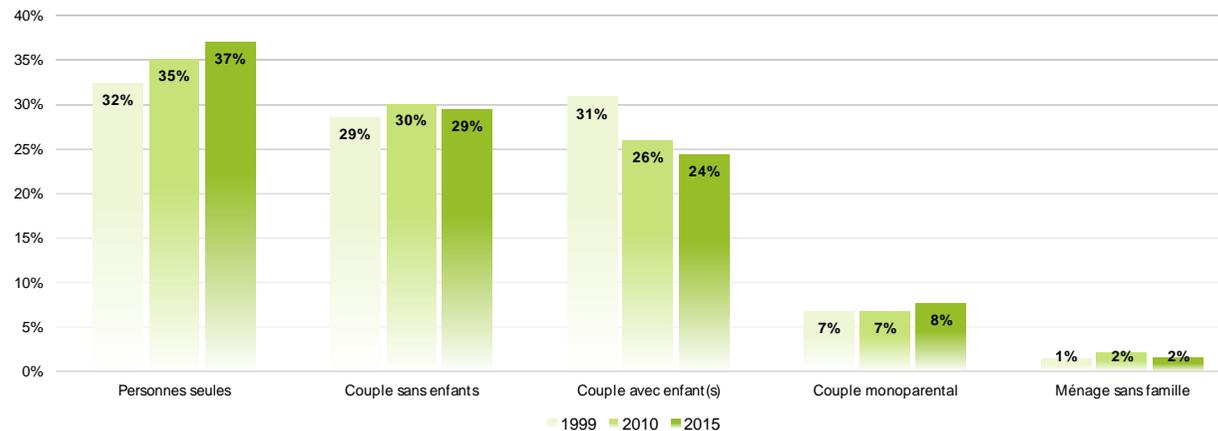
- Personnes seules
- Couple sans enfants
- Couple avec enfant(s)
- Couple monoparental
- Ménage sans famille

Typologie des ménages (Ville de Mâcon)



- Personnes seules
- Couple sans enfants
- Couple avec enfant(s)
- Couple monoparental
- Ménage sans famille

EVOLUTION DE LA TYPOLOGIE DES MÉNAGES

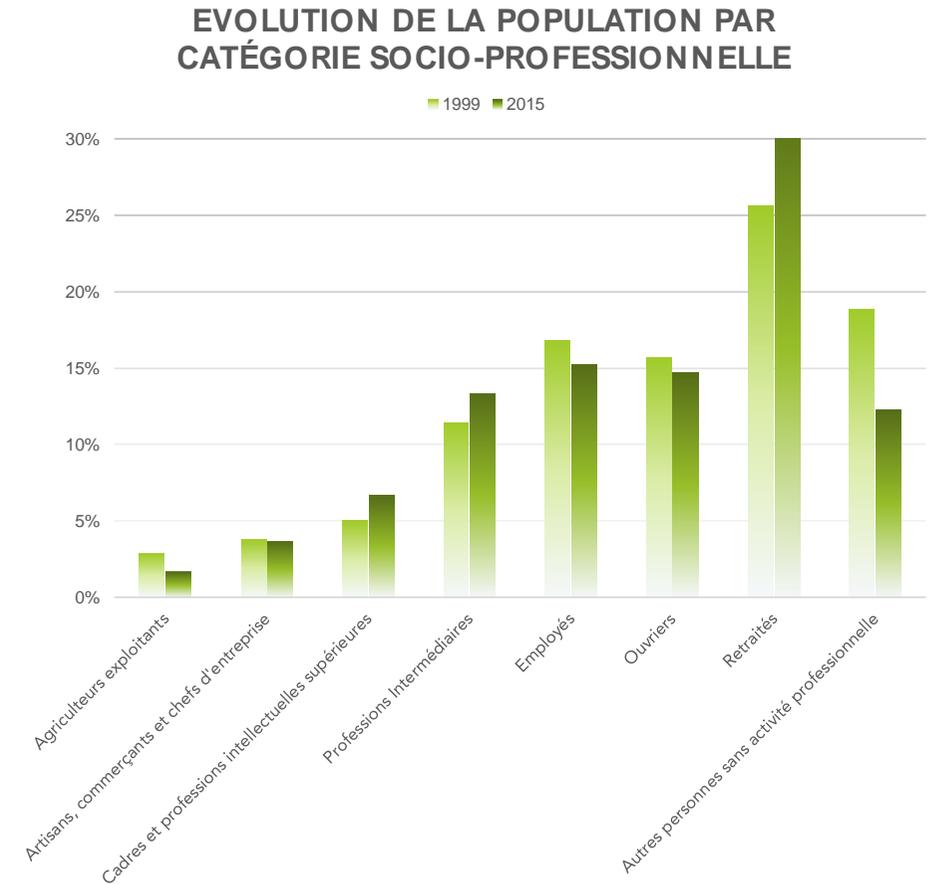


	Nombre de ménages			Population des ménages			Taille des ménages		
	1999	2010	2015	1999	2010	2015	1999	2010	2015
CC du Clunisois	5 970	6 781	6 988	13 148	13 565	14 531	2,27	2,14	2,10
Cluny	1 866	2 137	2 195	3 937	4 074	4 268	2,18	2,00	2,01
Salornay-sur-Guye	290	347	348	602	647	759	2,23	2,19	2,22
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	29 982	33 533	34 626	70 211	69 692	73 701	2,32	2,20	2,15
UU Mâcon	20 832	22 496	22 789	48 163	46 343	46 786	2,22	2,08	2,02
Mâcon	15 378	16 099	16 203	35 975	33 556	33 073	2,18	2,05	1,98
Crêches-sur-Saône	1 082	1 215	1 308	2 522	2 753	2 838	2,54	2,34	2,26
La Chapelle-de-Guinchay	966	1 376	1 501	2 154	2 505	3 659	2,59	2,66	2,64
CC Mâconnais - Tournugeois	6 341	7 176	7 329	14 412	14 411	15 452	2,27	2,15	2,12
Tournus	2 605	2 806	2 805	5 696	5 468	5 534	2,10	1,97	1,91
Lugny	351	418	403	723	798	932	2,27	2,23	2,23
CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais	2 958	3 388	3 431	6 871	7 055	7 746	2,39	2,29	2,26
Matour	428	496	486	1 003	998	1 078	2,33	2,17	2,20
Tramayes	378	427	454	837	866	913	2,29	2,14	2,12
Trambly	167	170	171	344	374	401	2,24	2,36	2,31
SCOT Mâconnais Sud Bourgogne	45 251	50 878	52 375	104 642	104 723	111 430	2,31	2,19	2,15
Aire urbaine Mâcon	37 553	43 258	44 952	88 932	89 923	97 809	2,39	2,26	2,21
Zone d'emplois Mâcon	53 679	62 231	64 855	125 590	128 316	141 252	2,39	2,27	2,22
Saône-et-Loire	227 763	248 313	253 576	547 875	532 405	541 178	2,34	2,18	2,13
Bourgogne Franche-Comté	1 123 471	1 248 383	1 279 010	2 642 079	2 662 976	2 740 959	2,37	2,20	2,15

1.2.3 Des catégories socio-professionnelles en légère évolution

L'évolution des catégories socio-professionnelles du PETR est en accord avec les évolutions globales de la population :

- On constate sur le territoire une baisse du nombre d'agriculteurs exploitants. Ce phénomène est à l'image des tendances structurelles de l'emploi français, avec une diminution de l'emploi agricole sous l'effet des restructurations d'exploitations. L'emploi agricole reste plus représenté, et plus dynamique, dans la partie ouest du territoire (bocages charolais).
- La part des ouvriers a également diminué sous l'effet des restructurations industrielles, au profit du développement du secteur tertiaire. En effet, les parts des employés, des professions intermédiaires et des cadres ont toutes les trois augmenté sur le territoire confirmant la tertiarisation de l'économie par le renforcement des activités de services qui emploient en moyenne des populations plus qualifiées.
- La part des artisans et commerçants a diminué, mais elle est restée stable en valeur absolue.
- En lien avec le vieillissement global de la population, on note une augmentation significative du nombre de retraités depuis 1999. Cette croissance de la population retraitée devrait continuer dans les prochaines années.



	Agriculteurs exploitants		Artisans, commerçants et chefs d'entreprise		Cadres et professions intellectuelles supérieures		Professions Intermédiaires		Employés		Ouvriers		Retraités		Autres personnes sans activité professionnelle		Population 15 ans et +	
	1999	2015	1999	2015	1999	2015	1999	2015	1999	2015	1999	2015	1999	2015	1999	2015	1999	2015
CC du Clunisois	484	297	516	604	444	916	1 044	1 296	1 480	1 631	1 292	1 562	3 340	5 269	2 064	1 924	10 664	13 499
Cluny	24	15	164	166	212	292	332	382	632	608	472	472	1 024	1 392	860	814	3 720	4 142
Salornay-sur-Guye	16	10	40	20	24	20	40	84	84	99	68	79	208	362	136	64	616	738
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	1 170	668	1 960	2 042	3 116	4 386	7 067	8 998	10 504	10 132	9 343	9 455	13 405	18 987	11 279	7 866	57 844	62 533
UU Mâcon	146	99	1 132	1 120	2 116	2 735	4 771	5 482	7 439	6 248	6 255	5 895	9 029	12 243	8 246	5 554	39 134	39 376
Mâcon	46	44	762	722	1 389	1 692	3 100	3 546	5 320	4 285	4 919	4 511	6 519	8 277	6 080	4 177	28 135	27 254
Crêches-sur-Saône	24	25	96	90	136	145	260	370	424	415	348	450	520	720	372	225	2 180	2 440
La Chapelle-de-Guinchay	56	44	80	114	96	197	224	493	364	632	360	498	512	765	336	400	2 028	3 143
CC Mâconnais - Tournugeois	404	320	560	478	528	758	1 320	1 649	1 773	1 960	1 852	1 962	3 540	4 763	2 009	1 346	11 986	13 235
Tournus	24	0	244	163	248	259	556	473	761	778	844	676	1 640	1 872	893	625	5 210	4 846
Lugny	60	20	20	44	20	36	76	120	108	128	84	84	168	241	112	56	648	731
CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais	396	317	232	339	220	311	456	818	776	810	1 024	1 067	1 848	2 180	928	554	5 880	6 397
Matour	44	29	44	38	12	48	44	81	124	129	152	177	244	315	136	91	800	907
Tramayes	48	30	44	50	32	50	60	74	88	114	112	94	264	349	116	74	764	835
Trambly	4	0	8	20	16	10	24	25	36	15	84	95	104	115	48	50	324	330
SCOT Mâconnais Sud Bourgogne	2 454	1 602	3 268	3 463	4 308	6 372	9 887	12 761	14 533	14 533	13 511	14 046	22 133	31 198	16 280	11 689	86 374	95 664
Aire urbaine Mâcon	1 698	1 091	2 796	2 794	3 752	5 550	9 159	12 269	13 092	13 238	12 443	13 212	16 957	24 720	14 096	9 620	73 993	82 494
Zone d'emplois Mâcon	3 206	2 045	4 184	4 417	4 952	7 805	12 143	16 807	17 508	19 026	17 395	18 933	26 129	37 495	19 404	13 914	104 921	120 443
Saône-et-Loire	10 972	7 376	16 650	16 155	16 632	23 394	44 560	56 095	66 164	70 669	78 304	71 054	121 945	159 455	94 008	59 033	449 235	463 233

1.2.4 Des hétérogénéités de revenus entre secteurs, et entre ville et villages périurbains

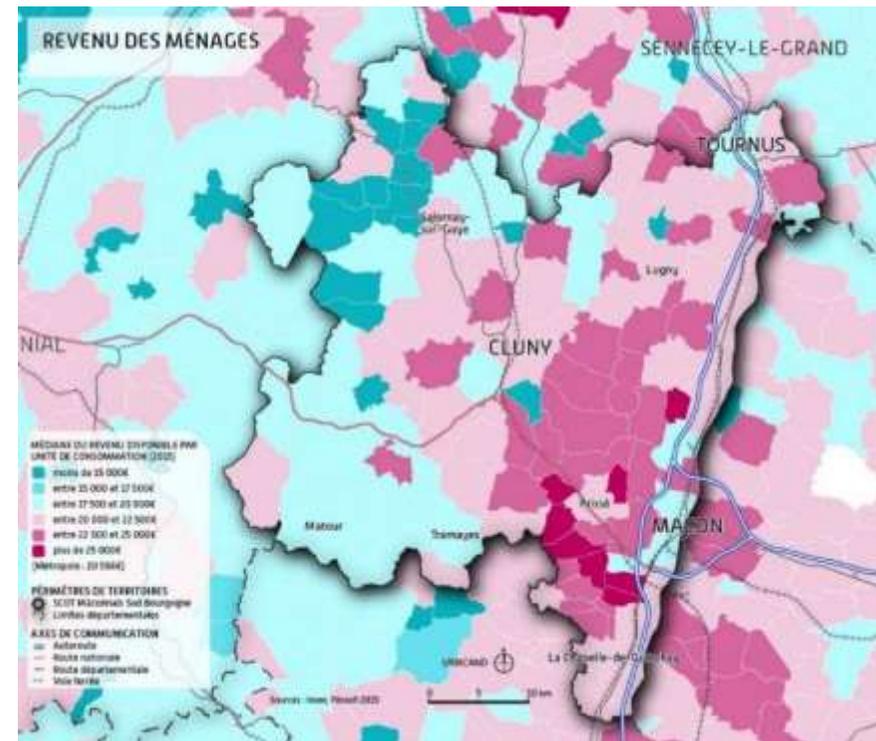
Les revenus médians déclarés par unité de consommation se situent au niveau de la médiane régionale (20 340€/UC en Bourgogne-Franche-Comté) et au-dessus de la médiane départementale (19 736 €/UC pour la Saône-et-Loire). La répartition des revenus par unité de consommation se fait de manière relativement homogène entre les différents EPCI qui composent le territoire puisque d'un EPCI à l'autre, les écarts ne sont de l'ordre que de quelques centaines d'euros par unité de consommation.

On peut néanmoins remarquer que ce sont les deux EPCI situés le long de la Saône qui présentent le revenu médian le plus élevé (20 550 €/UC pour Mâconnais Beaujolais Agglomération et 20 560 €/UC pour la CC du Mâconnais Tournugeois).

A une échelle plus fine, des disparités peuvent être mises en évidence, en particulier au niveau de la Communauté d'Agglomération où les disparités sont fortes :

- La Côte Mâconnaise, qui comprend des espaces périurbains de l'agglomération de Mâcon, accueille en moyenne des populations aux revenus plus élevés.
- A l'inverse, la ville-centre de Mâcon présente un niveau de revenu beaucoup plus faible que le reste du territoire (17 700 €/UC). La ville de Mâcon semble concentrer une population davantage paupérisée. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs comme le fait que c'est à Mâcon que se concentre en majorité le parc de logements locatifs, notamment sociaux. Cette concentration des populations fragiles peut aussi s'expliquer par un phénomène de fuite de classes aisées ou

moyennes vers les communes limitrophes ou périurbaines, proposant des logements attractifs en accession à la propriété.



Le rapport interdéciles du revenu disponible, qui illustre le différentiel entre les populations les plus riches et les plus pauvres, dépasse un rapport de 3 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Les écarts de revenus sont particulièrement importants dans la ville-centre, qui accueille une partie importante des populations précaires du SCOT. Le revenu médian par unité de consommation à Mâcon est de 17 700 € par an, mais il est moindre dans les quartiers les moins favorisés, en particulier les quartiers des Saugeraies, Blanchettes, Perrières, La Chanaye-

1.3 Des perspectives démographiques à prendre en compte pour les prochaines années

Le modèle Omphale de l'INSEE permet de réaliser des projections à long terme sur le plan démographique, et d'estimer les évolutions que pourront connaître les territoires à long terme.

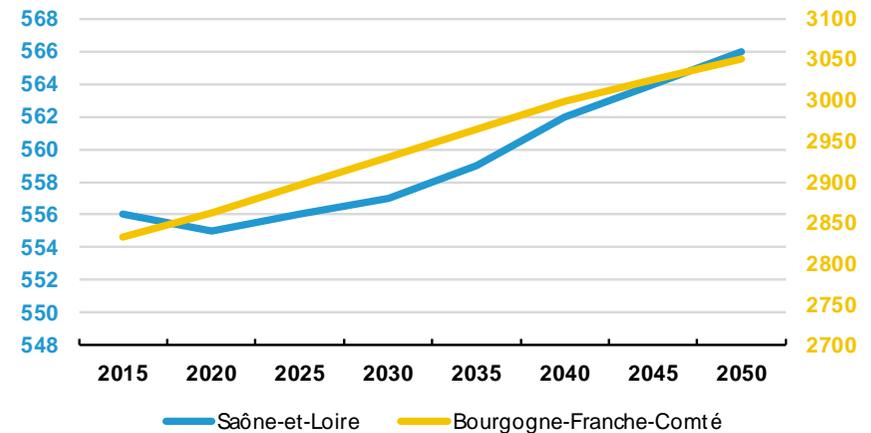
Les projections estimées pour la Saône-et-Loire sont positives, avec une baisse de la population à court terme avant un retour à la croissance. La population à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté poursuivrait quant à elle sa croissance modérée avec un gain probable d'environ 210 000 habitants à l'horizon 2050, ce qui équivaut à une croissance annuelle moyenne d'un peu plus de 0,2%/an.

L'INSEE envisage dans son modèle une dynamique ralentie à court terme pour la Saône-et-Loire, avec une légère augmentation de 10 000 habitants dans les 30 prochaines années, soit une croissance de l'ordre de 0,05 %/an à l'échelle départementale.

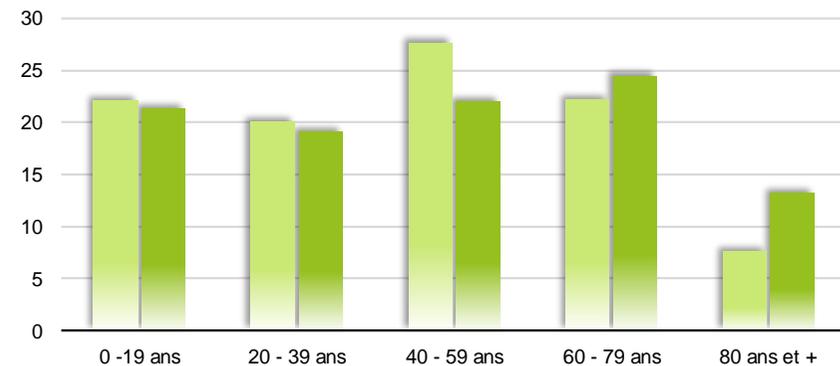
Cependant, à l'échelle du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la situation devrait être beaucoup plus favorable, car le secteur du département accueille aujourd'hui un dynamisme nettement plus soutenu que le reste du territoire départemental.

Les évolutions actuelles concernant la structure démographique devraient également perdurer : le modèle Omphale prévoit une baisse du nombre d'habitants de moins de 60 ans tandis que la part des plus de 60 ans devrait continuer de croître. Le phénomène est particulièrement important pour les personnes très âgées, puisque la part des plus de 80 ans devrait presque doubler d'ici 2050. L'âge moyen passerait, au niveau départemental, de 43,6 ans actuellement (41,8 en Bourgogne-Franche-Comté) à 47,1 ans (44,7 en Bourgogne-Franche-Comté) en 2050.

Projection de l'évolution de la population (en milliers d'habitants)



Projection de la distribution des âges en Saône-et-Loire



2. Dynamiques et perspectives résidentielles

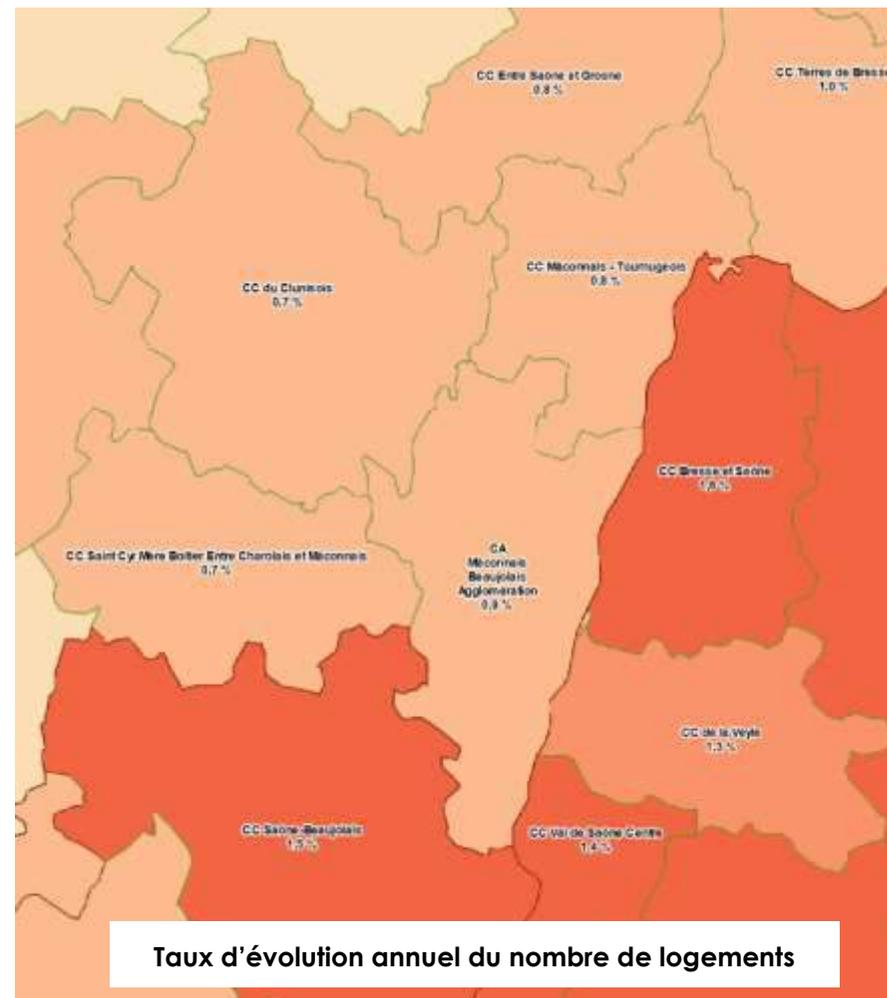
2.1 Une augmentation du parc de logements plus rapide que celle de la population

Le nombre de logements sur le PETR Mâconnais Sud Bourgogne est en situation de croissance plus dynamique que la croissance de la population. Cette dynamique plus importante s'opère sur le logement du fait de l'augmentation du nombre de ménages qui sont de plus en plus petits. Le nombre de logements a augmenté de plus de 4% entre 2010 et 2015, alors que la croissance démographique a été moins importante ces dernières années (+1,1% sur la même période).

D'une manière générale, l'évolution du parc de logements est relativement homogène à l'échelle du SCOT, même si sur ces dernières années se sont les territoires situés le long de la Saône (CC du Mâconnais Tournugeois et CA Mâconnais Beaujolais Agglomération) qui ont connu les dynamiques les plus importantes.

Si l'on observe les territoires limitrophes, ces derniers ont connu une augmentation plus importante de leur parc de logements. En particulier, sur la rive gauche de la Saône ou du côté du nord du département du Rhône, les rythmes d'augmentation du parc de logements ont été beaucoup plus importants.

A une échelle plus fine en revanche, certaines polarités et notamment la ville de Mâcon et la ville de Tournus, ont connu une augmentation du parc de logements moins forte que les villages qui les entourent. Cette tendance est cohérente avec les pertes de population constatées dans ces polarités.

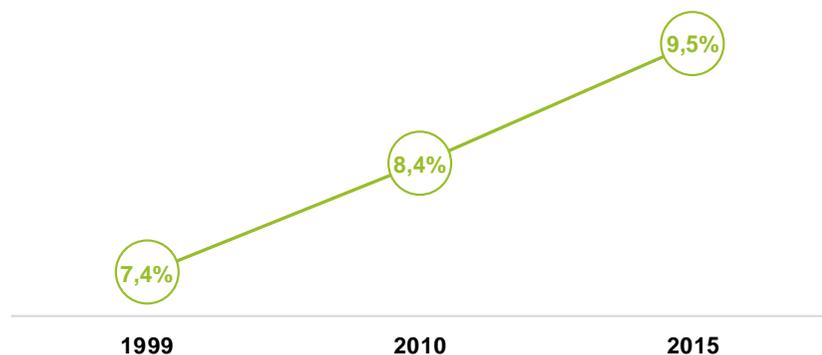


2.1.2 Une augmentation non négligeable de la vacance des logements

La part de logements vacants sur le PETR Mâconnais Sud Bourgogne s'élève à 9,5%, part supérieure à la moyenne nationale (7,8%) mais proche de la moyenne départementale (10%).

Le taux de vacance est en augmentation continue depuis 1999, passant de 7,4% du port de logements en 1999 à 9,5% en 2015. Le nombre de logements vacants a augmenté de plus de 50% en 15 ans, dépassant ainsi les 6 000 logements sur tout le territoire.

EVOLUTION DE LA PART DES LOGEMENTS VACANTS



Après 2010, la progression de la vacance s'est même amplifiée avec une augmentation de 3,4%/an entre 2010 et 2015 (contre +2,3%/an entre 1999 et 2010).

L'analyse des données Majic donne des éclairages sensiblement équivalents même si les chiffres sont différents. En effet, quelque soit l'EPCI

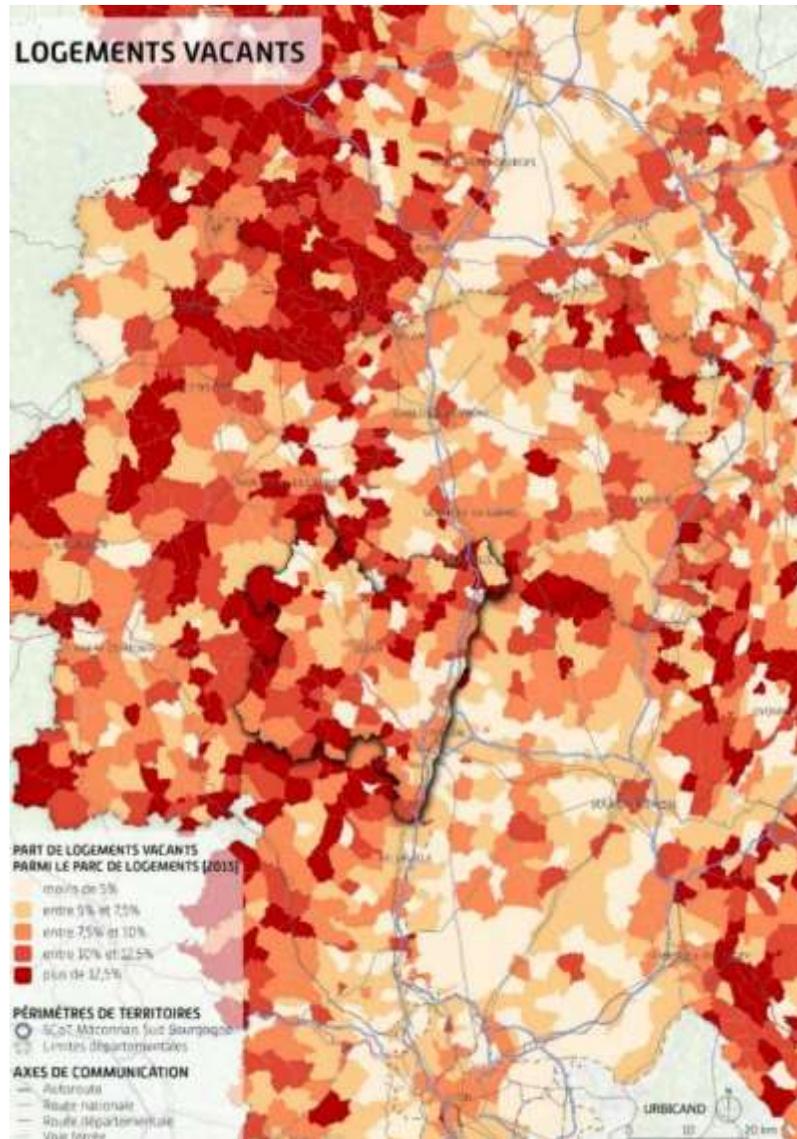
étudié, la vacance relevée y est plus élevée que sur les chiffres de l'INSEE (12,2% en 2017 pour les données Majic).

	Part de la vacance en 2017 (données Majic)
CC du Clunisois	13,2 %
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	11,5 %
CC Mâconnais-Tournugeois	13,5 %
CC Saint-Cyr Mer Boitier	13,4 %

L'importance de la vacance et les tendances d'évolution doivent être tempérées suivant les secteurs, plusieurs réalités différentes s'expriment à l'échelle du SCOT :

- La vacance semble particulièrement importante dans le secteur du Mâconnais Tournugeois (12% du parc est vacant selon l'INSSE et 13,4% selon les données Majic) où la ville de Tournus présente un taux de vacance de plus de 16%. Un nombre non négligeable de communes de ce territoire présente également des taux de vacances supérieurs à 10%. C'est également dans cette communauté de communes que l'augmentation de la vacance est la plus importante (+4,8%/an entre 2010 et 2015).
- D'une manière générale, les secteurs ruraux présentent une vacance assez élevée (Communauté Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais) et/ou en augmentation (Communauté du Clunisois). C'est également le cas des polarités du territoire : Mâcon et Cluny présentent des taux de vacance relativement élevés (entre 9 et 10%), et très élevés pour Tournus.

- Les communes présentant des taux de vacances plus modestes (taux de vacance inférieure à 8%) sont principalement des communes de la couronne périurbaine de Mâcon (Crêches-sur-Saône, Prissé, La Chapelle-de-Guinchay...).

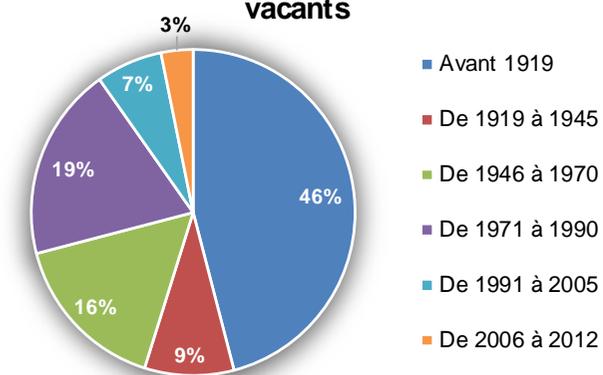


L'analyse du parc de logements vacants met en évidence des caractéristiques particulières qui expliquent les motifs de délaissement de certains logements :

- La vacance touche en particulier les logements anciens, construits en grande majorité avant 1946. Près de la moitié du parc vacant date d'avant 1919.

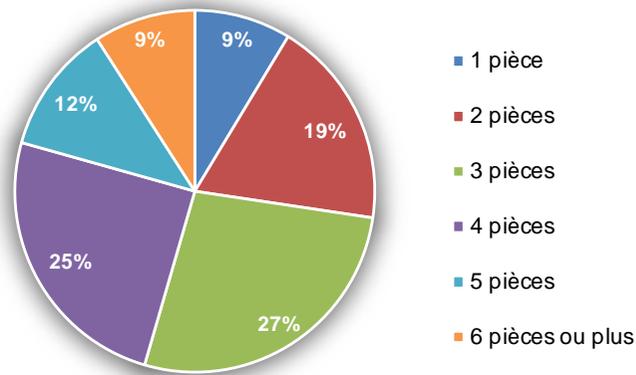
L'ancienneté des logements vacants peut expliquer leur inadéquation par rapport aux attentes des ménages, soit du fait d'une typologie inadaptée, soit du fait de leur dégradation (insalubrité, performances énergétiques insuffisantes).

Epoque de construction des logements vacants



- Le parc vacant est également constitué en large partie de petits logements (50% de T1 à T3). Cela montre que le parc de petits logements, généralement localisé dans les centres anciens, est trop souvent inadapté par rapport aux attentes des ménages. Les logements intermédiaires (T3-T4) représentent également une part importante (52%) des logements vacants.

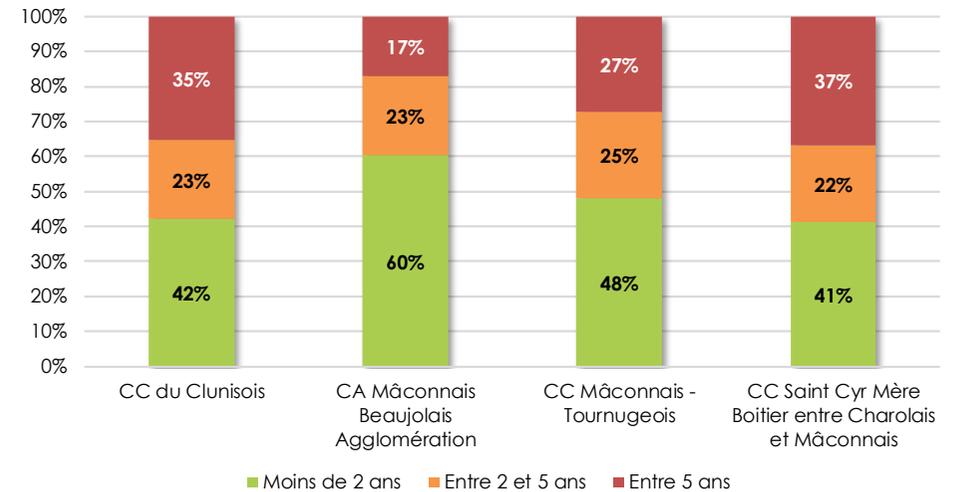
Typologie des logements vacants



L'analyse des données Majic montre également que la vacance structurelle est également relativement importante sur le territoire. Cette vacance dite « dure » représente la vacance longue durée des logements (de plus de 2 ans). Elle oscille entre 40% du parc de logements vacants pour la CA Mâconnais Sud Bourgogne (où le turnover semble être plus important) et près de 60% pour la CC Saint-Cyr Mer Boitier. Une partie du parc semble subir un problème d'attractivité notamment lié à son niveau de dégradation, son ancienneté ou son inadéquation avec la demande du marché. Cependant, il est également apparu, et plus particulièrement dans les secteurs ruraux qu'un bon nombre de biens sont tout simplement inexploités et inexploitable car « bloqués » dans les démarches administratives (succession...) ou par l'éloignement géographique de leurs propriétaires.

Néanmoins, bien que plus ancien et nécessitant des travaux plus lourds, ce parc de logements vacants constitue une opportunité pour proposer une nouvelle offre de logements, plus diversifiés que les logements produits par la construction neuve et plus adaptés aux besoins des ménages en début ou en fin de parcours résidentiels.

Durée de vacance des logements, sources : Majic 2017



Les documents programmatiques des différents EPCI du territoire se fixent des objectifs pour lutter contre ce phénomène de vacance des logements :

Le PLUi de Matour et sa Région (qui correspond uniquement à la partie est de la CC Saint-Cyr-Mer-Boitier Entre Charolais et Mâconnais) fixe un objectif de reconquête de 100 logements sur 300 estimés, de nombreux logements étant inadéquats aux standards recherchés par les ménages.

Dans le Mâconnais-Tournugeois, le projet de PLUi fixe comme objectif de reconquête de 220 logements en 15 ans rien que pour le centre-bourg de Tournus et de 100 logements pour le reste de la Communauté de communes.

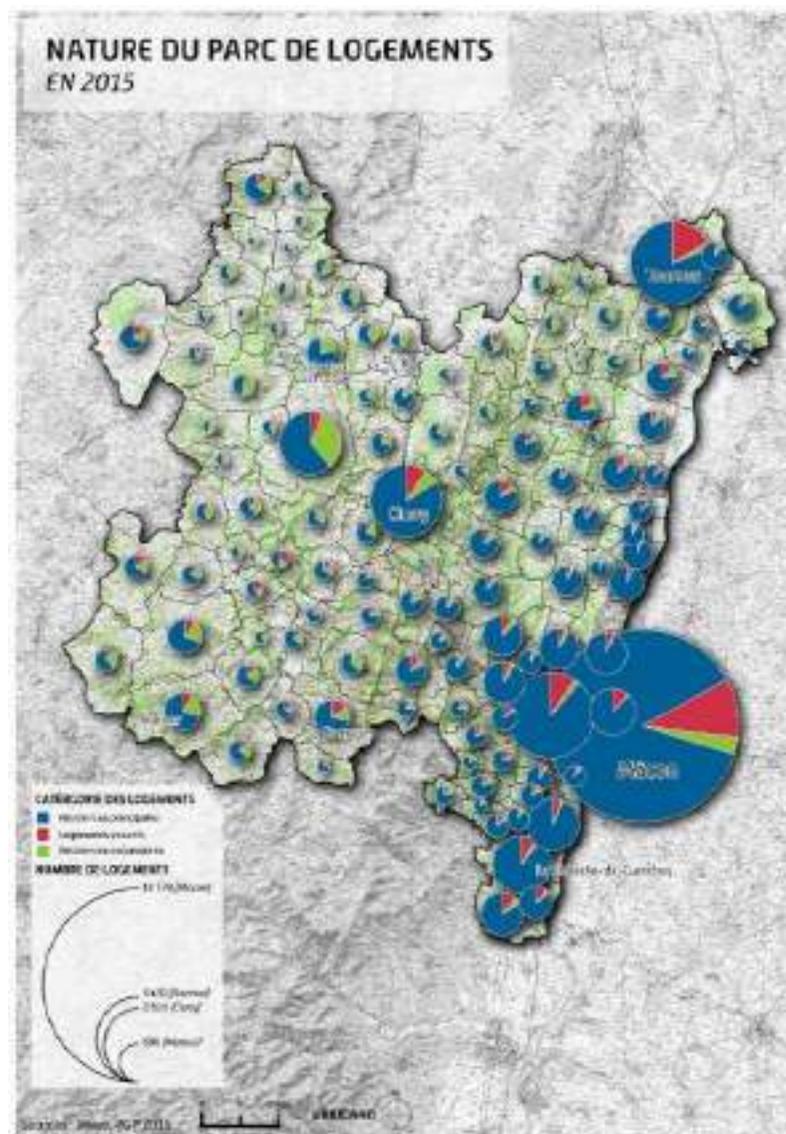
La CA Mâconnais Beaujolais Agglomération, projetée dans le cadre de son PLH intercommunale, 225 sorties de vacance sur la période de 6 ans (2019-2025) dont 120 rien que pour la ville-centre de Mâcon.

La CC du Clunisois ne disposant ni de PLUi, ni de PLH, il reste difficile d'estimer et de mesurer quantitativement sa politique en matière d'habitat et de résorption de la vacance. Néanmoins, la communauté de communes avait réalisé le diagnostic et l'étude pré-opérationnelle dans l'optique de mettre en place une OPAH sur le territoire intercommunal. Cette étude pré-opérationnelle a finalement débouché sur la mise en place d'un PIG (Programme d'Intérêt Général) qui ne peut traiter la rénovation énergétique des logements uniquement pour les propriétaires occupants. Ce programme bien qu'aidant la remise en état d'une partie du parc de logements, ne traite pas la problématique de la vacance des logements.

2.1.3 Un parc de résidence secondaires en légère hausse

Parmi les différents types de logements sur le territoire, les résidences secondaires connaissent une progression en nombre mais un maintien de leur part dans le parc de logements total (8,5% environ). Ce maintien vient après une réduction continue de leur part, entamée depuis le début des années 1990.

On retrouve au sujet des résidences secondaires des disparités sur le territoire, avec une attractivité des espaces ruraux éloignés de l'axe de la Saône. En effet si la Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération et la Communauté Mâconnais Tournugeois accueillent des taux de résidences secondaires respectivement très faible (3,5%) et dans la moyenne (8%), les secteurs plus éloignés de l'axe de la Saône présentent des parts de résidences principales largement plus élevées (près de 22% des logements pour le Clunisois et 19% pour la Communauté Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais).



	Total		Résidences Principales			Résidences secondaires			Logements vacants		
	2015	Evolution 2010-2015	2015	Evolution 2010-2015	Part (%)	2015	Evolution 2010-2015	Part (%)	2015	Evolution 2010-2015	Part (%)
CC du Clunisois	8 885	3,3%	6 103	2,6%	68,7%	1 938	-0,1%	21,8%	843	18,6%	9,5%
Cluny	2 620	6,4%	2 195	2,7%	83,8%	181	1,4%	6,9%	244	64,9%	9,3%
Salornay-sur-Guye	455	3,1%	348	0,4%	76,6%	101	12,6%	22,3%	5	26,0%	1,1%
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	39 475	4,7%	34 626	3,3%	87,7%	1 401	14,5%	3,5%	3 448	17,4%	8,7%
UU Mâcon	25 948	3,3%	22 789	1,3%	87,8%	719	32,9%	2,8%	2 439	16,7%	9,4%
Mâcon	18 579	2,4%	16 203	0,6%	87,2%	560	41,8%	3,0%	1 817	9,6%	9,8%
Crêches-sur-Saône	1 400	7,8%	1 308	7,7%	93,4%	16	-5,9%	1,1%	76	13,4%	5,4%
La Chapelle-de-Guinchay	1 688	10,8%	1 501	9,1%	88,9%	51	-4,2%	3,0%	135	42,9%	8,0%
CC Mâconnais - Tournugeois	9 191	3,9%	7 329	2,1%	79,7%	735	-5,3%	8,0%	1 126	26,3%	12,3%
Tournus	3 470	3,1%	2 805	-0,1%	80,8%	87	-34,6%	2,5%	579	35,1%	16,7%
Lugny	519	6,1%	403	-3,6%	77,6%	46	25,3%	8,9%	70	101,8%	13,5%
CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais	4 915	3,4%	3 431	1,3%	69,8%	933	7,9%	19,0%	552	10,1%	11,2%
Matour	686	2,3%	486	-2,1%	70,8%	143	72,3%	20,8%	58	-37,2%	8,4%
Tramayes	626	7,9%	454	6,2%	72,5%	78	0,2%	12,5%	94	25,5%	15,0%
Trambly	264	4,8%	171	0,6%	64,8%	62	-3,1%	23,5%	31	72,2%	11,7%
SCOT Mâconnais Sud Bourgogne	63 911	4,3%	52 375	2,9%	81,9%	5 473	4,4%	8,6%	6 063	17,2%	9,5%
Aire urbaine Mâcon	50 795	5,2%	44 952	3,9%	88,5%	1 758	9,2%	3,5%	4 085	20,2%	8,0%
Zone d'emplois Mâcon	76 970	7,3%	64 855	5,6%	84,3%	5 622	14,5%	7,3%	6 492	19,0%	8,4%
Saône-et-Loire	307 521	3,2%	253 576	2,1%	82,5%	23 043	-1,1%	7,5%	30 901	17,4%	10,0%
Bourgogne Franche-Comté	1 545 795	3,6%	1 279 010	2,5%	82,7%	117 091	-1,2%	7,6%	149 694	19,4%	9,7%

2.2 un parc de résidences principales peu corrélé avec les nouveaux besoins

2.2.1 La part des résidences principales en légère réduction

La majorité des logements du PETR Mâconnais Sud Bourgogne sont des résidences principales (82,4% en 2015). En comparaison avec l'échelle régionale, l'évolution du nombre de résidences principales a été très légèrement supérieure entre 2010 et 2015. En revanche, elle a été nettement inférieure aux territoires limitrophes qu'ils soient dans le département du Rhône ou celui de l'Ain.

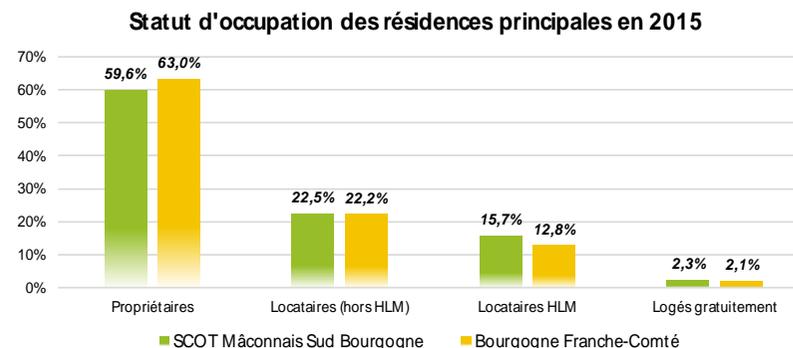
C'est la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération qui a connu la plus importante augmentation de son parc de résidences principales (+0,6%/an) même si le secteur du Clunisois a connu un rythme de croissance presque similaire (+0,5%/an). La croissance la moins importante se situe dans la Communauté de Communes de Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (+0,3%/an).

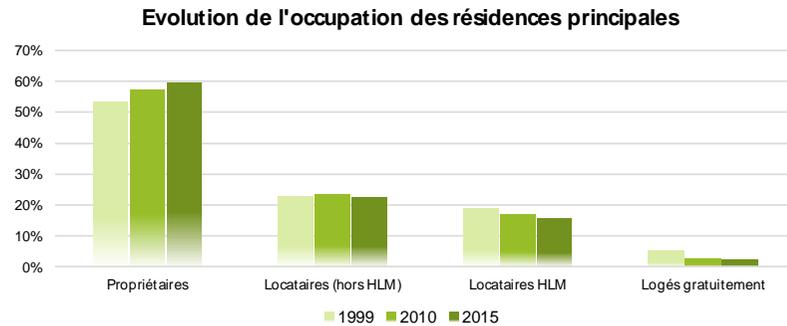
2.2.2 Une forte représentation de la propriété, et une diversité de logements mal répartie

Le territoire du PETR compte en moyenne légèrement moins de propriétaires que la moyenne régionale (82% contre 83%). En revanche, ce type d'occupation est en forte augmentation entre 2010 et 2015 (+9%), ce qui est moins le cas à l'échelle régionale (+3%). Le territoire dispose également d'une part plus importante de locataires HLM, qui occupent près de 16% des résidences principales (13% à l'échelle régionale) même si leur nombre et leur part tend à baisser. La part des locataires du parc privé se situe dans la moyenne régionale (22,5%).

On retrouve des disparités en termes de statuts d'occupation sur le territoire du SCOT :

- La ville de Mâcon regroupe une part plutôt faible de propriétaires (36%) mais très importante de locataires HLM (37%) et privés (27%) par rapport au reste du territoire. Cet écart tend à s'atténuer sous l'effet d'une diminution de la part des locataires HLM et privés.
- Dans les centralités secondaires du territoire, on constate une diminution de la part des locataires HLM que ce soit à Cluny ou à Tournus. Certains bourgs et communes de la périphérie mâconnaise voient au contraire leur part de locataires HLM augmenter (Tramayes, Crêches-sur-Saône par exemple).



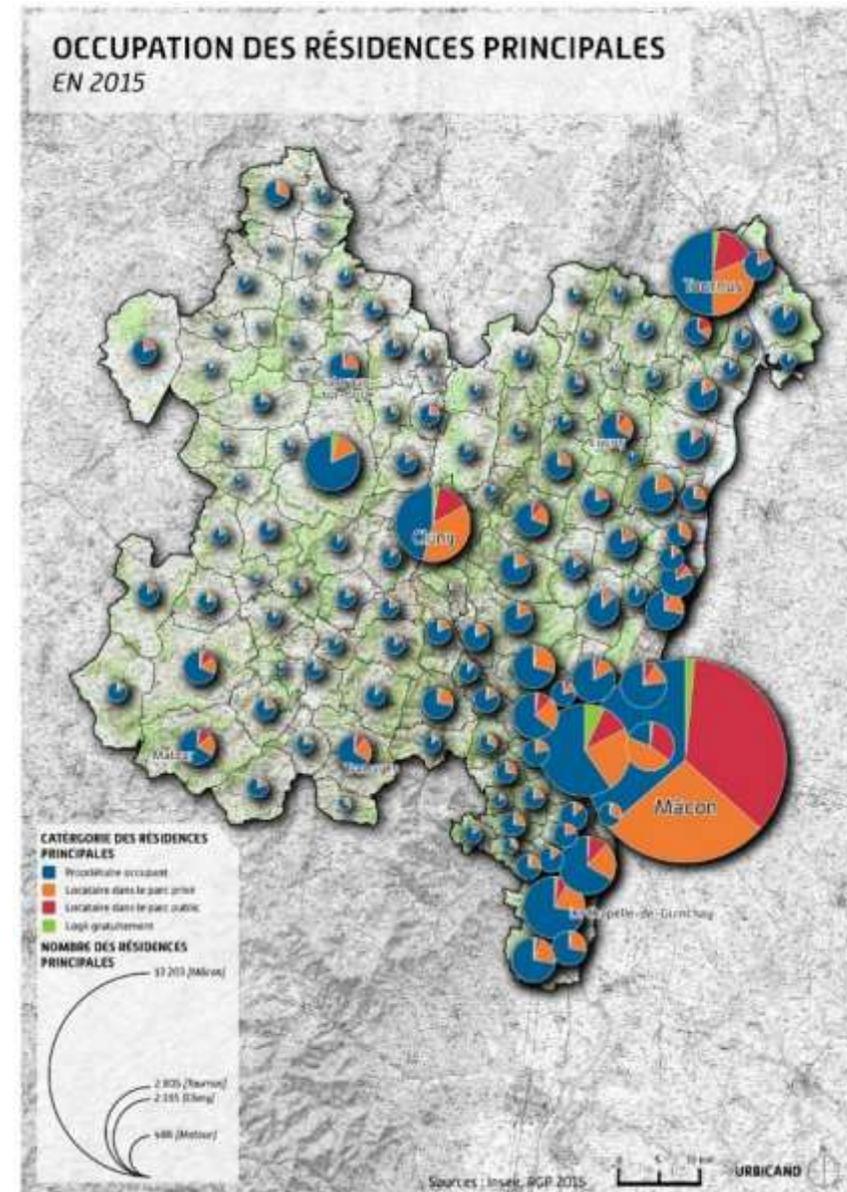


2.2.3 Un parc social majoritairement concentré sur Mâcon

On dénombre environ 8 200 logements sociaux en 2015, soit 15,7% du parc de logements total. Le nombre de logements sociaux se réduit légèrement, avec une variation de -2,7% entre 2010 et 2015.

Concernant leur répartition spatiale :

- Près 70% de ces logements locatifs publics sont concentrés sur la ville de Mâcon (5 689 soit 35% du parc de logements de Mâcon) ;
- Les polarités secondaires jouent également un rôle d'accueil social non négligeable au travers de leur parc de logements sociaux (plus de 300 à Cluny et environ 465 à Tournus). Elles représentent à elles deux 10% du parc de logements sociaux.
- Les 20% restant se répartissent en majorité entre les communes de la couronne de Mâcon (Charnay-lès-Mâcon, 341 logements ; Saint-Laurent-sur-Saône, 310 logements ; Crêches-sur-Saône, 140 logements ; Prissé, 86 logements...) et les bourgs-centres du territoire comme à Matour (58 logements) et Tramayes (45 logements).
- Plus de la moitié des 121 communes du territoire ne possèdent aucun logement social.



2.2.5 Des tailles et une offre de logements ne correspondant pas aux évolutions sociales des ménages

Lorsque l'on analyse le parc de logements du point de vue de la taille des habitations proposées, on note un nombre important de grands logements (25 500 logements de 5 pièces et plus, soit près de 36% du parc de logements).

Ainsi, peu de petits logements (27% des résidences principales sont des T1 à T3) sont occupés, puisque nombre d'entre eux sont inadaptés à ce que recherchent les ménages du fait de leur ancienneté notamment. On retrouve un taux de vacance plus important sur les petits logements (15% de vacance sur la classe T1-T3) du fait de leur manque d'attractivité. En intégrant les logements vacants, plus de la moitié (55%) des logements sont des T1-T2 ou T3 alors qu'ils ne représentent que 36% des logements occupés.

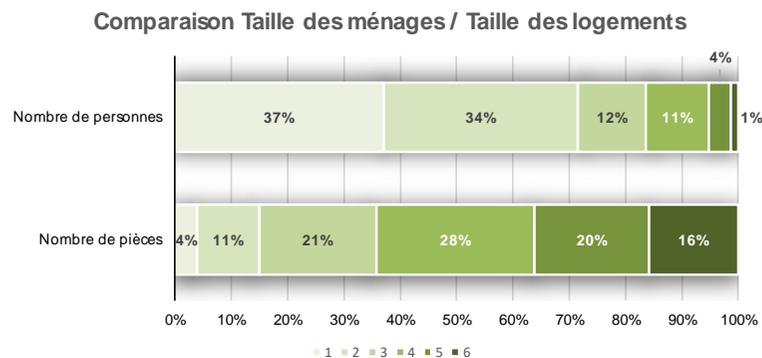
Les évolutions démographiques de la population montrent un accroissement des ménages de petite taille. Cela fait évoluer les besoins en logement, avec une demande qui augmente sur les typologies plus petites. Il convient en outre d'adapter les logements existants souffrant aujourd'hui d'un manque d'accessibilité, de vétusté et de précarité énergétique.

2.2.6 Un déficit de diversité de l'offre de logements et une diversité concentrée dans les polarités

L'analyse proposée sur le niveau de diversité concerne les logements locatifs (privés, HLM) ou bien les logements de petite taille (T1-T3), qui sont des typologies plutôt en déficit sur le territoire.

La diversité de l'offre est principalement localisée dans les pôles les plus importants du territoire (Mâcon en premier lieu, Tournus et Cluny ainsi que les bourgs ruraux). Ces logements sont majoritairement localisés dans les centralités historiques des communes concernées. Ils sont pour partie concernés par des problématiques d'ancienneté, de faibles performances énergétiques et de déficit d'attractivité lié à leur typologie urbaine (maisons de ville, difficultés de stationnement, manque d'espaces extérieurs privés...).

Les villages et les communes rurales accueillent moins grande diversité de logements. La production de logements de type pavillonnaire individuel en accession y est privilégiée. Le déficit de diversité constaté dans les villages est lié aux modes de production des collectivités, le lot à bâtir étant surtout adapté pour l'accession pavillonnaire.



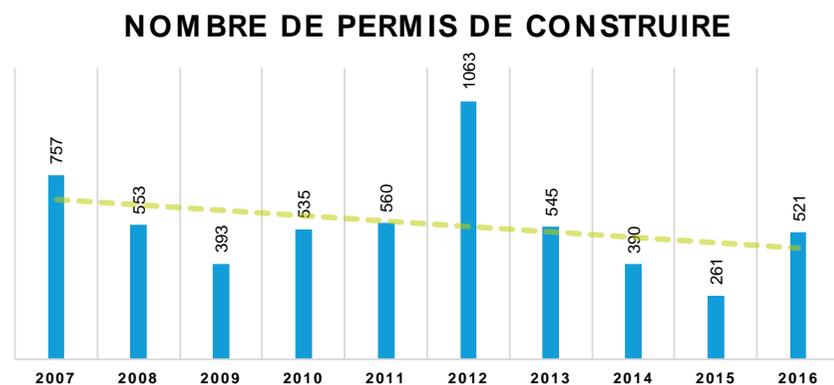
	Résidences principales	T1		T2		T3		T4		T5 et +	
		2015	Part (%)	2015	Part (%)	2015	Part (%)	2015	Part (%)	2015	Part (%)
CC du Clunisois	6 988	224	3,2%	541	7,7%	1 207	17,3%	1 879	26,9%	3 136	44,9%
Cluny	2 137	189	8,8%	257	12,0%	420	19,6%	534	25,0%	738	34,5%
Salornay-sur-Guye	347	1	0,3%	22	6,3%	61	17,6%	107	30,8%	156	45,0%
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	34 626	1 188	3,4%	3 782	10,9%	7 109	20,5%	10 123	29,2%	12 424	35,9%
UU Mâcon	22 789	1 025	4,5%	3 238	14,2%	5 592	24,5%	6 663	29,2%	6 271	27,5%
Mâcon	16 099	1 152	7,2%	2 346	14,6%	4 329	26,9%	4 711	29,3%	3 561	22,1%
Crêches-sur-Saône	1 215	45	3,7%	64	5,3%	194	16,0%	362	29,8%	550	45,3%
La Chapelle-de-Guinchay	1 376	14	1,0%	72	5,3%	161	11,7%	414	30,1%	715	52,0%
CC Mâconnais - Tournugeois	7 329	185	2,5%	598	8,2%	1 451	19,8%	2 111	28,8%	2 984	40,7%
Tournus	2 806	147	5,2%	336	12,0%	729	26,0%	840	29,9%	754	26,9%
Lugny	418	6	1,5%	43	10,2%	75	18,0%	133	31,7%	161	38,5%
CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais	3 431	85	2,5%	201	5,9%	512	14,9%	1 011	29,5%	1 622	47,3%
Matour	496	25	5,0%	30	6,0%	59	11,9%	152	30,6%	230	46,5%
Tramayes	427	21	5,0%	24	5,7%	78	18,3%	137	32,1%	166	38,9%
Trambly	170	1	0,6%	16	9,4%	31	18,2%	59	34,7%	63	37,1%
SCOT Mâconnais Sud Bourgogne	52 375	1 682	3,2%	5 123	9,8%	10 280	19,6%	15 123	28,9%	20 167	38,5%
Aire urbaine Mâcon	44 952	1 245	2,8%	4 130	9,2%	8 329	18,5%	13 132	29,2%	18 117	40,3%
Zone d'emploi Mâcon	64 855	1 718	2,6%	5 421	8,4%	11 536	17,8%	18 881	29,1%	27 299	42,1%
Saône-et-Loire	253 576	7 355	2,9%	20 899	8,2%	51 009	20,1%	74 351	29,3%	99 963	39,4%
Bourgogne Franche-Comté	1 279 010	48 130	3,8%	121 882	9,5%	251 762	19,7%	337 050	26,4%	520 186	40,7%

2.3 Les dynamiques de construction

2.3.1 Des dynamiques de construction en stagnation

La dynamique de construction est relativement stable sur le territoire du PETR depuis une dizaine d'années, avec toutefois une tendance à la légère baisse.

Le nombre de permis de construire (tous type de projets confondus) s'est maintenu à une moyenne d'environ 550 permis par an. Malgré un net rebond observé en 2012, et quelques années moins dynamiques, la crise de 2008 a quelque peu ralenti les dynamiques constructives.



A une échelle plus fine, on peut s'apercevoir que la tendance générale se retrouve au niveau de la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération étant donné son poids par rapport aux autres

¹ On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux

EPCI. Les autres secteurs du territoire ont connu une baisse légèrement plus marquée de leur rythme de construction.

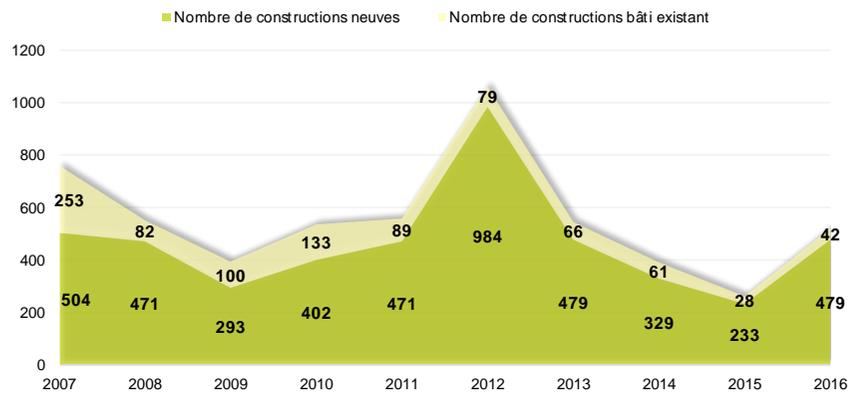
La ville-centre de Mâcon n'a accueilli qu'1/4 des permis de construire déposés de Mâconnais Beaujolais Agglomération alors que l'unité urbaine¹ en a accueilli les 2/3.

Les pôles secondaires connaissent des dynamiques différentes. Cluny a connu des fluctuations dans son rythme de permis de construire mais la ville a accueilli la moitié des constructions neuves réalisées sur l'ensemble du secteur du Clunisois. La ville de Tournus a longtemps connu un rythme ralenti, avant une nette augmentation sur les dernières années. Contrairement à Cluny, Tournus n'a accueilli qu'un tiers des constructions neuves de sa Communauté de Communes.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais, la dynamique a été plus équilibrée entre les principaux bourgs-centres.

constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Ici, l'unité urbaine Mâconnaise regroupe 7 communes : **Charnay-lès-Mâcon, Chevagny-les-Chevrières, Hurigny, Mâcon, Sancé, Varennes-lès-Mâcon et Vinzelles.**

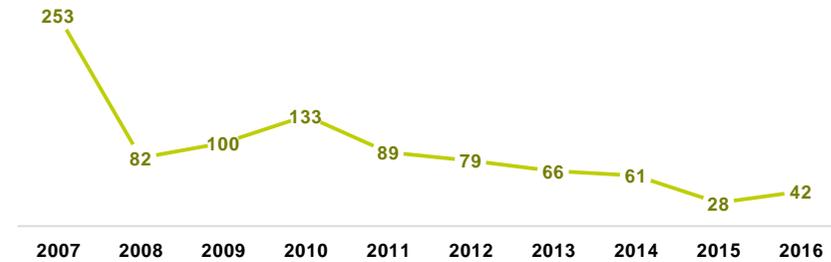
NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE



Les dynamiques de construction sur bâti existant, qui sont liées en partie aux dynamiques de réhabilitation de l'existant, sont continuellement en baisse et en particulier depuis la crise économique de 2008.

Ces tendances à la baisse illustrent les potentielles difficultés d'investissement des ménages et notamment pour la réhabilitation. Cela pose la question des possibilités de diversification de l'offre pour l'adapter aux moyens des ménages (locatif, accession maîtrisée, aides à la réhabilitation...).

NOMBRE DE CONSTRUCTIONS SUR BÂTI EXISTANT



2.3.2 Un manque de diversité des constructions neuves qui ne répondent qu'à une partie des besoins en logements

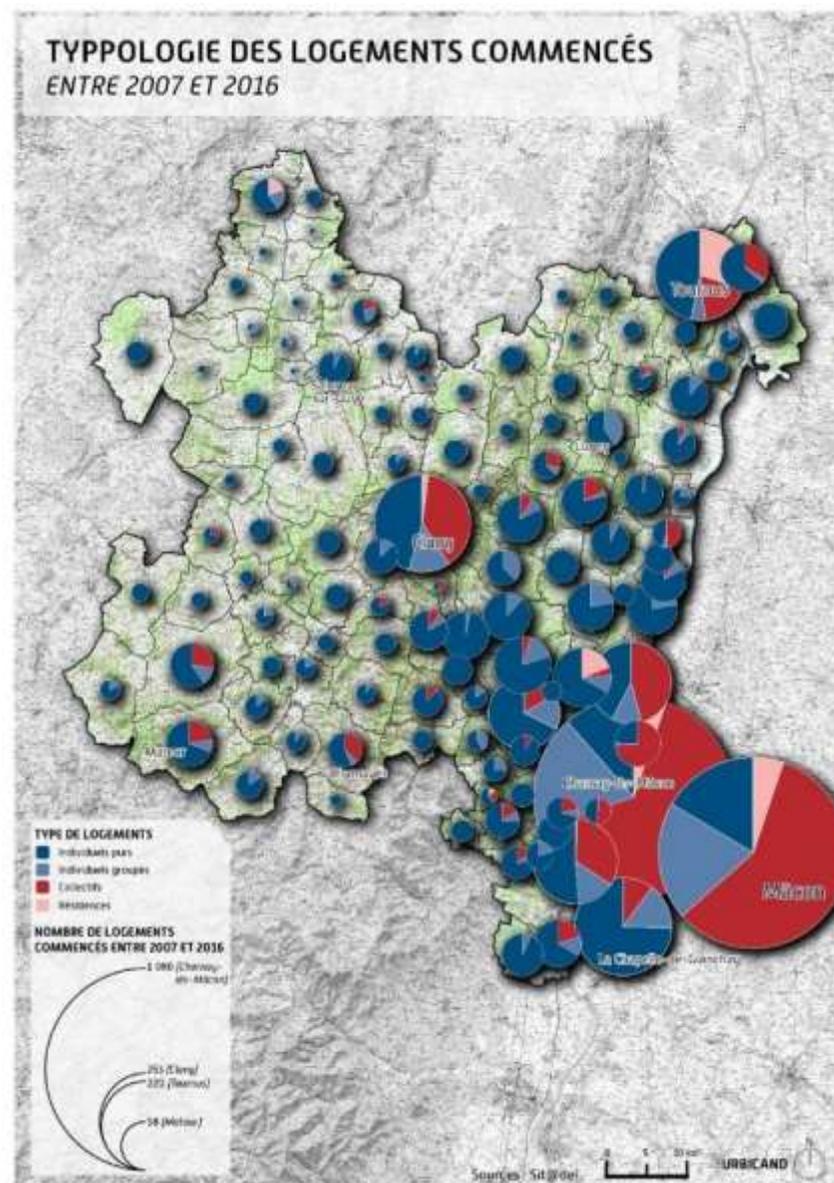
Malgré un équilibre s'établissant à environ 2/3 – 1/3 en faveur des logements individuels, les typologies de constructions neuves produites sur le territoire restent assez peu diversifiées, car ce rapport cache des déséquilibres importants entre les territoires :

- En effet, près de 90% des logements collectifs sont construits sur le territoire de la CA Mâconnais Beaujolais Agglomération et 80% sur l'unité urbaine (dont 30% dans la ville-centre).
- La majorité des constructions neuves (51% à l'échelle du SCOT mais 82% en moyenne dans les villages) ont pris la forme d'habitat pavillonnaire individuel « pur » (lots à bâtir, pavillons acquis sur « catalogue »...).

Ce type d'habitat s'est implanté en grande partie sur des parcelles isolées en extension du tissu urbain existant, générant une faible diversité dans l'habitat et une uniformisation architecturale des constructions. Les formes d'habitat produites s'intègrent peu à l'environnement bâti et génèrent un impact paysager fort.

Le déficit d'outils permettant des opérations d'ensemble (procédures de lotissement, opérations d'aménagement) explique en partie la surreprésentation du lot à bâtir, en particulier en milieu rural. Cela questionne l'adaptation de l'offre sur le territoire pour les prochaines années :

- Les besoins des ménages évoluent vers des logements plus petits, des coûts d'accession maîtrisés, et la demande en locatif tend à augmenter. La production de lots à bâtir pour l'accession ne correspond pas aux besoins d'une partie croissante des ménages.
- Les politiques d'offre de lots à bâtir dans les villages, relativement concurrentielles (prix des terrains parfois sous évalués par rapport au coût d'aménagement et de gestion future des réseaux, maisons de constructeurs au coût minimisé) limitent l'attractivité de la réhabilitation par rapport à la construction, ce qui explique en partie le développement de la vacance dans le parc ancien.



2.3.3 Des déséquilibres de rythme de construction entre les polarités, les secteurs périurbains et ruraux, qui expliquent certaines tendances démographiques

Les dynamiques de construction de logements sur le territoire sont intimement liées aux tendances démographiques, le développement de l'offre étant associé à l'accueil de ménages et donc d'habitants d'une manière générale.

Les rythmes de construction neuve par rapport à la population n'ont pas été homogènes sur le territoire, et plusieurs déséquilibres peuvent être soulignés :

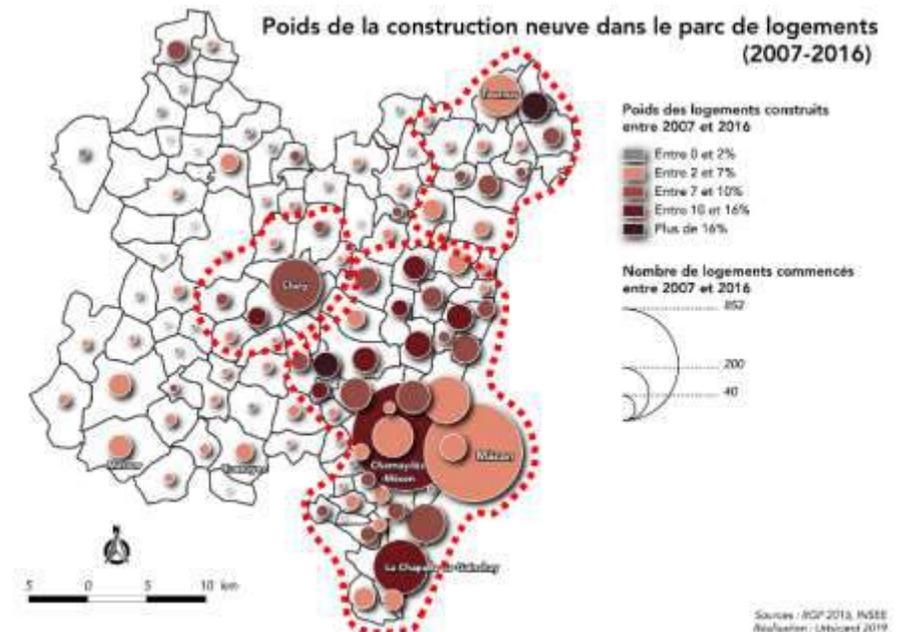
- Les espaces les plus éloignés de la ville-centre, plus ruraux, notamment la partie ouest du Clunisois et les communes les plus enclavées de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais ont connu une dynamique constructive plus réduite. L'éloignement des pôles d'emplois limite l'attractivité de ces communes pour de nouveaux ménages.
- La production de logements sur la ville de Mâcon, si elle peut paraître importante en nombre (près de 100 logements par an environ en intégrant la réhabilitation), n'est pas suffisante pour maintenir la population. La ville accueille des ménages de plus en plus petits, les besoins y sont très importants et, par ailleurs, la vacance tend à augmenter.
- Les communes de la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération et en particulier la couronne périurbaine, accueillent des dynamiques de constructions importantes, ce qui explique des dynamiques démographiques plus favorables. Ces communes accueillent une partie des actifs de la ville-centre de Mâcon. Au sud de la ville-centre (La Chapelle-de-Guinchay, Crêches-

sur-Saône, Romanèche-Thorins...), elles bénéficient également du desserrement des pôles d'emplois rhônalpins (Lyon, Belleville, Villefranche notamment).

On constate que le « desserrement » de la ville-centre dans ses périphéries s'exprime dans le couloir de la vallée de la Saône ainsi que le long de l'axe de la RCEA vers l'ouest. De l'autre côté de la Saône, dans le département de l'Ain, le desserrement de l'agglomération Mâconnaise est également très important.

L'équilibre démographique et résidentiel entre Mâcon et ses couronnes périurbaines puis rurales représentera un enjeu important pour le SCOT.

- Au niveau des pôles secondaires de Cluny et Tournus, on retrouve également des phénomènes de desserrement, notamment à Tournus.



2.4 Marché immobilier

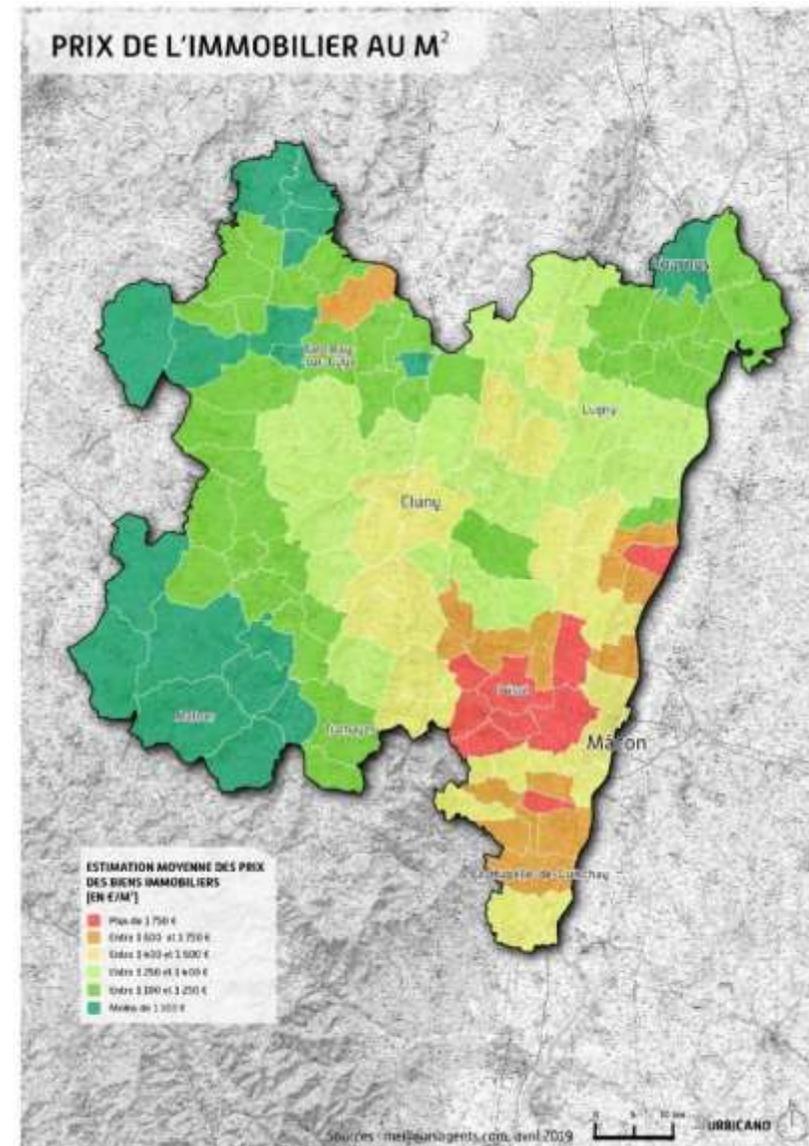
2.4.1 Des prix du fonciers assez élevés dans l'agglomération Mâconnaise

Les prix de l'immobilier diffèrent suivant les secteurs du SCOT :

- Dans la ville de Mâcon, le prix au m² oscille entre 1380€ pour un appartement et 1600€ pour une maison. Ces prix sont plus élevés que la moyenne du SCOT (1300€/m²), mais moins qu'en première couronne.

En effet, c'est dans la première couronne autour de Mâcon et plus largement sur une bonne partie du territoire de la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération que l'on retrouve les prix au m² les plus élevés. Il s'agit du secteur concentrant les prix les plus élevés du département de Saône-et-Loire, la présence des vignes et la proximité de la métropole Lyonnaise (avec son phénomène de desserrement) peuvent expliquer une pression foncière plus élevée.

- Les prix sont moins élevés mais se maintiennent le long de l'axe de la Saône et le long de la RCEA jusqu'à Cluny (1430€/m²).
- Plus on s'éloigne de la ville-centre, moins les prix sont élevés. Ainsi la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais propose des prix immobiliers plus bas, avec certaines communes rurales offrant des prix inférieurs à 1000€/m² en moyenne (Trambly, Matour...).



2.4.2 Des prix du fonciers très hétérogènes d'un territoire à l'autre

Le marché foncier connaît de grands écarts sur le territoire selon les zones. Les espaces ruraux et plus enclavés (comme les franges Sud-Ouest et Nord-Ouest du territoire) proposent des terrains à prix plus abordables, généralement inférieurs à 30 euros le m² aménagé.

Dans les secteurs avec une pression immobilière plus importante, dans la couronne de Mâcon, les prix sont nettement plus élevés (100€/m² environ). Ces prix plus élevés peuvent s'expliquer par la demande plus importante et par la raréfaction du foncier disponible.

Que ce soit dans les villages ou dans les secteurs périurbains, la multiplication des terrains à bâtir, souvent fraîchement viabilisés en lots par un portage privé ou public, encourage le développement des pavillons individuels en accession, selon un modèle aux effets discutables (consommation de foncier agricole, impacts paysagers) et qui ne répond que partiellement à la demande des ménages.



2.5 Des politiques publiques menées pour mieux répondre aux besoins des ménages et pour reconquérir les espaces résidentiels dégradés

2.5.1 Un programme local de l'habitat (PLH) pour planifier l'offre de logements au niveau de la Communauté d'Agglomération

Un PLH est en cours de finalisation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, pour la période 2019 - 2025. Ce PLH intercommunal s'est fixé comme objectif de produire 1 980 logements sur 6 ans. Ce qui est un rythme légèrement moins élevé que sur la période précédente mais où les équilibres sont différents. En effet, la CA Maconnais Beaujolais Agglomération prévoit un recentrage du développement et de l'offre de nouveaux logements sur la ville-centre. Ainsi 47% de l'offre nouvelle se situe sur Mâcon contre 32% sur la période précédente.

2.5.2 Les Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) de la ville de Mâcon

Sur la ville de Mâcon, 4 quartiers prioritaires ont été retenus en octobre 2014 au titre des zones de politiques de la ville dans le cadre du nouveau Programme de Rénovation Urbaine pour la période 2015-2020. Il s'agit des quartiers des Saugeraies, de Marbé, des Blanchettes et de Chanaye-Résidence. Des études de diagnostics ont été menées sur le quartier Chanaye-Résidence, avec des objectifs fixés pour désenclaver le quartier d'abord sur le plan physique via des aménagements urbains, puis sur le plan social par un développement de l'activité économique et commerciale ainsi qu'un renforcement des équipements, services et loisirs.

Le PRU précédent avait déjà permis la démolition/reconstruction de 462 logements dans le quartier de Marbé.

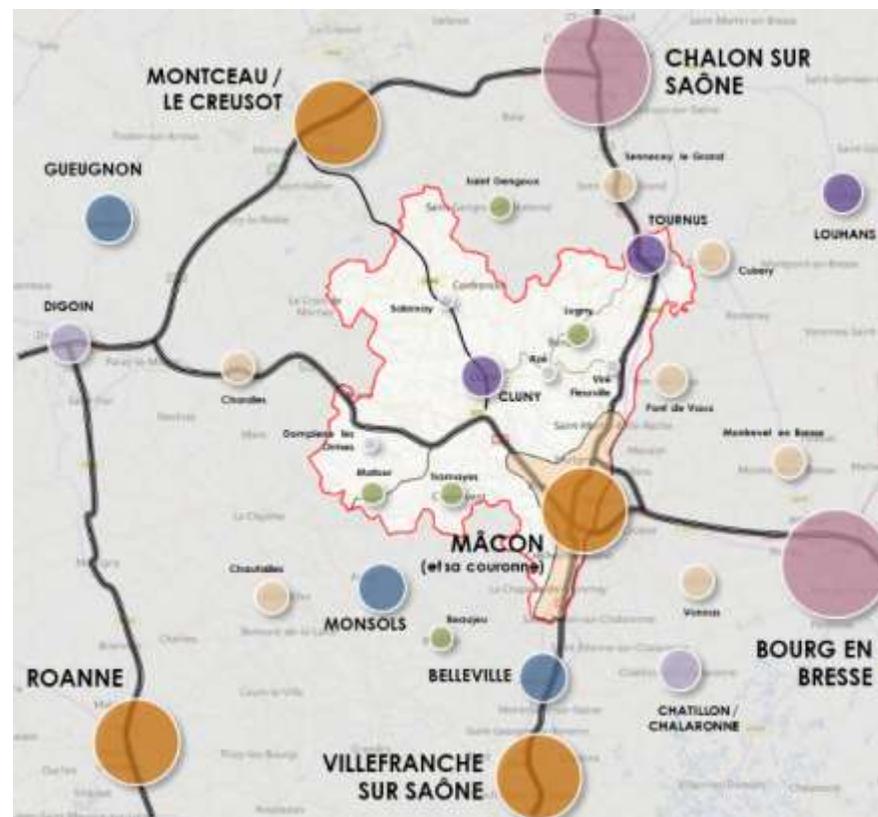
3. L'organisation de l'offre de services et d'équipements

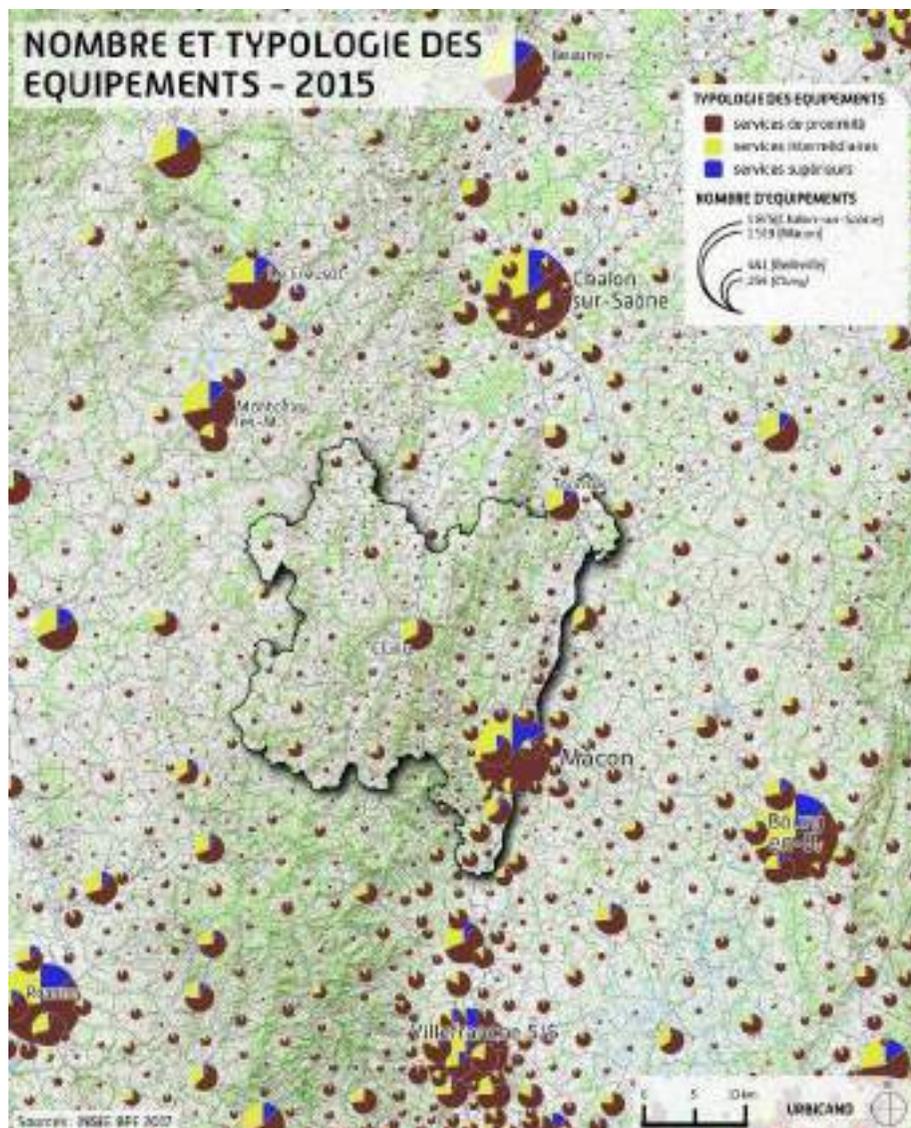
3.1 Mâcon, un pôle de services majeur le long de l'axe de la Saône

Préfecture de la Saône-et-Loire, le pôle de Mâcon occupe une place stratégique à l'échelle inter-régionale, au croisement du Val de Saône (axe Dijon – Chalon sur Saône – Villefranche sur Saône – Lyon) et de l'axe de la RCEA.

En matière d'offre de services et d'emplois, la ville rayonne sur un périmètre plus large que celui du SCoT, avec une influence qui s'exprime en particulier sur la rive gauche de la Saône, dans le département de l'Ain. C'est la principale polarité du SCOT à accueillir une offre de services supérieurs.

La densité d'équipements par commune (nombre d'équipements pour 1000 habitants) est élevée pour certaines communes du PETR et pas uniquement pour la polarité principale de Mâcon. En effet même si Mâcon possède un niveau d'équipements (47 équipements pour 1000 habitants) structurant pour l'ensemble de territoire, les polarités secondaires de Cluny, Tournus et d'autres centres-bourgs ruraux, au regard de leur densité d'équipements, jouent pleinement leur rôle de polarité locale pour le tissu rural des villages qui les entourent.





Certaines communes proches de Mâcon présentent également une densité d'équipements importante par rapport à leur population, voire parfois plus importante que la ville-centre (Crêches-sur-Saône, Varennes-lès-Mâcon...). Cette situation est en partie dû au desserrement de la ville de Mâcon, qu'il soit structurel, urbain, commercial ou démographique.

En termes de types d'équipements, la ville de Mâcon joue un rôle marqué dans le secteur du commerce (49% des commerces du territoire) et de la santé (40% des équipements).

La ville-centre accueille en outre un pôle hospitalier majeur, et des services administratifs du fait de son rôle de préfecture.

Plus globalement c'est la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération qui concentre près de deux tiers des équipements et quelque soit le domaine au moins la moitié des équipements du domaine concerné (voire parfois les trois quarts s'agissant du commerce).

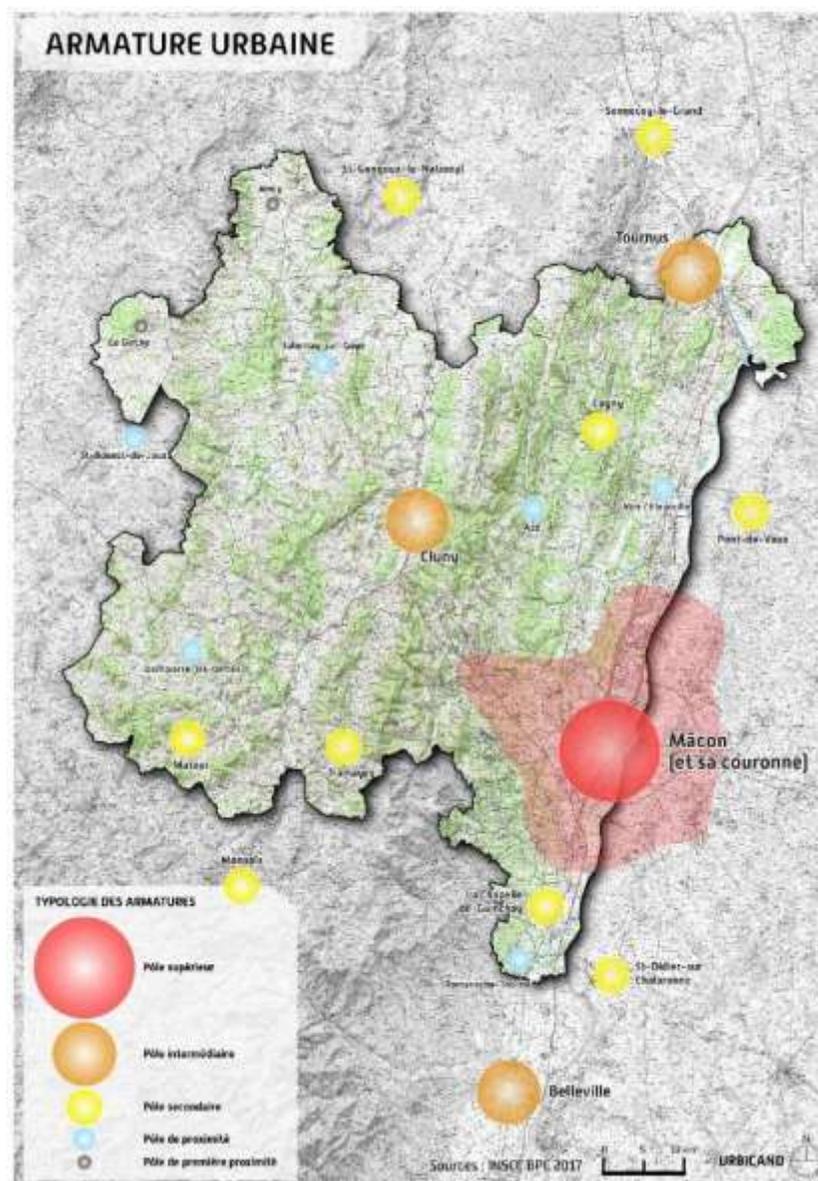
3.2 Un réseau de polarités locales indispensable à la vitalité des espaces ruraux

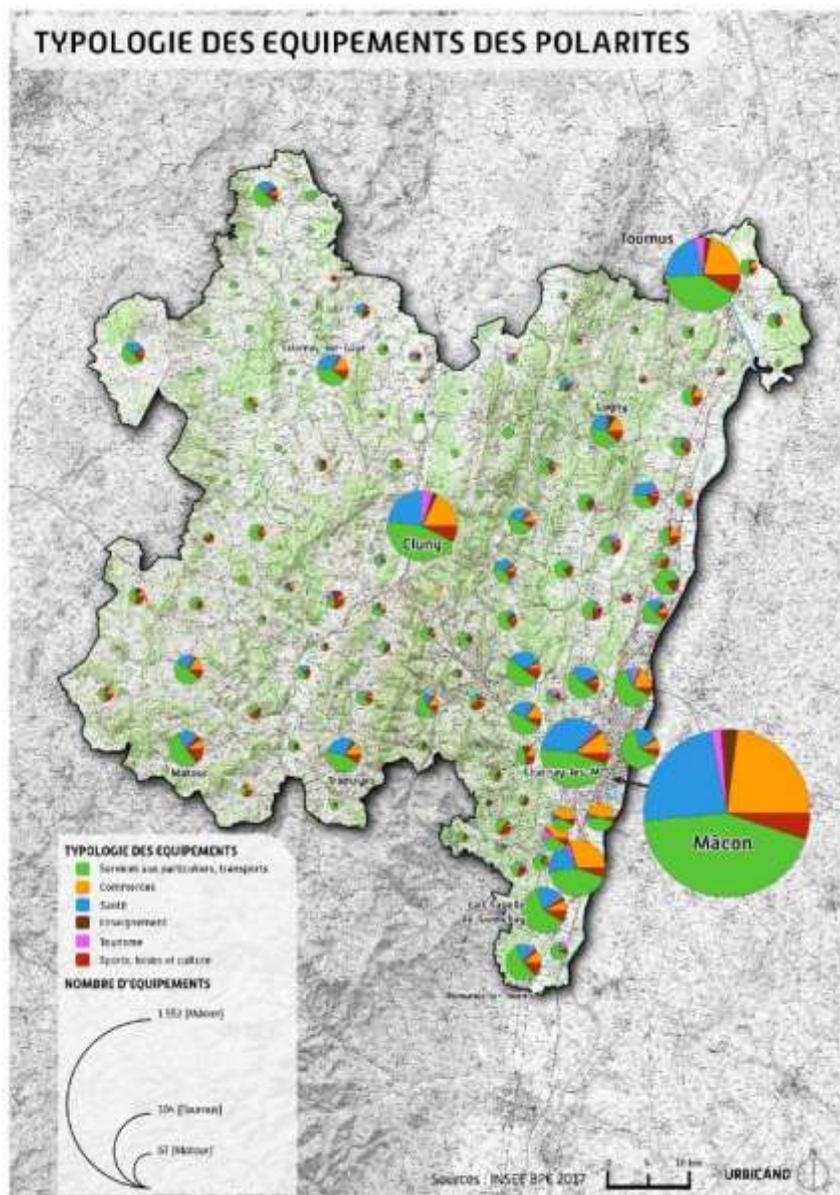
Même si l'agglomération Mâconnaise concentre la plupart des équipements, les polarités secondaires de Cluny et Tournus jouent également un rôle non négligeable de pôles relais à la polarité principale en accueillant des équipements de la gamme intermédiaire et ponctuellement de la gamme supérieure.

Sur le territoire, on retrouve également des bourgs ruraux qui accueillent surtout des équipements de la gamme de proximité : Lugny, Azé, Viré / Fleurville, Tramayes, Matour, Dompierre-les-Ormes, Salornay-sur-Guye. Le rôle de ces pôles est plus ou moins important, et ils peuvent parfois être fragiles, en particulier en termes d'offre de commerces et de services, mais ils jouent néanmoins un rôle déterminant d'équilibre pour le territoire. Certains de ces bourgs comme Matour et Tramayes présentent des densités d'équipements pour 1000 habitants bien supérieures à la moyenne départementale ou régionale.

Ces différents échelons de centralités permettent un maillage relativement fin du territoire même si certains secteurs notamment ceux les plus à l'ouest peuvent être parfois plus isolés en termes d'accès aux équipements. Dans ces secteurs plus enclavés, l'offre est complétée par quelques pôles de première proximité, comme Joncy et La Guiche.

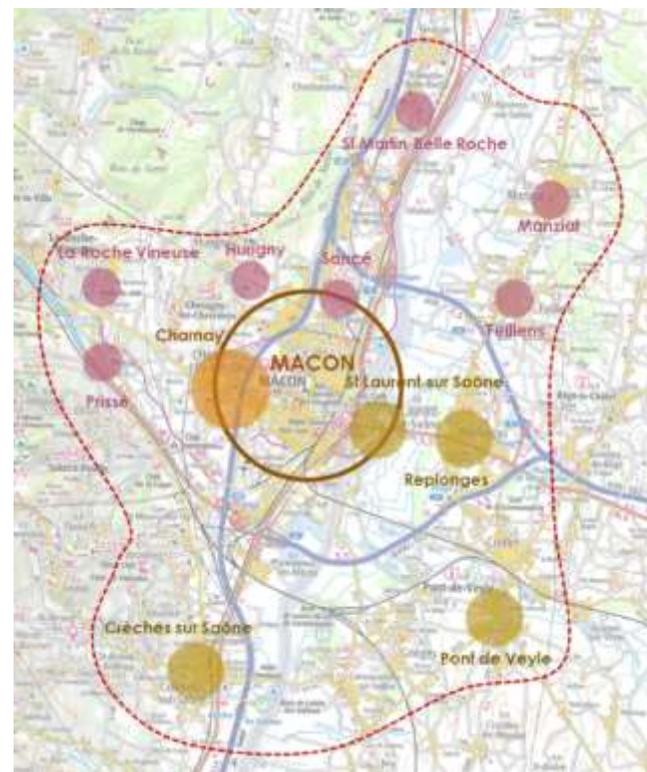
Les pôles de proximité doivent assurer l'accès aux équipements et services de premières nécessités tels que les boulangeries/boucheries, les bureaux de poste, les écoles (maternelles ou élémentaires), les petits artisans (plombier, électricien, maçon...), épicerie/supérettes voire les restaurants.





Au-delà de ce maillage de pôles, on retrouve dans la couronne mâconnaise des communes avec des niveaux d'équipement relativement élevés, du fait de leur population et de leur proximité de Mâcon : Charnay-Lès-Mâcon, Crêches-sur-Saône, La Roche Vineuse, Prissé, par exemple.

Enfin, au sud de Mâcon, les communes de La Chapelle-de-Guinchay et de Romanèche-Thorins tiennent une place très particulière, accueillant des dynamiques liées au desserrement du pôle mâconnais mais également à l'accueil d'actifs travaillant dans les pôles d'emplois rhônalpins (Belleville, Villefranche, métropole lyonnaise). Ces communes peuvent dans un sens être considérées comme des polarités, dans un contexte très dynamique.



En revanche, entre 2010 et 2019, et c'est un signe encourageant, le nombre de médecins en activité régulière a augmenté de +6%. Au-delà du nombre de médecins, les évolutions futures peuvent être questionnées au regard de l'âge des médecins en activité. La moyenne d'âge actuelle des praticiens en activité régulière est de 48 ans, et elle dépasse même les 50 ans dans les secteurs ouest et sud-ouest du territoire. Si, le PETR semble moins touché par ce vieillissement que les reste du département, le renouvellement de la démographie médicale peut être questionné au moins à moyen terme.

Le maillage des équipements de santé sur le territoire représente un enjeu d'aménagement à prendre en compte. En particulier, ce maillage doit permettre de limiter les endroits trop démunis en services de santé, empêchant un accès correct aux soins pour les populations.

Un des enjeux pour le PETR et plus largement pour le département est donc de rendre attractif le territoire pour inciter les jeunes médecins à s'installer, et de manière durable. Pour cela, le Département a mis en place un projet de contractualisation avec des médecins salariés. Un centre de santé départemental a été créé et l'objectif est d'employer directement 30 médecins, et de les affecter à des zones présentant une offre de soins insuffisante.



3.3.3 Services scolaires

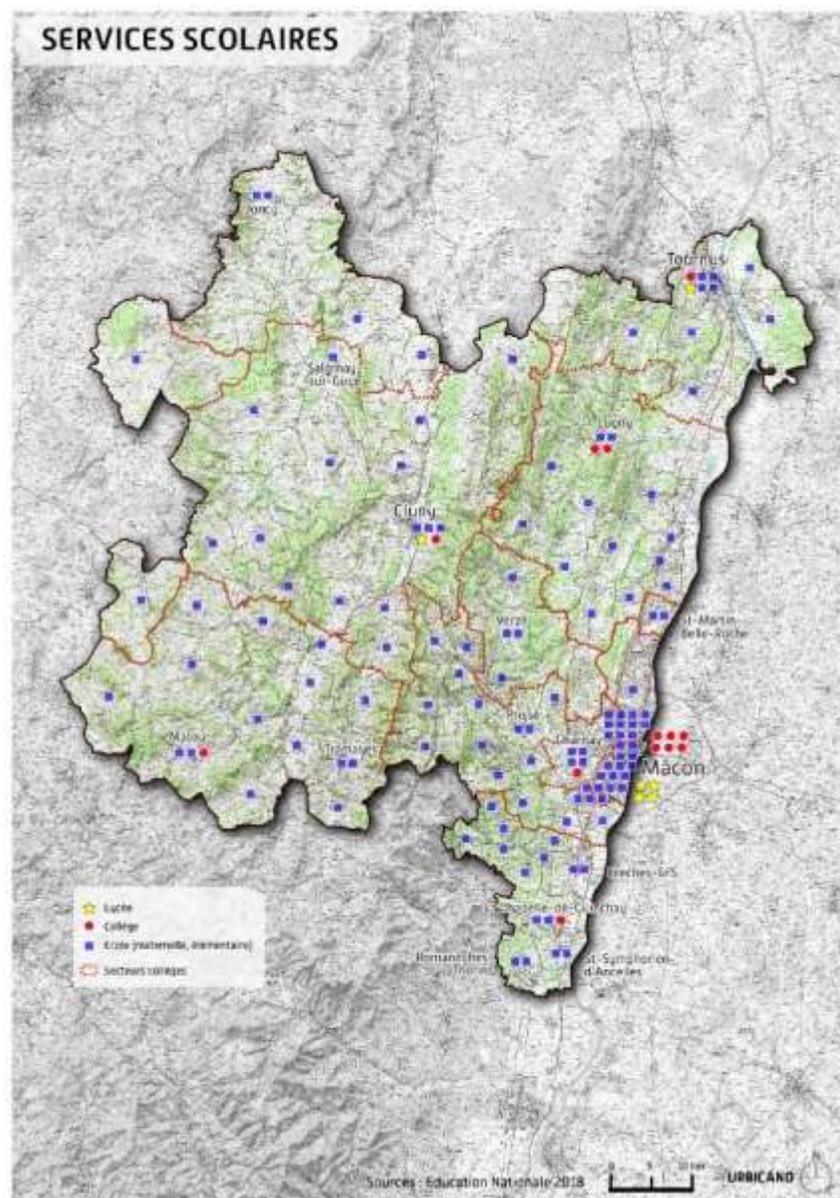
La question des services scolaires est également primordiale sur le territoire du PETR Mâconnais Sud Bourgogne. D'une manière générale, la présence d'une école dans une commune est souvent perçue comme un élément clé qui joue en faveur de l'installation ou du maintien des ménages.

Le maillage scolaire se maintient sur le territoire malgré quelques difficultés ponctuelles pour certains espaces plus ruraux.

En effet, les évolutions démographiques que connaît le territoire où la part des moins de 15 ans s'est réduite entre 1999 et 2015 pourrait à terme avoir des conséquences directes sur l'offre de services scolaires même si les effectifs sont restés stables.

Certains secteurs ruraux, de par leur faible densité, peuvent être plus fragiles que les autres et connaître des restructurations voire des fermetures (Cortevaix dans le Clunisois par exemple) remettant en cause l'offre et l'accessibilité des équipements/services scolaires.

La situation est semblable en ce qui concerne l'enseignement secondaire. Même si à l'échelle du territoire du SCoT les effectifs ont légèrement augmenté, cette augmentation s'est uniquement concentrée sur les établissements de la ville de Mâcon. Les autres établissements localisés que ce soit sur les polarités intermédiaires de Cluny et Tournus ou sur les pôles de proximité (Matour, Lugny...), ont tous vu leurs effectifs baisser entre 2014 et 2018. Ce constat vient confirmer la dynamique fragile et le potentiel écart entre le cœur urbain et les espaces intermédiaire et ruraux.



L'accessibilité aux équipements de formation postbac représente également une question importante pour le territoire :

- Les formations supérieures sont peu nombreuses à l'échelle du SCOT, ce qui ne facilite pas l'accueil des jeunes actifs sur le territoire. Les jeunes originaires du SCOT effectuent leurs études supérieures à l'extérieur, et tendent à débiter leur carrière professionnelle dans la continuité de leurs études, hors du PETR. Cela peut générer certaines difficultés de recrutement de main d'œuvre qualifiés sur le territoire.

En effet, le territoire ne dispose pas de réel centre universitaire puisque seule une antenne de l'UFR de Droit et de l'IUT de l'Université de Bourgogne sont présents à Mâcon. Le reste des formations supérieures sont proposées par des établissements de formations spécifiques (ESPE, école d'infirmières...), privés (ESMP) ou les lycées.

La présence de l'ENSAM à Cluny représente un point fort pour le développement du territoire, à la fois pour l'accueil d'étudiants et pour le développement de partenariats avec les collectivités ou les entreprises locales.

- Les jeunes en âge de faire des études supérieures se tournent en majorité vers les pôles de formations principaux (Lyon principalement et Dijon) et dans une moindre mesure vers les polarités secondaires comme Chalon-sur-Saône ou Le Creusot) L'accès à ces pôles représente une question importante pour les étudiants issus du territoire. L'offre de déplacements vers les pôles Lyon et Dijon est de bonne qualité, ce qui facilite l'accès aux formations supérieures.

Les flux domicile-étude mettent en lumière l'attractivité uniquement locale du pôle Mâconnais. En effet, les seuls flux pour lesquels « les entrées » dans le territoire sont plus importantes que « les sorties » sont pour les territoires péri-urbains ou les plus ruraux limitrophes (CC Saône

Beaujolais (Belleville), CC de la Veyle, CC Bresse et Saône...). A l'inverse, les flux sortants sont plus nombreux à destination de la Métropole de Lyon et de l'agglomération de Chalon-sur-Saône.

3.3.4 Equipement numérique

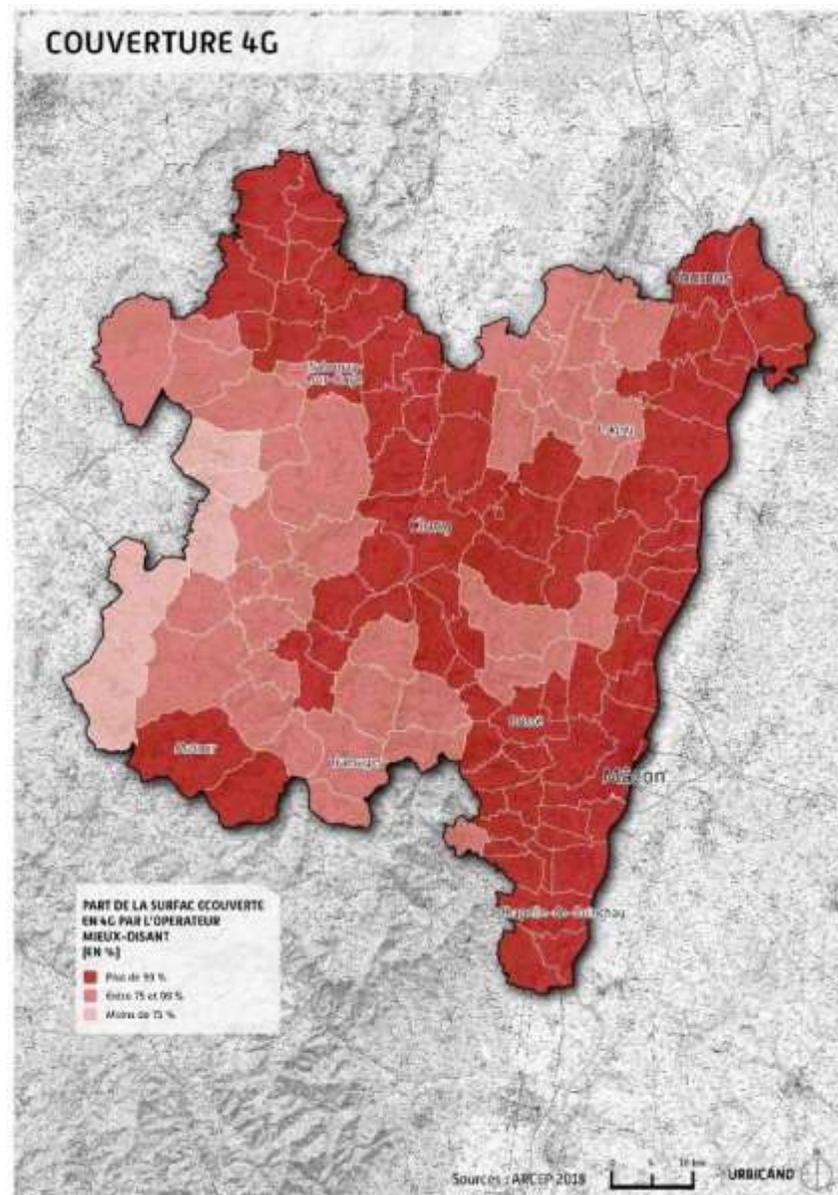
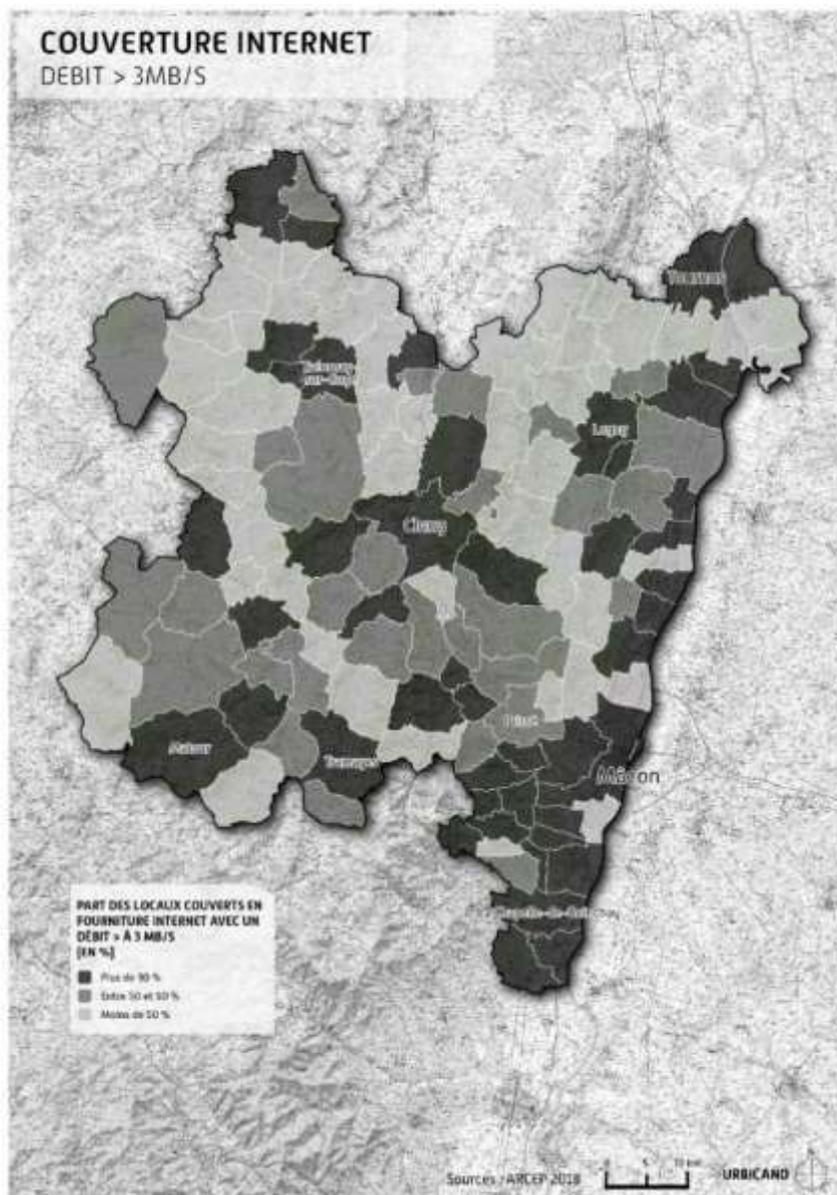
La question du numérique est également primordiale puisqu'elle peut être un véritable levier pour le développement global de tout le territoire, à la fois résidentiel et économique :

- A l'ère des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), il est primordial pour un territoire de permettre à ses entreprises de bénéficier d'un accès performant au numérique. Sans cela, il est aujourd'hui impossible d'attirer ou même de maintenir les entreprises sur un territoire. Economiquement, un territoire comme le PETR Mâconnais Sud Bourgogne ne peut donc se passer d'un accès au numérique performant.
- Pour les ménages, le numérique devient également un critère de plus en plus importante qui conditionne les choix d'installation.

Le PETR est plutôt bien positionné en termes d'aménagement numérique, grâce au Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), élaboré à l'échelle de la Saône-et-Loire. Mis en place en 2012, le SDTAN prévoyait l'éligibilité la totalité du territoire au très haut d'ici 2025, ce qui serait très positif étant donné la densité parfois plus faible de certains secteurs du territoire.

Même si certaines communes restent mal raccordées, près de 95% des bâtiments implantés sur le territoire du SCoT ont accès à des débit d'au moins 3 Mbits/seconde. Cependant, certaines communes rurales mais pas uniquement restent mal raccordées. En-dehors de quelques communes dans les espaces ruraux à l'est et à l'ouest du SCOT (cf. carte ci-après), la

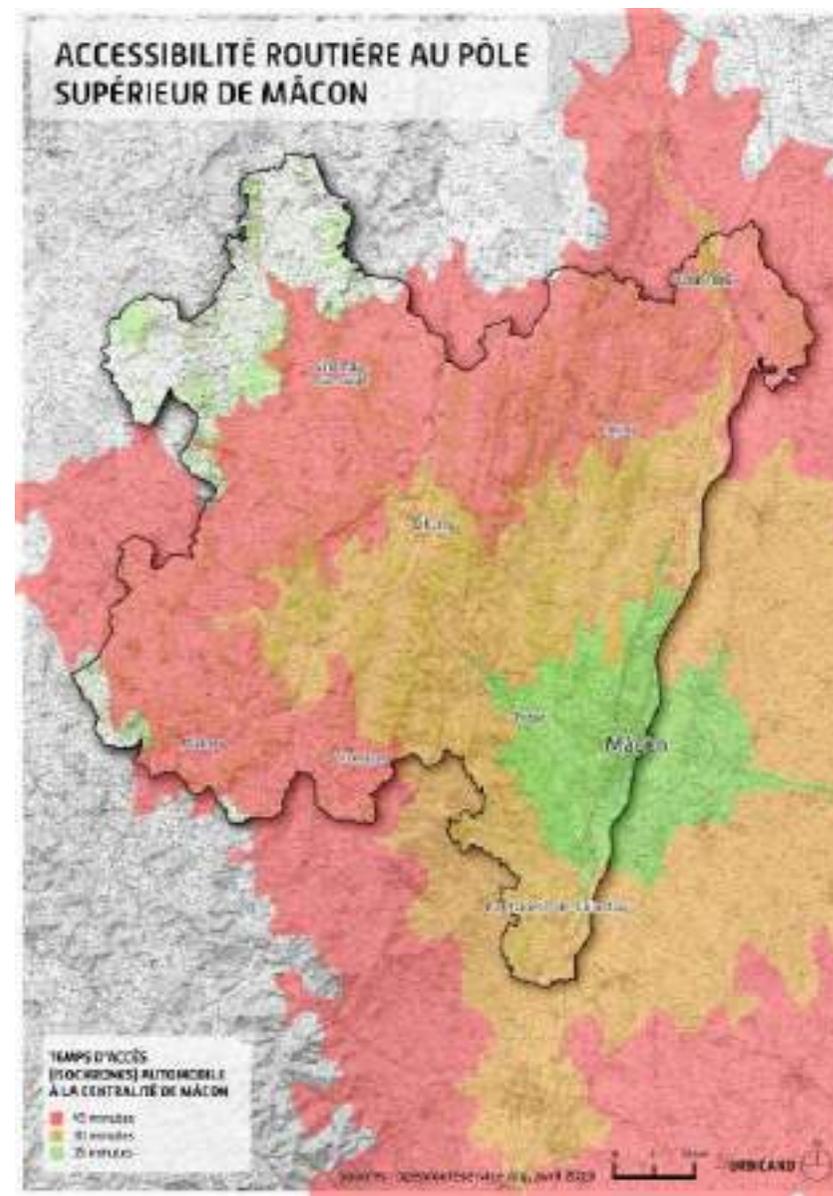
majorité des habitants peuvent déjà accéder à des débits supérieurs à 3 Mbits / seconde. Concernant la desserte en téléphonie mobile, celle-ci est encore meilleure puisque la quasi-totalité du territoire est largement couverte par le réseau 4G d'au moins 1 opérateur.



3.4 Des problématiques d'accessibilité aux services notamment dans les secteurs les plus ruraux

3.4.1 Un pôle supérieur relativement accessible via les axes routiers structurants

A l'échelle du territoire du SCoT, l'accès au pôle supérieur reste de qualité grâce notamment aux axes qui traversent le territoire du nord au sud (l'autoroute A6) et d'est en ouest (la RCEA). Certains secteurs ruraux, en particulier au nord-ouest du Clunisois, sont plus éloignés en distance de la ville-centre de Mâcon, mais peuvent être tournés vers d'autres pôles limitrophes (Montceau-les-Mines par exemple pour le secteur pré-cité).

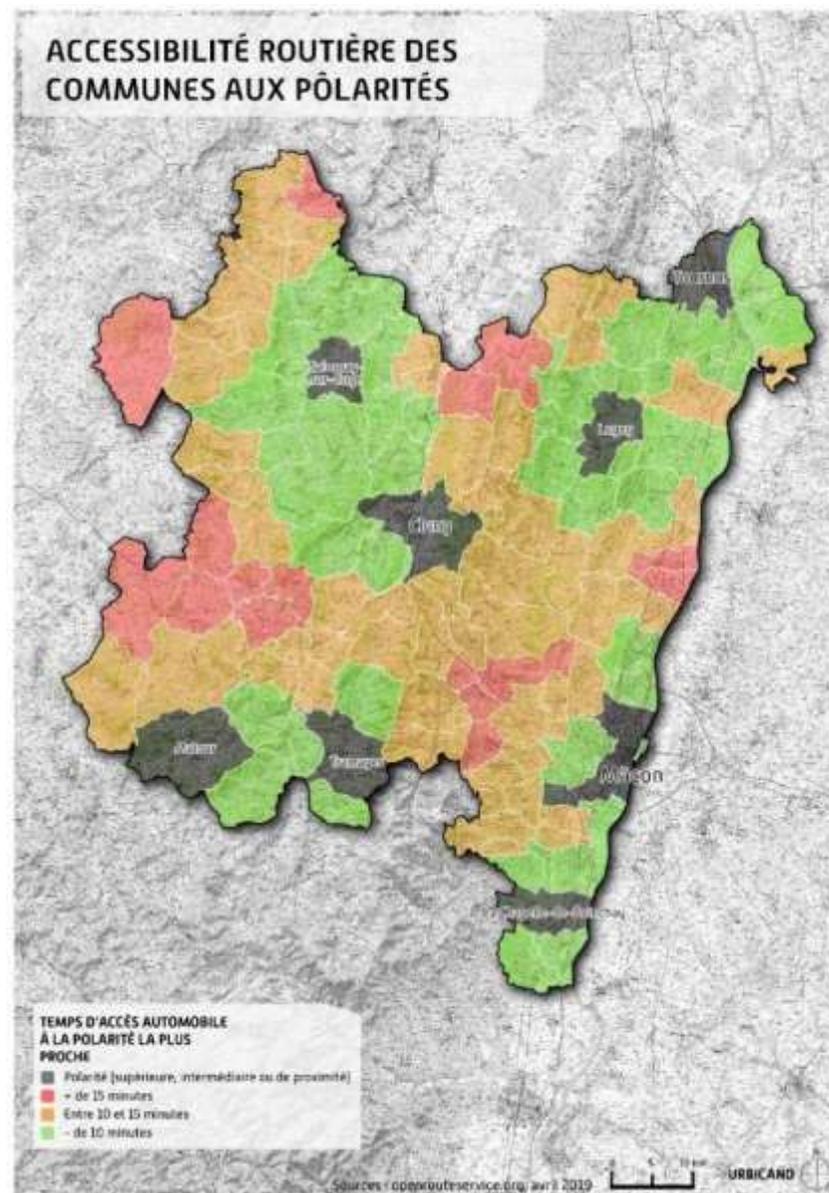


3.4.2 Une accessibilité aux pôles de services organisée en bassins de proximité

Le maillage de pôles de services intermédiaires permet à l'échelle du SCOT de limiter les temps d'accès aux services et commerces de fréquence quotidienne et hebdomadaire. Une large majorité des communes se trouve à moins de 15 minutes en voiture d'une polarité de proximité.

Les communes les plus proches des pôles de services ont assez facilement accès aux services et équipements. C'est le cas globalement pour les communes de la vallée de la Saône et pour une bonne partie des communes du Clunisois, en particulier du fait de la présence du pôle de Cluny en particulier.

Certains espaces ruraux sont plus enclavés par rapport au maillage de pôles intermédiaires et de proximité. Il s'agit de communes qui connaissent des contextes particuliers (espaces périphériques du SCOT, zones marquées plus fortement par la topographie).



4. Organisation des déplacements et de la mobilité

4.1 Des déplacements nombreux, à organiser

4.1.1 Des déplacements domicile-travail majoritairement internes au territoire, polarisés par Mâcon

La majorité des déplacements domicile-travail s'effectuent au sein-même du territoire du SCOT.

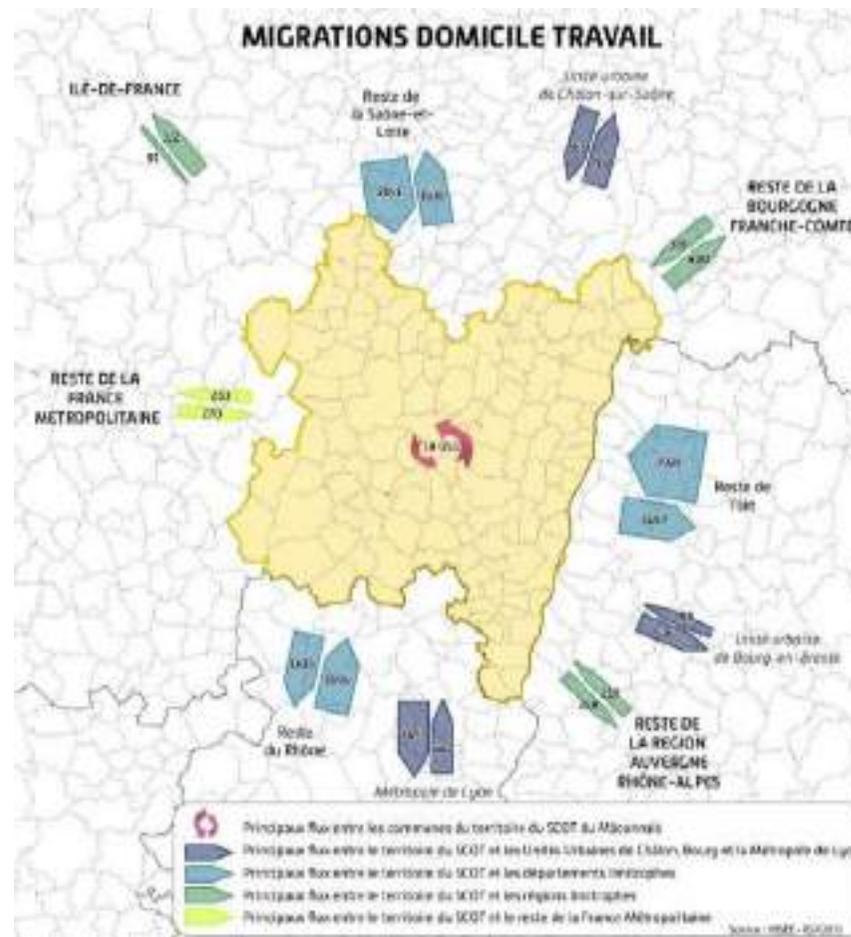
Le PETR du Mâconnais Sud Bourgogne compte environ 52 500 emplois sur place en 2015 pour environ 47 000 actifs occupés, soit un ratio emplois/actifs occupés supérieur à 1, ce qui illustre l'attractivité du territoire pour l'accès à l'emploi.

Sur ces 52 000 actifs, seulement un actif sur trois travaille dans sa commune de résidence (36%). La proportion d'actifs travaillant sur leur commune de résidence est importante dans certains secteurs, par exemple à Mâcon (63% des actifs de la ville-centre y travaillent). A l'inverse, certaines communes affichent un caractère résidentiel affirmé avec peu de résidents travaillant sur place, comme à Laizé où moins de 10% des actifs occupés restent travailler sur leur commune (soit 55 individus).

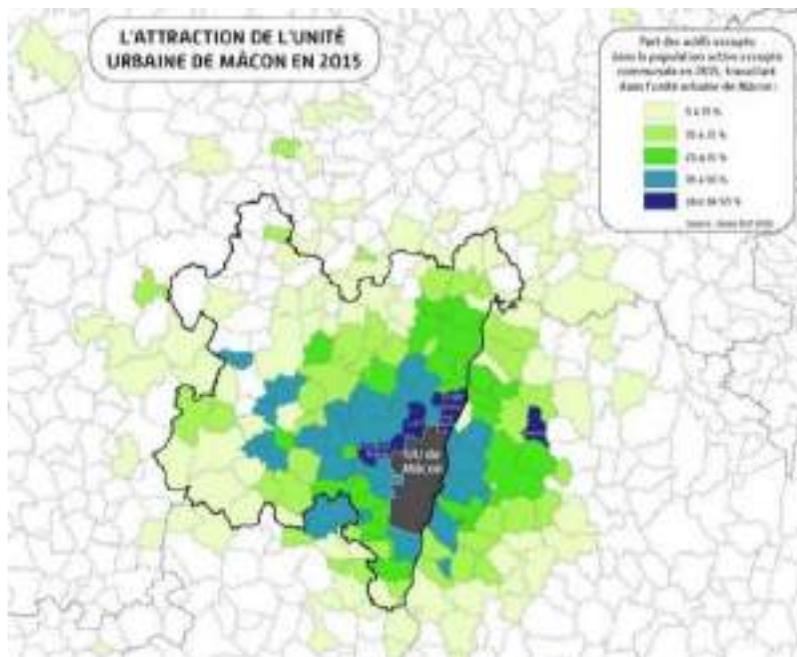
Au total, près de 80% des actifs du SCOT exercent leur activité sur le territoire. 20% des actifs habitant dans le périmètre travaillent donc en dehors du PETR, se dirigeant pour une grande partie vers les communes le Rhône (30% des flux sortant et en particulier vers la Métropole de Lyon, 15% des flux sortant du territoire), vers le département de l'Ain (30% des flux sortant) ou le reste du département de Saône-et-Loire (24% des flux sortant).

A l'inverse, on compte environ 15 500 actifs résidant en dehors du territoire du SCOT mais venant travailler sur l'une des communes du PETR. Leur

provenance est très diffuse, mais les flux les plus importants proviennent de l'Ain (52% des entrants) ou encore du reste du département de la Saône-et-Loire (29%).



Identifiée comme grand pôle urbain par l'Insee, l'unité urbaine de Mâcon est le principal pôle d'attractivité du territoire avec plus de 31 000 emplois soit près des 2/3 de l'offre du PETR (60%). En plus des 9 150 actifs de l'unité urbaine Mâconnaise² travaillant sur place, plus de 11 500 actifs issus du territoire se rendent sur Mâcon pour le travail, auxquels s'ajoutent 10 000 travailleurs résidant hors du périmètre de SCOT mais effectuant ces déplacements quotidiennement (dont 8 000 actifs de l'Ain). Ce sont les communes de première et deuxième couronne (des deux côtés des rives de la Saône) qui accueillent les parts les plus importantes d'actifs résidents se déplaçant quotidiennement pour travailler dans l'unité urbaine.

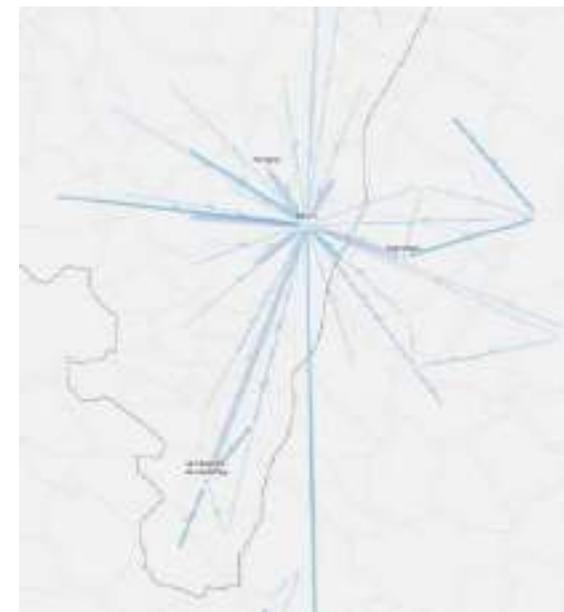


² On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins

Les pôles secondaires de Cluny et Tournus attirent également un nombre d'actifs non négligeable. Respectivement, 1 300 et 2 200 actifs « extérieurs » à la commune viennent travailler à Cluny et Tournus. A Cluny les ¾ de ces actifs habitent des communes appartenant au territoire du PETR alors qu'à Tournus, l'équilibre s'inverse puisque plus des ¾ des actifs sont originaires de communes extérieures au périmètre du SCOT (Ain, Communauté de Communes Entre Saône et Grosne).

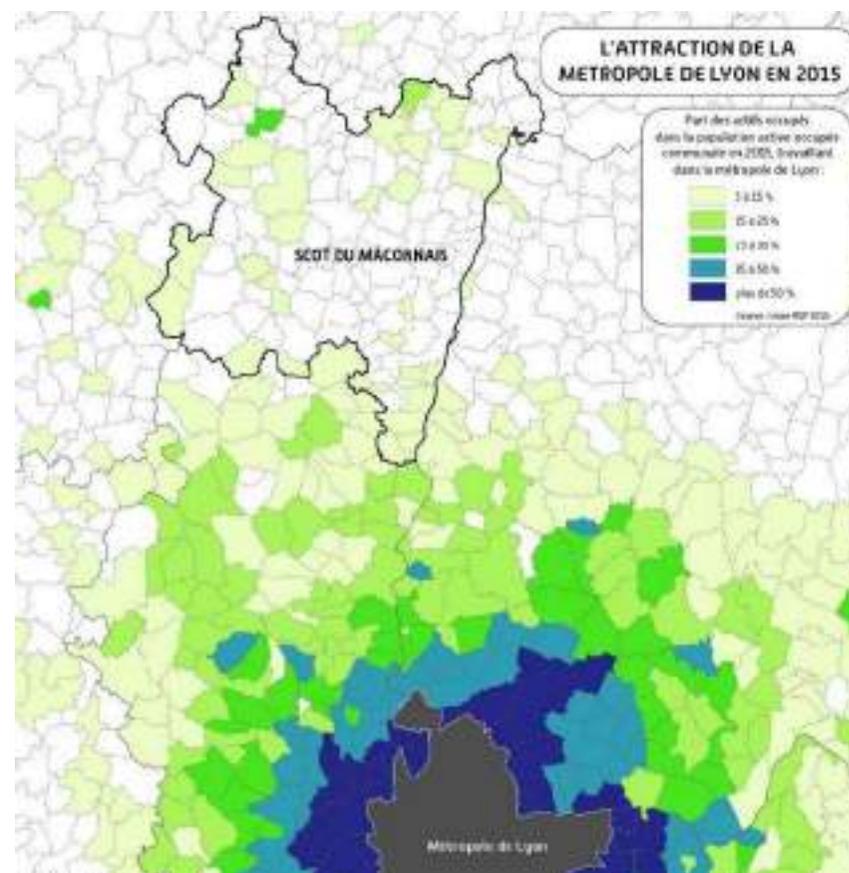
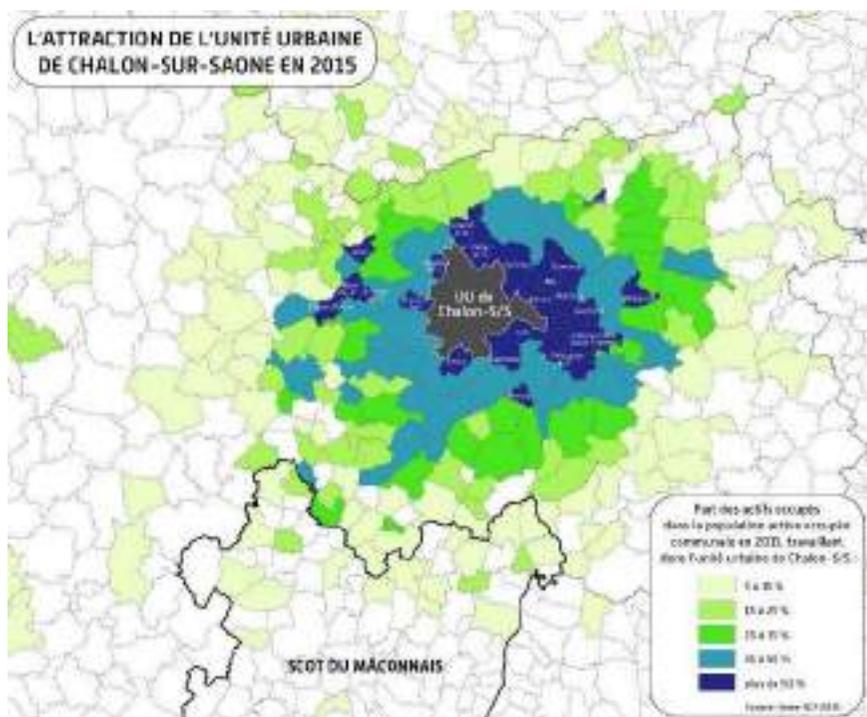
Les flux domicile-étude conservent les mêmes schémas que les mobilités professionnelles, que ce soit à l'échelle locale ou inter-régionale. En effet, sur le territoire du SCOT la polarité Mâconnaise rayonne largement sur les communes autour que ce soit sur le territoire du SCOT ou de l'autre côté de la Saône (Replonges, Feillens...).

Nombre de navettes domicile-étude sur le Mâconnais



2 000 habitants. Ici, l'unité urbaine Mâconnaise regroupe 7 communes : **Charnay-lès-Mâcon, Chevagny-les-Chevrières, Hurigny, Mâcon, Sancé, Varennes-lès-Mâcon et Vinzelles.**

A noter que la ville de Cluny connaît des flux importants vers la ville d'Autun. A une échelle plus large, ce sont les polarités urbaines supérieures qui attirent les étudiants et en premier lieu les villes de Lyon et de Dijon. Le territoire du PETR est également entouré par des agglomérations d'importance où certains actifs résidant sur le territoire du PETR vont travailler. C'est notamment le cas pour les communes du sud du territoire (Romanèche-Thorins, La Chapelle-de-Guinchay ou Saint-Symphorien-d'Ancelles) où jusqu'à 15% des actifs vont travailler chaque jour dans la métropole Lyonnaise. On peut également noter une situation semblable au nord du territoire pour les communes du Mâconnais-Tournaigeois qui sont attirées par les emplois de l'agglomération Chalonnaise.



	Départ d'actifs vers...	Arrivée d'actifs depuis...
Métropole de Lyon	1 453	447
CA Villefranche Beaujolais Saône	512	262
CC Saône Beaujolais	712	1 116

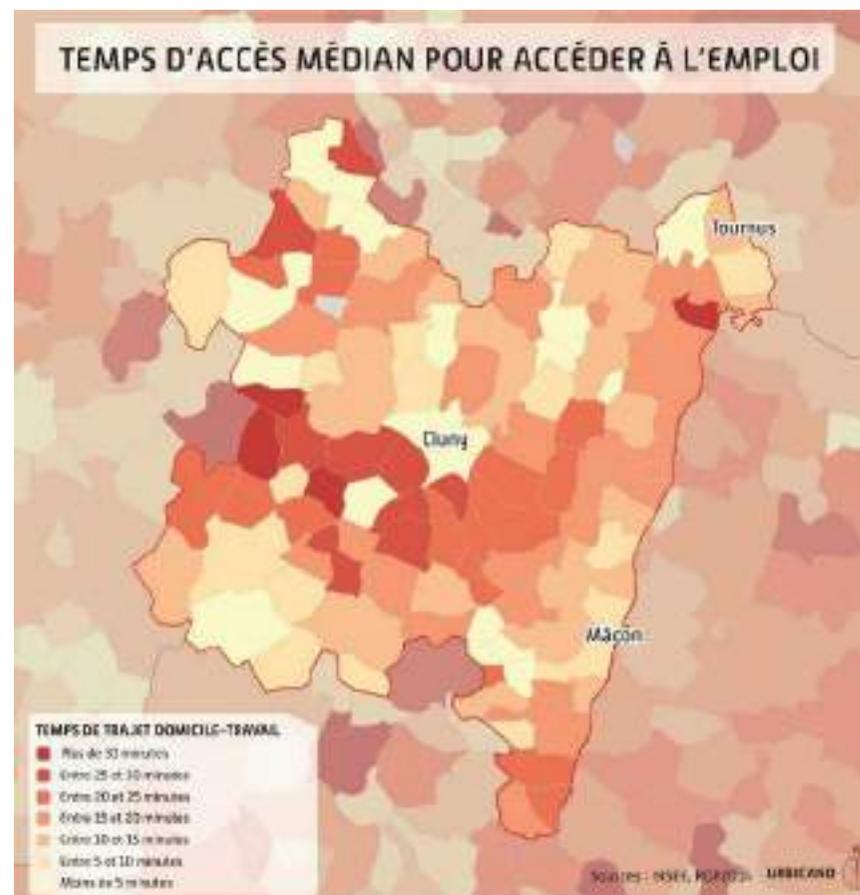
Des incidences majeures sur l'organisation du territoire

Au final, les déplacements domicile-travail concernent près de 45 000 individus quotidiennement. À raison d'un aller-retour par jour et d'un taux de présence de 80% (prenant en considération les temps partiels, congés et absences), on atteint près de 71 000 déplacements domicile-travail quotidiens sur le territoire.

Les polarités internes (Mâcon, Cluny, Tournus) ou externes (Lyon, Chalon-sur-Saône) sont par définition génératrices de déplacements et induisent d'importants flux quotidiens, ce qui pose des questions d'aménagement :

- Les infrastructures de transport desservant ces communes doivent pouvoir supporter un trafic conséquent, qu'il s'agisse du réseau routier mais également des services mis à la disposition des travailleurs : transport ferroviaire, transports urbains et transports à la demande, mobilités douces.
- L'accès à l'emploi génère des temps de trajet importants, pouvant dépasser dans certaines communes les 30 voire les 45 minutes en moyenne. Certaines communes rurales du Clunisois et de la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais sont concernées et plus particulièrement celles qui se situent à proximité de la RCEA. Ces communes ont accueilli une partie du desserrement de l'agglomération Mâconnaise, la RCEA permettant d'accéder rapidement au pôle d'emploi. Ceci vient confirmer les effets des grandes infrastructures routières qui tendent plus à éloigner les ménages des services et de l'emploi qu'à les en rapprocher. Il s'agit d'un des leviers de l'étalement urbain.
- Les migrations domicile-travail génèrent des pics de fréquentation des axes routiers encerclant Mâcon aux heures d'arrivée et de départ des travailleurs, notamment sur l'axe nord-sud de l'ex-RN6 (aujourd'hui

RD906) ce qui peut avoir des effets néfastes sur le fonctionnement de l'agglomération durant ces périodes.



4.1.2 Des déplacements également importants pour l'accès aux commerces et services

Plusieurs pôles de services structurants génèrent des déplacements pour l'accès aux services et aux commerces, en particulier pour les personnes inactives (retraités, personnes en recherche d'emplois) qui ne réalisent pas de navettes domicile-travail.

Mâcon et sa première couronne représentent le pôle de commerces et de services le plus important sur le territoire. Plusieurs zones d'activité dédiées au commerce (ex. : ZA Mâcon Nord-Sancé ou ZA des Bouchardes à Crêches-sur-Saône) génèrent des déplacements nombreux et des pics de fréquentation des axes routiers concernés.

Les déplacements vers l'agglomération Mâconnaise pour l'accès à une partie des services et commerces concernent tout le territoire.

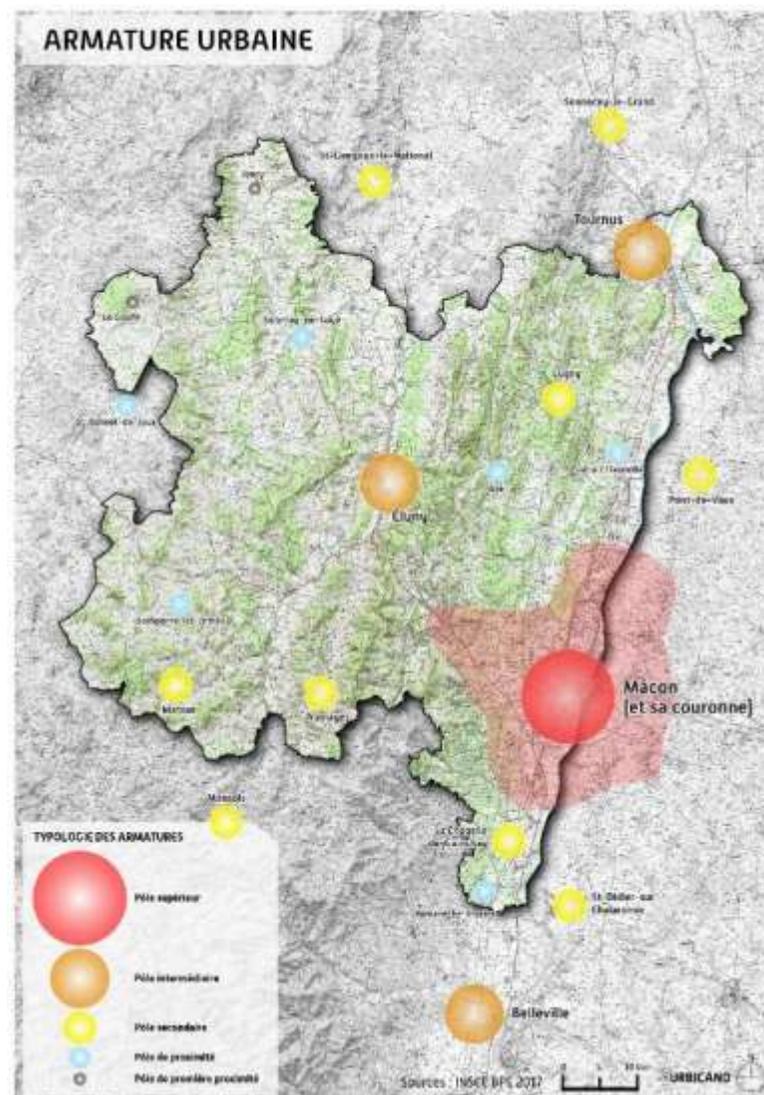
Tournus et encore plus Cluny, constituent des pôles d'équipement intermédiaires, qui polarisent à une échelle plus locale les déplacements pour l'accès aux services et commerces.

Les pôles d'équipement de proximité représentent les bourgs-centres des espaces ruraux ou périurbains. Ils jouent un rôle clé pour le maintien des populations sur le territoire, notamment les personnes captives (personnes âgées, handicapées, jeunes, etc.). Proposant ponctuellement des services et équipements intermédiaires.

Enfin dans les secteurs ruraux, certaines petites centralités proposent quelques petits commerces et services aptes à répondre à une demande quotidienne : ils irriguent l'espace rural et limitent les besoins en déplacements vers les pôles plus importants.

Éloigné de Mâcon, en termes de distance et de temps de trajet, certains secteurs de la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier entre

Charolais et Mâconnais et du Clunisois sont particulièrement enclavés et fragiles en termes d'offre de services et de commerces.



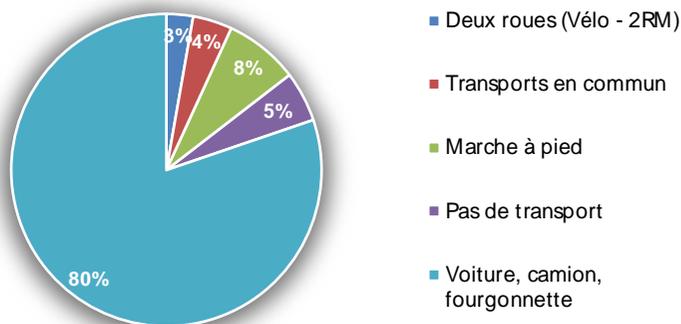
4.2 Des modes de déplacement peu diversifiés

4.2.1 Une forte dépendance à la voiture individuelle

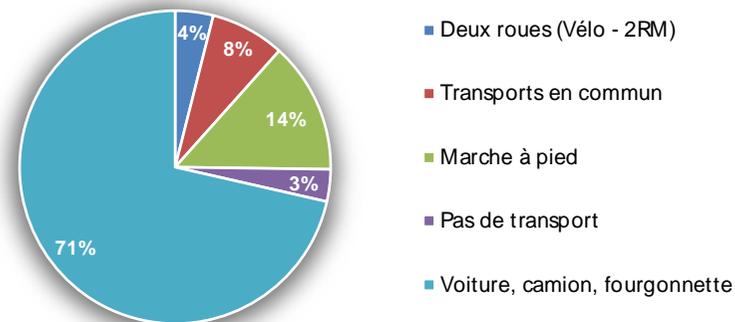
En 2015, le recensement des modes de transport utilisés pour se rendre au travail montre une certaine dépendance à la voiture individuelle :

- 4 trajets sur 5 sont effectués en voiture (80%) contre 70% à l'échelle nationale. Cette surreprésentation de la voiture individuelle a même tendance à s'accroître (78% en 2010), témoignant d'une pratique ancrée dans les habitudes et qui s'accroît avec le desserrement des pôles d'emplois (communes périurbaines gagnant de la population, difficultés à maintenir une offre alternative en dehors de quelques grands axes...);
- Avec seulement 4% des actifs utilisant les transports en commun pour aller travailler, le territoire se trouve très en deçà de la moyenne nationale s'élevant à 15%. Ce mode de transport reste primordial dans les déplacements scolaires et pour l'accès aux équipements et services des ménages plus vulnérables (modestes ou âgés).

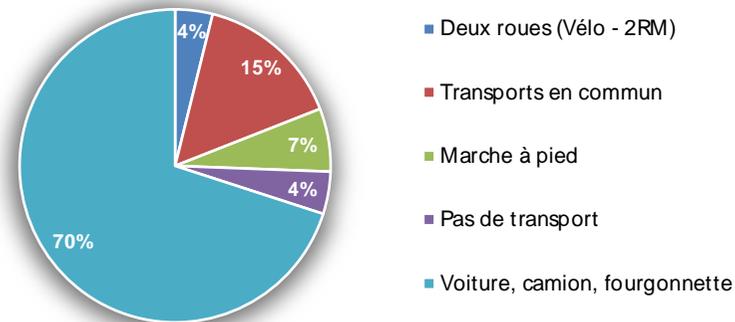
Mode de déplacements utilisés pour se rendre au travail - SCoT Mâconnais Sud Bourgogne



Mode de déplacements utilisés pour se rendre au travail - Ville de Mâcon



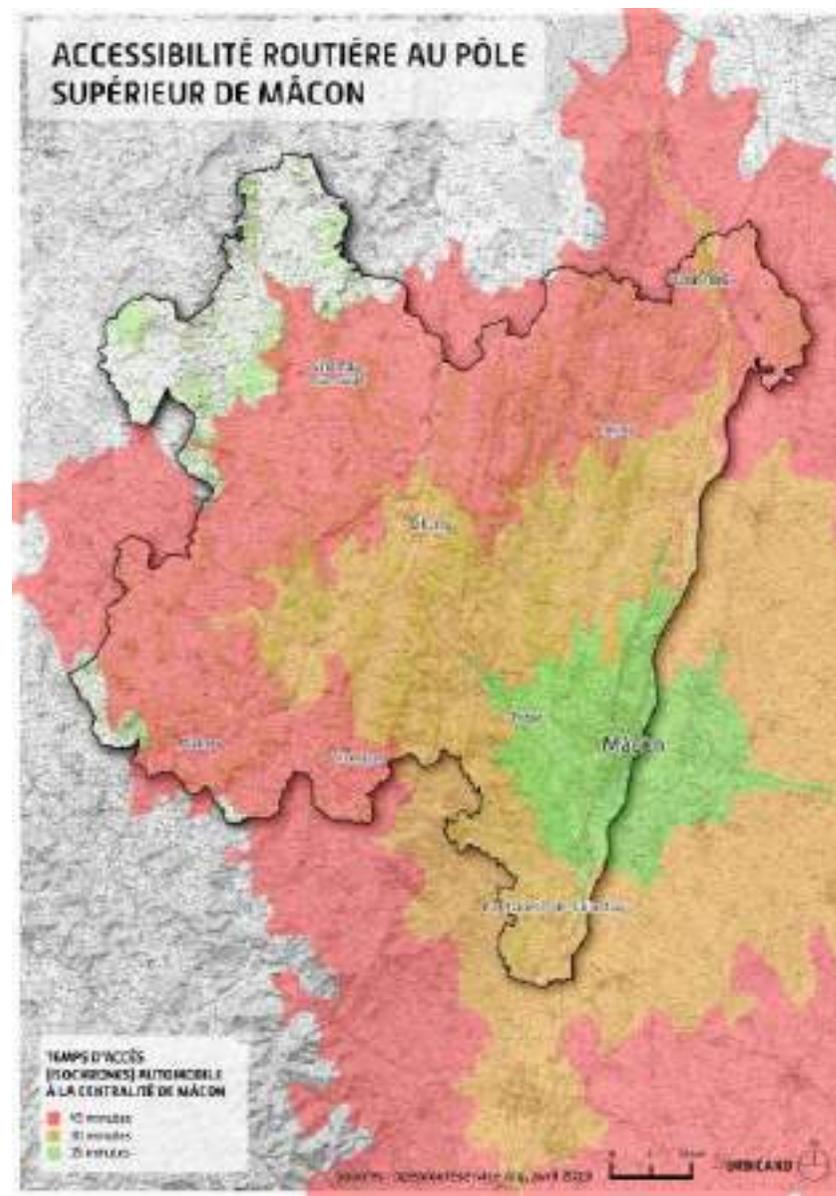
Mode de déplacements utilisés pour se rendre au travail - France Métropolitaine



La présence de gares TER et TGV sur le territoire n'a finalement qu'une influence limitée puisque l'offre ne semble adaptée qu'aux navetteurs travaillant en dehors du territoire, principalement dans les pôles d'emplois rhônalpins (Belleville, Villefranche-sur-Saône, métropole de Lyon), ou à Paris. Pour la desserte interne, l'offre semble soit mal adaptée (cadencement et horaires) soit moins attractive que la voiture.

4.2.2 Des durées de déplacements pouvant être importantes

A l'échelle du SCOT, le temps de parcours pour rejoindre la ville-centre peut dépasser les 45 minutes depuis la frange ouest du territoire, en particulier pour certaines communes du Clunisois. Malgré des axes structurants traversant de part et d'autre le territoire (Autoroute A6 pour l'axe nord-sud et la RCEA pour l'axe est-ouest), lorsqu'on s'écarte de ces axes, les temps de trajet restent assez longs pour un espace à dominante rurale, en particulier pour l'accès aux services, ce qui souligne l'enclavement de certaines communes.

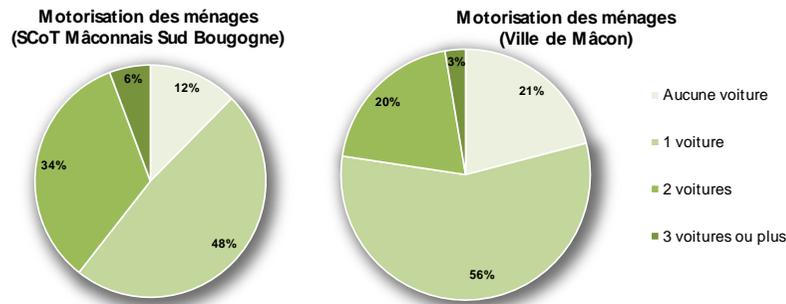


4.2.3 Un niveau de motorisation élevé des ménages, et des ménages non motorisés relativement fragiles

Un niveau d'équipement important en voitures individuelles

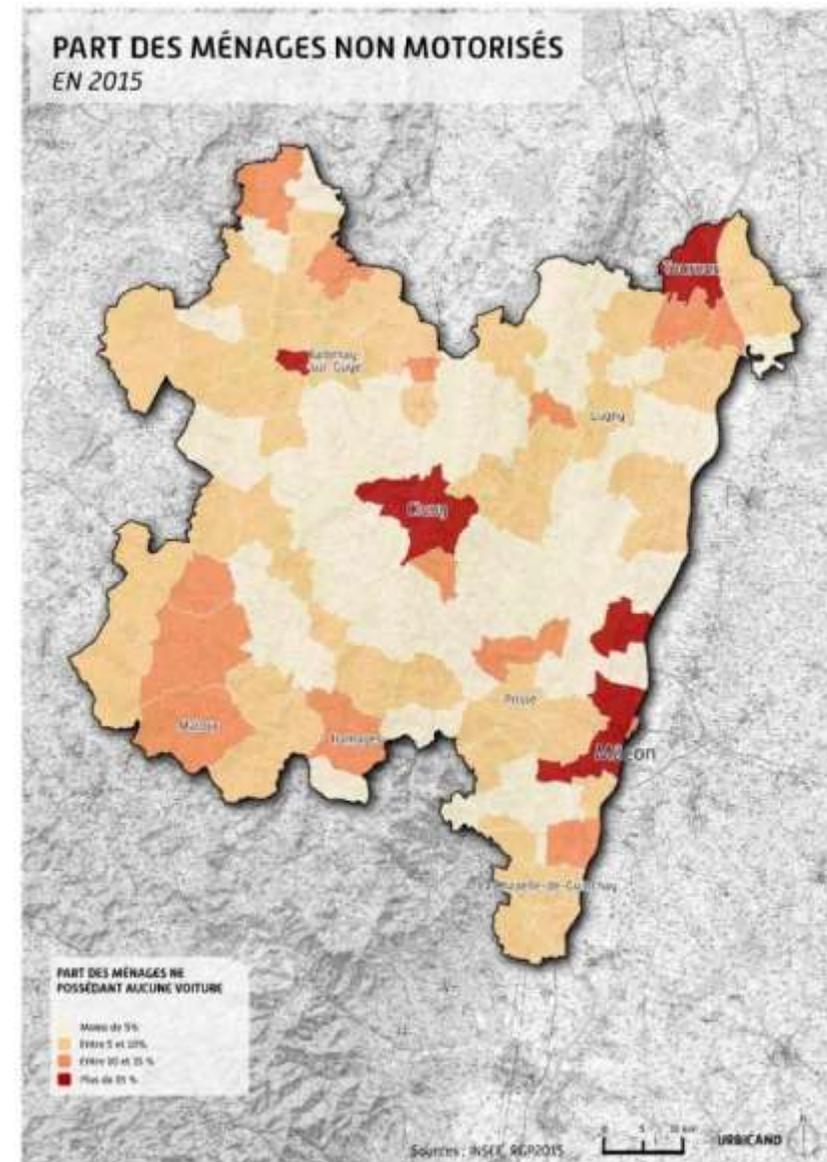
Dans l'ensemble, le PETR Mâconnais Sud Bourgogne affiche un niveau de motorisation des ménages élevé :

- 88% des ménages sont équipés d'au moins une voiture (81% en moyenne à l'échelle nationale) ;
- Près d'un tiers des foyers possède deux véhicules, et 5% des ménages possèdent trois voitures ou plus.



Les ménages ne sont cependant pas tous équipés de la même façon selon les secteurs du territoire :

- Les pôles urbains tendent à accueillir une population non-motorisée plus nombreuse. 21% des ménages de Mâcon n'ont pas de voiture. L'offre de commerces et de services y est en effet suffisante pour limiter le besoin de se déplacer et/ou il y existe une offre de transports en commun ou de transport à la demande permettant d'assurer une certaine mobilité ;



- Les franges nord-ouest et sud-ouest du territoire, c'est-à-dire les communes les plus rurales et les plus éloignées des équipements, affichent une part de ménages non-motorisés relativement conséquente. Il s'agit souvent de populations plus âgées et aux revenus faibles, qui se retrouvent en situation de faible mobilité.
- Les communes rurales de la partie centrale du territoire ont globalement un taux de motorisation assez élevé. Beaucoup de ces communes accueillent des actifs travaillant dans les pôles urbains et dépendant donc de leur voiture individuelle.

La multi-motorisation peut représenter une contrainte pour une partie des ménages : les couples de deux actifs ou possédant des enfants en âge d'être scolarisés n'ont parfois d'autre choix que de s'équiper pour pouvoir assurer les trajets domicile-travail et/ou domicile-étude quotidiennement. L'offre de transports alternatifs à la voiture individuelle n'est en effet pas systématiquement présente ou suffisante pour s'y substituer.

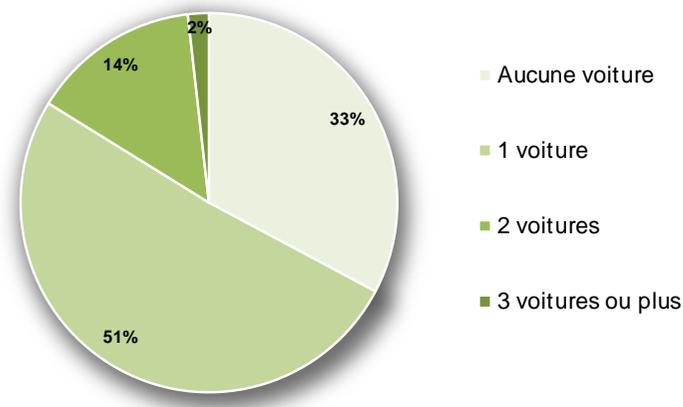
Une fragilité des inactifs en matière de mobilités

L'éclatement des populations sur le territoire et la faible densité des secteurs ruraux en dehors des polarités, face à la re-concentration de l'offre en commerces, services, équipements scolaires, emplois etc. ne permet pas la mise en place d'une offre de transports en commun répondant à l'ensemble des besoins particuliers.

En parallèle des constats effectués ci-avant, il faut souligner que la moitié des ménages inactifs du territoire ne possède pas de voiture, soit plus de 700 ménages (personnes âgées, demandeurs d'emplois,). La localisation de ces ménages est souvent subie du fait de revenus trop faibles, et une partie importante habite dans la ville-centre. Ces populations sont relativement

dépendantes des polarités urbaines locales et de solutions alternatives de transport.

**Motorisation des inactifs
(SCoT Mâconnais Sud Bourgogne)**



4.3 Des mobilités routières importantes qui s'organisent autour d'un réseau dense d'infrastructures

4.3.1 Une desserte de qualité qui connecte le territoire à l'échelle nationale

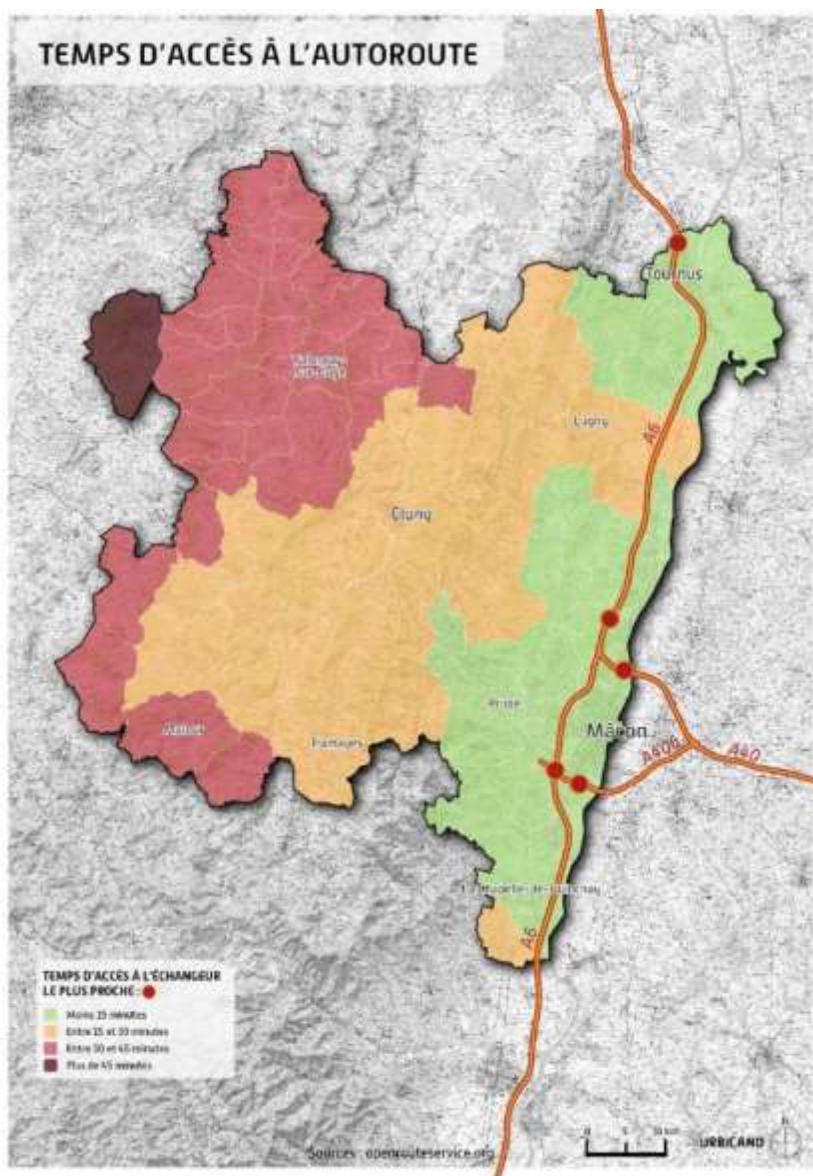
Le territoire du PETR Mâconnais Sud Bourgogne est traversé de part et d'autre par deux infrastructures de transport majeures :

- L'autoroute A6 reliant Beaune et plus largement la région parisienne à Lyon, accessible via :
 - L'échangeur n°27 donnant accès à la ville de Tournus ;
 - L'échangeur n°28 – Mâcon Nord ;
 - L'échangeur 29 – Mâcon Sud – desservant tout le sud de l'agglomération Mâconnaise (Varennès-lès-Mâcon, Crêches-sur-Saône...).
- La RN79 nommée également Route Centre-Europe Atlantique (RCEA) relie l'autoroute A6 à l'autoroute A71 à hauteur de Montmarault, au sud de Moulins. Cette route actuellement en travaux afin de poursuivre le doublement des voies sur l'ensemble des portions, dessert une partie du cœur du territoire :
 - Les sorties 2 et 3 au niveau de Mâcon sud ;
 - La sortie 4 entre Charnay-lès-Mâcon et Pierreclos ;
 - La sortie 5 à Cluny ;
 - La sortie 6 à Sainte-Cécile ;
 - La sortie 7 à Clermain ;

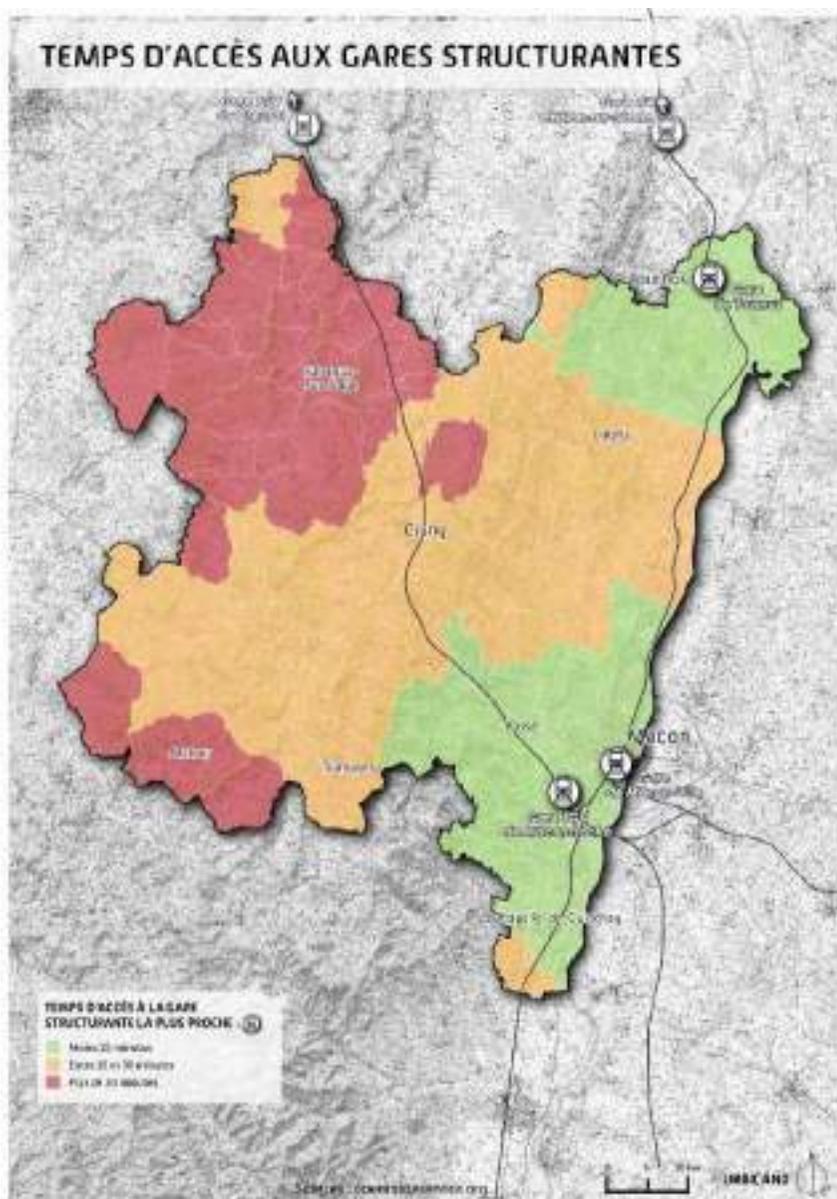
- La sortie 8 sur la commune de Dompierre-lès-Ormes ;
- La sortie 9 à Verosvres.

A noter également que le territoire est directement connecté à l'autoroute A40 au niveau de l'agglomération Mâconnaise, autoroute qui dessert le département de l'Ain en direction de Bourg-en-Bresse.

Les temps d'accès à l'autoroute depuis le territoire est assez hétérogène et suit un gradient est-ouest très marqué. A quelques exceptions près, les temps d'accès à l'autoroute sont inférieurs à 45 minutes pour l'ensemble des communes du territoire, du fait de la présence de nombreux échangeurs autoroutiers sur le périmètre de SCOT et à la présence de la RCEA qui permet un accès plus direct à l'autoroute A6. Une trentaine de communes affichent un temps d'accès à l'autoroute supérieur à 30 minutes, mais ces communes représentent moins de 7% de la population. A l'inverse, plus de 70% des habitants résident à moins de 15 minutes d'un échangeur autoroutier.



Le constat est relativement semblable lorsqu'on s'intéresse à l'accessibilité des gare structurantes depuis les communes du PETR. Quelques communes du sud de la Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais et une bonne partie des communes du nord du Clunisois restent plus enclavées. Une partie du secteur du Clunisois est même plus proche de la gare du Creusot-TGV que des gares de Mâcon.



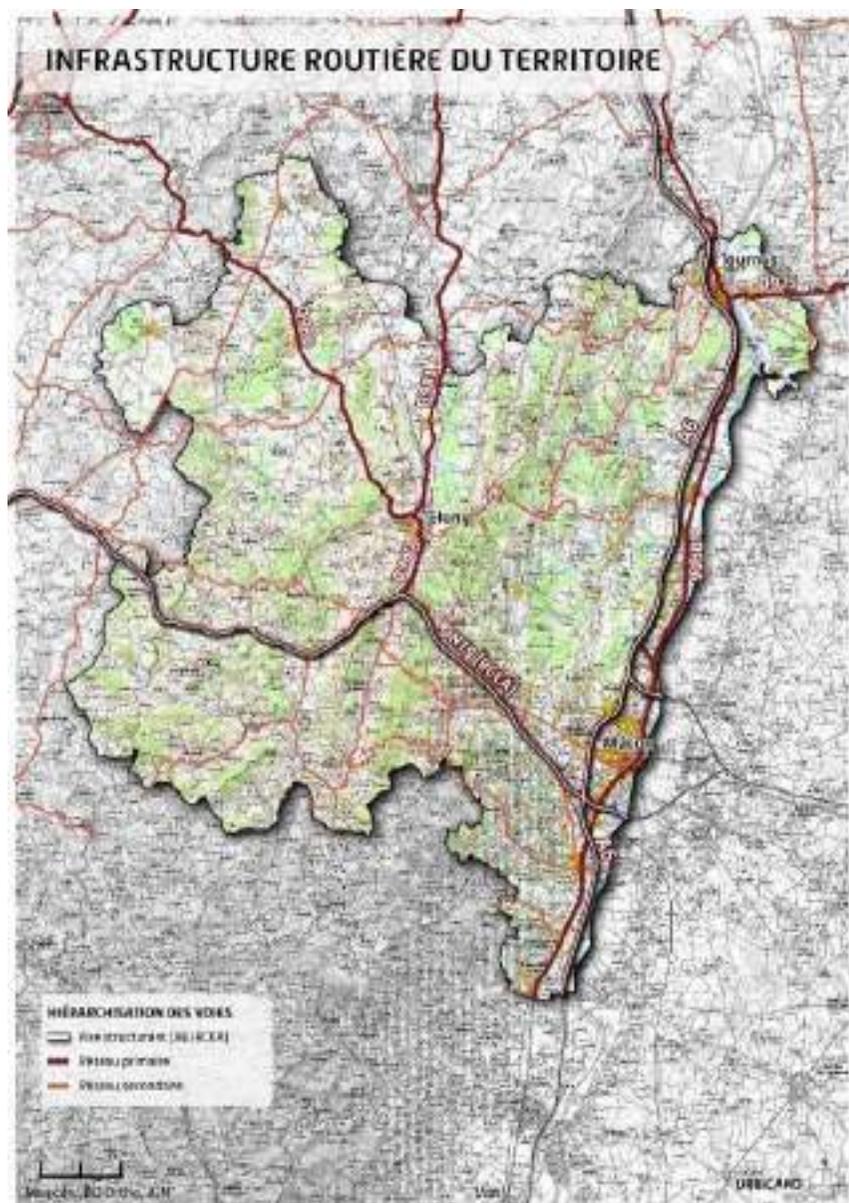
4.3.2 Un réseau routier local dense calibré pour une desserte parfois limitée

En dehors des axes structurants cités précédemment, les routes départementales d'importance secondaire se limitent à 3 axes sur le territoire.

- Tout d'abord, la RD906 qui s'étire le long de la Saône vient doubler l'axe nord-sud déjà assuré par l'autoroute A6 en jouant le rôle de desserte plus fine des villages de la vallée de la Saône.
- La RD980 relie Cluny au nord-ouest du territoire du SCOT vers Montceau-les-Mines.
- La RD 981 relie Cluny à Chagny au nord de Chalon-sur-Saône en traversant plusieurs communes du territoire du SCOT (Massilly, Taizé...).

Un réseau de routes départementales de plus faible importance vient interconnecter ce réseau en reliant les axes principaux en différents points. Il en résulte une bonne couverture générale du territoire.

Toutefois, il est à noter que certains secteurs (Communauté de Communes Saint-Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais, communes les plus enclavées du secteur du Clunisois) souffrent d'une plus faible accessibilité puisqu'il n'existe aucun axe structurant ou route primaire directe depuis / vers Mâcon. Les temps de trajet pour rejoindre un pôle de services supérieur sont donc significativement plus importants dans ce secteur.



4.3.3 Des flux routiers importants sur certains axes avec des points de difficultés réguliers localisés dans la vallée de la Saône

Plusieurs axes de circulation accueillent des trafics importants. Les circulations les plus denses concernent l'axe Nord-Sud du territoire, la RD906 portant un trafic avoisinant les 23 000 véhicules/jour en semaine générant des réels soucis de congestion. La portion allant de la traversée de Mâcon à l'extrémité sud du territoire, (Romanèche-Thorins, La Chapelle-de-Guinchay...) est un point noir de la circulation routière car cette 2x1 voie traverse à la fois le cœur de ville de Mâcon, des centres-bourgs (Varenes-lès-Mâcon, Crêches-sur-Saône) et a vu s'implanter de manière quasi-continue une urbanisation commerciale et d'activités. Ainsi, toutes les sortes de trafic (local, de flux, navetteurs, poids-lourds...) viennent s'y accumuler.

La RCEA, dont la mise à 2x2 voies est en cours, supporte des trafics moins importants que le RD906. En effet, la portion la plus fréquentée est la portion entre Cluny et Prissé avec près de 20 000 véhicules/jour, dont une part importante de poids-lourds (entre 20 et 25% du trafic).

4.3.4 Des politiques de stationnement aux conséquences inégales

Sur l'ensemble du territoire du SCOT seules les villes de Mâcon, Tournus et Cluny ont mis en place des zones de stationnement payant, associées à une offre gratuite localisée en périphérie directe du centre-ville. On relève quelques autres modes de régulation du stationnement comme le stationnement alterné et les parkings zones bleues.

La politique en matière de stationnement reste peu structurée en dehors de ces communes. Les problèmes de stationnement ont des conséquences directes sur la qualité de vie des habitants :

- Le manque de rotation des véhicules stationnés peut entraver le bon fonctionnement des commerces de centres-villes ou de centres-bourgs ;
- Le stationnement illicite peut représenter une gêne importante dans les déplacements doux (notamment sur les trottoirs, pistes cyclables, passages piétons, etc.) ;
- L'omniprésence de l'automobile en milieu urbain génère un impact visuel et sonore nuisant à l'image et donc à l'attractivité des communes.



4.3.5 Des axes routiers à sécuriser pour optimiser les conditions de déplacement sur le territoire

Sur la période 2014-2018, l'accidentologie reste constante (entre 60 et 65 accidents par an) même si sur la dernière année 2018, le nombre d'accident à augmenté fortement (99 accidents). En revanche, (et malgré la nette augmentation du nombre d'accident en 2018), le nombre de décès sur les routes à baissé continuellement passant d'une dizaine en 2014 à 5 en 2018.

De part l'importance du trafic, le nombre d'accidents est logiquement plus important sur le territoire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération. Certaines portions de la RCEA (RN79) et les axes d'entrée dans l'agglomération Mâconnaise sont particulièrement sujets aux accidents.

4.4 Un territoire bien desservi par les transports en commun ferrés

4.4.1 Des liaisons performantes depuis Mâcon d'échelle nationale

Le territoire (et plus particulièrement Mâcon) bénéficie d'une position stratégique avec deux lignes majeures qui traversent le SCOT et desservent de 3 gares structurante :

- La gare de Mâcon-ville
- La gare TGV de Mâcon-Loché
- La gare de Tournus

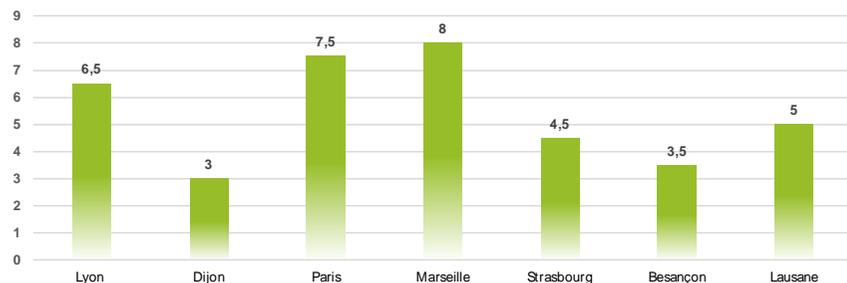
Le territoire bénéficie à la fois de la ligne TGV Paris – Lyon, et de la présence de la ligne TER Dijon- Mâcon-Lyon, qui comprend un réseau de gares dans le secteur du Val de Saône. Cette ligne accueille des trafics régionaux et interrégionaux, entre la région Bourgogne-Franche-Comté et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2017, la gare de Mâcon-ville a accueilli plus 1,2 millions de voyageurs (source SNCF Open Data), ce qui représente en moyenne 3 300 montées/descentes quotidiennes en ville de Mâcon. En cumulant, la fréquentation de la gare TGV de Mâcon-Loché, la fréquentation ferroviaire à Mâcon totalise près de 1,7 millions de voyageurs par an. Il s'agit des deux gares les plus fréquentées du territoire du SCOT. Mâcon constitue le point central des réseaux de transport du territoire, jouant un rôle de plateforme intermodale primordiale pour le territoire.



Les niveaux de desserte des grands pôles régionaux et inter-régionaux sont de qualité. Les grandes lignes TGV passant par les deux gares de Mâcon assurent une desserte importante vers les grandes agglomérations nationales et le grand-est de la France. En effet, entre 6 et 8 allers-retours par jours permettent de rejoindre Paris, Marseille ou Lyon.

Cadencement TGV (A/R moyens depuis Mâcon Loché ou Mâcon Ville)

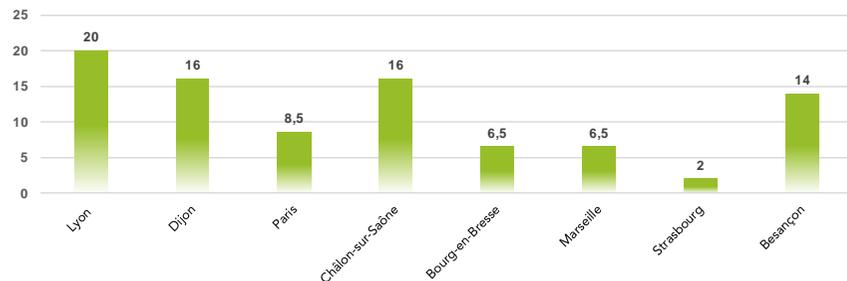


Le réseau de TER offre des cadences très compétitives pour accéder aussi bien au nord qu'au sud du territoire avec entre 16 et 20 allers-retours par jour pour Lyon, Dijon ou Chalon-sur-Saône. La ville de Tournus se situant sur la ligne Dijon-Lyon profite également de ce bon cadencement et la gare de la ville a accueilli en 2017 près de 26 000 voyageurs.

La desserte vers l'est est plus limitée mais reste relativement correcte puisqu'entre 6 et 7 allers-retours sont assurés depuis Mâcon vers Bourg-en-Bresse.

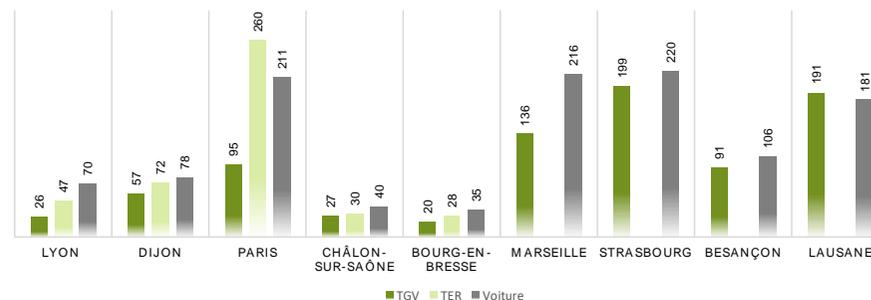
L'axe Strasbourg-Lyon permet, via Dijon, de desservir à plus grande échelle l'est de la France comme Besançon ou Strasbourg.

Cadencement TER directs (A/R moyens depuis Mâcon)



Par ailleurs, il est souvent plus rapide d'effectuer le trajet en train qu'en voiture. C'est surtout le cas en TGV mais également en TER pour desservir les agglomérations voisines comme Lyon, Dijon ou Chalon-sur-Saône. C'est ce qu'explique la bonne compétitivité de l'offre ferroviaire depuis Mâcon.

Temps d'accès depuis Mâcon aux pôles desservis par le train (en minutes)

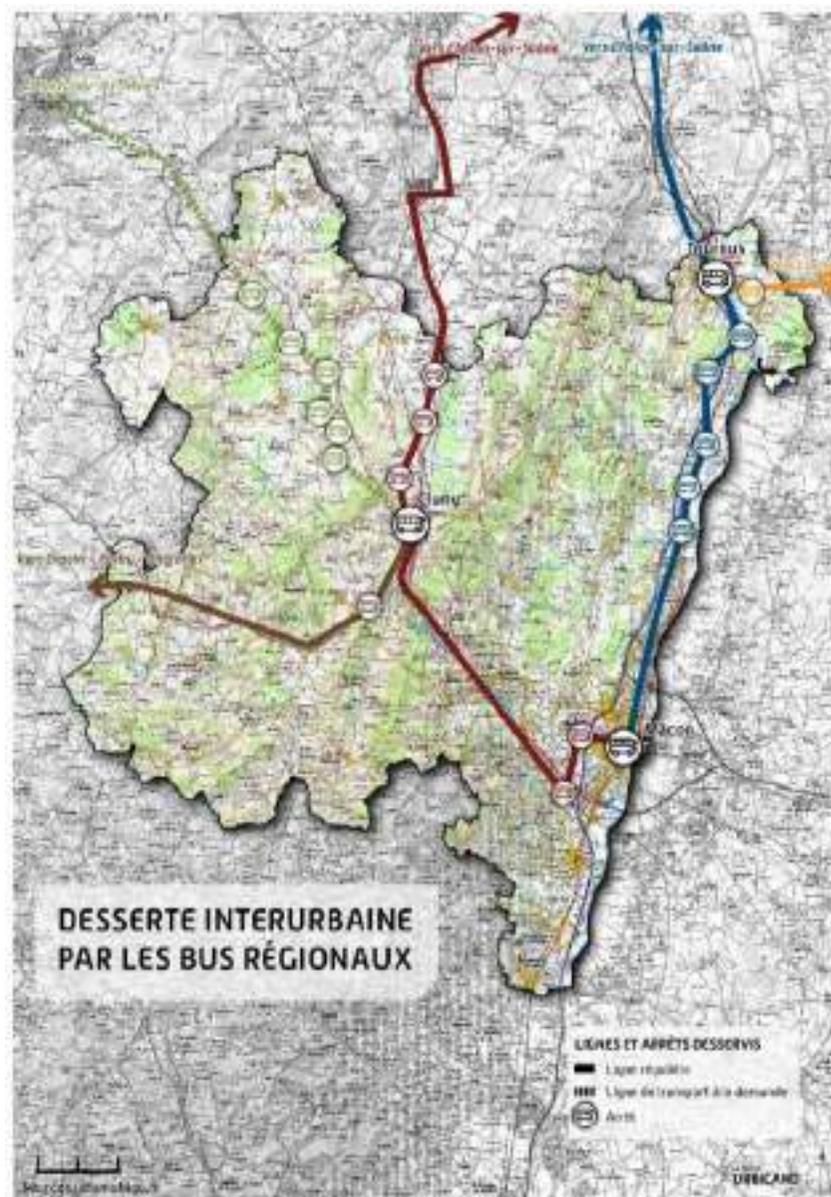


4.4.2 Un réseau de proximité existant et largement utilisé par les navetteurs lyonnais

Il existe en complément de l'offre régionale une offre de transports à caractère local qui est assurée par les Régions Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. Au sud, sur l'axe Mâcon-Belleville, une ligne omnibus dessert les haltes ferroviaires à Crêches-sur-Saône, La Chapelle-de-Guinchay (Pontanevaux) et Romanèche-Thorins. Ces haltes accueillent à elles trois plus de 100 000 voyageurs par an, en bonne partie des travailleurs des pôles d'emplois rhônalpains habitant ces 3 communes. Au nord de Mâcon, sur la ligne Mâcon-Dijon, une desserte locale est également proposée mais avec des cadencements beaucoup plus réduits (seulement 6 allers/retours par jour) pour une fréquentation elle aussi beaucoup moins importante que sur les gares/haltes au sud de Mâcon puisque seulement 22 500 voyageurs ont transité par les gares de Senozan et Fleurville en 2018.

En dehors des lignes ferroviaires de la SNCF, la Région Bourgogne-Franche-Comté, nouvel opérateur de transport en commun routier après la gestion historique du Conseil Départemental 71, assure la desserte des communes non-desservies par le train et notamment la ville de Cluny. La ligne Chalon-sur-Saône – Cluny – Mâcon, desservant le site de Taizé, bénéficie d'un cadencement important (11 allers-retours par jour) comparativement aux autres lignes de bus qui desservent le territoire (4 A/R de Tournus vers Louhans ou 3 A/R de Cluny vers Digoin...).

Au total, ce sont ainsi une vingtaine de communes qui sont desservies de façon régulière par des lignes SNCF ou de bus régionaux.

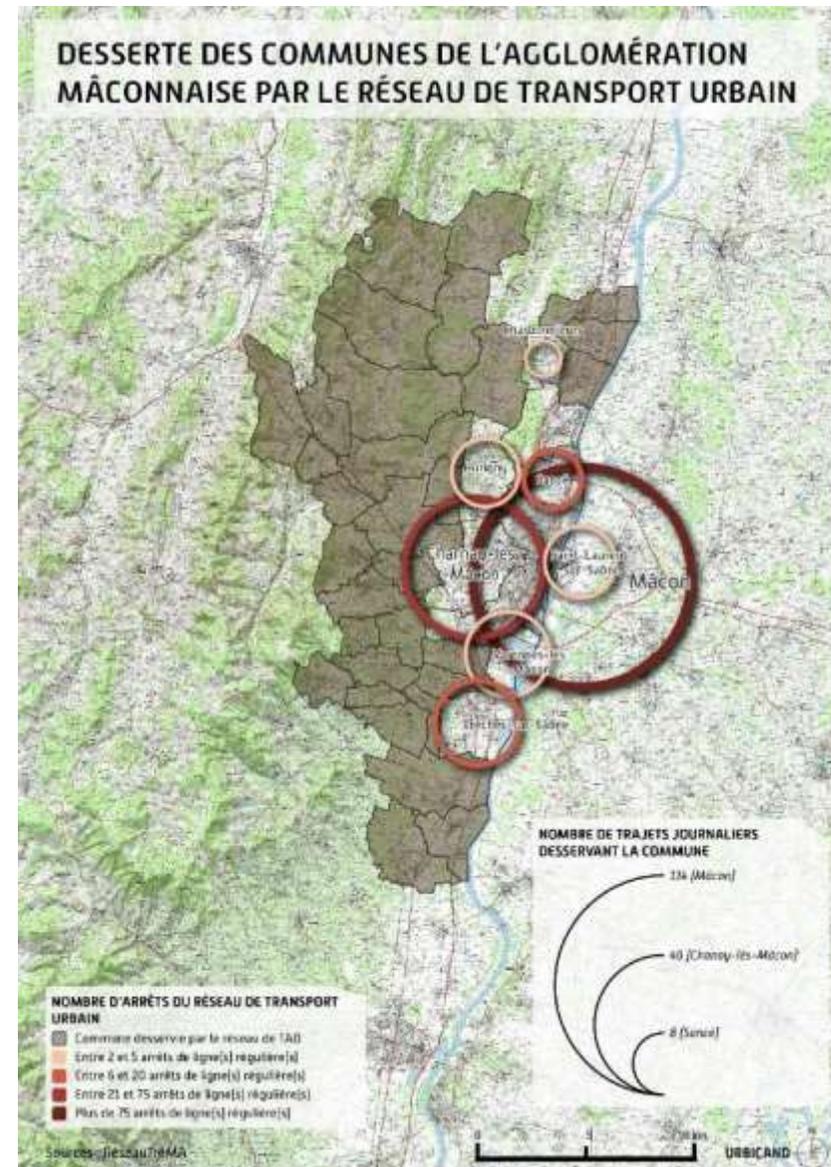


4.5 Des outils alternatifs développés de manière hétérogènes sur le territoire

4.5.1 Une offre de transport urbain limitée au noyau urbain mâconnais

C'est l'EPCI de Mâconnais Beaujolais Agglomération qui est gestionnaire du service de transport urbain pour l'agglomération de Mâcon. Malgré un territoire élargi (39 communes) seulement 7 communes sont desservies par 6 lignes régulières de transport urbain. Il s'agit des communes les plus urbaines proches de Mâcon. Ces lignes de bus effectuent pour la plupart entre 15 et 25 services par jour. Le réseau dessert les principaux quartiers, services et équipements de la ville-centre de Mâcon (114 trajets par jours et une centaine d'arrêts desservis) mais également les communes proches. En particulier, Charnay-lès-Mâcon bénéficie d'une desserte importante avec 46 trajets journaliers pour 24 arrêts desservis.

Le reste des communes de la Communauté d'Agglomération est desservi par des lignes de transport à la demande.



4.5.2 Une couverture très limitée en réseaux de transport à la demande sur le reste du territoire

Sur le reste du territoire, à savoir sur les 3 Communautés de Communes du PETR, l'offre en transport en commun est très restreinte voire presque inexistante en dehors du réseau régional. En effet, seule la Communauté de Communes du Clunisois a mis en place un service de transport à la demande actif les mercredis après-midi et les samedis matin. Ce service est avant tout adapté aux publics captifs et âgés.

En conclusion, une grande partie des communes du SCOT ne disposent pas d'une solution de transport en commun local, en dehors des services de transport des bus régionaux. On retrouve à l'échelle du SCOT un différentiel important de niveau de service entre :

- Le secteur du cœur d'agglomération (unité urbaine) de Mâcon qui bénéficie d'un réseau très complet.
- Le reste de l'agglomération qui s'appuie sur d'autres outils (TER Auvergne-Rhône-Alpes, les services de TAD de l'agglomération...) où des questionnements se posent néanmoins sur l'homogénéisation de l'offre suite à l'agrandissement récent de l'EPCI (organisation de l'offre sur l'axe de la RD906 en particulier).
- Le secteur du Clunisois et du Tournugeois où les villes-centres restent desservies convenablement (par la ligne TER à Tournus ou la ligne de bus régionaux à Cluny), mais les communes rurales de ces territoires et celles de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais ne bénéficient que d'un service très limité voire inexistant.

4.5.3 Un développement du covoiturage encore peu organisé

La pratique du covoiturage sur le territoire du PETR reste relativement peu développée. Quelques aires de covoiturage existent sur le territoire et sont répertoriées sur les sites des collectivités. Certaines aires sont payantes au nord et au sud de Mâcon et aucune aire de covoiturage n'est renseignée sur les sites internet recensant à l'échelle nationale les zones dédiées au covoiturage, ce qui peut complexifier le développement de la pratique au niveau local.

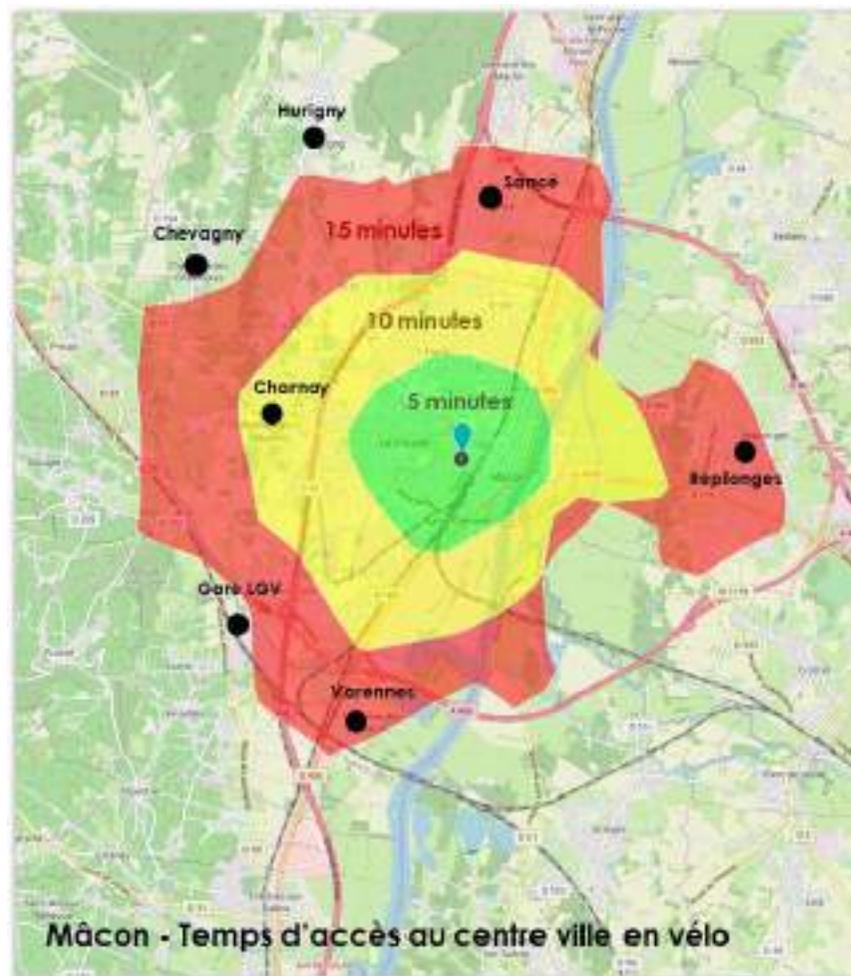
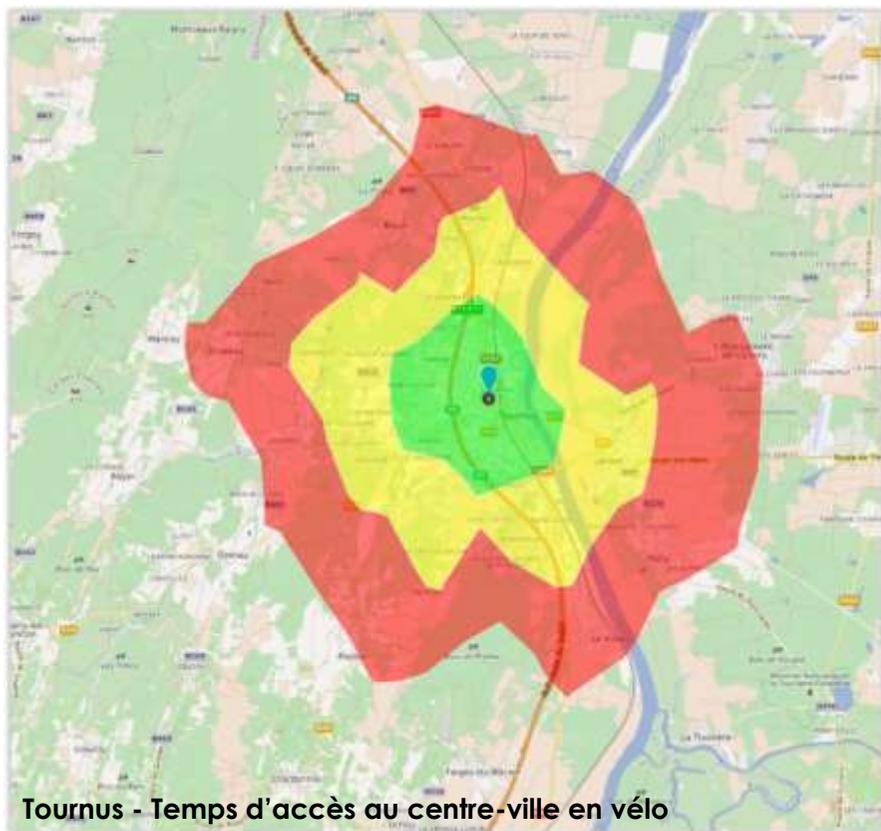
Ces pratiques de mobilité prennent de l'ampleur à l'échelle nationale et s'intègrent progressivement aux habitudes de déplacement des individus de toutes classes d'âges et de tous profils socio-professionnels. Les besoins potentiels se concentrent notamment au niveau des pôles d'emplois et de services mais également au niveau des échangeurs routiers et nœuds de transports en commun.

La Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais a mis en place un service « d'autostop au quotidien » nommé Rézo-Pouce qui met en relation les conducteurs et les auto-stoppeurs potentiels par une application mobile ou des arrêt matérialisés dans les villages.

4.5.4 Un développement assez limité des aménagements de mobilités douces

La ville de Mâcon est la seule commune du territoire à porter plusieurs aménagements cyclables. La ville de Tournus possède également quelques aménagements dédiés (à proximité de la gare notamment). Pour autant la part modale des mobilités douces reste marginale dans ces communes et anecdotique dans le reste du territoire. Le vélo présente pourtant un potentiel de développement intéressant en milieu urbain voire périurbain

puisque'une large partie de l'agglomération mâconnaise et du bassin de proximité de Tournus est accessible en moins de 15 minutes à vélo. Ce mode de transport revêt une dimension stratégique pour répondre à de nombreux enjeux urbains que ce soit entre autres pour proposer une offre alternative à la voiture, pour répondre à la congestion et à la pollution urbaine ou afin de réduire la vulnérabilité énergétique des ménages (notamment les ménages les plus modestes).



Il est également à noter que les zones d'activités existantes sont assez peu desservies en aménagements doux, notamment au niveau de l'agglomération mâconnaise, où les aménagements doux pourraient constituer un avantage à la fois pour les visiteurs et les actifs travaillant dans ces zones.

Les rues du centre-ville de Mâcon bénéficient en partie de mesures d'apaisement de la circulation (zone 30 ou piétonne). Des infrastructures sur les boulevards urbains importants existent également et s'étirent même sur les communes limitrophes (Charnay-Lès-Mâcon en particulier).

On retrouve enfin à l'échelle du SCOT, des arceaux pour le stationnement des vélos, généralement installés aux abords des équipements publics.



Enfin, concernant les déplacements piétons, la configuration du territoire (relief, distance entre les bourgs, etc.) n'est pas réellement propice à la création de voies piétonnes intercommunales. Toutefois, il est indispensable de ne pas négliger la valorisation des déplacements doux au sein même des ZOR



5. Synthèse des enjeux sociodémographiques

Les analyses du diagnostic permettent de dégager plusieurs enjeux sur le plan sociodémographique, qui mériteront d'être abordés dans le cadre de l'élaboration du PADD puis du DOO.

Des enjeux d'organisation du maillage des polarités

L'organisation et le renforcement du maillage des polarités urbaines et rurales représentent une question centrale, avec une fragilité démographique relativement importante de certains pôles, notamment Mâcon et Tournus, qui perdent des habitants. En milieu rural, le maintien des polarités de proximité (d'emplois, de services) constitue une question importante pour répondre aux besoins des populations et limiter les déplacements, dans un contexte de faible densité.

L'équilibre entre la ville de Mâcon et ses premières couronnes représente une question particulière à aborder en matière d'organisation des polarités puisque de nombreuses communes de première et seconde couronne accueillent des emplois, des équipements, des commerces et des logements diversifiés, y compris sur la rive gauche.

Des enjeux d'équilibre de la production de logements

Le diagnostic a mis en évidence **des enjeux forts d'équilibre de la production de logements** sur le territoire. Sur la plan « quantitatif », **la production est déséquilibrée entre la polarité et les « villages »**, en particulier dans l'aire urbaine de Mâcon et dans les périphéries proches des villes de Tournus et de Cluny. Les rythmes de production de logements par rapport à la population sont importants dans certains villages, ce qui explique des croissances démographiques fortes, et à l'inverse on observe une perte de population

dans les polarités urbaines. A long terme, ces déséquilibres questionnent fortement l'attractivité du territoire : perte de vitalité des villes, étalement résidentiel et mitage dans les espaces périurbains. **Ces déséquilibres doivent être questionnés à une échelle « inter-SCOT »**, en particulier avec le SCOT Bresse Val de Saône sur la rive gauche, car le desserrement de la ville de Mâcon s'exprime fortement dans l'Ain.

A toutes les échelles (villes, bourgs, villages), les centralités des communes (centres historiques denses) paraissent fragilisées, avec une croissance des logements vacants, et une dégradation du bâti patrimonial dans certaines communes. Le développement urbain des communes s'est majoritairement fait dans les périphéries, du fait des facilités opérationnelles et des opérateurs privés proposant des projets (maisons « sur catalogue », prédominance du neuf dans les choix des opérateurs). Cette tendance à la « périphérisation » du développement pose question, du fait des coûts d'aménagement à long terme qui ne sont pas toujours pris en compte par les collectivités dans les bilans des opérations : organisation des mobilités des ménages et offre de services (collecte des déchets par exemple), coûts d'entretien des réseaux...

Les déséquilibres de la production de logements sont également qualitatifs.

La diversité de l'offre de logements est fragilisée sur le territoire :

- D'une part, car les opérations de construction neuve sont largement axées sur de l'accession à la propriété « pavillonnaire » (en dehors des principaux pôles urbains) ;
- D'autre part, car les logements diversifiés (petits logements, parc locatif privé) sont principalement localisés dans les centralités historiques et présentent des inadaptations par rapport aux attentes des ménages (déficit d'espaces privatifs, faibles performances énergétiques, difficultés de stationnement...).

La diversification de l'offre représente un enjeu majeur pour les prochaines décennies (production de petits logements, de logements locatifs, de logements adaptés pour les personnes âgées...), du fait des tendances démographiques constatées dans le diagnostic (vieillesse qui va se poursuivre, éclatement des ménages, fragilité budgétaire croissante).

Des enjeux de mobilité liés aux dynamiques résidentielles

L'organisation des mobilités représente une question fondamentale sur le territoire du SCOT, qui accueille des déplacements importants, majoritairement réalisés en voiture individuelle (80% des déplacements).

D'une part, **les politiques d'aménagement doivent permettre de limiter l'accroissement des flux** puisqu'ils génèrent une vulnérabilité énergétique et budgétaire des ménages. Or, **les choix résidentiels jouent un rôle majeur dans l'évolution des flux de déplacement**, la production de logements de ces dernières décennies ayant tendu à éloigner les populations des services et emplois. La perte de population de villes comme Mâcon et Tournus, alors que le PETR se porte bien démographiquement, illustre cet enjeu.

Le **développement de solutions alternatives à la voiture individuelle** représente donc une question importante, et suppose une adaptation des outils aux contextes avec le développement :

- des déplacements doux (piéton, vélo) pour les déplacements de proximité (communaux, ou intercommunaux dans les zones denses – premières couronnes de Mâcon notamment).
- des transports collectifs sur les grands axes, en valorisant les gares, et au sein de l'agglomération mâconnaise qui dispose d'un réseau de transport urbain.
- du covoiturage en particulier dans les zones de flux domicile-travail.

- Le transport à la demande, notamment pour l'accès aux services en milieu trop peu dense pour développer les transports collectifs (espaces ruraux notamment, en lien avec le maintien du maillage des polarités de proximité).

Enfin, il faut souligner que **l'organisation des mobilités méritera d'être pensée à l'échelle inter-SCOT**. Les mobilités quotidiennes vers et surtout depuis l'Ain sont très importantes (actifs venant travailler à Mâcon) et sont principalement effectuées en voiture. Les mobilités vers les pôles d'emploi du Rhône (Lyon, Villefranche, Belleville) sont également conséquentes, et posent des questions d'organisation des infrastructures (aménagement à long terme de l'ex-RN6, organisation des flux sur l'axe ferré PLM, en particulier).

EPCI	Enjeux « territorialisés »
Clunisois	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter le pôle de Cluny : production d'une offre de logements diversifiée, maintien des services, revitalisation des centralités - Favoriser le maintien des populations en confortant le maillage des polarités de proximité (logements, services) - Organiser les mobilités vers les pôles : Cluny, Mâcon, CUCM, Chalon-sur-Saône - Valoriser les parcours résidentiels « internes », en travaillant en particulier la diversité de l'offre de logements - Maîtriser la résidentialisation et les déplacements domicile travail vers les grands pôles
Saint Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter les 3 pôles ruraux (Tramayes, Matour, Dompierre-les-Ormes) : production d'une offre de logements diversifiée, maintien des services, revitalisation des centralités - Organiser les mobilités vers les 3 pôles ruraux et vers Mâcon - Maîtriser la résidentialisation, en favorisant l'emploi sur place - Valoriser les parcours résidentiels « internes », en travaillant en particulier la diversité de l'offre de logements
Mâconnais Tournugeois	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter les pôles de Tournus et de Lugny, en veillant à l'équilibre avec les villages (y.c. rive gauche) - Maîtriser la résidentialisation et l'augmentation des flux domicile-travail vers Mâcon (notamment en partie Sud) - Organiser les mobilités vers Tournus / Lugny / Pont-de-Vaux et sur l'axe du Val de Saône
Mâconnais Beaujolais Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter la ville-centre sur le plan démographique et résidentiel - Accompagner / faciliter le projet de revitalisation du centre-ville de Mâcon - Maîtriser les équilibres résidentiels entre Mâcon et ses différentes couronnes (y.c. rive gauche) : volumes de logements, types de logements - Organiser les mobilités « internes » vers Mâcon (transport urbain, gestion des flux sur la 906) et inter-SCOT (rive gauche, axe PLM)

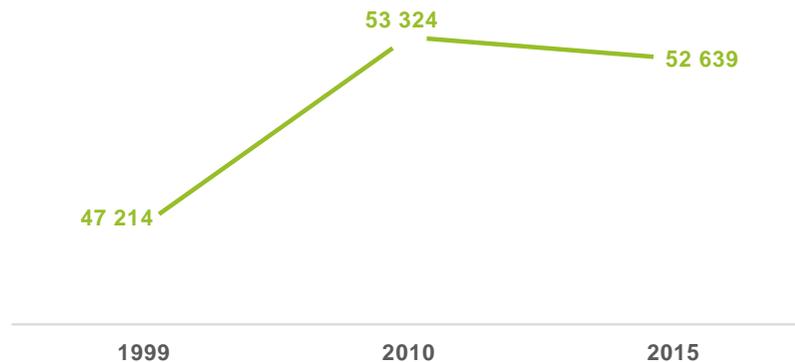
Seconde Partie :
Diagnostic Economique

1. Organisation générales des activités économiques

1.1 Un bassin d'emplois dynamique malgré un ralentissement récent

Le bassin d'emploi de Mâcon a connu des variations non négligeables ces dernières décennies. En effet, le territoire a connu une forte dynamique au début des années 2000 où le nombre d'emplois a augmenté de 13% (+6110 emplois entre 1999 et 2010). Cependant depuis cette date, et avec la crise économique de 2008, le rythme de croissance de l'emploi s'est très nettement ralenti voire s'est légèrement inversé avec une baisse d'environ 1% entre 2010 et 2015. Le nombre d'emplois est donc d'un peu plus de 52 500 emplois en 2015.

EVOLUTION DE L'EMPLOI - SCOT MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

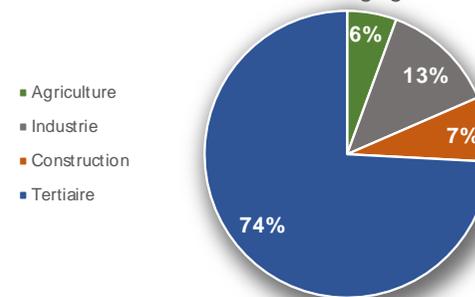


Depuis le milieu des années 1970, le secteur productif a largement perdu en importance au profit du secteur présentiel. En 1975, la proportion entre ces deux secteurs était proche de l'équilibre (47%/53% en faveur du secteur présentiel). 40 ans plus tard, c'est 2/3 des emplois (66%) qui sont générés par la sphère présenteielle.

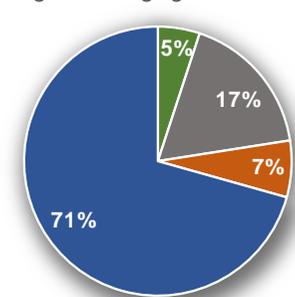
Historiquement moins industriel que ses territoires voisins (Châlonnais, Creusot-Montceau...), le territoire accueille une part d'emplois industriels inférieure à la moyenne départementale et cette part continue de diminuer.

Du fait de son statut de préfecture, la ville de Mâcon possède une forte proportion de services administratifs, d'enseignement, de santé et d'action sociale (46% de l'emploi total). En plus de ces services « non marchands », la tertiarisation des dernières années a aussi favorisé le développement de l'économie résidentielle, de services à la personne et aux entreprises, et dans une moindre mesure du tourisme.

Secteurs d'activités des emplois - SCOT Mâconnais Sud Bourgogne



Secteurs d'activités des emplois - Région Bourgogne-Franche-Comté



1.2 Un réseau de polarités d'emplois hiérarchisées et structurant fortement l'activité locale

1.2.1 Des emplois concentrés sur Mâcon et quelques polarités secondaires

Le territoire du PETR se caractérise par une forte concentration des emplois sur la Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération, avec un gradient partant de la ville-centre (49% des emplois du SCOT sont à Mâcon) et s'étirant le long de la vallée de la Saône et la RCEA (Charnay-lès-Mâcon, Sancé...) dans l'unité urbaine qui représente près de 60% des emplois et encore plus largement à Crêches-sur-Saône ou La Chapelle-de-Guinchay. La Communauté d'Agglomération accueille près de ¾ des emplois du SCoT (74%). Les autres « poches » d'emplois se situent dans les pôles secondaires de Tournus (environ 3 200 emplois, 6% des emplois du SCoT) et Cluny (près de 2 500 emplois, 5% des emplois du SCoT). Les 10% d'emplois restant se répartissent principalement dans des bourgs ruraux tels que Matour, Tramayes, Lugny, Trambly... qui comptent 500 emplois ou moins et représentent chacun environ 1% des emplois. Malgré ce faible poids dans l'emploi total, ces bourgs restent structurants pour l'espace rural.

Au sein du périmètre de SCOT, le nombre d'emplois subit une légère baisse depuis 2010 mais cette tendance n'est pas homogène :

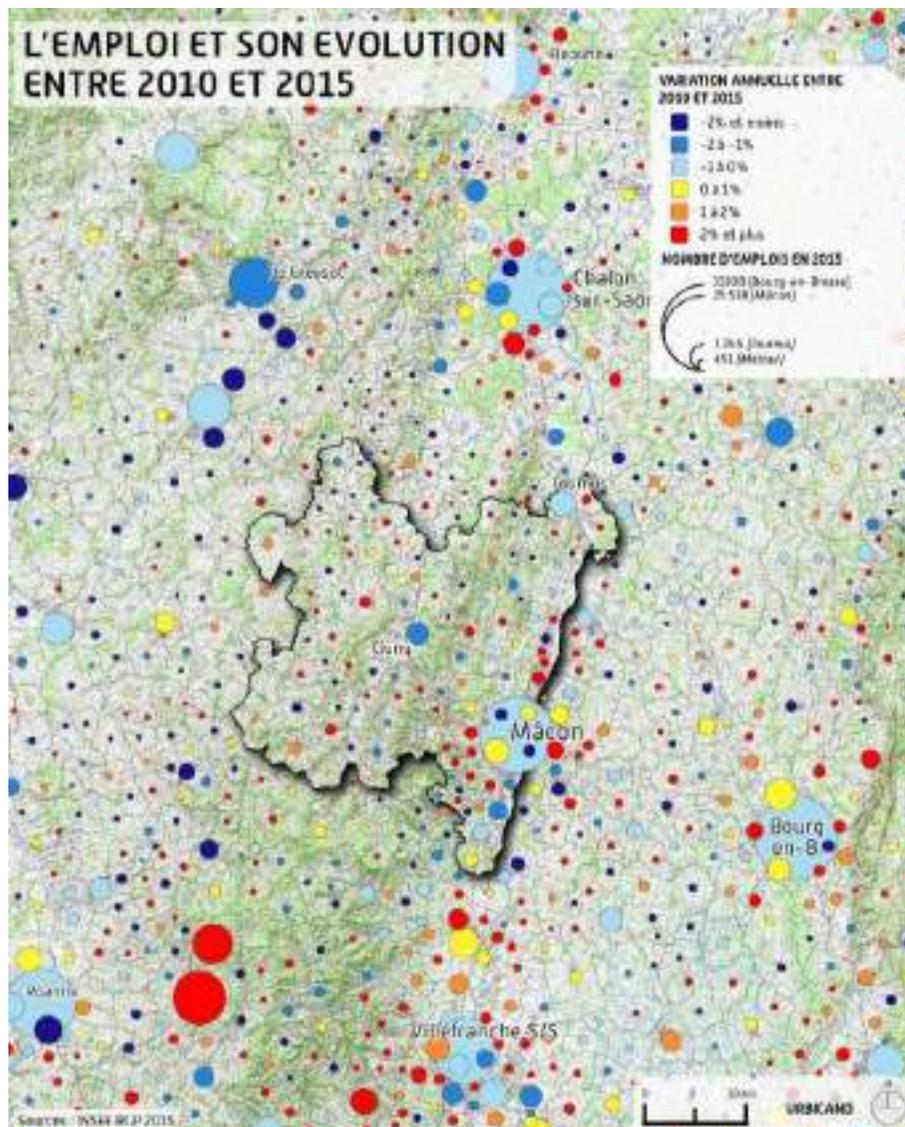
- La Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération a vu son nombre d'emplois baisser de 2% entre 2010 et 2015 avec une baisse encore plus marquée à Mâcon (-4%) alors qu'entre 1999 et 2010 le nombre d'emplois avaient augmenté respectivement de 16% et 11%.
- L'autre EPCI de la vallée de la Saône a également connu une baisse du nombre d'emplois. En effet, le Mâconnais-Tournugeois a vu son

nombre d'emplois baisser également de 2%. Contrairement aux autres EPCI du territoire, le Mâconnais-Tournugeois n'a pas connu la même dynamique durant la période précédente entre 1999 et 2010, avec une croissance des emplois de 3% seulement.

- Les autres secteurs du SCOT connaissent quant à elle une stabilité du nombre d'emplois voire une augmentation pour le Clunisois (+4%), même si la ville-centre de Cluny a connu une baisse de son nombre d'emplois non négligeable (-7%).

La chute plus marquée du nombre d'emplois sur les villes-centres de Mâcon, Cluny et Tournus est un des marqueurs qui témoignent du phénomène de desserrement urbain et surtout de dévitalisation des centralités et des villes petites et moyennes. Ce constat souligne l'importance d'un aménagement cohérent à l'échelle du SCoT, afin de minimiser les impacts engendrés par ces phénomènes urbains.

	Nombre d'emplois			Evolution 99-10 (%)	Evolution 10-15 (%)
	1999	2010	2015		
CC du Clunisois	4 748	5 069	5 256	7%	4%
Cluny	2 319	2 595	2 417	12%	-7%
Salornay-sur-Guye	169	202	210	19%	4%
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	34 596	39 964	39 202	16%	-2%
UU Mâcon	27 859	32 103	31 084	15%	-3%
Mâcon	23 960	26 519	25 538	11%	-4%
Crêches-sur-Saône	1 131	1 516	1 435	34%	-5%
La Chapelle-de-Guinchay	846	1 176	1 132	39%	-4%
CC Mâconnais - Tournugeois	5 773	5 919	5 815	3%	-2%
Tournus	3 475	3 287	3 244	-5%	-1%
Lugny	411	454	425	10%	-6%
CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâc	2 097	2 372	2 367	13%	0%
Matour	382	428	451	12%	5%
Tramayes	292	334	307	14%	-8%
Trambly	217	289	353	33%	22%
SCOT Mâconnais Sud Bourgogne	47 214	53 324	52 639	13%	-1%
Aire urbaine Mâcon	39 869	46 243	45 631	16%	-1%
Zone d'emplois Mâcon	52 371	60 369	59 835	15%	-1%
Saône-et-Loire	206 386	217 988	212 334	6%	-3%
Bourgogne Franche-Comté	1 048 311	1 116 491	1 080 314	7%	-3%



1.2.2 De nombreuses communes à caractère résidentiel

Le ratio emplois / actifs du territoire, égal à 1,12 montre l'attractivité du territoire et surtout du pôle de Mâcon en matière d'emploi. Le territoire attire des actifs des secteurs limitrophes, notamment de l'Ain.

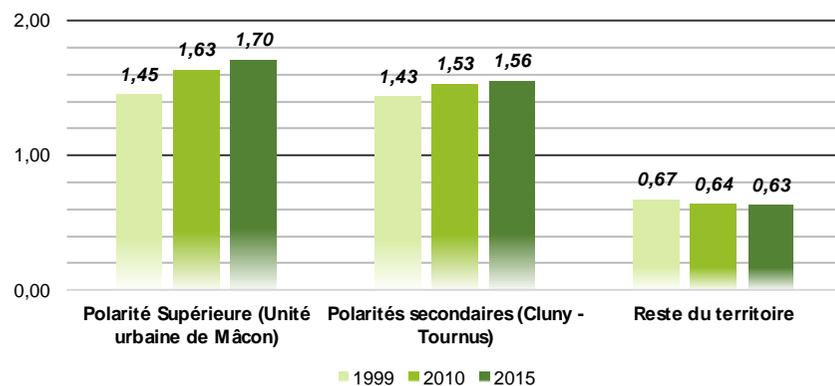
Cependant, à l'échelle du SCOT, on observe une certaine disparité entre plusieurs secteurs géographiques :

- Les « polarités d'emplois » affichant plus d'emplois que d'actifs sur le territoire sont principalement les communes de l'unité urbaine de Mâcon (2,12 pour la ville de Mâcon notamment).
- Les polarités secondaires de Cluny et Tournus jouent également leur fonction de pourvoyeurs d'emplois pour leur bassin local avec un indice de concentration de l'emploi supérieur à 1 (respectivement 1,4 et 1,7).
- D'autres bourgs du territoire affichent une fonction économique importante pour les territoires locaux qui les entourent (Trambly, Matour, La Guiche, Lugny...).
- Une part importante des communes du SCOT affichent une fonction économique moins affirmée : 115 communes présentent un ratio inférieur à 0,5 indiquant un fort caractère résidentiel qui tend à s'accroître légèrement (au moins deux fois plus d'actifs résidents que d'emplois sur place).

Le ratio emplois / actifs à l'échelle du PETR est stable depuis 1999, même s'il a tendance à se renforcer sur le territoire de Mâconnais Beaujolais Agglomération et à se réduire sur les autres EPCI sans toutefois connaître de réel basculement d'équilibre.

	Nombre d'emplois en 2015	Part des emplois du SCoT	Ration emplois/actifs occupés en 1999	Ration emplois/actifs occupés en 2015
CC du Clunisois	5 256	10%	0,98	0,87
Cluny	2 417	5%	1,36	1,40
Salornay-sur-Guye	210	0%	0,69	0,65
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	39 202	74%	1,16	1,25
UU Mâcon	31 084	59%	1,45	1,70
Mâcon	25 538	49%	1,79	2,12
Crêches-sur-Saône	1 435	3%	0,94	1,14
La Chapelle-de-Guinchay	1 132	2%	0,78	0,62
CC Mâconnais - Tournugeois	5 815	11%	0,98	0,91
Tournus	3 244	6%	1,48	1,69
Lugny	425	1%	1,22	1,03
CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâc	2 367	4%	0,72	0,71
Matour	451	1%	0,91	1,04
Tramayes	307	1%	0,82	0,85
Trambly	353	1%	1,46	2,28
SCOT Mâconnais Sud Bourgogne	52 639	100%	1,09	1,12

Evolution Ratio Emplois/actifs occupés



1.2.3 Une tertiarisation de l'économie appuyée en particulier sur les services non marchands

La part de l'emploi productif reste dans la moyenne nationale mais est en constante régression depuis les années 2000. La tertiarisation de l'économie

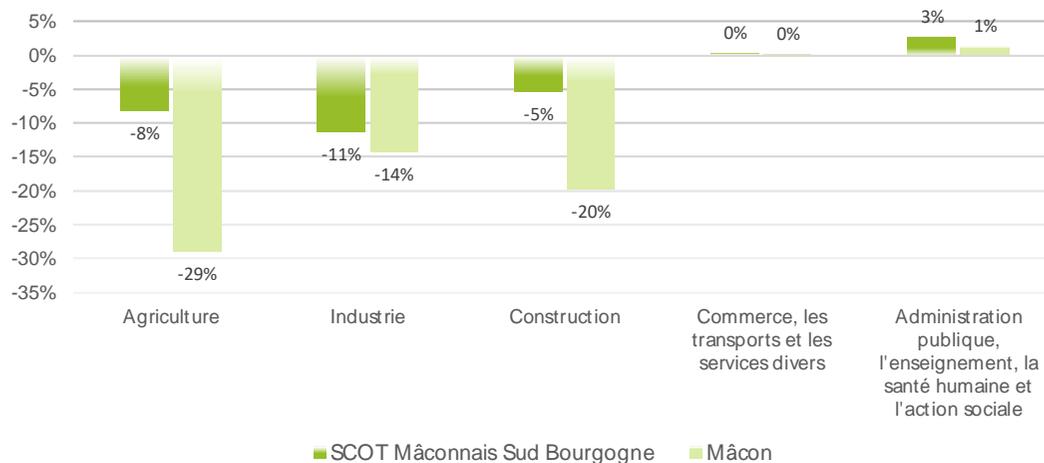
est clairement visible sur le territoire du PETR, malgré quelques disparités internes:

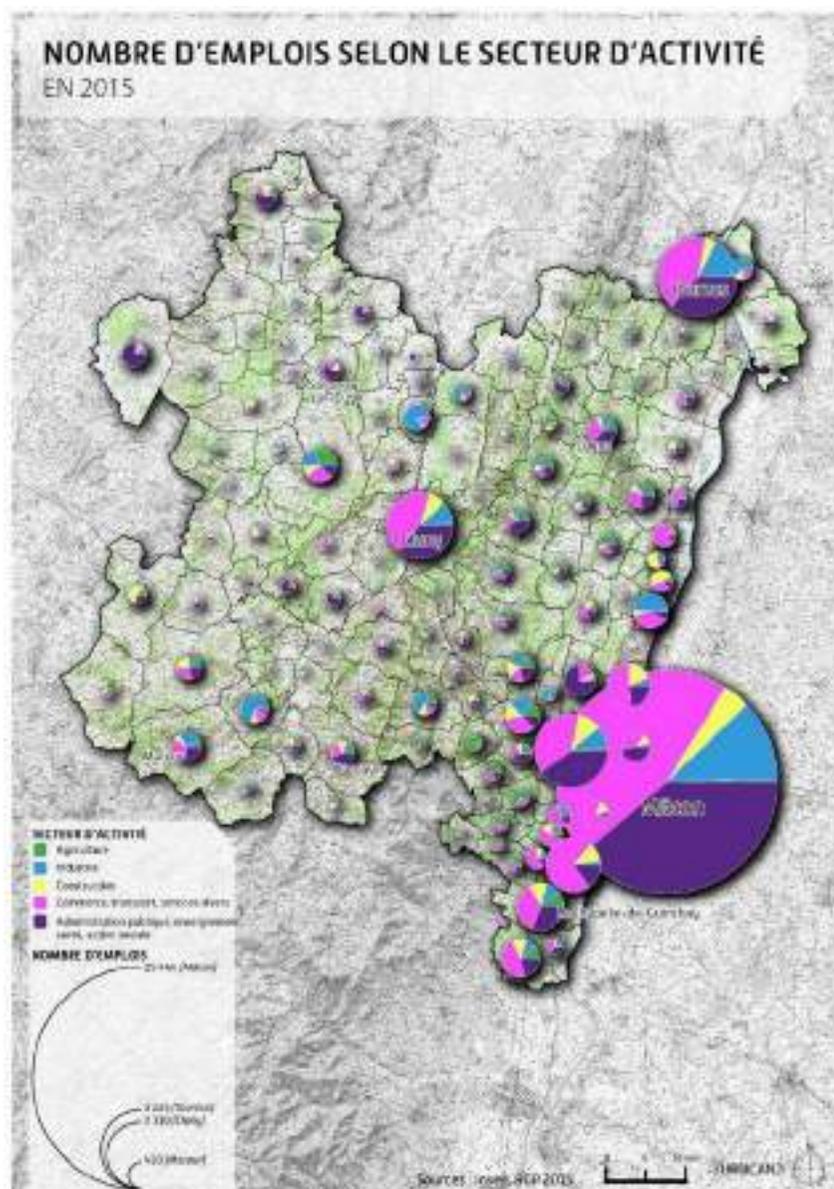
- Les CC situées à l'ouest du territoire présentent un poids de l'activité industrielle non-négligeable dans leur économie
- Le secteur industriel s'est réduit, en perdant 11% de ses emplois entre 2010 et 2015. La diminution de l'emploi industriel a été semblable à l'échelle régionale (-12%) ;
- Le secteur agricole a connu des restructurations d'exploitations, les emplois dans les exploitations ayant diminué de 8% entre 2010 et 2015 ;
- Le domaine de la construction a connu une croissance conforme au rythme observé dans la région (respectivement +8% et +7% entre 2010 et 2015) ;
- Globalement, le secteur tertiaire a gagné en importance sur la période mais de façon hétérogène :
 - Les emplois du secteur tertiaire non-marchand ont augmenté de 3%, en partie grâce à une concentration de services publics liés au statut de préfecture de Mâcon ;
 - Les emplois du secteur marchand (commerces, transports et services divers) sont restés stables entre 2010 et 2015.

Près de 38% des emplois salariés du territoire sont affiliés à des emplois publics, valeur bien supérieure à la moyenne nationale qui se situe à 32,5%, ce qui montre l'importance de l'offre de services liée au statut de préfecture. Cette situation confère un avantage non négligeable au territoire, une partie des actifs bénéficiant d'une sécurité de l'emploi et d'un pouvoir d'achat relativement constant.

	Agriculture		Industrie		Construction		Commerce, les transports et les services divers		Administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale	
	2015	Part (%)	2015	Part (%)	2015	Part (%)	2015	Part (%)	2015	Part (%)
CC du Clunisois	477	9%	883	17%	476	9%	1 609	31%	1 793	34%
Cluny	24	1%	262	11%	185	8%	991	43%	848	37%
Salornay-sur-Guye	5	3%	0	0%	20	13%	33	22%	94	62%
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	1 480	4%	4 414	11%	2 600	7%	17 099	44%	13 416	34%
UU Mâcon	189	1%	3 442	11%	1 564	5%	13 739	45%	11 842	38%
Mâcon	99	0%	2 989	12%	986	4%	11 502	45%	9 870	39%
Crêches-sur-Saône	10	1%	37	2%	163	11%	1 083	71%	222	15%
La Chapelle-de-Guinchay	122	11%	112	10%	148	13%	414	36%	358	31%
CC Mâconnais - Tournugeois	601	10%	902	15%	359	6%	2 151	37%	1 830	31%
Tournus	15	0%	544	17%	149	5%	1 333	41%	1 184	37%
Lugny	47	11%	63	15%	25	6%	130	31%	152	36%
CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais	383	16%	584	24%	407	17%	498	20%	560	23%
Matour	24	6%	118	29%	29	7%	124	30%	115	28%
Tramayes	40	13%	17	6%	45	15%	66	22%	132	44%
Trambly	14	4%	253	67%	28	8%	59	16%	21	6%
SCOT Mâconnais Sud Bourgogne	2 941	6%	6 784	13%	3 841	7%	21 357	41%	17 599	34%

ÉVOLUTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS ENTRE 2010 ET 2015





1.2.4 Une concentration des PME et des quelques grandes entreprises dans les principaux pôles d'emploi

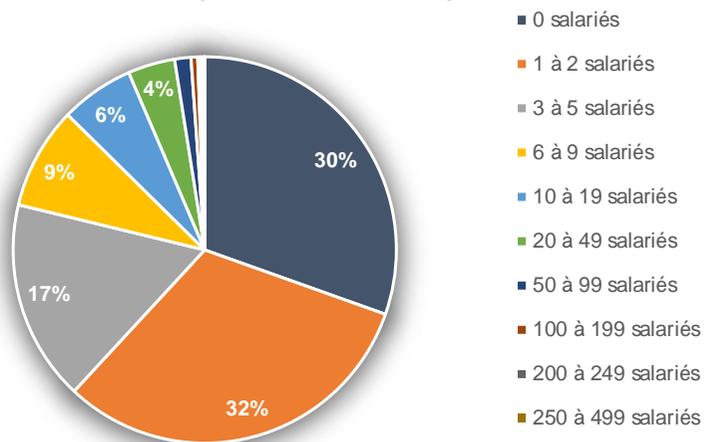
Le territoire abrite près de 5 000 entreprises, avec quelques grands établissements qui pèsent lourd dans l'emploi sur place :

- Près de 88% des entreprises locales sont des TPE (Très Petites Entreprises, avec moins de 10 salariés) et plus de 70% d'entre elles comportent moins de 2 salariés. Ces entreprises sont réparties sur le territoire mais on en retrouve une concentration plus importante dans les pôles, en particulier Mâcon et son unité urbaine, Tournus, Cluny, La Chapelle-de-Guinchay...

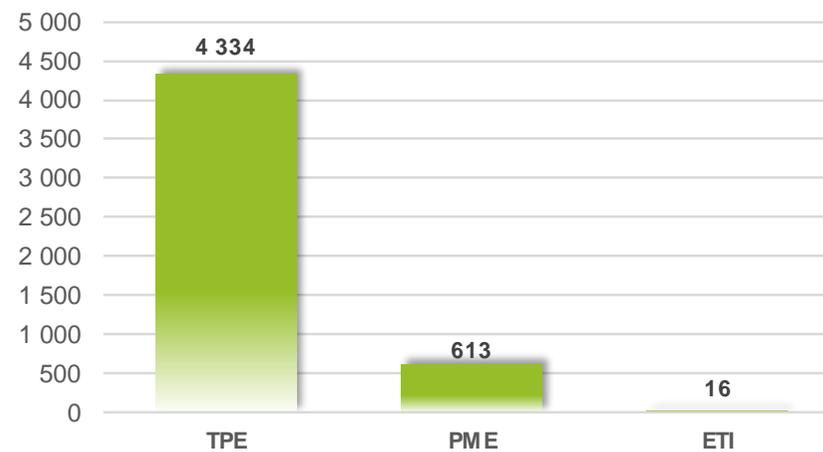
Très diversifiées, elles représentent un peu moins d'1/3 des emplois locaux (30%). Leur présence dans les espaces ruraux est un atout important pour créer des dynamiques locales dans des communes de taille limitée (artisanat, petits commerces, services de proximité,...).

- Les PME (Petites et Moyennes Entreprises, entre 10 et 250 salariés) sont les structures employant le plus sur le territoire puisqu'elles regroupent plus de la moitié des emplois locaux (environ 26 500 emplois), en majorité dans le secteur des services. Ces entreprises sont implantées en priorité dans les polarités.
- Les ETI (Établissements de Taille Intermédiaire, employant plus de 250 salariés) sont au nombre de 16 sur le PETR, et jouent un rôle primordial pour l'emploi local bien qu'elles puissent représenter une fragilité pour le territoire en cas de restructuration ou de fermeture. Regroupant près de 20% des emplois locaux, ce sont principalement des sites industriels (Palmi d'Or, à Trambly ou Oxco à Cluny par exemple...), commerciaux (à Mâcon ou Crêches-sur-Saône,...) et de services non marchands (centre hospitalier, services techniques du département et de la ville...).

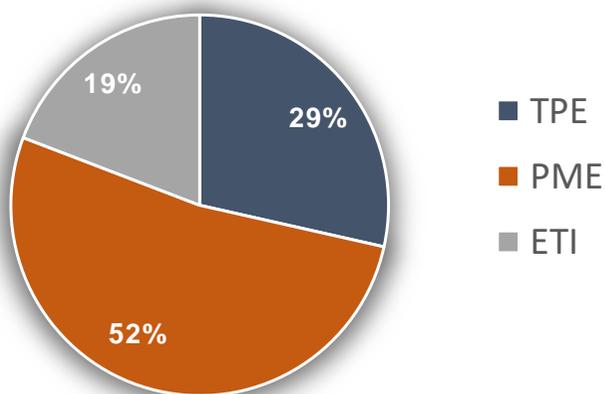
Répartition des établissements par taille
(base SIRENE 2019)

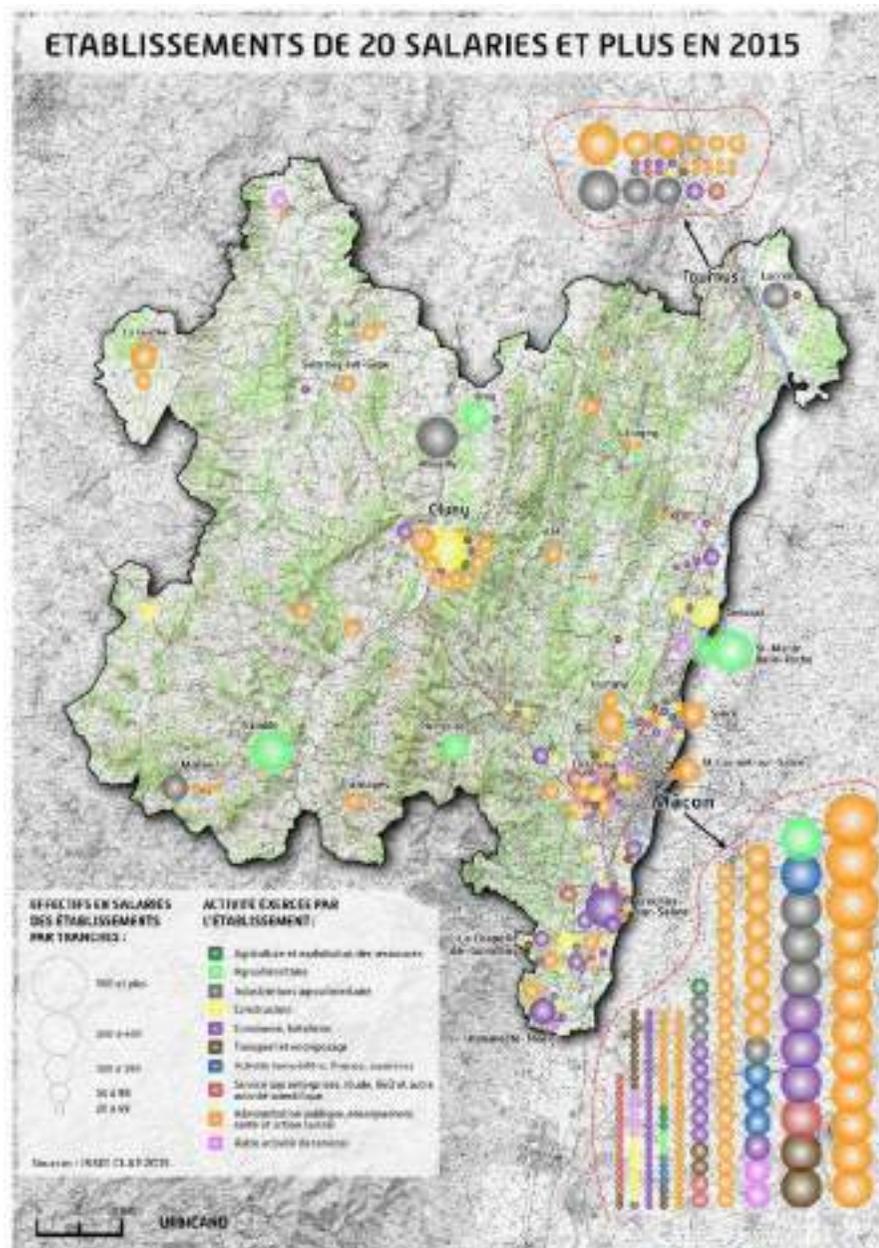


Taille des établissements du territoire



Répartition des emplois par tailles d'établissements
(base SIRENE 2019)





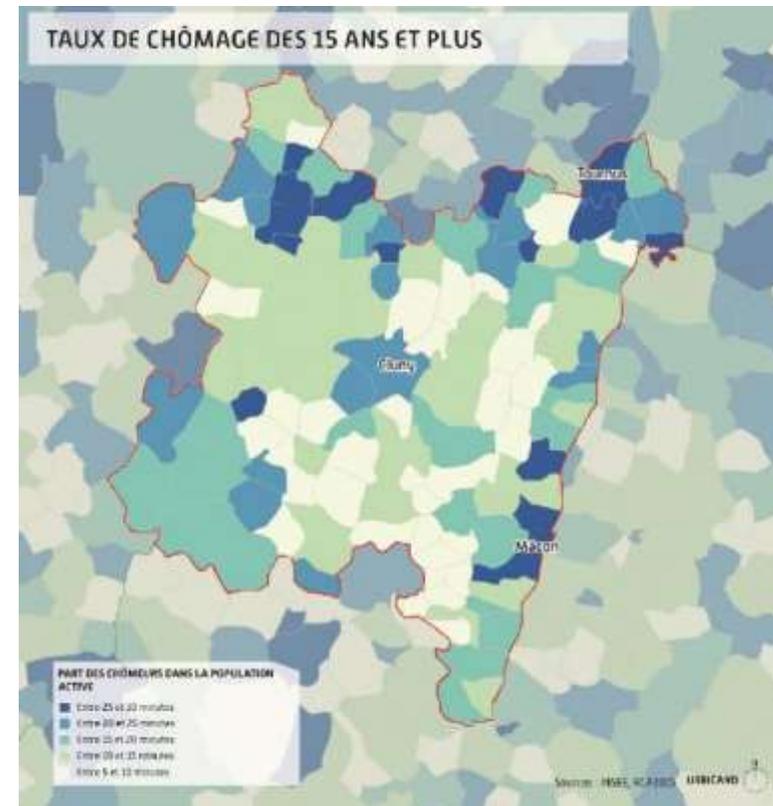
1.3 Un accès à l'emploi très hétérogène malgré un contexte favorable.

1.3.1 Une faible qualification des jeunes rendant plus difficile l'accès à l'emploi

En se basant sur les chiffres du Recensement INSEE de 2015, les résidents du territoire en âge de travailler connaissent un taux de chômage relativement faible (12,2%) et en deçà des moyennes nationale et régionale (atteignant respectivement 14 et 13%).³

En revanche, le taux de chômage des 15-24 ans est élevé (28% soit plus d'un jeune sur 4 n'a pas d'emploi) mais reste également inférieur à la moyenne nationale s'élevant à 30%.

À l'échelle du SCOT, ces difficultés d'accès à l'emploi peuvent être mises en lien avec un faible taux de qualification des jeunes actifs : un peu plus d'un tiers des jeunes sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 42% à l'échelle nationale), et 13,5% des 20-24 ne sont pas diplômés (2% de plus qu'à l'échelle nationale et 1,5% qu'à l'échelle régionale).



Certains espaces sont plus fortement touchés par le chômage :

- La ville-centre de Mâcon et la polarité secondaire de Tournus affichent un taux de chômage élevé, entre 18,5 et 19,5%, en raison notamment

³ La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi.

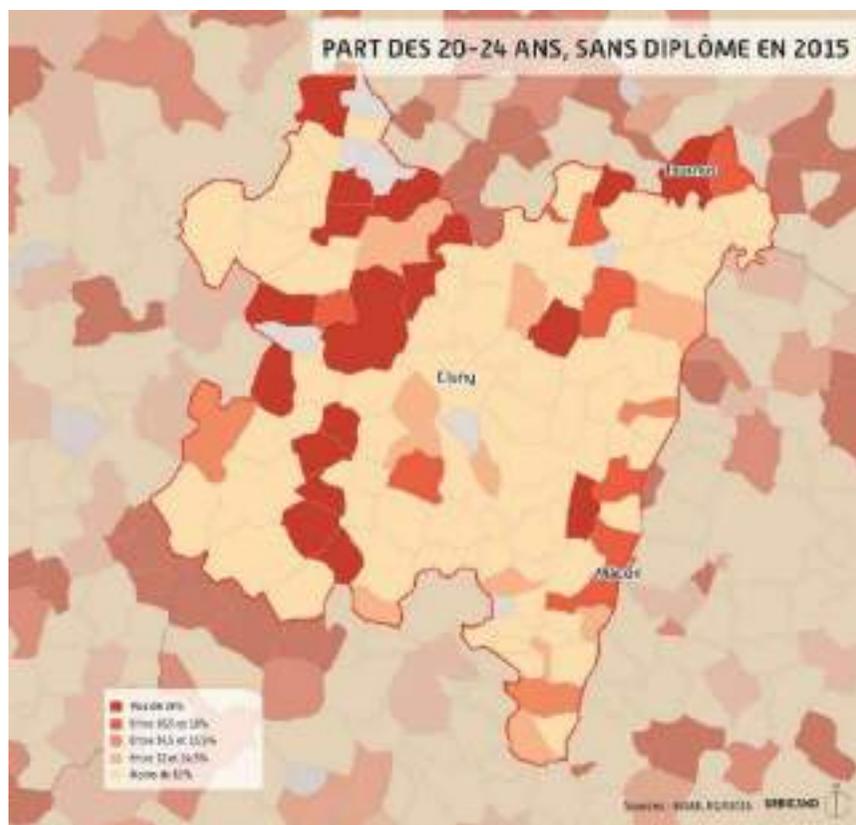
Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT, car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT. Il est conseillé de raisonner en structure ou en positionnement relatif, aussi bien à une date donnée qu'en évolution.

En effet, les chiffres du chômage au sens du BIT est de 6,8% au 4^{ème} trimestre 2017 sur le bassin d'emplois de Mâcon (périmètre légèrement plus large que le périmètre du SCOT) contre 7,6% en Bourgogne-Franche-Comté et 9% en France métropolitaine.

Ainsi, malgré des chiffres différents entre le recensement INSEE et ceux du BIT ou de Pôle Emploi, on remarque que les tendances et les écarts avec les territoires de références restent semblables.

d'une offre de logements plus diversifiée dans ces villes et donc d'une mixité sociale plus marquée que dans les villages. Les villes-centres sont d'avantages paupérisées car elles accueillent des ménages plus modestes et captifs (de par leur niveau de motorisation et leur budget logements).

- Le Nord-Ouest du territoire semble également d'avantage touché que le reste du PETR en raison d'un enclavement plus important, en particulier les communes rurales du nord de la Communauté de Communes du Clunisois.



1.3.2 Une offre de formation présente mais insuffisante pour garantir l'autonomie du territoire

La ville de Mâcon concentre logiquement la majorité des formations et des structures d'enseignement supérieur :

- Une antenne de l'UFR de Droit de l'Université de Bourgogne propose 7 DU et 2 Masters professionnels ;
- Une antenne de l'IUT de Dijon donne la possibilité de suivre une licence professionnelle ;
- L'institut de formation des soins infirmiers (IFSI), situé à proximité du centre hospitalier, forme des jeunes au diplôme d'État d'infirmier et d'aide-soignant.
- L'ESPE permet aux jeunes du Mâconnais de suivre leur 1ère et 2ème année master pour devenir professeur.
- L'école privé ESMP propose un BTS et plusieurs Bachelor dans différents domaines allant de la logistique aux ressources humaines.
- Plusieurs lycées de la ville de Mâcon proposent également près d'une dizaine de BTS différents.
- En parallèle un certain nombre de structures publiques ou parapubliques proposent également des formations (CFA des métiers de l'automobile, la CCI...)

La ville de Cluny accueille depuis 1901, l'Ecole Nationale des Arts et Métiers, appelée aujourd'hui Arts et Métier ParisTech. S'appuyant sur deux laboratoires de recherche, cet institut est un atout majeur et une vitrine pour le Clunisois et le PETR plus globalement.

Sur le reste du territoire, seules quelques structures proposent des formations professionnalisantes comme le lycée agricole de Davayé (2 BTS).

2. L'industrie et la construction

2.1 Un tissu industriel historiquement moins important mais avec quelques locomotives

Sept communes seulement concentrent près des ¾ de l'emploi industriel, implantés dans les polarités ou le long des axes de transport majeurs du territoire. En effet, c'est Mâcon qui accueille dans ses zones industrielles sud mais également nord, le plus d'emplois industriels. Historiquement plus industrielle, Tournus abrite encore plus de 500 emplois dans ce domaine. La commune de Saint-Martin-Belleroche profite également de sa proximité d'avec l'autoroute A6 et la présence de quelques grandes entreprises (Euroserum...) et compte un nombre d'emplois industriels importants. Quelques grandes industries permettent à des plus petites communes de compter un nombre significatif d'emplois, c'est le cas par exemple pour la commune de Massilly avec l'usine d'emballage métallique alimentaire « Massilly France » ou Trambly avec l'usine « Palmi d'Or ».

D'autres sites industriels sont recensés, comportant moins de 100 employés et répartis de manière plus diffuse sur le territoire (Pierreclos, Prissé...)

Dans l'ensemble, on remarque une concentration de l'activité industrielle à proximité de Mâcon et le long des axes de communication majeurs du territoire (Autoroute A6, RCEA), qui assurent une bonne intégration des industries au sein des réseaux régionaux et nationaux.

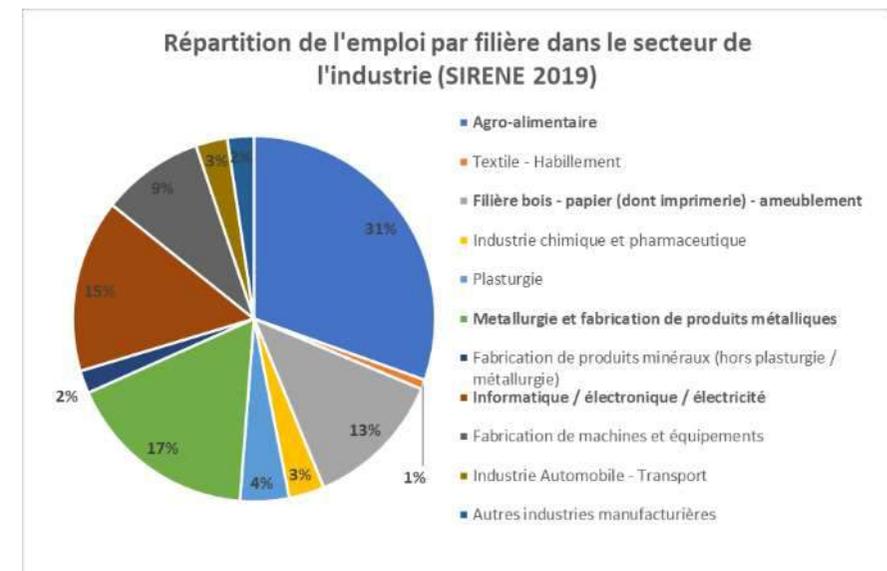
La conjoncture et la restructuration de l'économie ont généré une diminution de 11% des emplois industriels du territoire, soit une perte de plus de 850 emplois entre 2010 et 2015. Ces restructurations ne sont pas toujours associées à une diminution d'activités ou de production de valeur ajoutée,

l'automatisation et la réorganisation des chaînes de production ayant largement contribué aux baisses d'emploi.

2.1.2 Une diversité de l'industrie portée par quelques grandes structures favorisant la compétitivité territoriale

L'activité industrielle du territoire n'est pas marquée par une spécialisation sur une filière majoritaire mais par 3 à 4 filières principales et bien représentées sur le territoire :

- L'agroalimentaire est la première filière du territoire et représente près d'1/3 des emplois industriels. Certains grands groupes sont particulièrement pourvoyeurs d'emploi comme le groupe Palmi d'Or à Trambly.



- La métallurgie est le deuxième pourvoyeur d'emploi industriel et est présent sur plusieurs secteurs du territoire du PETR.

- Enfin l'informatique/électronique et électricité représentent 15% des emplois industriels. les principales structures de ce secteur se situent dans le Mâconnais.

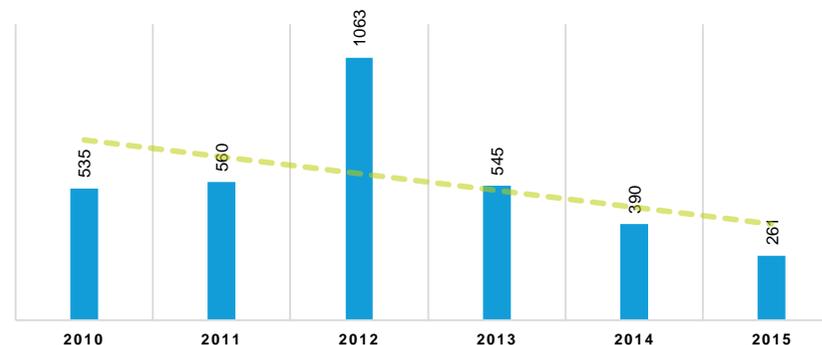
Etablissement	Domaine d'activité	Taille
SCHNEIDER ELECTRIC ENERGY FRANCE	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	250 à 499 salariés
METSO FRANCE SAS	Ingénierie, études techniques	250 à 499 salariés
ITRON FRANCE	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	250 à 499 salariés
MASSILLY FRANCE	Fabrication d'emballages métalliques légers	250 à 499 salariés
PALMI D'OR BOURGOGNE	Transformation et conservation de la viande de volaille	200 à 249 salariés
REGILAIT	Fabrication d'autres produits laitiers	200 à 249 salariés
TOURNUS EQUIPEMENT	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	200 à 249 salariés
FLORETTE MACON	Autre transformation et conservation de légumes	200 à 249 salariés
SALAISONS DU MACONNAIS	Préparation industrielle de produits à base de viande	100 à 199 salariés
TEFAL	Fabrication d'articles métalliques ménagers	100 à 199 salariés
EUROSERUM	Fabrication d'autres produits laitiers	100 à 199 salariés
THE VALSPAR (FRANCE)CORPORATION SAS	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	100 à 199 salariés
MINOTERIE FOREST	Meunerie	100 à 199 salariés
SAB MATOUR	Fonderie de métaux légers	100 à 199 salariés
ALBEA LACROST	Fabrication d'emballages en matières plastiques	100 à 199 salariés
FAAB FABRICAUTO	Fabrication d'autres équipements automobiles	100 à 199 salariés
SIMIRE	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	100 à 199 salariés

2.2 Un secteur de la construction assez solide

La crise économique a eu un effet notable avec une perte de 5% des emplois du secteur entre 2010 et 2015.

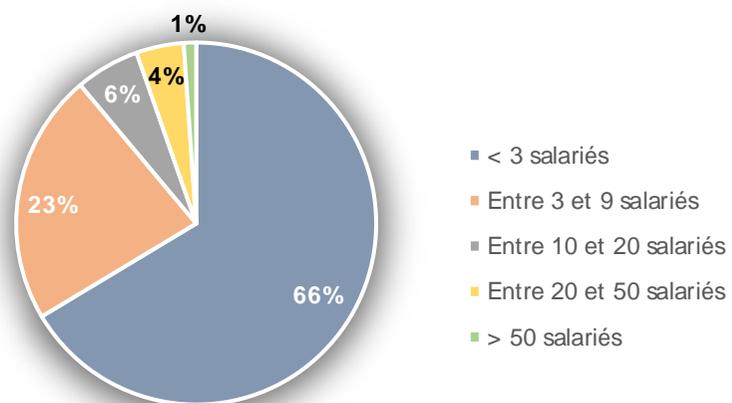
Le territoire a connu une tendance à la baisse du nombre de permis de construire déposés sur cette période mais plus largement sur la période 2007-2016.

NOMBRE DE PERMIS DE CONSTRUIRE



Les activités de construction peuvent se reporter sur la réhabilitation, les mises aux normes énergétiques et le renouvellement urbain. Ces domaines représentent aujourd'hui un enjeu prépondérant dans un contexte de limitation de l'étalement urbain et de politiques de densification, mais ils nécessitent une adaptation de l'offre des entreprises locales. Les 2/3 des entreprises du secteurs (66%) sont composées de moins de 3 salariés, ces dernières n'ont pas toujours les moyens et compétences pour se positionner sur des marchés de réhabilitation, plus complexes.

Taille des entreprises dans le secteur de la construction, SIRENE 2019



3. Les services

3.1 Des services aux personnes très présents, qui pèsent dans l'emploi sur place

Le secteur des activités commerciales et de service représente près des ¾ des emplois sur place (74%), soit près de 39 000 emplois en 2015. Il s'agit du secteur d'activité principal du territoire, d'autant plus après la légère augmentation du nombre d'emplois constatée entre 2010 et 2015 (+1%) pendant que les autres secteurs perdaient des emplois suite à la crise de 2008.

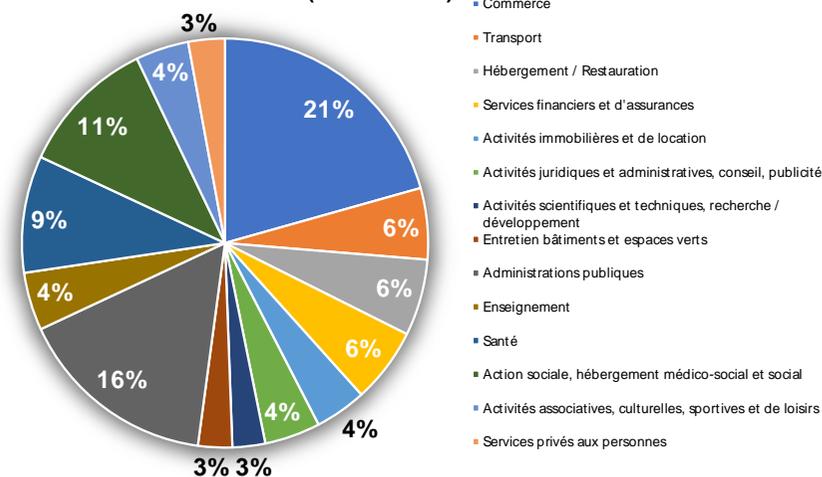
Il faut noter des tendances différentes au sein de l'économie tertiaire locale et une recomposition de la place relative des services marchands et non marchands. Le nombre d'emplois dans les services marchands a stagné après 2010 (commerce, transports et services divers), tandis que les services non marchands (administration publique, santé, enseignement) ont connu une croissance de l'emploi de l'ordre de +3%.

A l'échelle du SCOT, les services marchands et commerces restent majoritaires (55% des emplois) par rapport aux services « non marchands », avec, quel que soit le type de services, une centralisation importante sur Mâcon :

- Malgré la part plus importante d'emplois dans les services marchand, les deux plus gros employeurs du territoire sont des structures publiques puisqu'il s'agit des services du Département de Saône-et-Loire et du Centre Hospitalier de Mâcon qui emploient tous les deux plus de 1 000 salariés.

- Des sièges régionaux ou sites stratégiques de grandes structures privées sont également pourvoyeurs d'emplois (Crédit Agricole, Carrefour Supply par exemple).
- La grande distribution reste un pôle d'emploi important malgré la stagnation des effectifs dans le tertiaire marchand. Les hypermarchés Carrefour à Crêches-sur-Saône et Auchan à Mâcon emploient à eux deux près de 1 000 emplois.
- Le reste des emplois tertiaires non compris dans les catégories évoquées précédemment se répartissent dans d'autres activités diverses : services aux entreprises, enseignement, immobilier, droit & comptabilité, restauration, transport et entreposage, etc.

Répartition des emplois générés par secteur d'activités - services (SIRENE 2019)



Etablissement	Domaine d'activité	Taille
DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE	Administration publique générale	1000 à 1999 salariés
CENTRE HOSPITALIER LES CHANAUX	Activités hospitalières	1000 à 1999 salariés
CAISSE REG CREDIT AGRICOLE MUT CTRE-EST	Autres intermédiations monétaires	500 à 999 salariés
OPAC SAONE ET LOIRE OFFICE PUBLIC HABITAT	Location de logements	500 à 999 salariés
ONET SERVICES	Nettoyage courant des bâtiments	250 à 499 salariés
COMMUNE DE MACON	Administration publique générale	250 à 499 salariés
CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE	Administration publique générale	250 à 499 salariés
TRANSPORTS ALAINE	Transports routiers de fret interurbains	250 à 499 salariés
ECKES GRANINI FRANCE SNC	Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	250 à 499 salariés
CARREFOUR SUPPLY CHAIN	Entreposage et stockage non frigorifique	250 à 499 salariés
AUCHAN HYPERMARCHÉ	Hypermarchés	250 à 499 salariés
CARREFOUR HYPERMARCHÉS	Hypermarchés	250 à 499 salariés
OXXO EVOLUTION	Travaux de menuiserie bois et PVC	200 à 249 salariés
CENTRE HOSPITALIER BELNAY	Activités hospitalières	200 à 249 salariés
DIRECTION DEPARTEMENTALE TERRITOIRES	Administration publique (tutelle) des activités économiques	200 à 249 salariés
DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCES PUBLIQUES SAONE ET LOIRE	Administration publique générale	200 à 249 salariés
RESIDENCE DEPARTEMENTALE ACCUEIL SOINS	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	200 à 249 salariés
LA POSTE	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	200 à 249 salariés
POLYCLINIQUE DU VAL DE SAONE	Activités hospitalières	200 à 249 salariés
MSA BOURGOGNE	Activités générales de sécurité sociale	200 à 249 salariés

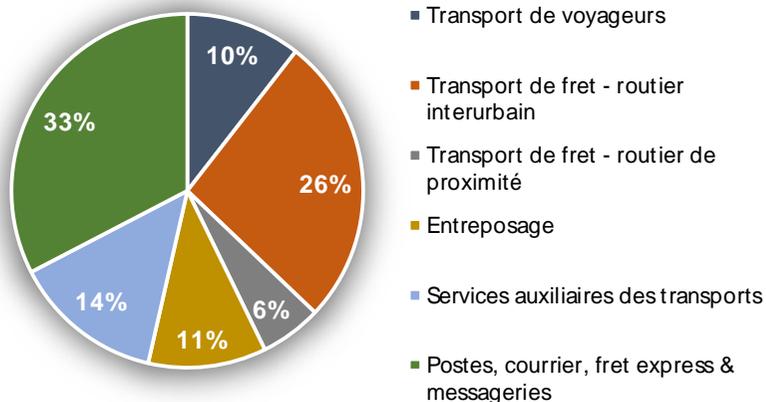
Etablissement	Domaine d'activité	Taille
LIMOGES REVILLON	Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment	100 à 199 salariés
AER	Construction de routes et autoroutes	100 à 199 salariés
COMMUNE DE TOURNUS	Administration publique générale	100 à 199 salariés
SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS	Services du feu et de secours	100 à 199 salariés
HOLDING DE RESTAURATION CONCEDEE HRC	Cafétérias et autres libres-services	100 à 199 salariés
LYCEE POLYVALENT RENE CASSIN	Enseignement secondaire général	100 à 199 salariés
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARTS ET METIERS (ENSAM)	Enseignement supérieur	100 à 199 salariés
LA MAISON BOUCHACOURT RESIDENCE A VIVRE MEDICALISEE	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	100 à 199 salariés
CENTRE HOSPITALIER DE LA GUICHE	Activités hospitalières	100 à 199 salariés
RESIDENCE DEPARTEMENTALE ACCUEIL SOINS	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	100 à 199 salariés
CENTRE HOSPITALIER LES CHANAUX	Activités hospitalières	100 à 199 salariés
ADREA MUTUELLE	Autres assurances	100 à 199 salariés
SAUGERAIES DISTRIBUTION	Hypermarchés	100 à 199 salariés
MACON HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION	Location de logements	100 à 199 salariés
MUTUALITE FRANCAISE SAONE ET LOIRE	Autres assurances	100 à 199 salariés
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE	Activités générales de sécurité sociale	100 à 199 salariés
CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DE SAONE ET LOIRE	Distribution sociale de revenus	100 à 199 salariés
OGEC NOTRE DAME OZANAM	Enseignement secondaire général	100 à 199 salariés
GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	Autres assurances	100 à 199 salariés

3.2 Un potentiel important de développement logistique, à encadrer

A l'échelle du SCOT, on compte environ 115 entreprises de transport générant au total près de 2 100 emplois (soit plus de 4% des emplois sur place). Ces activités sont toutefois diversifiées et ne correspondent que partiellement à de la logistique « interterritoriale » :

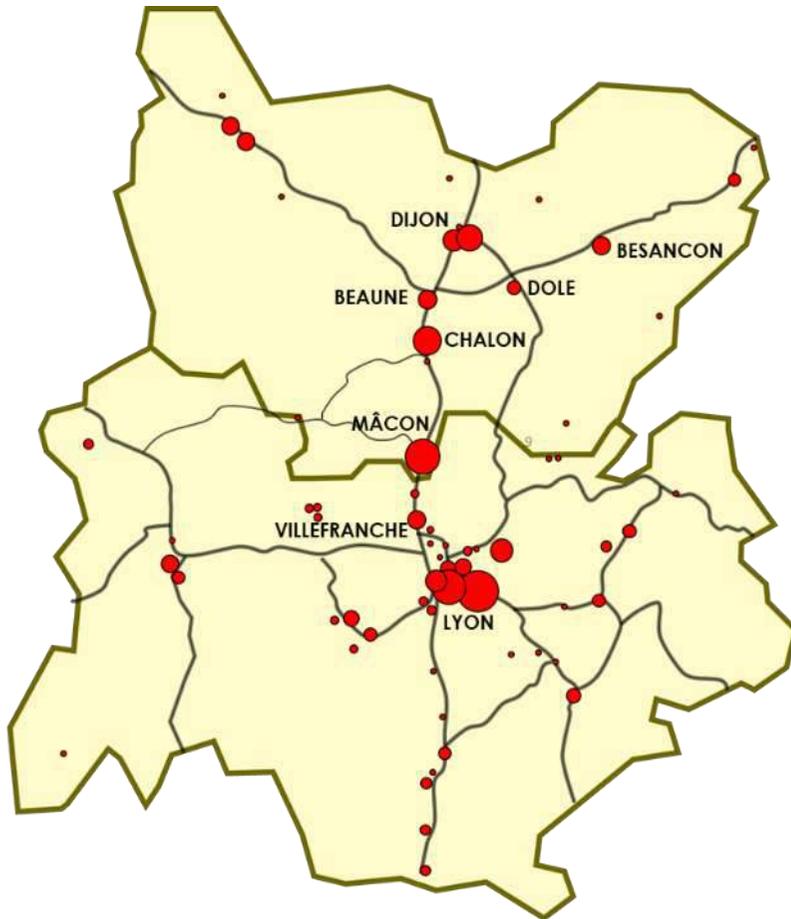
- Les activités directement rattachables à la logistique « interurbaine » représentent environ 1100 emplois (transport, entreposage, services auxiliaires et manutention).
- 28 entreprises interviennent dans le domaine de transports de voyageurs pour près de 225 emplois (Keolis, Autocars Maisonneuve).
- La logistique de proximité et les services de courrier (poste, messagerie, fret express...) représentent environ 800 emplois.

Répartition des emplois liés au transport (SIRENE 2019)



Etablissement	Domaine d'activité	Taille
TRANSPORTS ALAINE	Transport de fret - routier interurbain	250 à 499 salariés
LA POSTE	Postes, courrier, fret express & messageries	250 à 499 salariés
SNCF RESEAU	Services auxiliaires des transports	100 à 199 salariés
APRR	Services auxiliaires des transports	50 à 99 salariés
ORUM	Entreposage	50 à 99 salariés
CHRONOPOST	Postes, courrier, fret express & messageries	20 à 49 salariés

La situation du PETR Mâconnais Sud Bourgogne vis-à-vis des axes de transport majeurs et sur le territoire national lui confère un fort potentiel de développement des activités logistiques. En effet, les logiques d'implantation des groupes ciblent des sites situés à proximité des infrastructures mais également des bassins de production ou de consommation denses de manière à optimiser leur activité. Situé dans la vallée de la Saône entre la métropole Lyonnaise et l'agglomération Dijonnaise, le Mâconnais Sud Bourgogne répond en tout point à ces critères, d'autant plus que l'offre d'accueil au niveau de la métropole lyonnaise tend à être saturée. Néanmoins, il conviendra d'encadrer ce potentiel afin d'en permettre une exploitation cohérente car le domaine logistique est un secteur très gourmand en espace par rapport au nombre d'emplois qu'il crée. Il conviendra également d'orienter la destination des sites de logistique afin qu'ils viennent en appui du tissu économique local.



Principales aires logistiques (pastilles proportionnelles au nombre d'entrepôts ou de plateformes logistiques de plus de 5000 m²)

Le transport de fret est également assuré par la voie fluviale. En effet, le port de Mâcon fait parti d'un complexe regroupant également le port de Chalon-sur-Saône. Il est situé à 60 km au nord de Lyon et à environ deux jours par voie fluviale des ports maritimes de Marseille-Fos et Sète.

Implanté sur un site de 28 ha avec 3 postes à quai, il est davantage spécialisé dans le secteur agroalimentaire, les produits manufacturés, les conteneurs et le vrac. Il propose également la manutention de produit à recycler et métallurgiques.

Le port de Mâcon bénéficie avec notamment la gestion de 9 km de voies ferrées, d'un accès ferroviaire avec la proximité de la ligne Paris-Lyon-Marseille offrant ainsi une multimodalité souvent recherchée par les entreprises. Cet atout est même en voie d'être valorisé par l'autoroute ferroviaire entre Calais (62) et le Boulou (66) qui s'arrête désormais à Mâcon pour des chargements ou des déchargements de containers et de camions.

L'objectif de cet arrêt situé stratégiquement au centre de la France est de charger une dizaine de camions par jour avec une fréquence de 5 trains par semaine.

4. les activités commerciales

4.1 Les indicateurs d'évolution du commerce

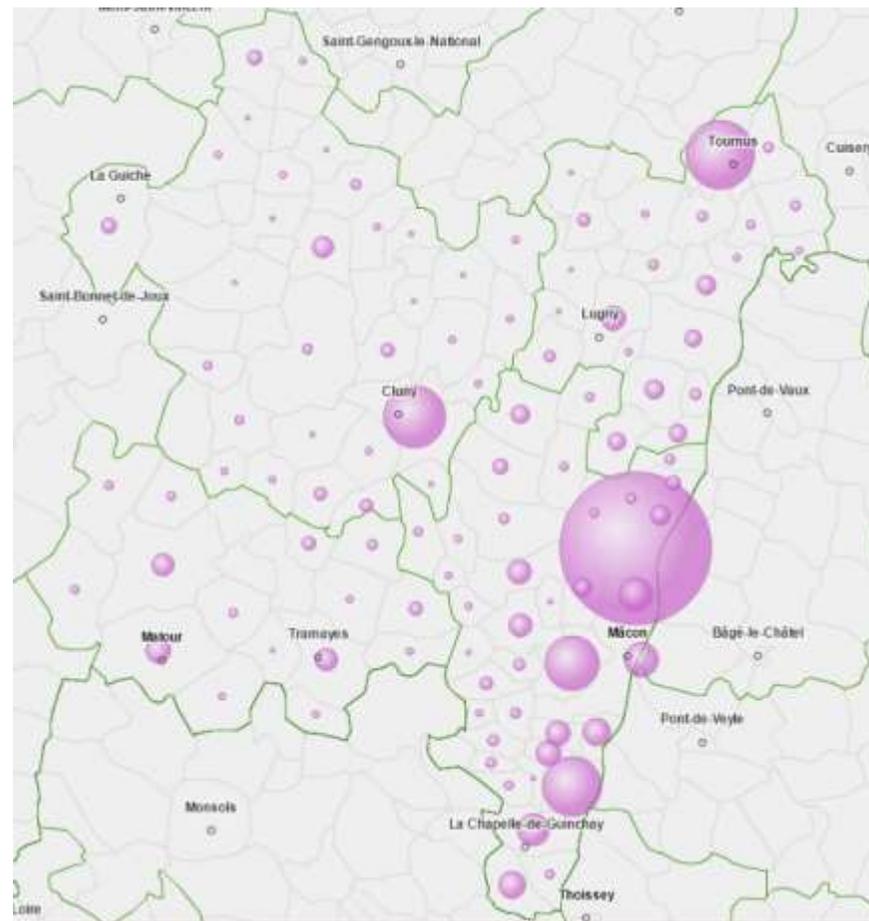
4.1.1 L'offre traditionnelle⁴

Le territoire du SCoT regroupe **1 906 commerces et services** de moins de 300 m² de surface commerciale. Comme pour de nombreux de territoires étudiés, la filière CHR (Cafés, hôtels, restaurants) est la plus représentée avec plus de 530 établissements. Le secteur des services est désormais la seconde filière signe d'une forte tertiarisation du territoire.

La commune de Mâcon regroupe 47% de l'offre commerciale traditionnelle du territoire SCoT avec plus de 900 établissements. Elle s'affirme comme le pôle commercial disposant de la plus forte légitimité en non alimentaire. Quatre autres communes comptent plus de 100 établissements : deux qui accompagnent la dynamique de Mâcon (Crêches-sur-Saône et Charnay les Mâcon) et deux qui rayonnent sur un bassin de vie spécifique : Tournus et Cluny.

Le **taux de diversité⁵** moyen à l'échelle du SCoT s'établit à 23,7% (30,4% sur Mâcon, 22,6% sur Tournus, 26% sur Cluny). Un taux dans les moyennes témoignant d'un bon rayonnement des trois principaux pôles de bassin de vie.

Localisation de l'offre commerciale traditionnelle (Nbre de commerces par commune) - Source : fichier CCI



⁴ Commerce de moins de 300 de surface commerciale

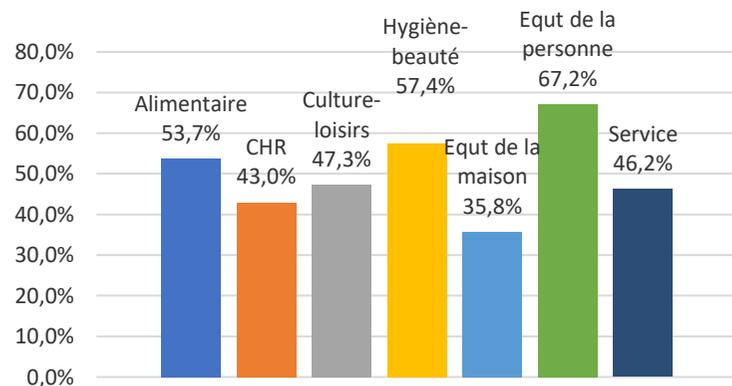
⁵ Le taux de diversité commerciale est la part de l'offre en équipement de la maison et de la personne sur l'ensemble de l'offre commerciale hors garages et services, commerces non sédentaires

4.1.2 L'offre traditionnelle en centralité

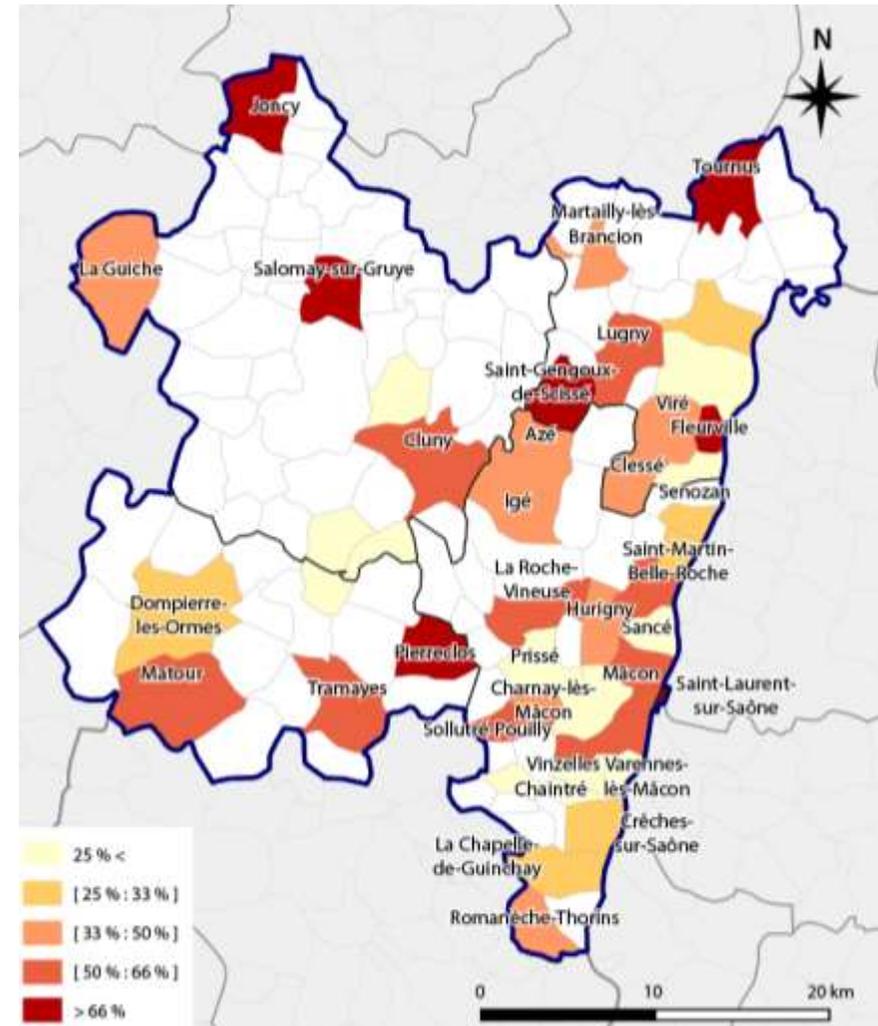
44% des commerces traditionnels sont implantés au sein d'une centralité commerciale (hors pôles de périphérie). Ce ratio est assez faible comparativement à la moyenne idéalement située aux alentours de 50-60%. Cette situation s'explique par la forte présence de commerces en zone d'activité de l'agglomération de Mâcon et sur les axes d'entrée de ville de Mâcon. Cet indicateur montre la fragilisation commerciale des centres-bourgs et centres-villes. Pour autant les trois principaux pôles de bassin de vie sont au-dessus de 50% : Mâcon (52%), Tournus (71%) et Cluny (64%).

49% des commerces traditionnels de proximité sont implantés en centralité (CHR, Hygiène-Santé-Beauté et Alimentaire). C'est la filière équipement de la personne qui reste la plus présente en centralité alors que le secteur de l'équipement de la maison tend à les désert.

Part de l'offre commerciale en centralité par secteur d'activité



Part de l'offre commerciale en centralité (% par commune, pour les communes de plus de 5 commerces)



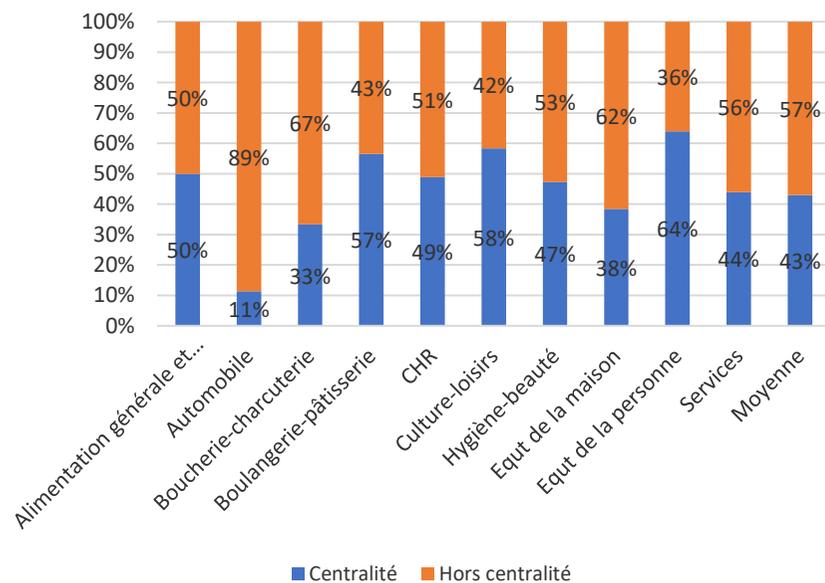
4.1.3 La dynamique de création de commerces en centralité

57% des commerces traditionnels du SCoT installés depuis moins de 5 ans ont choisi des espaces extérieurs aux centralités. Cette tendance accentue leur fragilisation en réduisant leur poids commercial.

Les résultats par secteur montrent une périphérisation qui s'accroît dans les filières boucherie-charcuterie (67%), et hygiène-beauté (53%).

Par ailleurs les secteurs qui se renouvellent le plus sont les filières de l'automobile, des CHR, des services et de l'alimentaire.

Part des commerces implantés au cours des 5 dernières années par secteur d'activité – Source fichier CCI



4.1.4 L'offre commerciale de proximité alimentaire

19 communes représentant 64% de la population du territoire du SCoT disposent d'un tissu commercial de 1^{ère} nécessité **complet**, soit une situation cohérente au regard des moyennes habituellement observées (60% à 75% de la population disposant d'un tissu complet) avec un contraste important entre les EPCI :

- 76% des habitants de la CA Mâconnais Beaujolais Agglomération
- 41%-42% des habitants des CC Clunisois et Mâconnais -Tournugeois

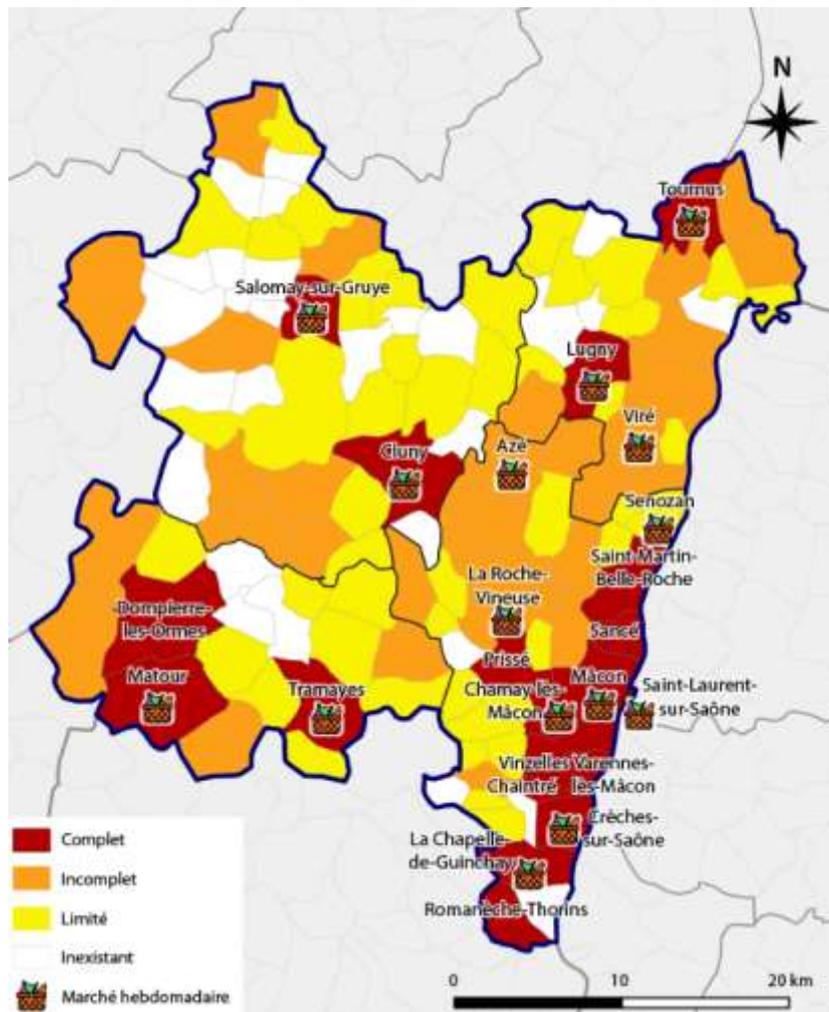
31 autres communes disposent d'un ou deux commerces alimentaires qui les placent en tissu commercial incomplet. Au total ce sont 82% des habitants qui disposent d'au moins un commerce alimentaire sur leur commune (mais 63% sur les CC Clunisois et Mâconnais -Tournugeois).

A cette déserte sédentaire vient s'ajouter des marchés hebdomadaires bénéficiant d'une offre alimentaire diversifiée :

- Mardi à La Clayette
- Mercredi à Mâcon
- Jeudi à Matour, Viré, Salornay sur Guye, La Roche Vineuse
- Vendredi à Lugny, Charnay les Mâcon, Tramayes (2 f/mois, Sénozan
- Samedi à Cluny, Mâcon, St Laurent sur Saône et à Tournus
- Dimanche à Azé, Charnay les Mâcon, Crêches-sur-Saône, La Chapelle-de-Guinchay.

Par ailleurs, les Halles de Mâcon sont ouvertes tous les jours sauf le lundi.

Etat du tissu commercial de base



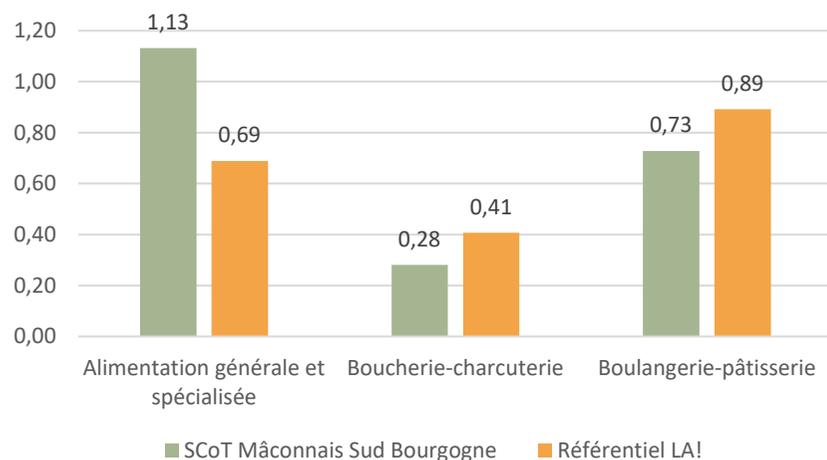
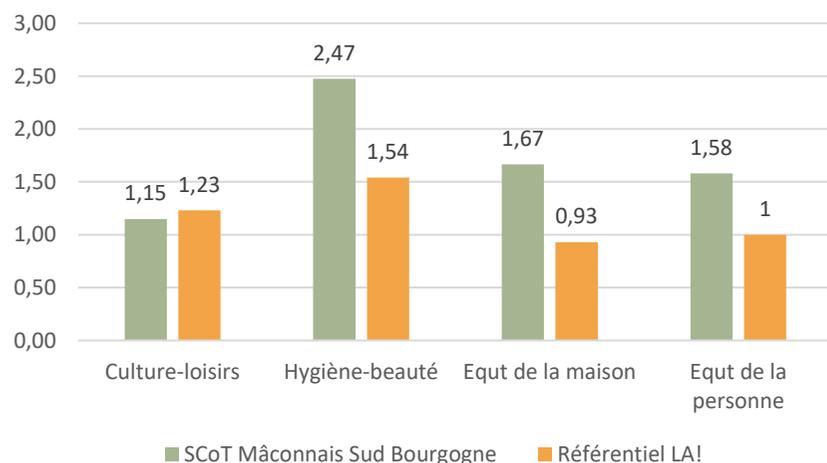
Tissu commercial **complet** : présence d'1 supermarché ou des 3 commerces de base : alimentation générale, boulangerie, boucherie
 Tissu commercial **incomplet** : 1 ou 2 des commerces de base
 Tissu commercial **limité** : présence d'1 ou plusieurs Café ou restaurant
 Tissu commercial **inexistant** : aucun des 3 commerces de base, aucun café ou restaurant

4.1.5 L'offre commerciale de proximité alimentaire

La densité commerciale permet d'apprécier l'adaptation de l'offre traditionnelle au potentiel de population de proximité. Le calcul intègre dans le secteur « alimentation générale et spécialisée » l'ensemble des vendeurs de vins qui représente 25% de cette catégorie. Sans cette catégorie la densité descend à 0,84 (contre 1,13).

En intégrant cette correction, la densité en commerce alimentaire est de 1,85 commerce pour 1000 habitants contre 2 habituellement. Cette situation illustre une offre moyennement présente notamment dans la filière boucherie-charcuterie.

En non alimentaire, la situation est plus favorable avec des densités supérieures aux moyennes habituellement observées notamment en hygiène-santé-beauté, équipement de la maison et de la maison qui illustre l'influence non alimentaire au-delà des frontières du SCOT.

Densité de l'offre alimentaire traditionnelle de proximité (hors GSA >300 m²)**Densités en commerces traditionnels non alimentaires****4.1.6 Les grandes et moyennes surfaces**

Le plancher commercial des grandes et moyennes surfaces actives (>300 m²) représente plus de 190 106 m² en 2019.

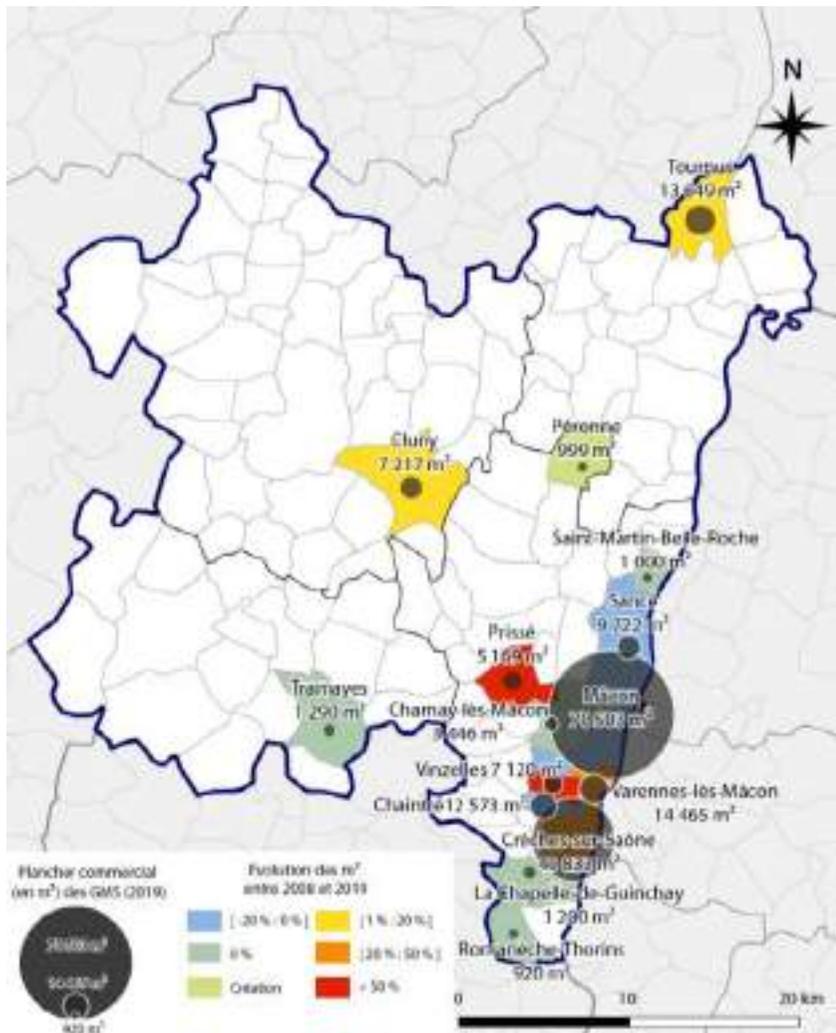
Le **plancher commercial a augmenté de +11% depuis 2008**, soit 18 890 m² de surfaces supplémentaires. A noter que la CDAC accordée en 2011 sur la commune de Sancé pour 7 cellules commerciales totalisant 5530 m² n'a pas été intégrée dans ce calcul. Cette croissance de surfaces a principalement concerné le secteur de l'électroménager (+65%) et le sport (+30%).

Ces croissances ont principalement concerné les communes de Crèches sur Saône (+24%) et Varennes-les-Mâcon (+32%), Vinzelles (x2), Prissé (x2) et Péronne (création de l enseigne Intermarché).

Si cette croissance est modeste c'est qu'elle s'est accompagnée de nombreuses fermetures (-9% sur Chaintré, -18% sur Sancé) et la **présence de plus de 5000 m² de surfaces disponibles**, dont certaines récemment construites sur Vinzelles.

Le taux de diversité commerciale en GMS sur le territoire du PETR s'établit à 34,2% (contre 33,5% en 2008). Un taux élevé qui témoigne de l'importance du rayonnement territorial au-delà des frontières du PETR.

Plancher commercial en m² des GMS (>300 m²) et évolution depuis 2008

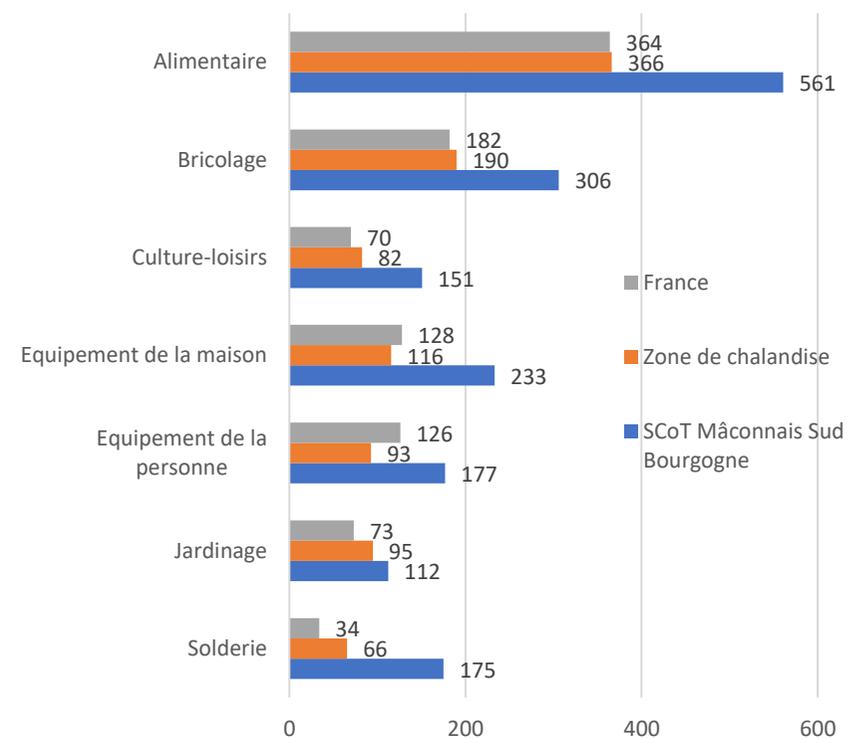


Source : Fichier DGCCRF, mise à jour CDEC/CDAC, LSA Expert et Codata

4.1.7 Les densités en grandes et moyennes surfaces

L'analyse des densités en grandes et moyennes surfaces prennent tout leur sens à l'échelle de la zone de chalandise. Ainsi l'équipement du SCot du Mâconnais est déconnecté de la seule population de ce périmètre. A l'échelle de la zone de chalandise les densités sont ainsi proches des moyennes nationales. Elles sont sensiblement plus élevées en culture-loisirs, en jardinage et en solderie.

Densités en grandes et moyennes surfaces par secteur d'activité

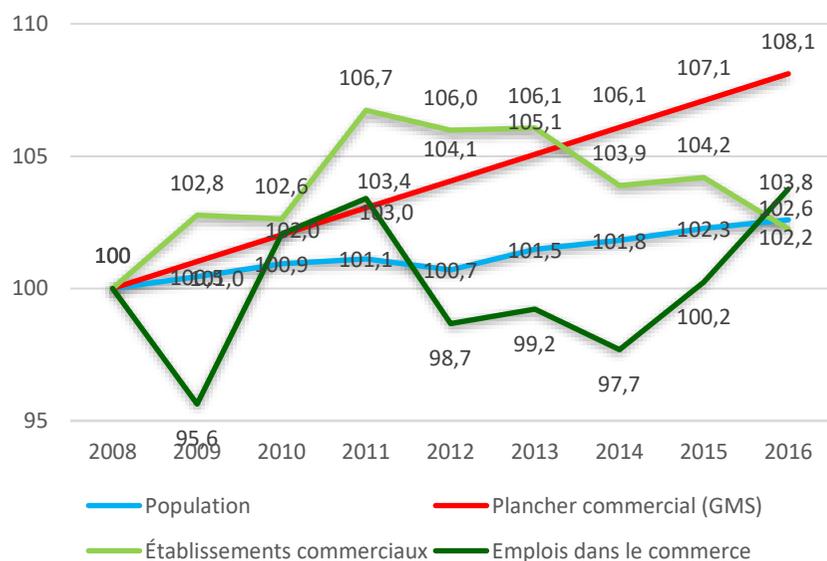


4.1.8 Le bilan de structuration commerciale sur l'emploi

La croissance du plancher des grandes et moyennes surfaces a progressé 3 fois plus vite que celle de la population (+8,1% contre +2,6%) sur la période 2008-2016.

Si le nombre d'établissements commerciaux connaît une baisse continue depuis 2011 (-4,2%), l'emploi dans le commerce montre une période creuse entre 2011 et 2014 (-5,5%) pour repartir à la hausse depuis, sans néanmoins connaître une évolution comparable à celle du plancher commerciale en GMS.

Évolution des surfaces GMS par rapport à la population et à l'emploi dans la filière commerce (territoire SCoT, indice 100 en 2008)



Source : ACOSS, Fichier DGCCRF, mise à jour CDEC/CDAC, LSA Expert et Codata // Données INSEE

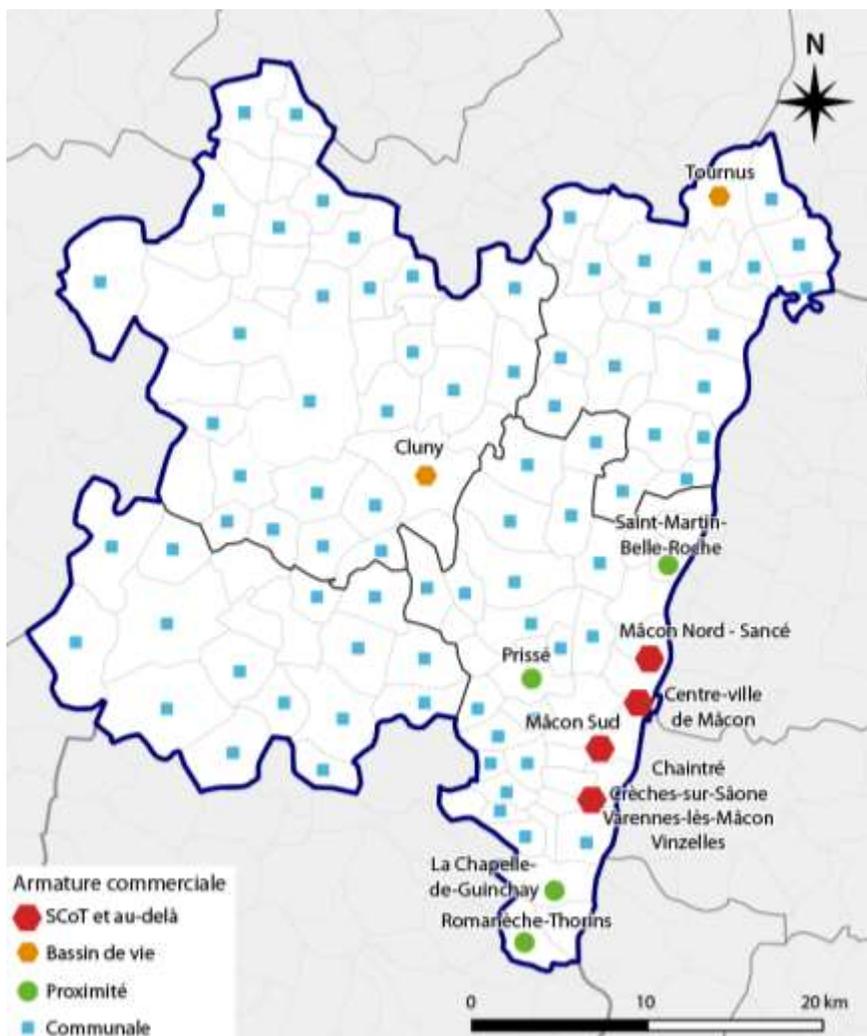
4.2 L'analyse des espaces commerciaux

4.2.1 L'armature commerciale : hiérarchisation des pôles commerciaux

Au regard des vocations, l'armature commerciale du territoire peut se décomposer comme suit :

Niveau	Pôle	Vocation
1	Centre-ville de Mâcon Mâcon Sud Crêches sur Saône / Chaintré / Varenne les Mâcon / Vinzelles Mâcon Nord (Mâcon / Sancé)	SCoT et au-delà
2	Cluny Tournus	Bassin de vie
3	La Chapelle de Guinchay Prissé Romanèche Thorins Saint Martin Belle Roche	Proximité
4	Autres pôles	Communale

Hiérarchisation des pôles commerciaux



4.2.2 Niveau 1 : Crêches-sur-Saône / Chaintré / Vinzelles

Pôles	Surface GMS
Les Bouchardes	52 196 m ²
Les Combes	6 745 m ²
Terre Cardon	5 843 m ²
Le Clos	2 265 m ²
Autres	2 972 m ²
Total	70 021 m²

Indicateurs	
Croissance 2008-2019 GMS	+23%
% de diversité GMS*	46%
m ² disponibles GMS	5477 m ²

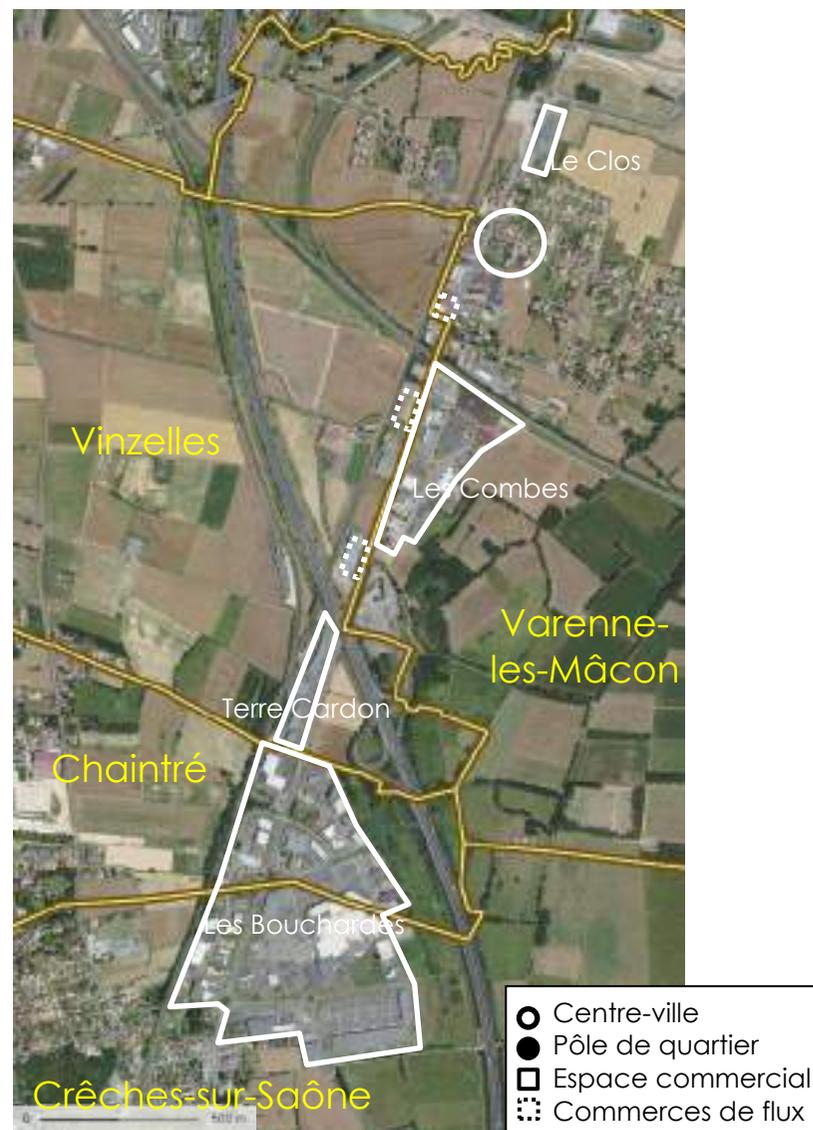
*Poids éq^t de la personne, éq^t de la maison et culture-loisirs

L'espace commercial le plus au Sud de l'agglomération de Mâcon regroupe 37% des GMS du SCoT et s'étend sur 4 communes. Il est possible de le décomposer en 4 sous espaces :

Les **Bouchardes** avec le principal hypermarché du territoire SCoT (Carrefour de 15 049 m² et une galerie de 8300 m²). Avec l'agrandissement de la galerie commerciale (+ 4200), cet espace commercial a bénéficié d'un réaménagement complet. La zone s'étend au Sud avec un retail de près de 8000 m². A l'Ouest de la D906, l'espace a connu une recomposition avec la transformation des anciens magasin Foir'Fouille et Troc.com en plusieurs cellules commerciales dont certaines sont toujours disponibles.

La **zone des Combes** souffre d'un certain vieillissement comparativement aux Bouchardes. Sa vocation commerciale est diluée avec des activités artisanales et de loisirs.

Terre Cardon est un nouvel espace commercial de 6 800 m² autour de moyennes surfaces commerciales intégrant notamment une boulangerie et une boucherie. Le **Clos** est un ensemble commercial plus ancien mais récemment agrandi de 1760 m² avec une forte présence de cuisinistes.



4.2.3 Niveau 1 : Mâcon Sud

Pôles	Surface GMS	Indicateurs	
ZI Sud	43 129 m ²	Croissance 2008-2019 GMS	+14%
Total	43 129 m²	% de diversité GMS*	27%
		m ² disponibles GMS	-

*Poids éq de la personne, éq de la maison et culture-loisirs

L'espace commercial du Sud de Mâcon s'insère au sein de la zone industrielle Sud, séparé de la zone précédente par la N79. Cette zone s'organise principalement de part et d'autre de la D906 mais aussi en second rideaux sur la zone industrielle. Même si ces espaces bénéficient d'accès piéton, sa logique de fonctionnement est essentiellement routière. Cette zone est marquée par des leaders en bricolage (Leroy Merlin), jardinage (Botanic) et culture-loisirs (Décathlon sur la commune de Varenne-les-Mâcon).

L'offre alimentaire, jusque-là peu présente, est désormais représentée par l'enseigne Intermarché, ouvert en 2013 sur 2555 m², et déconnectée de la D906.

A noter la transformation de l'ancienne concession automobile (Chauvot automobile) en cellules commerciales dont certaines sont disponibles.

Mâcon / Varenne-les-Mâcon



- Centre-ville
- Pôle de quartier
- Espace commercial
- ⋮ Commerces de flux

4.2.4 Niveau 1 : Mâcon Nord / Sancé

Pôles	Surface GMS
Km 400	9 159 m ²
ZAC des Platières	9 722 m ²
Louise Michel	4 950 m ²
Total	23 831 m²

Indicateurs	
Croissance 2008-2019 GMS	-7%
% de diversité GMS*	24%
m ² disponibles GMS	-

*Poids éq^t de la personne, éq^t de la maison et culture-loisirs

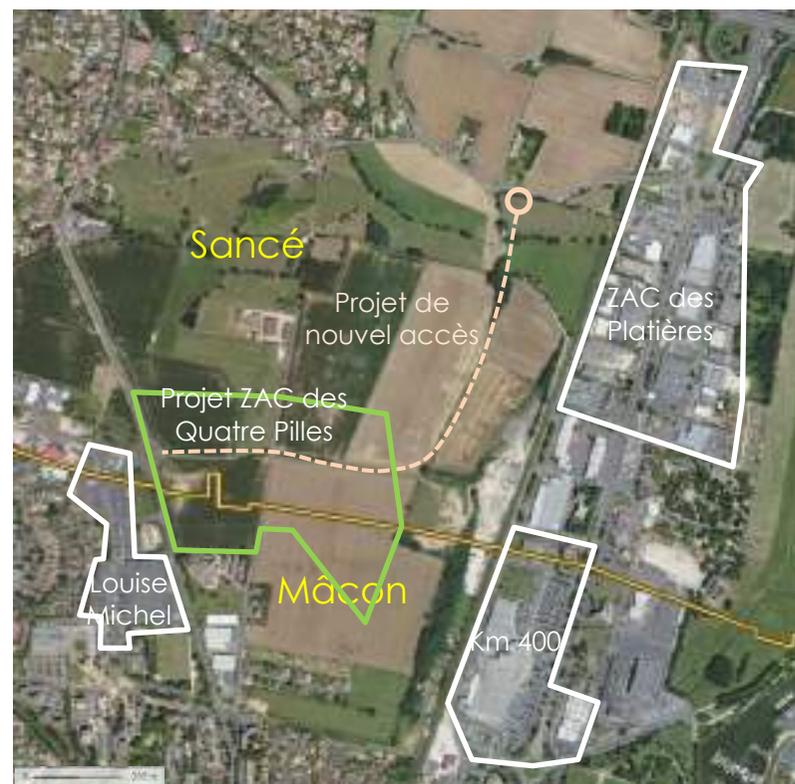
L'offre commerciale sur la partie Nord de Mâcon se décompose en trois sous-espaces :

La **zone d'activité du km 400** sur la commune de Mâcon en bordure de la D906, avec le centre commercial Auchan complété par les enseignes Gifi, Litrimarché...

La **zone d'activité des Platières** sur la commune de Sancé, toujours en bordure de la D906. Elle est marquée par la présence d'enseignes non alimentaires et des concessions automobiles. Des entreprises et des artisans s'intercalent dans cette zone.

Le **centre commercial Leclerc** sur la rue Louise Michel connecté aux quartiers Nord de Mâcon. Cet hypermarché de 4950 m² souffre d'un certain enclavement. Un projet d'ensemble commercial au niveau de la zone des Noyerets sur la commune de Sancé devait permettre l'accueil d'un ensemble commercial de 5530 m² composé de 7 cellules (CDAC du 3/03/2011). Ce projet n'a jamais été engagé faute d'enseignes suffisantes. A l'avenir cette zone devrait conforter sa vocation artisanale. Un nouveau projet d'urbanisation destiné à accueillir des activités économiques et tertiaires est positionné entre Mâcon et Sancé au travers de la ZAC des Quatre Pilles.

Mâcon / Sancé



- Centre-ville
- Pôle de quartier
- Espace commercial
- ⋮ Commerces de flux

4.2.5 Niveau 2 : Cluny

Pôles		Surface GMS	Indicateurs	
Pré Saint Germain		2 352 m ²	Croissance 2008-2019 GMS	+9,7%
Autres		4 865 m ²	% de diversité GMS*	-
Total		7 217 m²	m ² disponibles GMS	-

*Poids éq de la personne, éq de la maison et culture-loisirs

Cluny ne dispose pas de véritable dissociation centre/périphérie comme de nombreuses communes. Ainsi les grandes et moyennes surfaces sont réparties sur plusieurs espaces du tissu urbain avec peu d'effet de synergie. Il est possible d'identifier 3 principaux espaces :

La **zone d'activité Pré Saint Germain** qui regroupe le magasin de bricolage Les Briconautes et le supermarché Netto (ex Intermarché). Ces commerces s'insèrent dans une zone à dominante artisanale.

L'enseigne **Carrefour Market** (1920 m²) qui se situe à proximité de la zone des Pré Germain est davantage insérée dans un espace à dominante résidentielle.

Le 3^e supermarché, Atac qui va passer BI1, se positionne sur l'axe d'entrée Sud du centre-ville. Ce changement d'enseigne va entraîner une rénovation du magasin sans agrandissement.

Par ailleurs d'autres magasins de plus de 300 m² sont plus éloignés de l'espace urbain (Gamm Vert, Doras...). On notera sur le plan qualitatif, la très grande banalité des aménagements de ces espaces d'accueil des GMS qui contraste avec la qualité du centre-ville.

Cluny



4.2.6 Niveau 2 : Tournus

Pôles	Surface GMS
Avenue de la Résistance	7 026 m ²
Centre-ville	2 572 m ²
Autres	4 051 m ²
Total	13 649 m²

Indicateurs	
Croissance 2008-2019 GMS	+10,6%
% de diversité GMS*	12%
m ² disponibles GMS	-

*Poids éq de la personne, éq de la maison et culture-loisirs

Les grandes et moyennes surfaces de Tournus s'organisent de façon assez diffuse avec néanmoins 2 espaces significatifs :

Le supermarché Auchan à l'extrémité Sud du centre-ville.

L'Avenue de la Résistance avec une offre multi enseignes autour du supermarché Carrefour Market.

Par ailleurs l'enseigne Lidl a construit un nouveau magasin en entrée de Nord et le magasin Aldi se positionne au niveau de l'accès autoroutier. A noter que l'enseigne Gamm Vert construit également un nouveau magasin au niveau de la gare.

Le projet d'ensemble commercial autour d'un nouveau supermarché Leclerc, imaginé par l'ancienne municipalité au Nord de la commune, n'est plus d'actualité.

Tournus



4.2.7 Niveau 3 : La Chapelle de Guinchay

Pôles		Surface GMS
Le Pré des Grandes Terres		1 200 m ²
Total		1 200 m²

Indicateurs	
Croissance 2008-2019 GMS	+9,7%
% de diversité GMS*	-
m ² disponibles GMS	-

*Poids éq de la personne, éq de la maison et culture-loisirs

La commune de La Chapelle de Guinchay bénéficie depuis 2007 d'un supermarché B11 situé à 600 m du bourg, en bordure de la D945. Le reste de l'activité commerciale se concentre dans le centre-bourg.

Compte de la topographie et de cet éloignement le supermarché a principalement une logique d'accès routière.

La Chapelle de Guinchay



- Centre-ville
- Pôle de quartier
- Espace commercial
- ⋮ Commerces de flux

4.2.8 Niveau 3 : Prissé

Pôles	Surface GMS
ZA du Pré de Lit	4 500 m ²
Total	4 500 m²

Indicateurs	
Croissance 2008-2019 GMS	+245%
% de diversité GMS*	-
m ² disponibles GMS	-

*Poids éq de la personne, éq de la maison et culture-loisirs

Le supermarché de Prissé se positionne sur la zone d'activité du Pré de Lit en entrée Nord de la commune. Il s'est récemment conforté avec un agrandissement en juin 2017 (passant de 1832 m² à 4000 m²) et l'installation de commerces traditionnels (500 m²) : coiffure, opticien, pharmacie. Le reste de l'activité commerciale est désormais regroupé au niveau du rond-point avec la D17 (boucherie-charcuterie, boulangerie, cave à vin).

Ainsi le centre-bourg historique ne compte plus qu'un bar-restaurant.

Prissé



4.2.9 Niveau 3 : Romanèche Thorins

Pôles	Surface GMS
Maison Blanche	920 m ²
Total	920 m²

Indicateurs	
Croissance 2008-2019 GMS	-
% de diversité GMS*	-
m ² disponibles GMS	-

*Poids éqat de la personne, éqat de la maison et culture-loisirs

La commune de Romanèche Thorins dispose d'un supermarché en sortie de ville depuis 1989. Le magasin a peu évolué depuis sa création.

L'activité commerciale s'organise le long de la D906 avec un effet de dilution qui nuit à la lisibilité de la centralité.

Romanèche Thorins



- Centre-ville
- Pôle de quartier
- Espace commercial
- ⋮ Commerces de flux

4.2.10 Niveau 3 : Saint Martin Belle Roche

Pôles	Surface GMS
Chassagne	1 000 m ²
Total	1 000 m²

Indicateurs	
Croissance 2008-2019 GMS	-
% de diversité GMS*	-
m ² disponibles GMS	-

*Poids éqt de la personne, éqt de la maison et culture-loisirs

Le supermarché de Saint Martin Belle Roche se positionne au bord de la D205. Il regroupe la pharmacie et la boulangerie. Dans le bourg, l'activité commerciale se limite à un restaurant.

Malgré la coupure urbaine liée à la départementale, le supermarché est plutôt bien connecté à la partie résidentielle.

Saint Martin Belle Roche



4.2.11 Bilan d'attractivité des espaces d'accueil des GMS

Commune	Nom de l'espace	Plancher commercial GMS	Position dans l'armature urbaine	Implantation	Bilan d'attractivité	Connexion	Potentiel de développement
Crêches sur Saône / Chaintré	Les Bouchardes	52 196 m ²	Déconnectée	Partielle		Piéton, bus	Léger
Vinzelles	Terre Cardon	5 843 m ²	Déconnectée	Globale		Piéton	Léger
Varenne les Mâcon	Les Combes	6 745 m ²	Déconnectée	A la parcelle		Piéton	Réelle
Varenne les Mâcon	Le Clos	2 265 m ²	Déconnectée	Globale		Routière	Léger
Mâcon	ZI Sud	43 129 m ²	Continuité	Partielle		Piéton, bus	Absent
Mâcon	KM 400	9 159 m ²	Continuité	Globale		Piéton, bus	Léger
Sancé	Les Platières	9 722 m ²	Déconnectée	A la parcelle		Piéton, bus	Absent
Mâcon/Sancé	Rue Louise Michel	4 950 m ²	Continuité	Globale		Piéton, bus	Réelle
Cluny	Pré Saint Germain	2 352 m ²	Continuité	A la parcelle		Piéton	Absent
Tournus	Rue de la Résistance	7 026 m ²	Continuité	A la parcelle		Piéton	Absent
La Chapelle de Guinchay	Le Pré des Grandes Terres	1 200 m ²	Déconnectée	Globale		Routière	Réelle
Prissé	Pré du Lit	4 500 m ²	Continuité	Globale		Routière	Réelle
Romanèche Thorins	Maison Blanche	920 m ²	Continuité	Globale		Routière	Légère
Saint Martin Belle Roche	Chassagne	1 000 m ²	Continuité	Globale		Piéton	Réelle

4.2.12 Bilan des espaces d'accueil des GMS

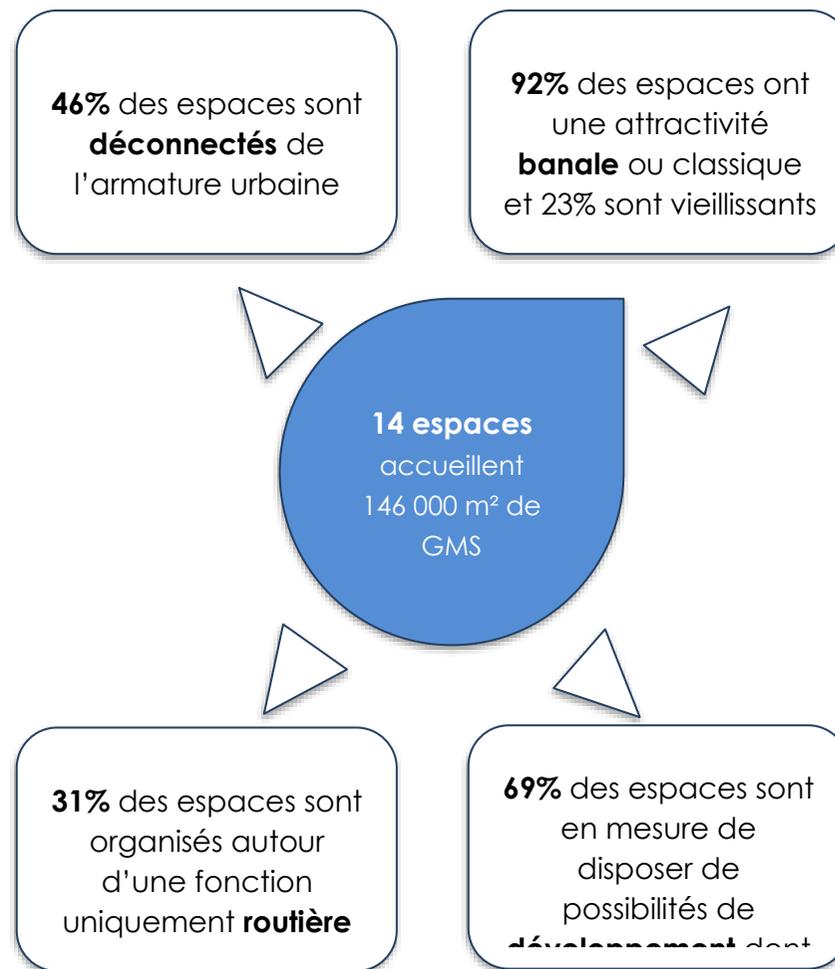
78% du plancher commercial en grandes et moyennes surfaces s'organisent sur des espaces de périphérie. Ainsi plus de 20% des GMS se positionnent soit en centralité soit sont isolées sur des axes de flux.

Plus de la moitié des espaces sont déconnectés de l'armature urbaine signe d'un certain éloignement des lieux d'habitation. Cette organisation limite les distances de déplacement.

92% des espaces d'accueil des GMS disposent d'une attractivité banale ou vieillissante. Ainsi seul le nouvel espace commercial de la rue de la Résistance à Tournus est sensiblement mieux intégré en terme d'aménagement urbain.

Même si 9 des 14 espaces bénéficient d'un aménagement piéton et d'un accès bus, leur déconnexion avec l'armature urbaine et la faible interconnexion entre les magasins encouragent un fonctionnement routier.

Sans préjuger de leur capacité à être mobilisable, 69% des espaces offrent des possibilités de développement liées principalement à une continuité directe avec des espaces non urbanisés (constructibles ou non).



4.2.13 Bilan d'attractivité des centralités (tissu complet)

Commune	Nombre de commerces (poids)	Implantation dans le tissu urbain existant	Attractivité	Connexion	Vacance commerciale
Charnay les Mâcon	55 (48%)	Concentrée		Présente	Légère
Cluny	94 (64%)	Concentrée		Présente	Légère (11,7%)
Crêches sur Saône	38 (28%)	Diffuse		Présente	Légère
La Chapelle de Guinchay	11 (28%)	Concentrée		Présente	Absente
Lugny	13 (57%)	Concentrée		Présente	Légère
Mâcon	468 (52%)	Concentrée		Présente	Réelle (17,8%)
Matour	13 (54%)	Concentrée		Présente	Légère
Romanèche Thorins	12 (43%)	Diffuse		Présente	Légère
Saint Laurent sur Saône	40 (89%)	Concentrée		Présente	Réelle
Salornay sur Guye	13 (76%)	Diffuse		Présente	Réelle
Tournus	128 (71%)	Concentrée		Présente	Réelle (20%)
Tramayes	10 (53%)	Concentrée		Présente	Légère

4.3 Bilan et enjeux

4.3.1 Bilan des échanges avec les élus

1

Pour de nombreux élus, l'absence de régulation du commerce explique la **fragilisation des centres-villes** même si plusieurs projets non souhaités ont pu être stoppés à temps grâce à une volonté politique (Tournus, Chanay-lès-Macon...).

2

Plusieurs élus estiment que le temps est désormais à la régulation de l'activité commerciale. Certains jugent que c'est désormais la **stratégie de territoire** qui doit déterminer l'évolution de l'activité commerciale.

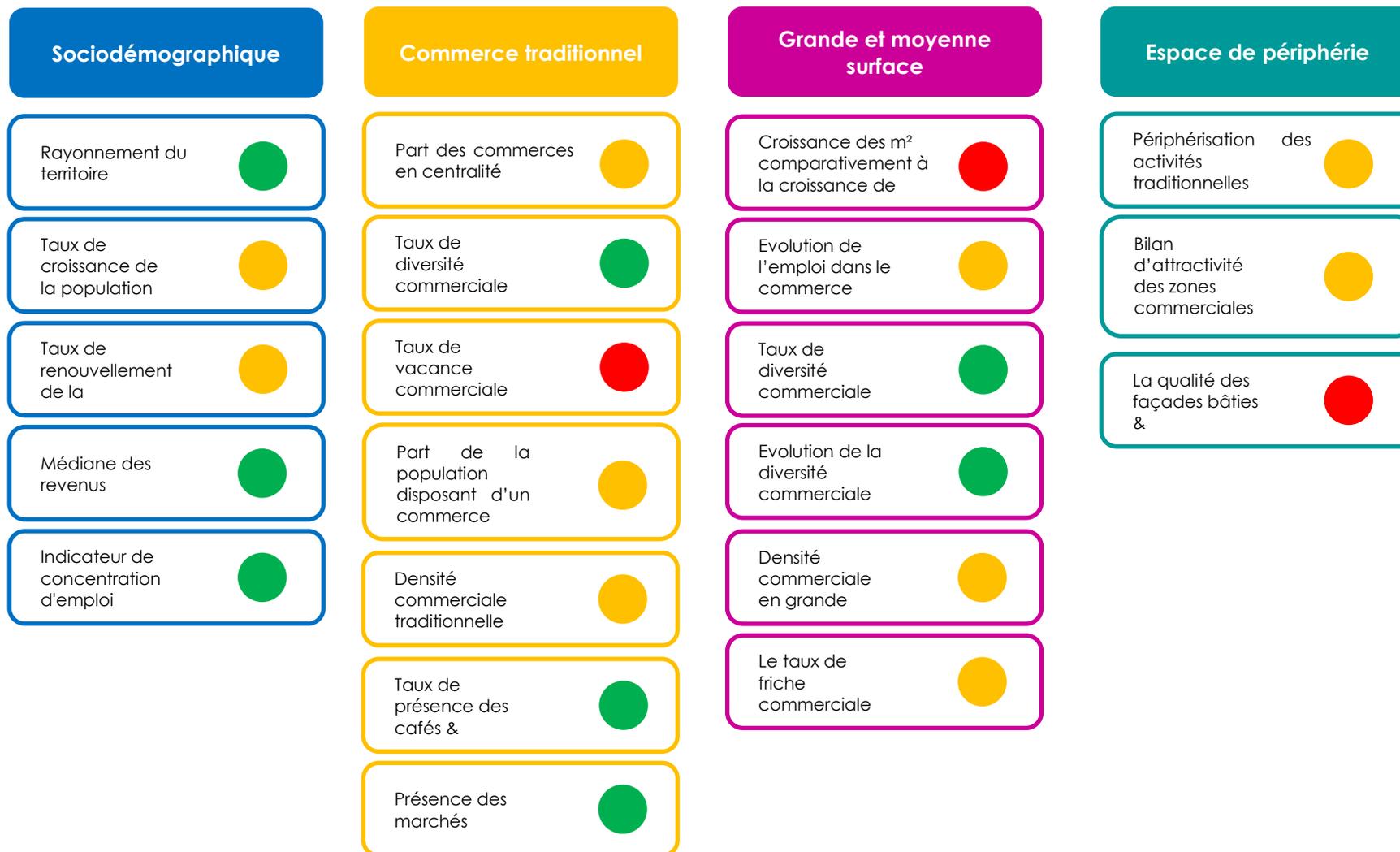
3

Pour autant, les élus restent partagés sur le rôle du SCoT, certains jugent nécessaire de l'utiliser comme un **outil de régulation de l'activité commerciale** d'autres jugent pénalisant de définir des règles pour le développement du territoire.

4

Certains résumant ainsi que l'activité commerciale doit s'inscrire dans la définition **d'un nouveau modèle de développement** et d'aménagement du territoire dans la mesure où elle agit sur le « consommer local », le lien social et les déplacements. Pour certains, le commerce de proximité répond à ces enjeux alors que le commerce de périphérie le remet en cause.

4.3.2 Bilan des indicateurs du commerce



4.3.3 Bilan des indicateurs du commerce

Forces

- / Une zone de chalandise deux fois plus importante en habitants que le périmètre du SCoT et apportant une dynamique démographique.
- / Une population plutôt jeune avec une forte présence **des familles avec enfants**.
- / **Un revenu médian** supérieur à la situation départementale.
- / Forte vocation commerciale de Mâcon avec un **taux de diversité élevée**.
- / Des densités en commerces non alimentaires élevées, signe du rayonnement important du territoire.
- / Une bonne présence de **marchés hebdomadaires**.
- / Une reprise de l'emploi dans la filière commerce depuis 2015.
- / **82%** des habitants bénéficient **d'au moins un commerce alimentaire** sur leur commune (mais seulement 63% sur le Clunisois et le Tournugeois).
- / Des centralités plutôt attractives avec de vraies particularités (façades bois sur la commune de Cluny) qui apportent une identité.

Faiblesse

- / Une **faible dynamique** démographique à l'échelle du périmètre SCoT.
- / Un **renouvellement important** de la population qui oblige à mettre en place des stratégies de conquête de clientèle.
- / Plus de la moitié des commerces sont implantés en dehors des centralités.
- / Une situation qui **s'accélère** avec plus de la moitié des commerces qui s'installent en dehors des centralités.
- / Une croissance significative du plancher des grandes surfaces qui s'accompagne d'une **vacance commerciale en périphérie**.
- / Les principales centralités souffrent d'une vacance commerciale significative.
- / Une réduction du nombre d'établissements commerciaux, signe d'un renforcement du poids du grand commerce.
- / Un niveau **très moyen des aménagements et du niveau qualitatif en zones commerciales**.

4.3.4 Enjeux pour le commerce



5. Les activités agricoles et forestières

5.1 Un tissu social agricole en pleine mutation

5.1.1 Des tissus d'exploitation qui évoluent

On peut constater, à l'échelle du territoire du SCOT, des évolutions relativement classiques des tissus d'exploitation, que l'on retrouve également à l'échelle régionale et nationale :

- Les exploitations tendent à devenir de plus en plus importantes en taille, et de fait à diminuer en nombre. Entre 2000 et 2010, la surface moyenne des exploitations est passée de 26 ha à 36 ha, quand le nombre d'exploitations diminuait de 31%. Les surfaces moyennes des exploitations sont très différentes en fonction des filières, avec des exploitations plus petites en particulier dans le secteur viticole. Avec les données de recensement provisoire démontre que la tendance s'est poursuivie voire s'est accéléré puisque que la taille moyenne des exploitations en 2018 est de 73 ha et leur nombre à diminué de plus de la moitié de leur effectif par rapport à 2010. En effet, le nombre d'exploitation ayant fait une déclaration PAC en 2018 est de 841 contre 1747 en 2010.

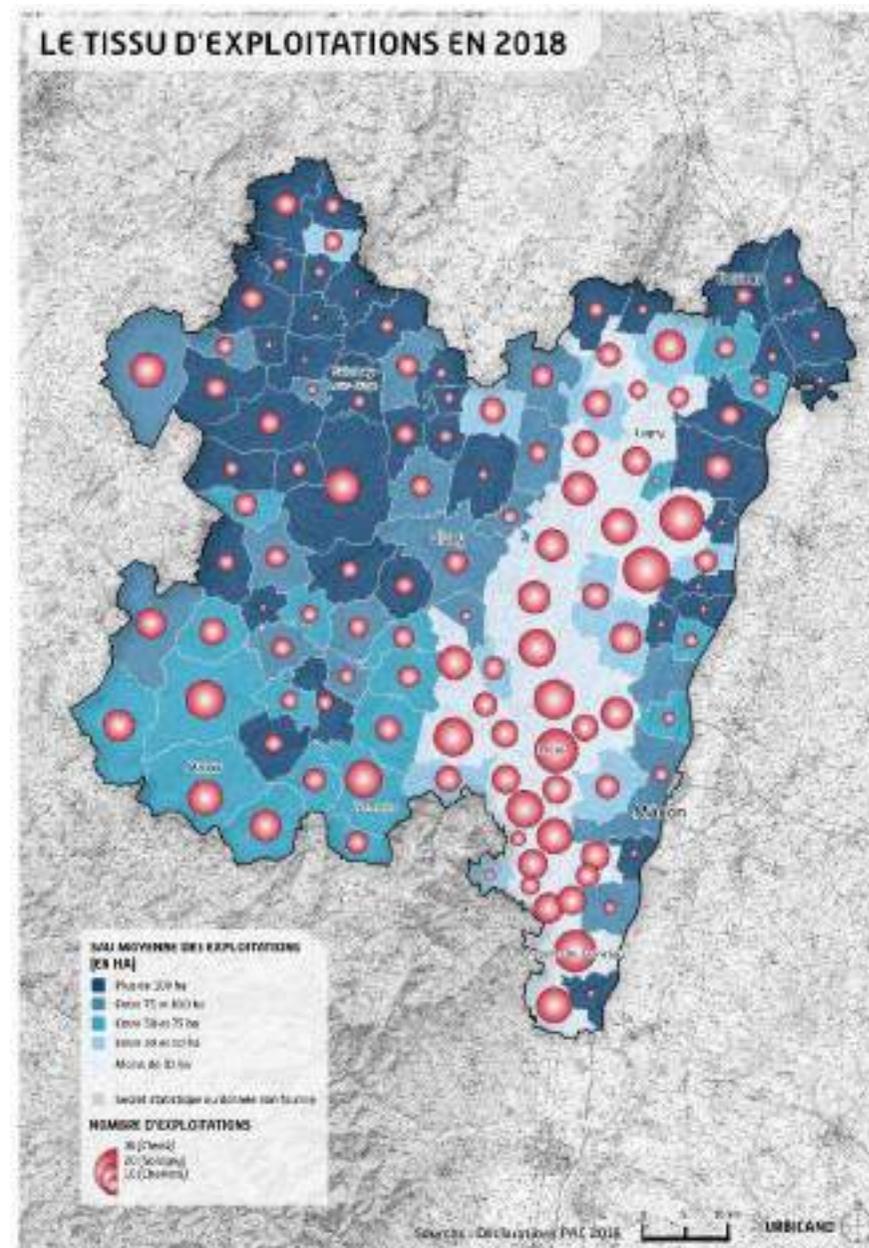
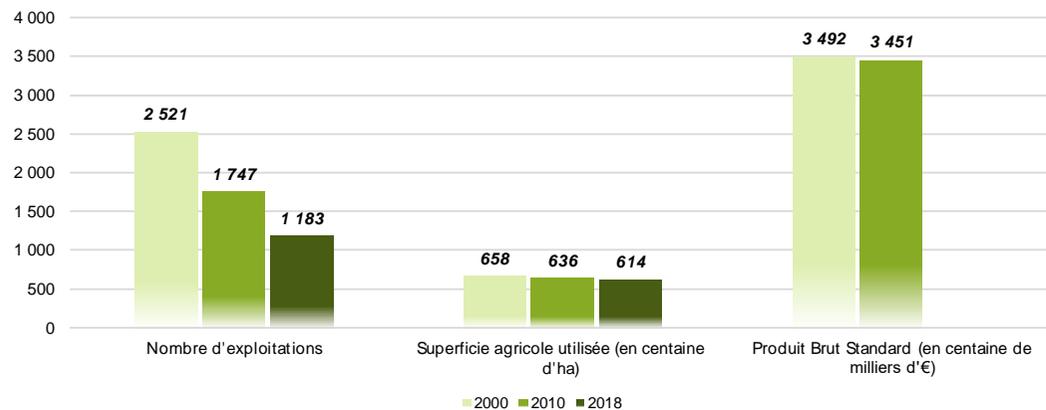
- Le nombre d'Unités de Travail Agricole (UTA), qui illustre l'emploi agricole sur le territoire, a diminué de 17% entre 2000 et 2010 alors que la production brute était presque stable (-1%). C'est un des effets directs des restructurations du secteur agricole et de la hausse des surfaces moyennes exploitées.
- La Production Brute Standard (PBE), qui illustre la valeur économique des productions des exploitations, est très importante dans le secteur viticole (80% de la PBE est concentrée dans le secteur des Côteaux du Mâconnais). Elle tend à diminuer partout, mais bien plus rapidement dans les secteurs d'élevage et de grandes cultures, du fait des pressions urbaines et de la réduction des surfaces valorisées, mais également du fait du contexte économique difficile des filières concernées.

En matière de dynamiques immobilières, on constate que les besoins en bâtiments ont été particulièrement importants ces dernières années dans les secteurs viticoles, notamment autour du pôle urbain de Mâcon, mais également dans le secteur Charolais, dans lequel les nouveaux bâtiments peuvent être relativement importants en surfaces. L'anticipation des besoins en bâtiments dans les documents d'urbanisme représente un enjeu afin de répondre au mieux aux besoins des exploitations à ce niveau.

	Exploitations en 2000	Exploitations en 2010	Exploitations en 2018	Evolution Expl. 2000-2010	Evolution Expl. 2010-2018	SAU en 2000 (en ha)	SAU en 2010 (en ha)	SAU en 2018 (en ha)	Evolution SAU 2000-2010	Evolution SAU 2010-2018	Production Brute Standard en 2000 (en milliers d'€)	Production Brute Standard en 2010 (en milliers d'€)	Evolution PBS 2000-2010
Vallées Grosne/Guye/Grison	162	108	77	-33%	-29%	8 433	7 598	8 274	-10%	9%	14373	13209	-8%
Côteaux du Mâconnais	1487	1061	684*	-29%	-36%	18 284	17 225	12 933*	-6%	-25%	280256	278743	-1%
Bocage Charolais	653	459	360	-30%	-22%	31 858	31 955	33 104	0%	4%	32964	32001	-3%
Val de Saône	219	119	62	-46%	-48%	7 202	6 817	7 120	-5%	4%	21605	21177	-2%
SCOT du Mâconnais	2521	1747	1183	-31%	-32%	65 777	63 595	61 431	-3%	-3%	349198	345130	-1%

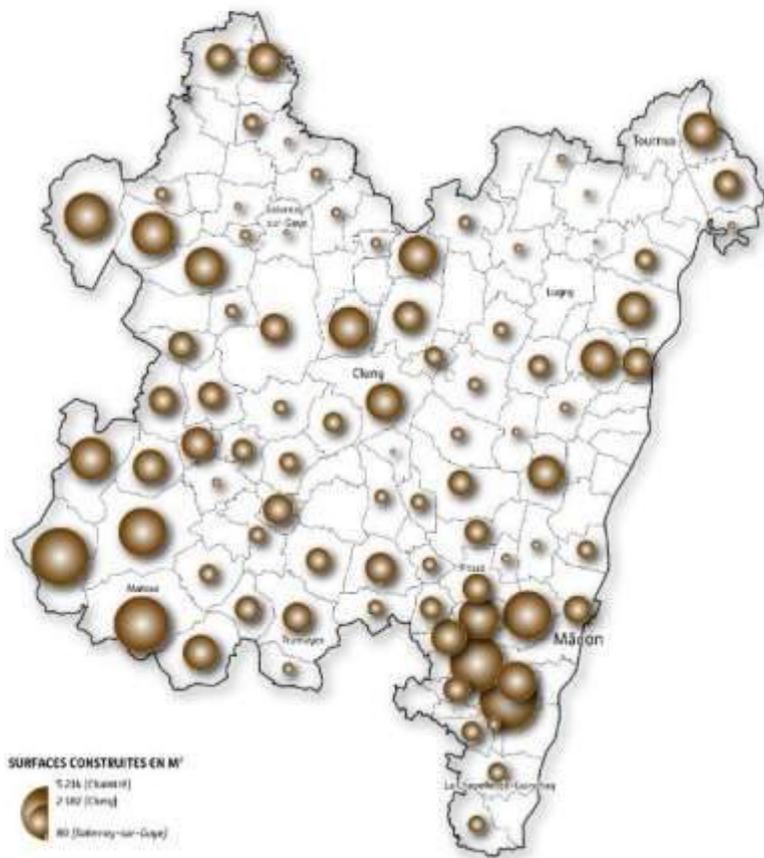
* Les données 2018 sont basées sur les déclarations à la PAC, hors la filière viticole ne fait pas obligatoirement l'objet de déclaration (étant donné l'absence d'aide associée à ces déclarations)
Hypothèse d'un taux de 50% déclaratif

Evolution des tissus & productions agricoles entre 2000 et 2010

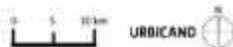


LOCAUX AGRICOLES CONSTRUITS

ENTRE 2007 ET 2016



Sources : INSEE Sitjdel 2016



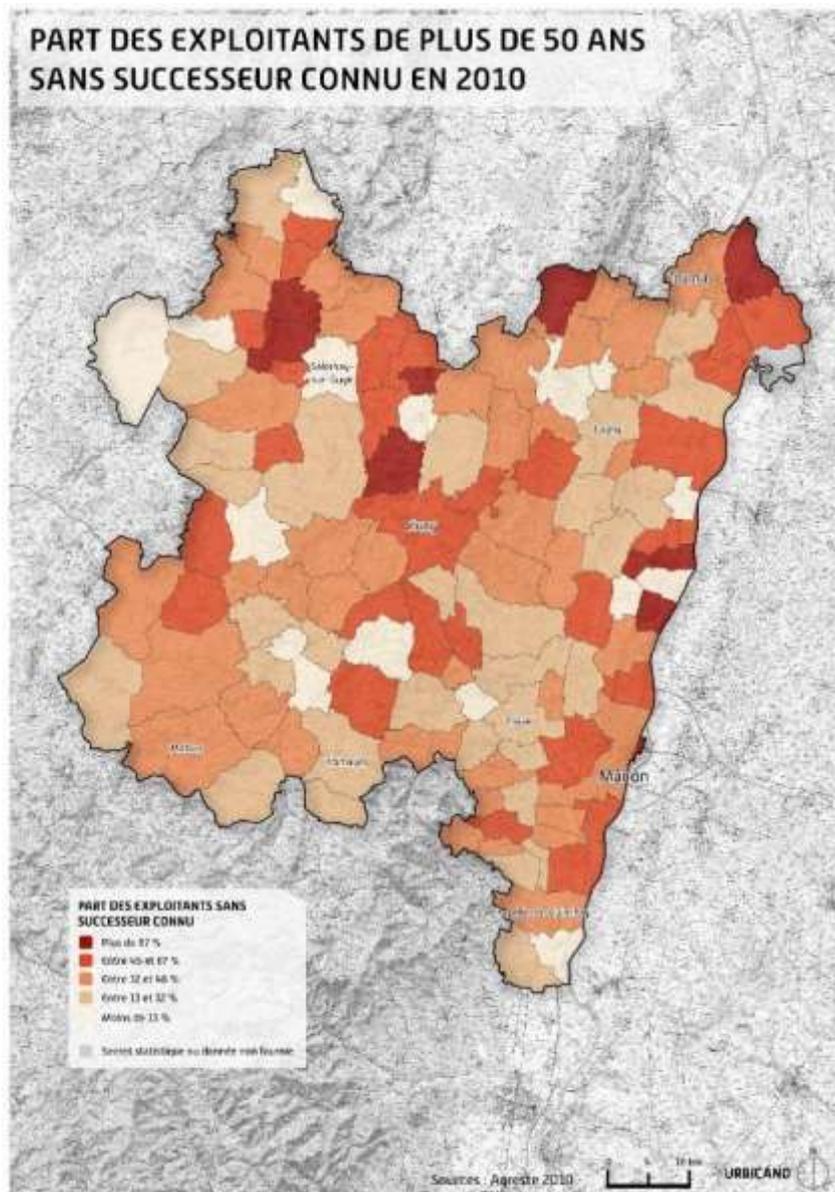
5.1.2 Des questionnements concernant la viabilité des modèles conventionnels

Les tendances observées peuvent poser question pour les prochaines décennies : baisse du nombre d'exploitations, compensation par des agrandissements, difficultés économiques des filières conventionnelles (hors viticulture) et baisse des productions économiques.

La taille des exploitations ne peut grossir indéfiniment, et le maintien des exploitations d'élevages bovins dans le Charolais est un réel enjeu pour le dynamisme des territoires ruraux du SCOT.

L'augmentation des investissements nécessaires pour la reprise des structures de grande taille complexifie la transmission des exploitations, dont les conditions sont déjà compliquées.

Plus d'un tiers des exploitants de plus de 50 ans (35%) n'ont pas de successeurs connus. Les incertitudes en termes de succession concernent l'ensemble des secteurs. En tout, cela concerne entre 600 et 620 exploitations agricoles à l'échelle du SCOT.

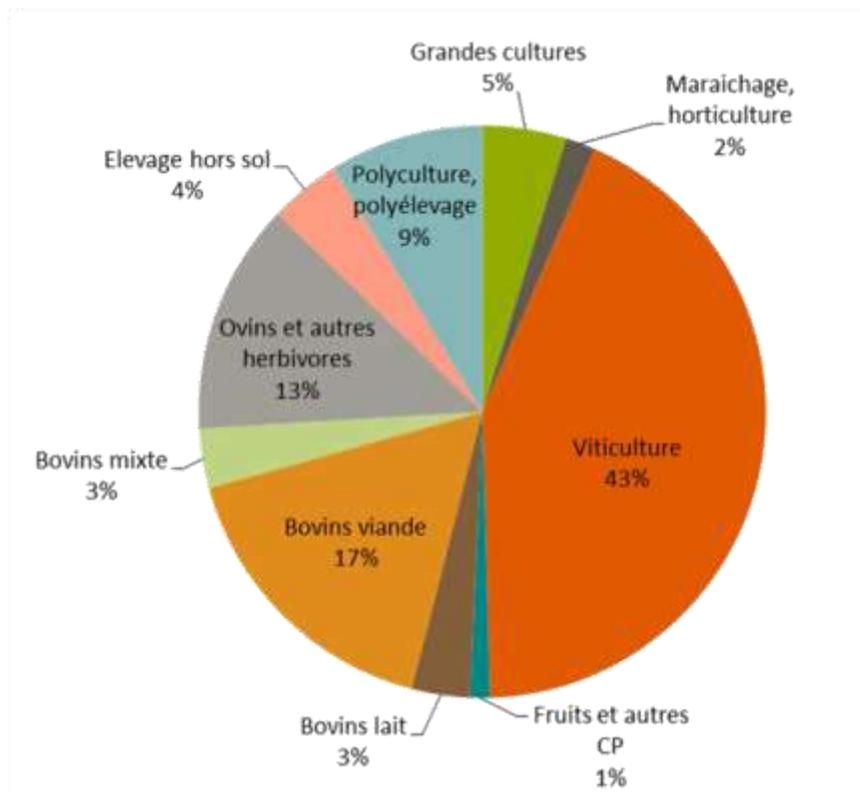
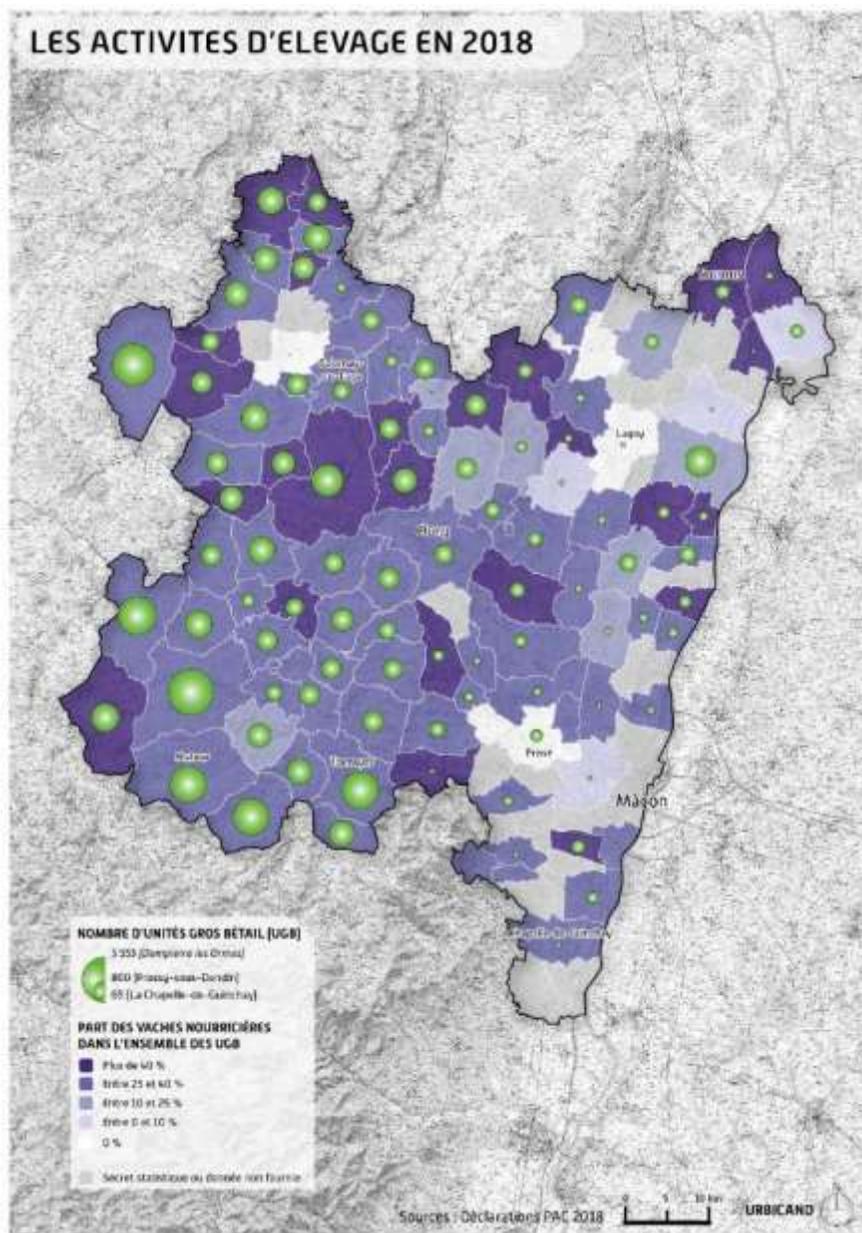


5.2 Différentes filières et différents secteurs agricoles

5.2.1 Quelques filières stratégiques qui portent l'économie agricole locale

L'économie agricole locale est relativement variée avec plusieurs filières majoritaires qui peuvent être distinguées :

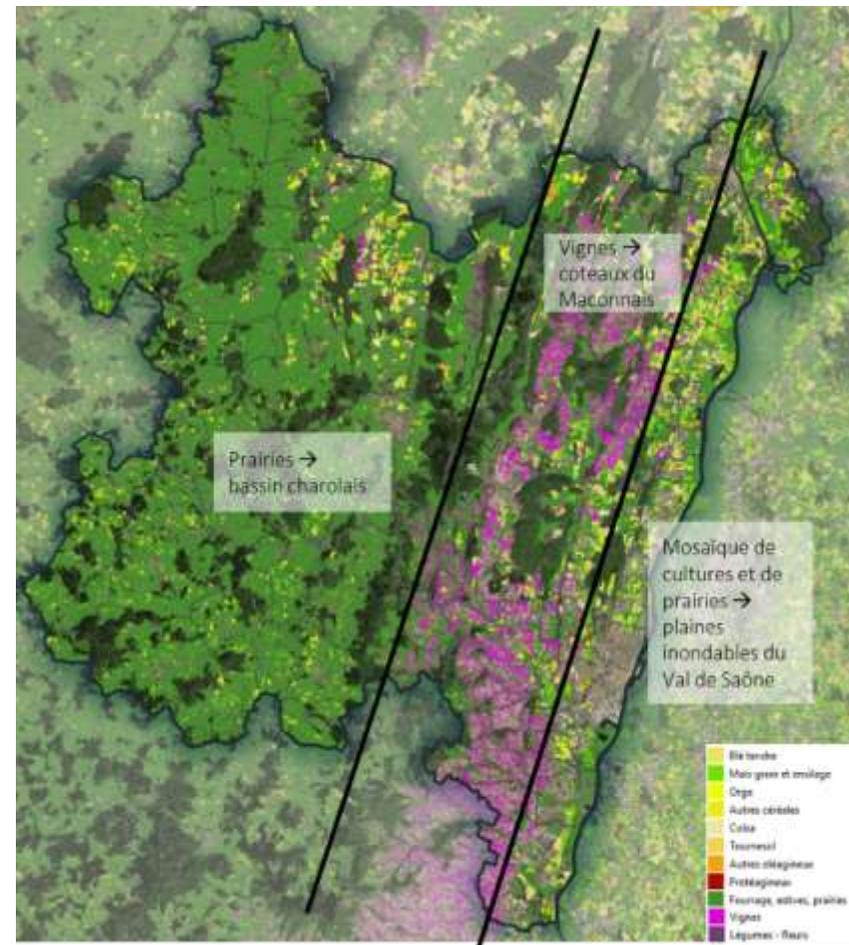
- La filière « Elevage », qui occupe les surfaces les plus importantes avec le Bocage « Charolais » qui s'étend sur presque l'ensemble des territoires des deux communautés de communes situées à l'ouest. On dénombre dans ces secteurs 60 000 à 65 000 Unités de Gros Bétail (UGB) principalement en bovin viande de type « Charolaise » (données RGA2010). Des données de recensement provisoires plus récentes font état d'un cheptel total de 62 000 UGB en 2018.
- La filière « Viticulture » est exclusivement présente dans l'entité des Coteaux viticoles et représente une filière très dynamique avec une forte valeur ajoutée grâce aux appellations des vins de Bourgogne.
- Enfin, les grandes cultures et cultures légumières sont plus réduites, d'avantage présentes dans le secteur du Val de Saône mais également sur les terrasses de la Saône, et dans les fonds de vallées (Grosne, Guye, Grison). Ces cultures sont portées soit par des exploitations spécialisées, notamment dans le Val de Saône, soit par des exploitations de polyculture, en parallèle d'activités d'élevage.



Orientation technico-économique des exploitations (source : RGA 2010 : traitement Blezat Consulting)

Ainsi en 2010, à l'échelle du SCot MSB, les orientations technico-économiques dominantes des exploitations étaient principalement la viticulture (43%) et l'élevage (45%) avec une large majorité de bovins allaitants (92% du cheptel en UGB ⁶).

Des filières majoritaires qui se retrouvent également dans l'occupation des sols agricoles réalisées grâce aux déclarations PAC. A noter toutefois que sur la filière viticole, de nombreuses parcelles ne font pas l'objet de déclarations PAC, étant donné l'absence d'aides surfaciques sur cette filière. Cette donnée ne sera donc pas prise en compte pour l'analyse de l'évolution des surfaces en vigne.



Répartition des sols agricoles (source : RPG 2017 ; traitement Blezat Consulting)

⁶ UGB : Unité Gros Bovin, unité de comparaison des différentes espèces d'élevage. Une vache allaitante = 1 UGB, une vache laitière = 1,4 UGB par exemple

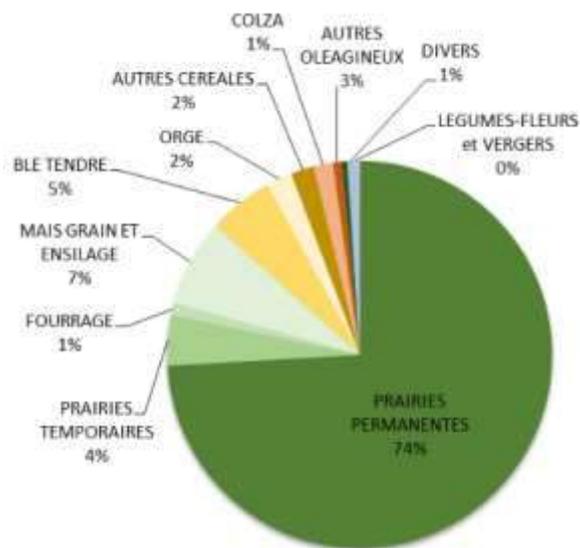
5.2.2 Une surface agricole tournée vers l'élevage, qui impacte le paysage du territoire

Près de 61 500 ha de SAU étaient déclarés en 2018, dont :

- 43 000 ha de prairies
- 10 000 ha de céréales (en majorité à destination de l'alimentation animale, avec 43% de maïs)
- 4 240 ha de vignes, mais en considérant seulement 50% de déclaratifs → environ 9.000 ha de vignes

Avec 74% de la SAU hors vignes occupée par des prairies permanentes, l'orientation élevage est très marquée sur le territoire. Cette activité fait partie intrinsèquement du paysage du SCoT, et son avenir peut logiquement influencer ce dernier (déprise de parcelles, abandon de bâtiments d'élevages, enrichissement...)

Répartition de la SAU hors vigne (source : RPG 2017; traitement : Blezat Consulting)



5.1.3 Un contexte climatique en évolution

A la fois sous influence océanique et méditerranéenne, mais à bonne distance des côtes, la Saône et Loire est sous l'effet d'un climat complexe, qualifié globalement de semi-continentale.

Des aléas climatiques de plus en plus fréquents, qui questionnent les itinéraires techniques de production et pèsent sur les résultats économiques des exploitations :

- ⊙ **En élevage**, la sécheresse affecte les stocks fourragers. Une adaptation de la filière sous forme de sylvopastoralisme, en intégrant l'arbre au système d'élevage (haies, agroforesterie...), peut se poser, sachant que les haies sont encore très présentes dans la zone d'élevage ?
- ⊙ **Pour les céréales**, des récoltes satisfaisantes sur parcelles irriguées mais très hétérogènes sur les autres. Des complémentarités/ partenariats à trouver avec les systèmes d'élevage pour sécuriser les revenus et l'écosystème agricole local (les élevages ont besoin des céréales) ? Des diversifications à rechercher ? (protéines végétales, légumes pour la restauration collective...)
- ⊙ En **viticulture**, l'avancement des cycles de la vigne, dont les bourgeons arrivent plus tôt, les rend sensibles au gel. Deux années de suite, le gel a entraîné une perte de production et donc la fragilisation des exploitations dans un contexte économique déjà difficile. Les changements climatiques ce sont aussi des enjeux pour la filière avec notamment une augmentation du taux de sucre, et un besoin d'adaptation des cépages...

L'adaptation aux aléas climatiques demande une **gestion du risque**. Un travail de terrain est mené avec l'optimisation des rotations, mais également

sur d'autres aspects : échaudage, pousse de l'herbe, adaptation des variétés, réimplantation de l'arbre dans le système d'exploitation...

5.3 Une économie agricole portée par des filières agricoles très marquées, à forte empreinte territoriale

5.3.1 Une filière d'élevage bovin intégrée dans le bassin allaitant charolais

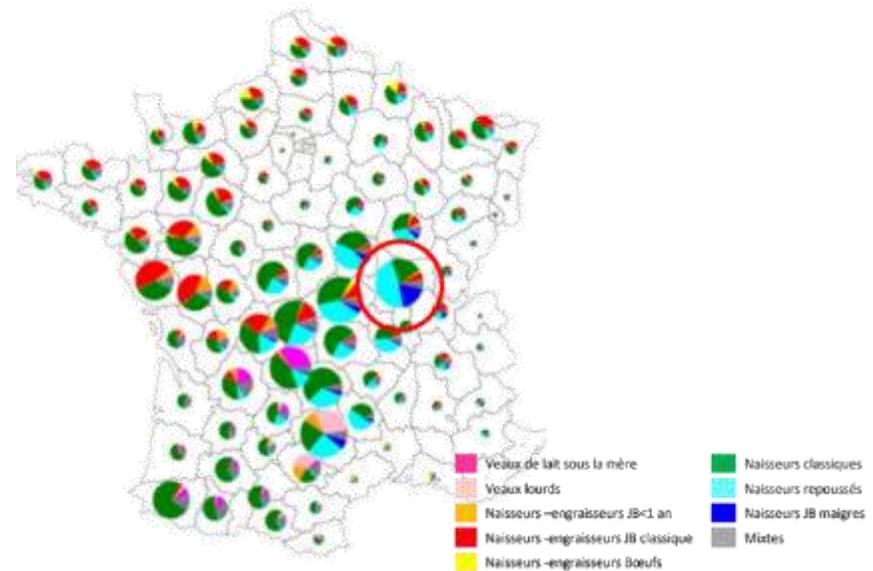
- **Une production tournée vers les broutards**

Sur l'Ouest du territoire, l'élevage herbager est tourné vers la race charolaise, une race à viande productive. A l'échelle départementale, cet élevage s'oriente principalement vers des activités :

- ▶ de **naisseurs repoussés** (broutards entre 10 et 13 mois) → presque 50% des élevages,
- ▶ de naisseurs classiques (broutards entre 3 et 9 mois) → env. 15%
- ▶ et de naisseurs jeunes bovins maigres (entre 14 et 23 mois) → env. 15%

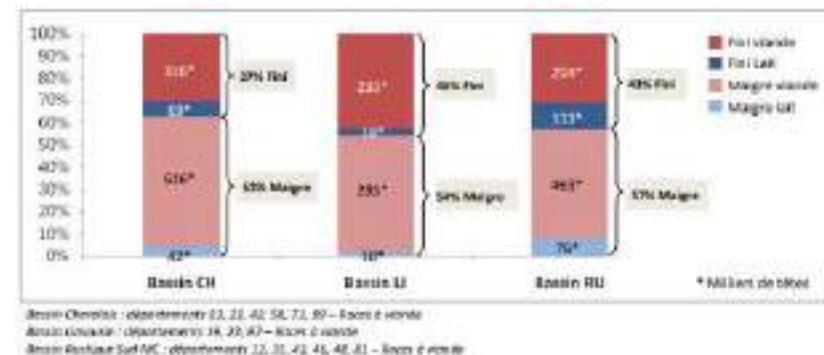
Les broutards sont majoritairement exportés, en vif vers l'Italie, et dans une moindre mesure vers d'autres pays méditerranéens où ils sont finis et abattus.

Les prix de vente des broutards se situent entre 2,6 et 3€/kg vif tandis que pour la viande finie, les prix de vente tournent autour de 3,5-4,2€/kg (tandis qu'ils avoisinaient les 5€/kg il y a quelques années). Face à ces différentiels, et au mode d'élevage extensif dominant sur le territoire du SCOT, une recherche de finition est observée, dans le but de mieux valoriser la viande à l'herbe.



Orientation de production des élevages Bovin Viande français (source : Areste, RGA 2010 ; traitement : IDELE)

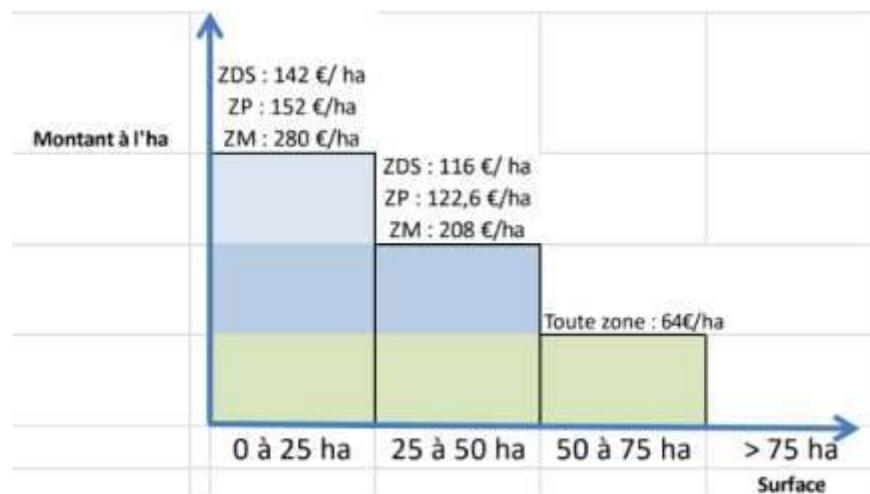
Un élevage qui entre en cohérence avec l'orientation du bassin charolais vers le maigre à 63%.



Part relative des différents types d'offre de viandes bovines en 2011 et selon les bassins du Massif-Central (source : BDNI/ Normabev ; traitement : IDELE)

- **Un changement de zonage ICHN qui pénalise certaines communes**

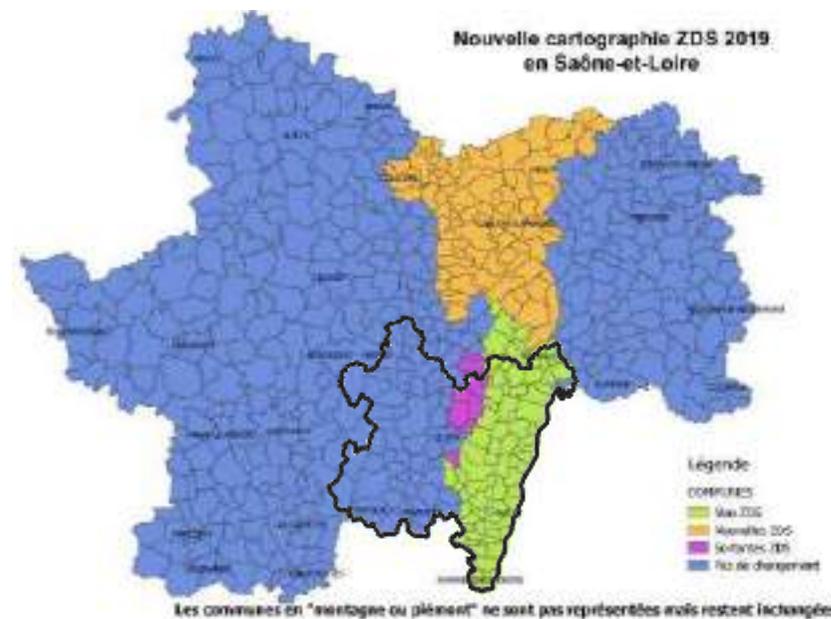
Les zones agricoles défavorisées, soumises à des contraintes naturelles, bénéficient d'aides spécifiques dont la principale est l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). Les zones agricoles défavorisées se classent en trois catégories : les zones de montagne (ZM), les zones affectées de handicaps spécifiques (ZP, ex : marais Poitevin) et les zones défavorisées simples (ZDS), ces dernières étant concernées par une réforme en 2019. Le SCoT MSB étant concerné par des ZDS, l'indemnité compensatoire varie entre 64€/ha à 142€/ha pour les 25 premiers hectares déclarés, ce qui fait un maximum de 8 050€ avec un plafonnement à 75ha (qui ne s'applique pas dans le cas des GAEC, en accord avec le principe de transparence).



Paiement ICHN en Saône et Loire (source : Chambre d'Agriculture de Saône et Loire, 2019)

Pour s'en prévaloir, 60% de la SAU d'une commune doit être concernée par l'un des huit critères suivants : basses températures, sécheresse, excès d'eau dans le sol, sols mal drainés, texture et pierrosité du sol, profondeur

d'enracinement, propriétés chimiques, pente. Les récentes évolutions concernant le zonage (cf **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessous) ont amené 8 communes à l'échelle de Saône et Loire à sortir du zonage défavorisé, dont 6 situées sur le territoire du SCoT dans la vallée de la Grosne (au nord de Cluny essentiellement, et Berzé-le-Chatel au sud).



Zones défavorisées ouvrant droit à des Indemnités Compensations d'Handicap Naturel (source :

DRAAF - DDT71, 2018)

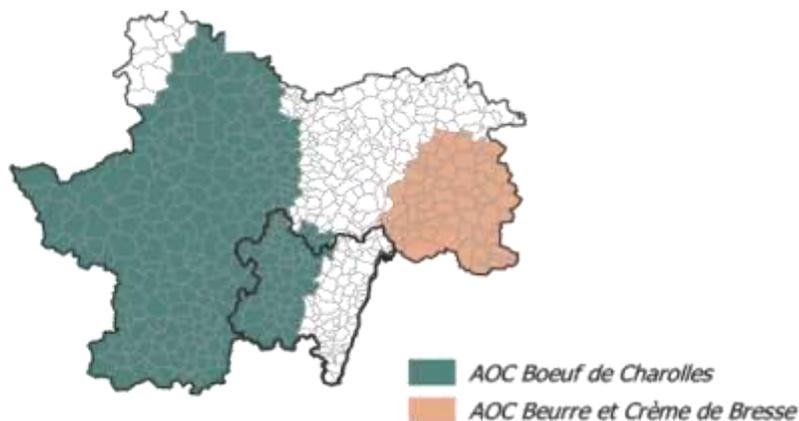
Le système dégressif mis en place, avec un arrêt des soutiens programmé sur 3 ans (- 20% en 2019, -60% en 2020 et arrêt complet en 2021), risque tout de même d'impacter fortement les trésoreries des exploitations concernées. Pour un GAEC de deux associés, c'est près de 16 000€ qui vont être perdus, soit près d'un salaire.

Ce sont aujourd'hui 29 exploitations qui sont concernées par cette exclusion, la plupart en système allaitant mais également 2-3 en lait. La perte de

recettes a été estimée à environ 450 k€, soit en moyenne 15.000€ par exploitation. Au-delà des inégalités qui vont être générées par ces changements, aujourd’hui c’est aussi la pérennité de l’activité de ces exploitations qui est fortement questionnée et l’attractivité de ces dernières dans un contexte de forte mutation sociale (difficulté de transmission avec le manque de certaines primes par rapport aux communes voisines). Selon l’avis d’éleveurs locaux, la productivité fourragère de ces 6 communes ne se différencie pas de celle des communes avoisinantes.

- **Une valorisation impactée par la baisse de la demande**

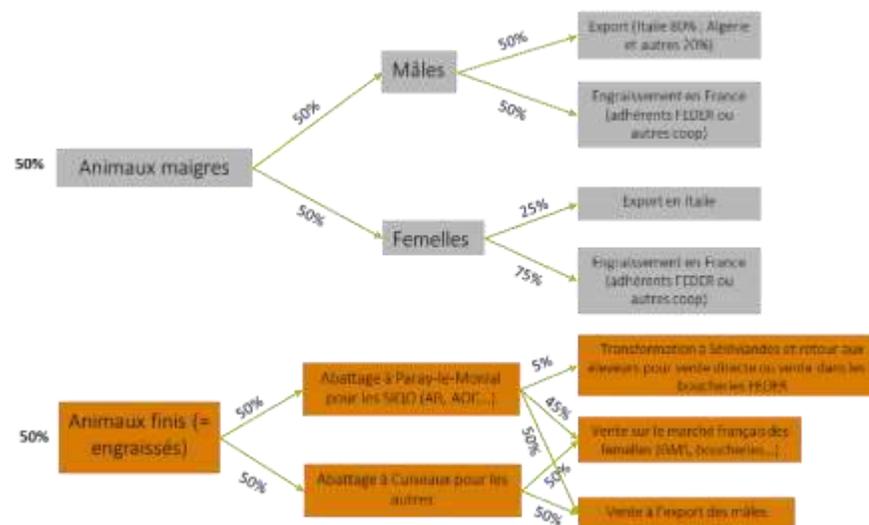
La présence de nombreux signes de qualité (**AOC Bœuf de Charolles, IGP du Charolais de Bourgogne, Label Rouge...**) permet une meilleure valorisation (cf figure ci-dessous).



Présence de signes de qualité en filière viande en Saône et Loire (source : DDT71, 2018)

Cela reste néanmoins limité avec seulement 6% des vaches et 13% des génisses qui sont labellisés d’après un échantillon pris dans le bassin charolais (chiffres de l’IDELE, 2016). Le secteur mâconnais est plus coopératif que le reste du département (bassin charolais), qui bénéficie de son côté de la présence de deux marchés au cadran très actifs, dont celui de St Christophe-Brionnais. Le bassin charolais s’organise autour de structures de collecte

et de commercialisation de forme concentrées, qui ont fait l’objet de regroupements importants avec l’émergence de groupes de taille nationale. Ainsi, deux principales coopératives gèrent la commercialisation d’environ 50% du cheptel : FEDER et le groupe SICAREV (qui a racheté la coopérative Charolais Horizon). Le reste est géré par des privés (négociants,...) et en vente directe. Pour améliorer la valorisation des animaux, ces dernières années la finition des animaux à l’engraissement s’est développée, représentant près de 50% des ventes.



Organisation des débouchés chez FEDER (Blezat Consulting d’après des entretiens réalisés en septembre 2019)

Le marché de l’export est de plus en plus difficile à organiser car beaucoup d’aléas se succèdent ces dernières années (crise sanitaire, embargo politique sur la Turquie, demande en constante réduction en Italie...). La filière aurait besoin de vision sur du long terme, ce que ne permettent pas les liens à l’international. En réponse à ces problématiques et en lien avec la forte extensivité de la filière charolaise locale (alimentation à l’herbe, très peu d’antibiotiques...), les opérateurs tentent de développer les marchés

qualitatifs sur le territoire national et de faire monter en gamme la filière bovine charolaise. Ainsi une progression de 10-12% par an de l'Agriculture Biologique et de 7-8% des SIQO⁷ était observée ces dernières années... Mais une stabilisation se fait sentir sur l'année 2019. Quant au marché de la GMS (Grande et Moyenne Distribution), qui représente encore une grosse part des volumes, les tentatives de contractualisation restent pour l'instant infructueuses et ne permettent pas de visibilité sur du long terme.

La forte structuration de la filière viande s'exprime également au travers de la présence de nombreux **outils à proximité immédiate du SCOT**. En 2017, 17 abattoirs de boucherie étaient en activité à l'échelle régionale, pour 4% de la production nationale. La taille des abattoirs est très variable, leur volume allant de plus de 50 000 à moins de 800 TEC (Tonnes Equivalent Carcasse) par an. Un classement des abattoirs en 3 classes peut être proposé :

- Des **abattoirs industriels** (3), dont le tonnage est supérieur à 18000 TEC. Spécialisé dans une espèce (2 bovins et 1 porcine), ils abattent 64% des volumes de la Région et les tonnages sont en hausse de 12% depuis 2010. Cuiseaux est l'un des trois abattoirs industriels de la Région.
- Des **abattoirs intermédiaires** au nombre de 5, avec un tonnage compris entre 5000 et 18 000 TEC → 28 % des volumes de la Région, majoritairement multi-espèces. Depuis 2010, les volumes progressent pour chacun à hauteur de 25%. C'est la catégorie dans laquelle entre les abattoirs de Charolais Viande à Paray-le-Monial, de Roanne et de Beaune.
- Des **abattoirs locaux**, dont le tonnage est inférieur à 5000 TEC/an → 8% du tonnage total régional et sont très majoritairement multi-espèces (bovins, ovins, porcins, équins). De 2010 à 2017, ils ont perdu globalement 43% de leur tonnage. A proximité du SCOT MSB, deux abattoirs locaux

résistent : celui de Charlieu (61 km de Cluny) et celui d'Autun, récemment rénové (83 km).



Volumes abattus et nombre d'abattoirs à l'échelle régionale (source : DIFFAGA, 2018)

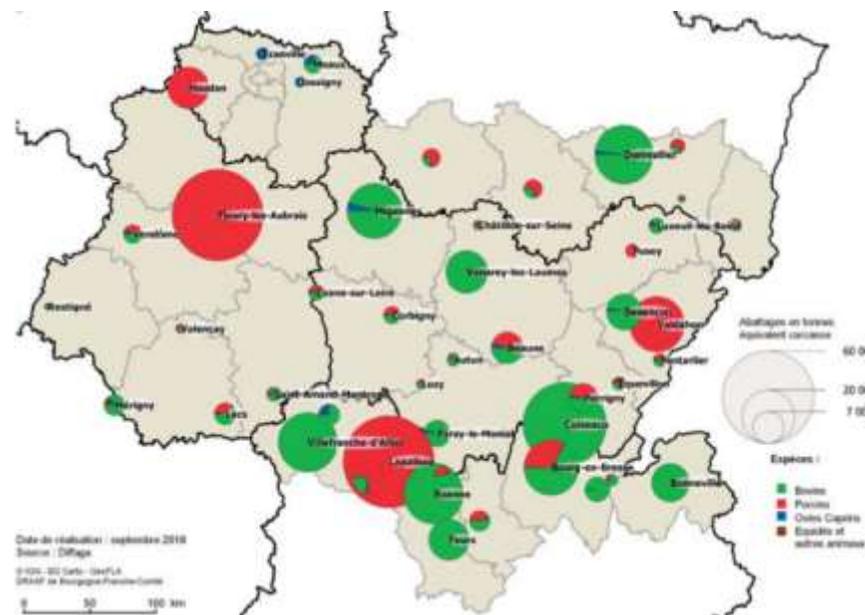
Entre 2007 et 2017, la progression des abattages de 15% (cf figure ci-dessus) est à mettre en lien avec les politiques territoriales menées par les groupes BIGARD et SICAREV (qui ont centralisé l'abattage d'animaux venant d'autres régions sur les 3 abattoirs industriels du territoire) mais aussi des volumes en hausse de certains abattoirs intermédiaires.

De 2000 à 2017, 7 abattoirs ont fermé en Bourgogne Franche-Comté dont 4 d'entre eux situés en Saône et Loire (Epinac, Macon, Montceau les Mines et Louhans). La réduction du nombre d'outils d'abattage est une constante en France depuis 50 ans. Elle résulte d'une restructuration au profit d'unités de plus grande taille liée à la mise aux normes qui est intervenue à partir du milieu des années 2000. En parallèle, de 2007 à 2017, les volumes régionaux ont

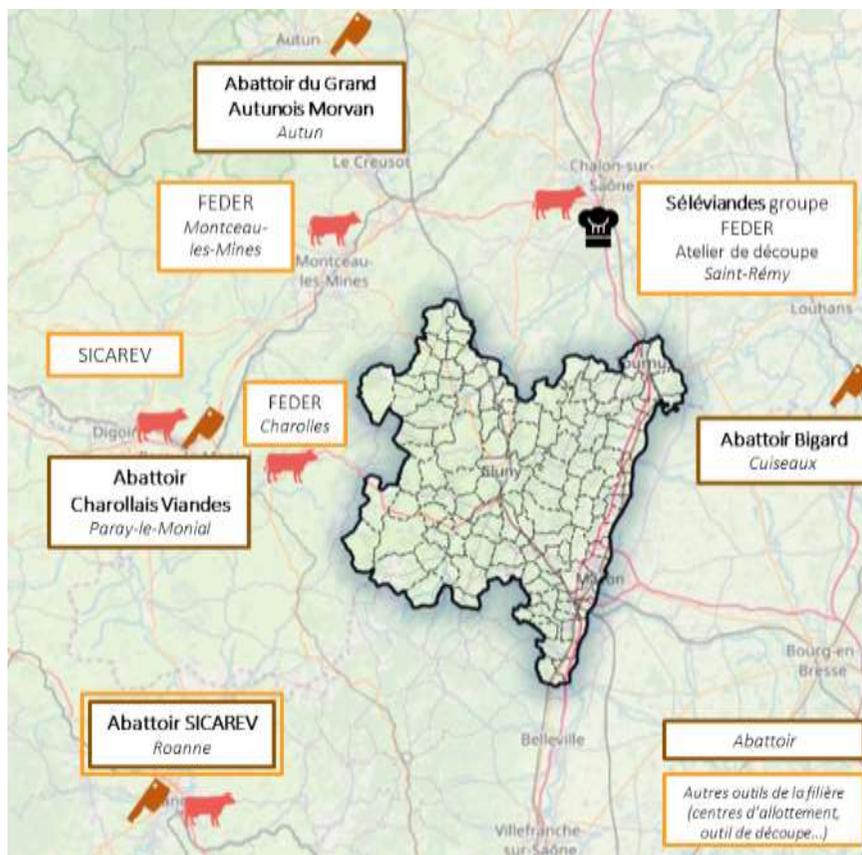
⁷ SIQO : Signes Officiels de Qualité et d'Origine

progressé de 14 %, passant de 127 600 à 147 700 TEC toutes espèces confondues.

	Type d'espèces	Atelier découpe	Capacité (t/an)	Distance de Cluny
Abattoir Charolais Viandes de Paray-le-Monial	Bovins – ovins – veaux	Oui		54 km
Abattoir BIGARD à Cuiseaux	Bovins (spécialisé)	Non		103 km
Séléviandes	-	Oui	15 bêtes/semaine	45 km
Abattoir de Charlieu	Multi-espèces	Oui	2 480	61 km
Abattoir d'Autun	Multi-espèces	Oui	1 600	83 km
Abattoir SICAREV (Roanne)	Multi-espèces	Oui	30 000	78 km



Outils d'abattage en Saône et Loire (source : DRAAF BFC, 2018)



Outils d'abattage et de transformation à proximité immédiate du SCoT MSB

(source: Blezat Consulting d'après les entretiens réalisés)

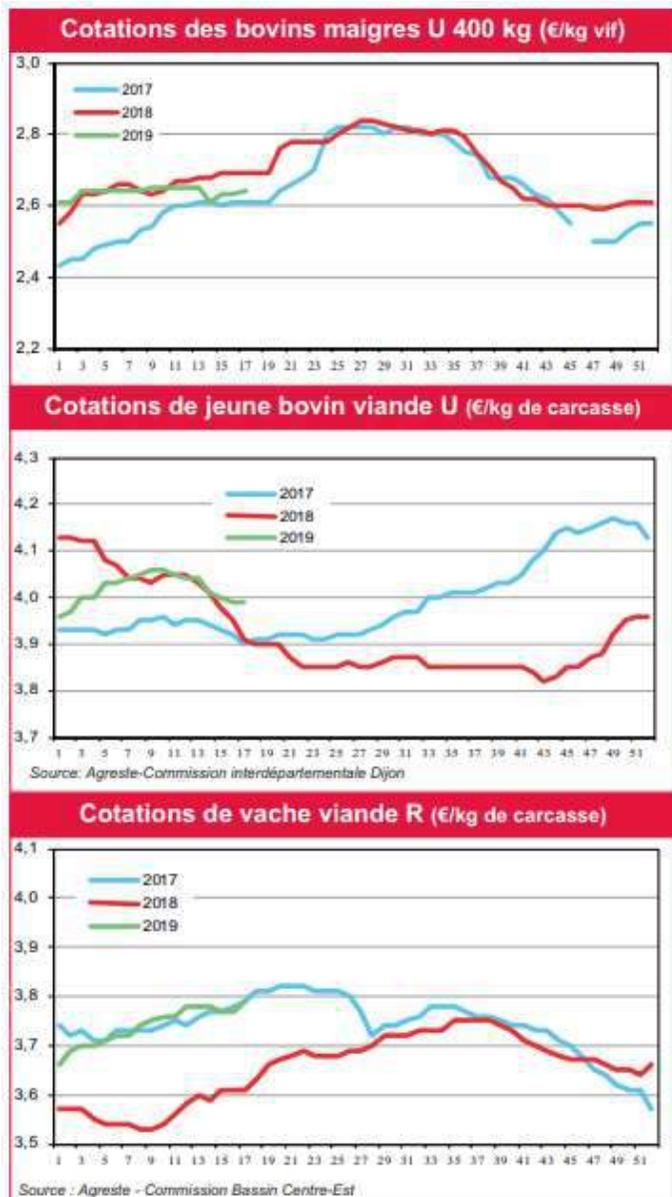
Les deux groupes coopératifs ainsi que les négociants privés bénéficient ainsi de la proximité de centres d'allotement, d'outils d'abattage et de découpe qui facilitent la logistique de la filière. En revanche un manque important se fait sentir sur la présence d'outils accessibles aux éleveurs pour de la vente directe. L'atelier de découpe Séléviandes, appartenant au groupe FEDER, n'est en effet accessible que pour les adhérents FEDER. Depuis 3 ans

néanmoins, son activité a progressé de 10 bêtes/semaine à 14-15 bêtes/semaine. Devant ce succès, l'outil prévoit d'être agrandi en 2019.

De manière anecdotique, certains éleveurs ont développé des relations partenariales avec des Grandes et Moyennes Surfaces locales pour valoriser une petite partie de leur production : Intermarché de Cluny, Super U de Saint-Bonnet-de-Joux, Leclerc à Châlons-sur-Saône...

Des éléments issus de la **conjoncture de l'Agreste sur la région BFC** (mai 2019) pour la filière longue bovin-viande montrent que :

- ⊙ L'exportation de brouillards est stable et peu dynamique depuis le début de l'année 2019. La demande italienne est molle, recherchant tour à tour préférentiellement des légers ou des lourds → mais la constance de l'activité assure des cours stables depuis plusieurs mois
- ⊙ Le marché est anormalement stable : aucune hausse de consommation n'est constatée ; le fait que l'offre reste limitée en parallèle permet de maintenir les cours à leur niveau de 2018 pour les taurillons et de 2017 pour les vaches de réforme
- ⊙ Les courbes de cotations présentées ci-dessous montrent néanmoins des aléas importants dans les cours des prix de vente à la fois en **variabilité annuelle** (ex des bovins maigres) mais aussi en **variations interannuelles** (c'est le cas pour les jeunes bovins et les vaches à viande)



La **ferme expérimentale de Jalogny**, située en plein cœur du ScoT, se positionne comme une référence nationale sur les activités de recherche et de développement en lien avec la filière charolaise. Mais la ferme mène également des expérimentations sur des activités de diversification : production d'énergies (méthanisation, photo-voltaïque, bois énergie, agroforesterie...), plateforme pour produits du terroir, organisation d'évènements (buffet,...), activité « cantines en mouvement »...

Enjeux filière bovin allaitant

- Une situation économique très difficile pour les élevages charolais actuellement : la plus-value apportée par l'AOP ne suffit pas à amortir les charges d'exploitation, la viande n'est pas assez valorisée à la vente
- Un changement de zonage ICHN qui impacte 6 communes du SCoT, et une trentaine d'exploitations d'élevage pour lesquelles leur devenir est fortement questionné, ainsi que l'effet à moyen terme sur le territoire : déprise des terrains en prairies ? Enfrichement ?
- Situé à l'est du bassin charolais, le territoire du SCoT bénéficie d'une forte structuration de la filière, et de la proximité de plusieurs outils (centre d'allotement, abattoirs...) Cependant la forte concentration des outils d'abattage observée ces dernières années pose question pour le développement de la vente directe, et l'accès à des outils de transformation localement.
- L'avenir de ce bassin allaitant est donc fortement questionné et dépendra de plusieurs paramètres : alternative à la suppression de la prime ICHN sur certaines communes, recherche de valorisation de la « qualité herbe », diversification des débouchés (vers les circuits courts ?), aléas des cours de vente mondiaux, diversification des cheptels, diversification des ateliers...

5.3.2 La filière bovin lait, une filière en fort déclin

Historiquement l'élevage bovin sur le territoire du SCoT était de type mixte avec l'association de deux ateliers : lait et viande. Mais la conjoncture économique de ces dernières années a entraîné à la fois des cessations d'activité sans reprise et des spécialisations vers l'élevage allaitant. Finalement un petit bassin laitier persiste au sud-ouest du SCoT, mais celui est fortement dépendant du maintien de la collecte du seul opérateur encore présent : SODIAAL. Les troupeaux, composés de race Holstein et Montbéliarde, sont plutôt orientés vers la production de lait conventionnel. La collecte est amenée à Vienne, dans la laiterie Candia (400 millions de L de lait collectés par an, avec transformation en lait UHT et crème), dont SODIAAL est le principal actionnaire. Dernièrement, les prix de vente avoisinaient les 350€/ 1000L ce qui permet à peine de rentabiliser les équipements et de compenser les charges. La conduite des élevages se fait essentiellement à l'herbe, avec un pâturage maintenu au maximum (9 mois sur 12), mais aujourd'hui aucune démarcation ne permet aux éleveurs de mieux valoriser leur production.

Candia a initié en mai 2018 une nouvelle démarche avec la création d'une marque « Les laitiers responsables ». Celle-ci se base sur une charte d'engagement articulée autour de 4 piliers : meilleure rémunération des éleveurs, alimentation des vaches sans OGM, lait de pâturage et respect du bien-être animal. Pour l'instant les éleveurs du territoire du SCoT ne bénéficient pas de cette collecte différenciée.

Peu d'outils de transformation locaux permettent de valoriser en direct la production laitière du territoire. La laiterie Bernard, située à Saint-Vincent des Prés, ne s'approvisionnerait pas sur le SCoT pour le lait conventionnel. En 2018, cette unité a subi de profondes transformations, avec la mise en place d'un laboratoire alimentaire. Spécialisée dans la production de desserts alimentaires, 30% de son CA est réalisé grâce au lait bio et des marchés

passés avec les magasins La Vie Claire et la marque Bonneterre. Elle transforme également du lait de chèvre, en fromage labellisé AOP, en s'approvisionnant auprès de 10 éleveurs dans un rayon de collecte de 60km autour de la laiterie.

Enjeux filière bovin lait

- Maintien des exploitations laitières restantes et devenir de la collecte à mesure que les cessations d'activité se multiplient et dans un contexte de vieillissement de la population agricole
- Enjeux sur le développement d'un label/ d'une marque permettant de valoriser l'alimentation à l'herbe sans OGM, largement majoritaire sur le territoire

5.3.3 La filière caprine, une filière à haute valeur ajoutée

L'ensemble du territoire du SCoT est couvert par deux AOP fromage de chèvre, qui permettent une bonne valorisation économique de la production :

- AOP fromage de chèvre Charolais
- AOP fromage de chèvre Mâconnais

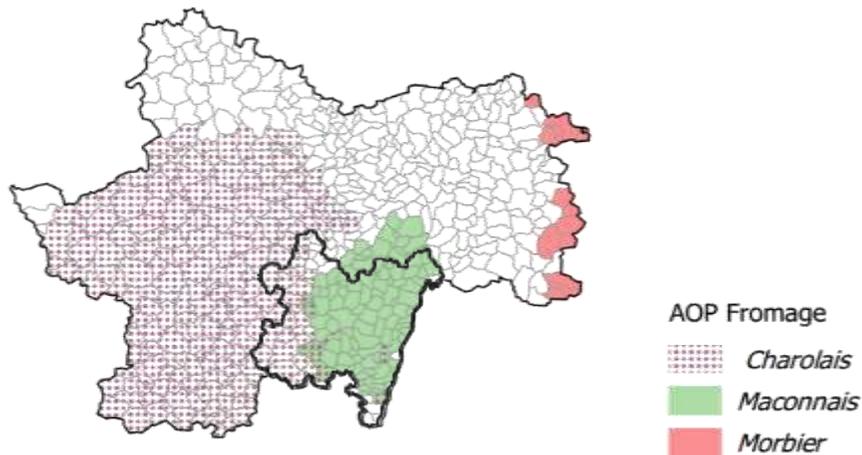


La production de fromages de chèvres s'oriente en grande partie vers la vente directe, avec une perte d'effectifs en termes de nombre d'exploitations (principalement des petits élevages) observée ces dernières années à cause des normes sanitaires, particulièrement drastiques dans le cadre de la transformation fromagère et de la vente directe.

Les élevages moyens avoisinent aujourd'hui la centaine de chèvres. L'élevage Chevenet, de taille importante (2500 chèvres) et situé sur deux sites (Hurrigny et Dompierre les Ormes), représente à lui seul 80% du volume en AOC fromages de chèvre Mâconnais et Charolais. Il possède encore une

activité d'élevage, mais souhaite se concentrer à terme sur la transformation. Dans cette perspective, les gérants poussent à l'installation de nouveaux éleveurs caprins en fournissant les chèvres et en assurant la collecte et la transformation du lait.

L'élevage de chèvres se concentre sur toute la côte mâconnaise, sur la cote viticole, y compris plus au sud dans le Rhône.



Localisation des AOP fromagères de Saône et Loire (DDT71, 2018)

Enjeux filière caprins

- Une forte concentration de la filière observée ces dernières années, avec l'agrandissement des élevages importants et la disparition des petits élevages → une diversité d'acteurs qui a donc tendance à se réduire et une capitalisation qui peut poser question lors des transmissions à venir
- Une bonne valorisation économique grâce aux 2 AOP et des marchés porteurs grâce à la vente directe

5.3.4 La filière ovine, une filière en développement ?

La production ovine est principalement concentrée sur le secteur Clunisois (autour de Tramayes), qui se positionne comme la 2^{ème} région de production ovine du département (après la partie Bourbonnaise). Plusieurs opérateurs se partagent le marché :

- Terres d'Ovins, qui propose des démarches qualité (Label Rouge, « Agneau Délice ») : 35-40% des éleveurs collectés sont aujourd'hui en SIQO, et ce ratio ne cesse de progresser (+10% entre 2018 et 2019)
- des négociants privés
- le reste en vente directe

L'abattage a lieu entre Paray-le-Monial et Beaune. La filière est encore en déficit au niveau national, avec une offre de produits qui ne répond qu'à 45% des besoins de consommation. Elle s'oriente donc principalement sur les débouchés nationaux, avec une forte demande localisée sur le bassin Ile-de-France et dans le Sud-Est. Au vu de la concurrence internationale (agneaux néo-zélandais, anglais et bientôt irlandais), les opérateurs ont décidé de se démarquer avec des labels de qualité. La perspective du Brexit, laisse présager une moindre importation des agneaux anglais, compensée par une large arrivée sur le marché des agneaux irlandais (l'Irlande exporte 80% de sa production, dont une grande partie vers la Grande Bretagne).

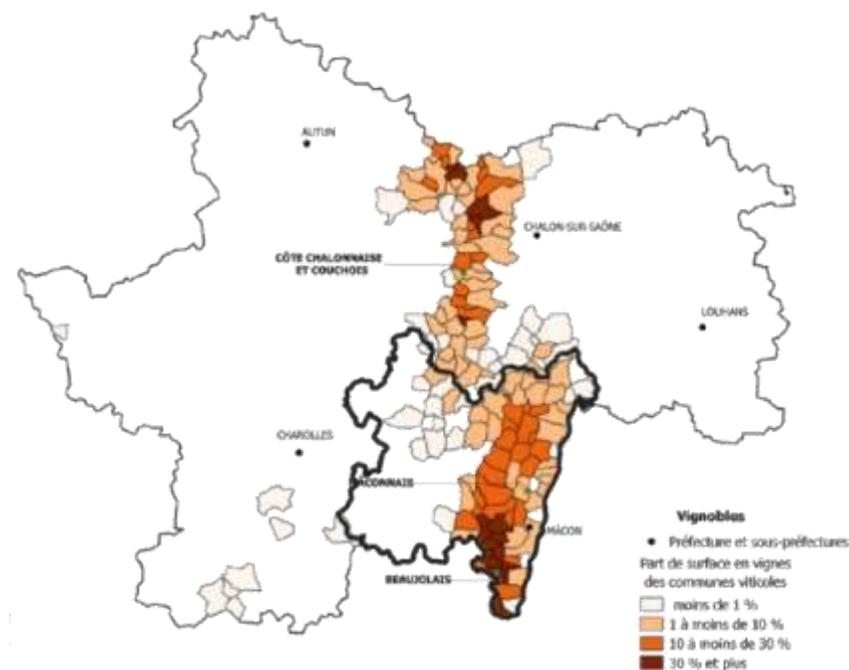
5.3.5 La filière viticole, une filière très implantée historiquement

- **Une production viticole à la recherche de qualité**

Les coteaux du Mâconnais, qui s'étendent sur environ 35 km du nord au sud, se composent de 6 920 ha de vignobles + 1200 ha de vignobles en Beaujolais soit environ **8 120 ha viticoles sur le SCOT MSB** (chiffres de l'INSEE, 2016).

Les crus y sont nombreux : Pouilly-Fuissé, Pouilly-Vinzelles, Saint-Amour, Saint Véran, Viré-Clessé, Viré, Julienas, Chenas et en termes de cépages, le Chardonnay domine largement, suivi du Pinot noir (le Gamay préfigure le vignoble du Beaujolais au sud du département)

Historiquement l'orientation qualitative du Mâconnais doit son origine dans les querelles avec son voisin du Beaujolais. La contrainte douanière exercée par la ville de Lyon au XIII^{ème} siècle favorisait le vignoble du Beaujolais et handicapait les marchands de vin du Mâconnais qui devaient s'acquitter d'un lourd péage dès leur arrivée dans le port de Villefranche-sur-Saône. Cette contrainte douanière eut pour conséquence **la recherche de qualité** pour ses vins blancs en vue de s'ouvrir des marchés vers le nord et notamment Paris.

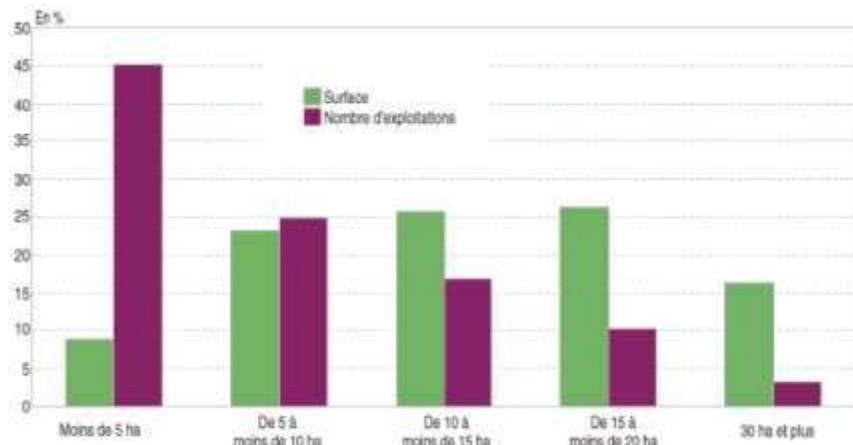


Part de surface en vignes par communes viticoles (source : Douanes, CVI 2014 ; champ : exploitations de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes)

Les mâçons respectent une **densité de plantation** intermédiaire de 7 000 pieds à l'hectare. Tandis que dans le beaujolais, les plantations traditionnelles étaient à densité élevée (entre 9 000 et 11 000 pieds par hectare) ; aujourd'hui, le besoin de mécaniser le vignoble conduit les viticulteurs à planter à densité plus faible, mais supérieure à 6 000 pieds par hectare. Les vendanges à la main y sont encore généralisées voire obligatoires pour les cépages rouges (chiffres de l'INSEE, 2016).

Dans ce secteur viticole, la **taille d'exploitations reste limitée** avec, à l'échelle départementale, 45% des exploitations viticoles qui font moins de 5ha et qui représentent moins de 10% des surfaces en vignes. Et 40% des exploitations d'une surface comprise entre 5 et 15 ha. Ainsi, seulement 15% des

exploitations viticoles ont des surfaces supérieures à 15 ha (cf **Erreur ! Source d u renvoi introuvable.**).

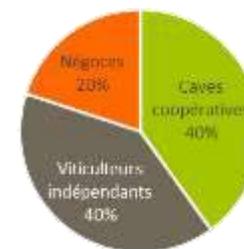


Note de lecture : 45 % des exploitations mettent en valeur moins de 5 hectares de vigne soit 9 % du vignoble
 Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes.

Répartition du vignoble selon la surface en vigne du domaine en Saône et Loire (source : Douanes, CVI 2014)

• **Une valorisation forte des volumes produits**

En 2016, les caves coopératives vinifiaient les 2/5 des volumes (cf graphique circulaire ci-contre). La Saône et Loire se détache pour son réseau coopératif : 12 caves coopératives assurent le maillage du nord au sud du SCoT avec la présence de 3 unions de coopératives qui concentrent une grande partie des volumes produits après la collecte. Elles sont aujourd'hui nombreuses à avoir développé des magasins de vente directe, permettant d'écouler une petite partie de la production sur le territoire.



Répartition des volumes produits à l'échelle du département 71 (source : INSEE, décembre 2016)

A l'échelle du département de Saône et Loire, **99% des volumes sont produits sous dénomination AOP** dont :

- ▶ 60% sous une appellation village, pour 7 500 ha (soit 60% des surfaces)
- ▶ 22% sous une des AOP régionales, pour près de 2 700 ha (soit 22% des surfaces également).
- ▶ L'AOP Beaujolais, présente uniquement au sud du département et donc au sein du SCoT Mâconnais Sud Bourgogne, représente quant à elle 10% des surfaces et 7% des volumes

Dénomination	Surface récoltée (en ha)	volume (en hl)	Blanc (en %)	Rouge (en %)	Rosé (en %)
AOP Village	7 581	454 443	80	19	1
AOP Régionale	2 684	166 608	45	54	1
AOP Crémant de Bourgogne	922	68 011	99	/	1
AOP Beaujolais	1 179	55 869	3	96	1
Indication Géographique Protégée	14	620	50	35	15
Autres	62	3 375	69	18	13
Ensemble	12 442	748 926	68	31	1

Champ : Exploitations viti-vinicoles de plus de 10 ares et commercialisant le produit de leurs vignes

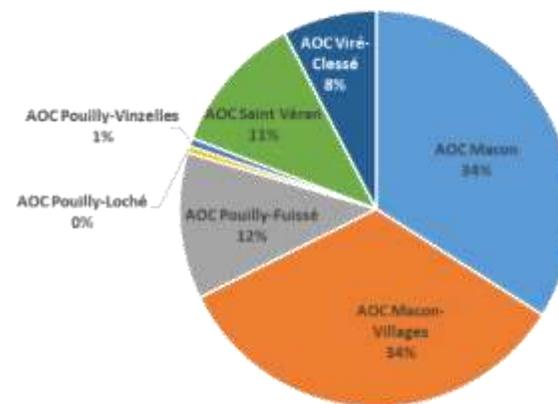
Répartition de la commercialisation des volumes produits à l'échelle du département 71 (sources : Douanes, CVI 2014)

Sur le territoire du SCOT MSB, 7 AOC sont présentes. Les AOC régionales Macon et Macon-Villages sont néanmoins les plus représentées et pèsent à elles seules près de 70% des volumes.



Carte des AOC viticoles des Coteaux du Mâconnais (source :

<http://www.vinsvignesvignerons.com/Regions/Bourgogne/MACONNAIS/Le-vignoble/>



Répartition des volumes AOC produits au sein du SCOT MSB (source : INSEE, décembre 2016)

• Une conjoncture économique variable selon les appellations

En hl	2018	2018/2017	% 2018/
			Moyenne 5 ans
Côte-d'Or	491 500	+ 7,7 %	+ 29 %
Jura	122 300	+ 181 %	+ 60 %
Nièvre	91 700	+ 26 %	+ 18 %
Saône-et-Loire	777 200	+ 10 %	+ 8 %
Yonne	484 000	+ 40 %	+ 32 %

Prévision de récolte de vins en hl à l'échelle régionale (source : Agreste - DRDDI, 2019)

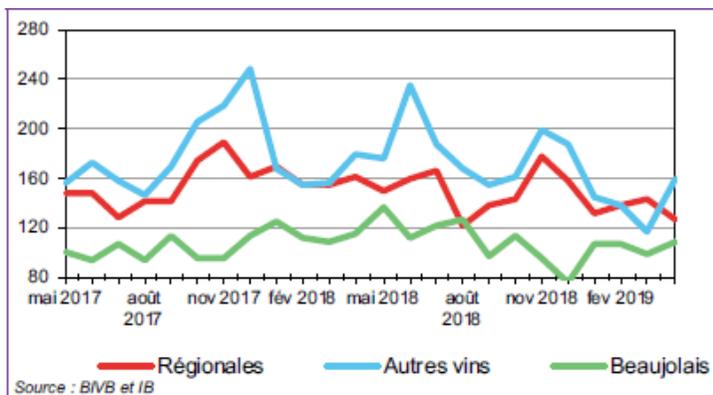
Entre 2018 et la moyenne des 5 dernières années, une augmentation régionale de la récolte est observée. Elle est cependant moins marquée en Saône et Loire : +8% (contre +60% dans le Jura et +29% en Côte d'Or). Face au changement climatique, la Saône et Loire est l'un des départements les plus touchés, par le gel notamment.

En hl	Avril		Campagne	
	2018-2019	2019/2018	2018-2019	2019/2018
Rouge, rosé	10 865	+ 31 %	224 705	+ 2 %
Blanc	26 228	+ 65 %	494 643	+ 21 %
Crémant	424	- 91 %	157 443	+ 36 %
Ensemble	37 517	+ 29 %	876 791	+ 18 %

Source : BIVB

Conjoncture de vente des vins AOP en vrac à l'échelle régionale, hors beaujolais, vins de la Nièvre et Jura (source : DRAAF 2019, BIVB)

Les ventes de vins AOP se portent mieux pour les cépages blancs (+65% entre 2018 et 2019), qui composent à 55% les volumes produits en Saône et Loire.



Indice du prix des vins AOP en vrac (base 100 en janvier 2010, hors vins de la Nièvre et du Jura (source : BIVB et IB)

Les AOP régionales s'en sortent moins bien que les autres AOP avec un prix moyen généralement inférieurs mais plus stable. Le Beaujolais quant à lui présente des prix bien inférieurs aux autres AOP et des cours de prix de vente généralement inverses aux tendances observées. Les appellations villages du territoire s'en sortent néanmoins mieux que le beaujolais de base, Mais de manière générale, la filière beaujolais subit une forte crise ces dernières

années (déstructuration des Syndicats de Producteurs) qui a conduit à de nombreux arrêts de production.

- **Une filière pourvoyeuse d'emplois avec de fortes incertitudes sur l'avenir**

D'après des estimations, à l'échelle du SCoT MSB, près de 1 050 exploitants dirigeaient ces structures viticoles en 2010, soit 830 emplois en équivalent temps plein. Comme dans l'ensemble du bassin, plus des trois quarts des exploitants travaillent à temps complet. Ils sont, comme dans l'ensemble du bassin, relativement âgés : 47 % d'entre eux ont 50 ans ou plus. La succession de ces structures est incertaine. Mais la dynamique semble meilleure sur les coteaux du mâconnais que dans le Beaujolais.

En parallèle, environ 4000 emplois directs et indirects liés à la filière viticole étaient recensés à l'échelle départementale (INSEE, 2014), soit environ 2000 sur le SCoT Mâconnais Sud Bourgogne au vu de la répartition des surfaces → c'est l'équivalent **d'1 emploi pour 3 ha** de vignes (moyenne lissée sur l'année).

Ségment	Salariés		Dirigeants	
	Nombre	Moins	Nombre (en % du total)	Moins (en % du total)
Activités agricoles	1 812	1 370	42	42
Fabrication de matériel agricole	21	20	22	18
Commerce de gros de matériel agricole	56	280	7	5
Industrie des boissons	41	200	8	7
Commerce de détail	303	720	18	27
Autres commerces de gros de boissons et alimentaires		112	630	58
Autres commerces de détail de boissons		41	40	7
Activités de services et entreprises postales	22	100	4	3
Total	1 865	2 302	108	108

Répartition des salariés de la filière selon le segment en Saône-et-Loire (Sources : Insee, Clap 2014, traitements DRAAF-Insee)

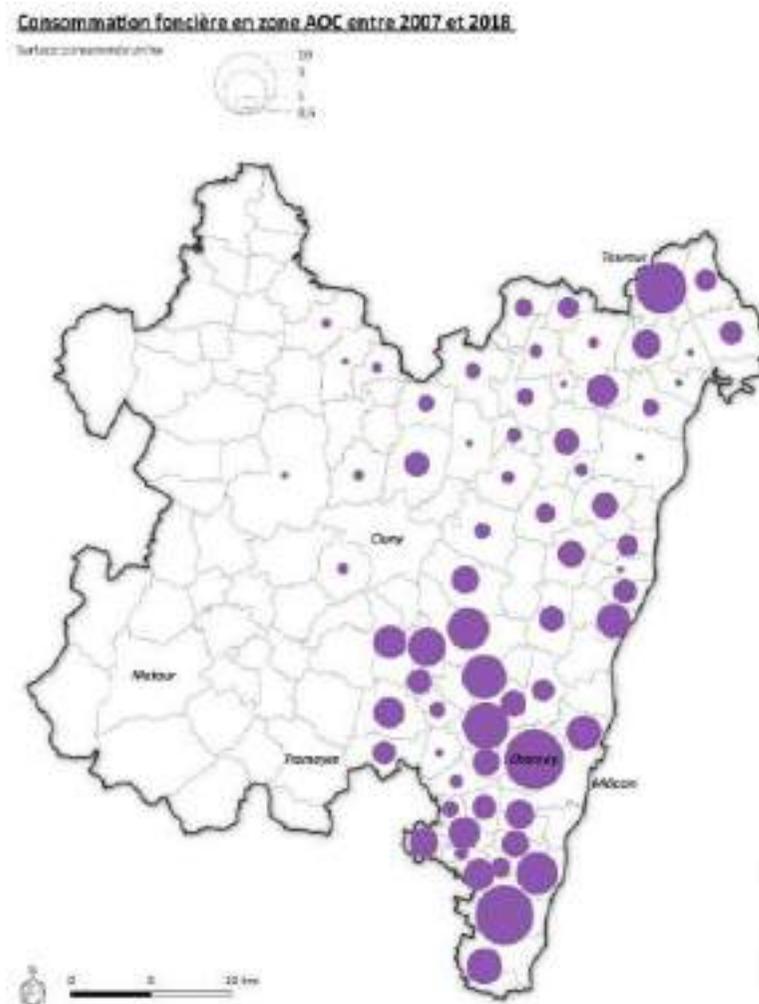
À l'échelle départementale, l'activité viticole est très représentée avec 43% des salariés agricoles employés ce segment d'activité (dont 1/3 en travail

saisonnier). La fabrication et la commercialisation de matériel viti-vinicole emploient 29 % des salariés de la filière contre seulement 21 % à l'échelle du bassin. Tandis que les établissements de la commercialisation des boissons sont relativement peu présents (18% des emplois départementaux contre 27% à l'échelle du bassin viticole régional). Ce segment d'activité est sous-représenté dans le département en raison notamment de la forte présence des coopératives, classées dans l'industrie des boissons mais qui commercialisent directement leur production.

Enjeux filière viticole

- Une pression d'urbanisation très marquée au sud du territoire du SCOT et le long de la RCAE. En effet, entre 2007 et 2018, pas moins de 128 ha ont été urbanisés sur des terrains faisant parti des périmètres AOC viticoles.
- Des difficultés de cohabitation de plus en plus marquée avec les habitants et une activité souvent mal perçue sur le territoire (épandage des produits phytosanitaires)
- En lien avec les difficultés d'exploitation et les conflits d'usage, des surfaces sont arrachées en milieu péri-urbain, et partent en partie en prairie/foin, mais aussi en grande partie en bois → tendance à l'enfrichement sur certains secteurs, en particulier sur la partie beaujolaise qui subit une plus forte pression économique.
- La bonne valorisation des vins produits sous appellation AOP ne leur empêche pas de subir une forte fluctuation de prix. Les vins du Beaujolais s'en sortent moins bien que les autres vins locaux (excepté pour les crus), en lien avec une crise de la filière ces dernières années.
- **L'œno-tourisme**, une vraie opportunité économique pour les filières locales, serait peut-être une voie de développement ? Un projet de création d'une cité des vins à Macon est en cours de réflexion.

- Avec **1 ETP pour 3 ha de surfaces viticoles**, la filière est particulièrement pourvoyeuse d'emplois. Son maintien face aux enjeux de renouvellement est donc un enjeu important pour la stabilité économique du secteur.
- La forte concentration des outils de la filière (caves coopératives, usines d'embouteillage) génère quelques contraintes **de circulation** (passage de nombreux tracteurs et camions) au moment des vendanges, et dans les bourgs peu adaptés au passage des camions



5.3.6 Autres filières du territoire

Plus anecdotique, d'autres filières agricoles sont également présentes sur le territoire du SCoT MSB :

- Le potentiel agronomique des terrains est relativement faible sur l'ensemble du SCoT, sauf sur le Val de Saône, où la production spécialisée de céréales a eu tendance à se développer. Deux débouchés territorialisés sont donc présents :
 - o Sur le Val de Saône, la filière est essentiellement destinée à la vente aux coopératives. 2 groupes principaux sont présents sur le territoire : Terre d'Alliance/ Dauphinoise et Bourgogne du Sud. Elle est donc complètement dépendante des cours mondiaux, ce qui n'assure pas de sécurité de revenus aux agriculteurs. De plus les risques d'inondabilité pèsent sur la santé économique de ces exploitations.
 - o Sur le reste du territoire, les céréales sont quasi exclusivement destinés à l'alimentation animale.

Un moulin sur Chagny (71150) permet la création d'une filière de niche pour de la vente directe de farine et la transformation locale de pains.

- La filière équine s'est fortement ancrée autour de Cluny, pôle central qui concentre des professionnels de la filière et un vrai savoir-faire dans l'élevage (haras de renommée nationale). Depuis 10 ans elle a tendance à se développer, et les éleveurs équins sont de plus en plus nombreux. La concurrence avec l'élevage bovin ne se fait pas trop sentir, les fermes partant vers l'équin étant moins conformées pour l'élevage allaitant et l'élevage équin étant très complémentaire de la viticulture (chevaux valorisant les parcelles hors AOC et fumier utilisé dans les vignes)
- Contrairement à la dynamique sur le Val de Saône coté Ain, l'activité maraîchère du territoire est moins répandue, et se positionne sur des

marchés de niche (magasins de producteurs, vente directe...), souvent en complément d'autres activités (petits élevages, volailles)

- Quelques exploitations en arboriculture se sont installées sur le Val de Saône (la Chapelle de Guinchay, Montbellet). Des reprises d'activité sont observées, et une bonne valorisation est permise également par de la transformation en jus de fruits. A ce sujet, le groupe allemand Eckes-Granini a récemment investi 20 millions d'euros pour la construction d'un nouveau bâtiment de 3000m² à Macon pour la mise en place d'une nouvelle ligne d'embouteillage de jus de fruits (24 000 bouteilles/heure). Berceau historique de la marque Joker, cette usine produit 150 millions de litres de jus de fruit par an.

5.3.7 Un développement modeste de la diversification et du raccourcissement des filières

L'amélioration de la captation de la valeur ajoutée des productions agricoles représente un enjeu économique important dans un contexte où les filières longues sont particulièrement fragiles. Plusieurs leviers permettent au territoire du SCoT d'augmenter la valeur ajoutée locale : la diversification des productions dans les exploitations, l'appui sur des signes et labels de qualité permettant d'augmenter les prix de vente, le développement des filières « courtes » permettant d'augmenter la marge de commercialisation des produits.

Les signes de qualité sont relativement bien présents et en bonne proportion sur le territoire :

- Sur le plan viticole, une partie non négligeable du territoire (nord-ouest) est concerné par de nombreux AOC des vins de Bourgogne et du Mâconnais mais également pour quelques communes du sud du territoire par les appellations du Beaujolais. Ces AOC très renommées assurent une vitrine majeure et déterminante pour le territoire.

- Les élevages bovins et caprins du Charolais bénéficient également de la présence d'AOP renommées (Bœuf de Charolles, fromage de chèvre Charolais et Mâconnais). La race Charolaise est également un gage de qualité et de reconnaissance pour les élevages bovins du territoire.

Le développement des filières courtes est relativement faible sur le territoire en comparaison avec d'autres secteurs à l'échelle régionale. Toutefois, on retrouve quelques espaces de commercialisation sur le territoire :

- La ville de Mâcon accueille un drive fermier également basé sur la commune de Jalogny à côté de Cluny.
- De nombreux marchés sont organisés de manière hebdomadaire sur près de 20 communes du territoire, permettant à certains producteurs de commercialiser des produits (Mâcon, Cluny, Tournus, Matour, Azé, Lugny, Salornay-sur-Guye...).
- En termes de vente directe, il existe 2 magasins de producteurs basés à Fleurville et à Solutré-Pouilly. A noter également qu'il existe dans le Mâconnais de nombreuses caves viticoles vendant directement les bouteilles produites sur place. Enfin, 2 AMAP existent également sur les communes de Mâcon et de La Chapelle-de-Guinchay.

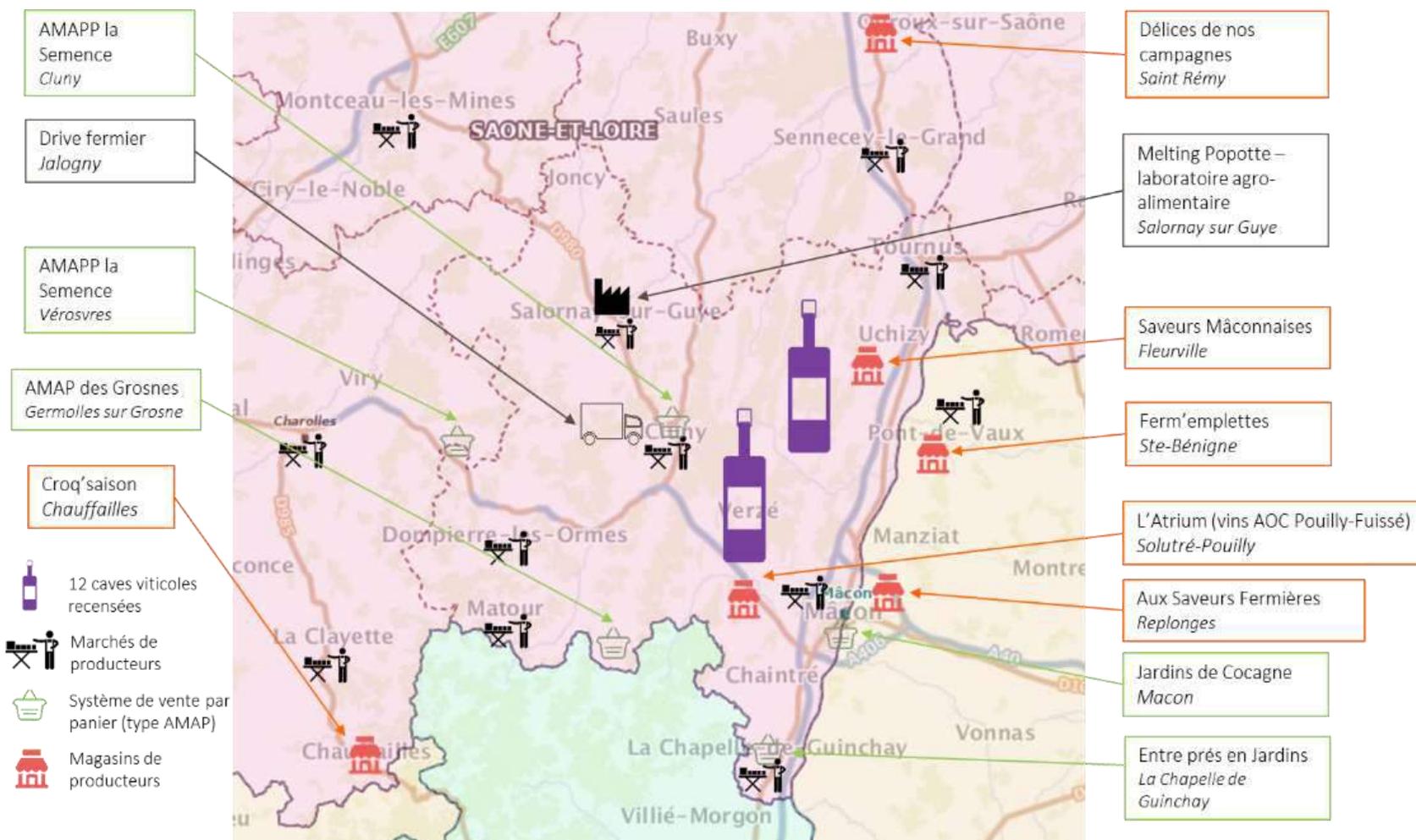
Le bassin de consommation de Mâcon, avec une population de plus de 33 000 habitants dans la ville centre (76 500 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération), représente **une opportunité pour commercialiser localement** les productions.

Enfin un **projet de laboratoire de transformation alimentaire partagé** est en train d'émerger à Salornay sur Guye. Après trois années de réflexion et de montage de projet, la construction du laboratoire doit débuter fin septembre 2019, pour un lancement de l'activité prévu l'année suivante. 330 m² seront ainsi consacrés à la transformation alimentaire avec plusieurs espaces dédiés : atelier de découpe/ transformation de viande et escargots, une

chambre froide, un espace de coworking alimentaire, une cuisine centrale, un lieu de transformation pour la ramasse alimentaire. Le projet est porté par une association, Melting Popotte, en collaboration étroite avec la Communauté de Communes du Clunisois, qui finance le bâtiment et les équipements fixes (250 k€ d'investissement). A terme ce lieu sera loué à l'association Melting Popotte, qui projette de devenir une SCIC (Société Coopérative d'intérêt Commercial). Les adhérents à l'association sont divers et variés : éleveurs bovins/ ovins/ caprins, artisans, Jardins de Cocagne, associations (anti-gaspillage), collectivités... L'ambition serait à l'avenir de pouvoir également y ajouter une prestation d'abattage, permettant ainsi aux éleveurs de relocaliser l'ensemble des étapes de transformation pour limiter les charges en vente directe.



Plan à l'échelle du laboratoire agro-alimentaire (source : CC du Clunisois)

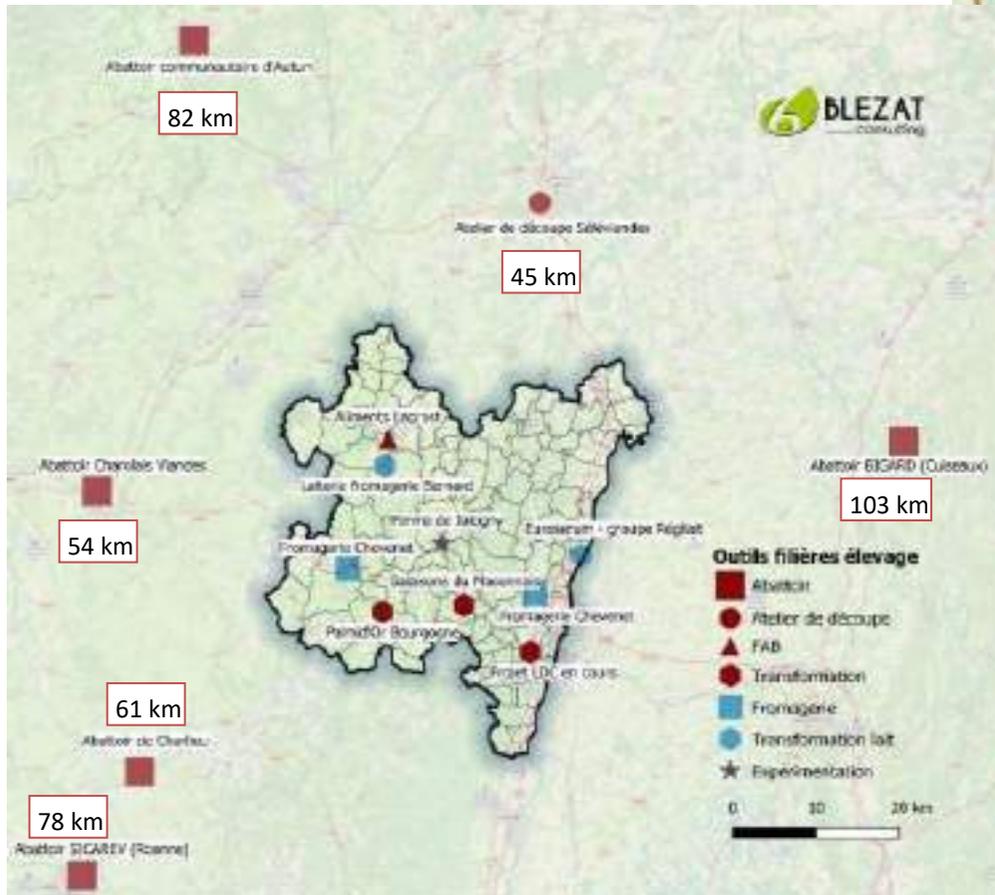
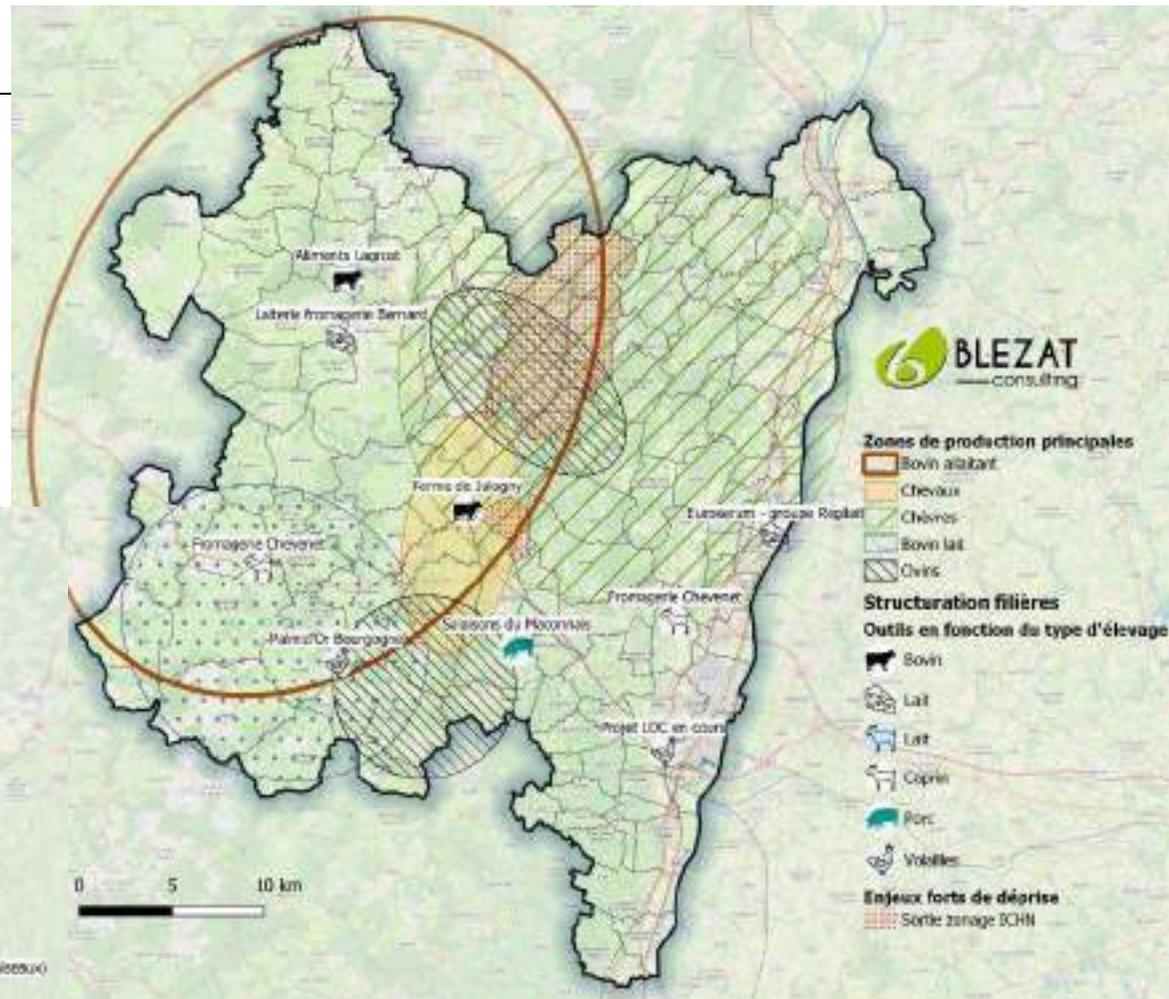


Outils propres aux filières en circuits courts sur le territoire du SCOT MSB (source : Blezat Consulting d'après les entretiens et les données récoltées)

5.4 Les enjeux agricoles issus du diagnostic de territoire

5.4.1 Cartographie des enjeux propres à chaque filière

Ces cartes sont issues du diagnostic réalisé, et plus précisément du travail réalisé en atelier avec des agriculteurs, et des entretiens complémentaires menés avec d'autres acteurs économiques du territoire.



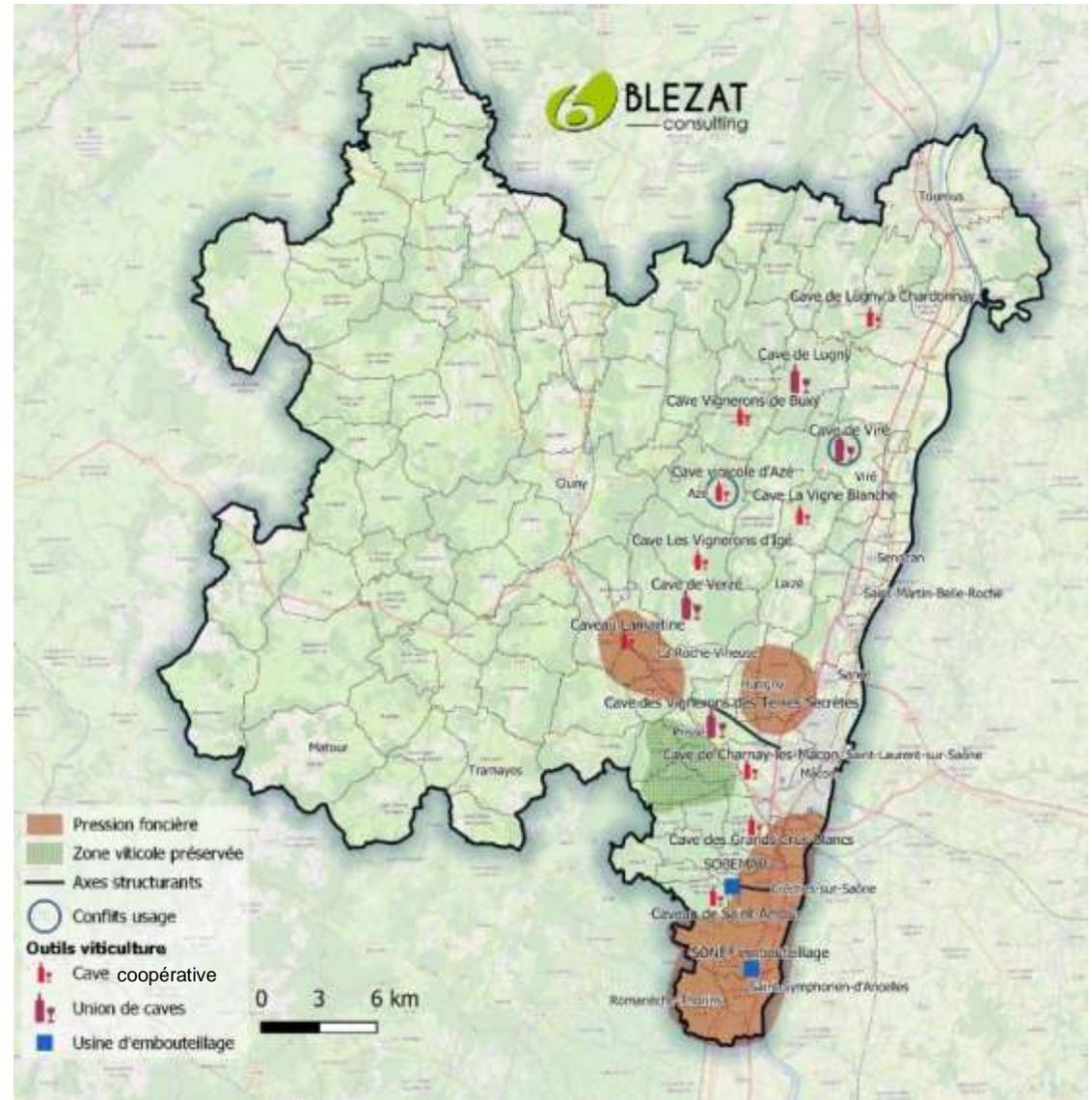
Pour l'élevage, le principal enjeu réside dans le renouvellement d'exploitations devenues très capitalistiques et l'amélioration de la valorisation. Se rajoute à cela, la sortie du zonage ICHN pour certaines communes du SCoT, qui risque d'entraîner des difficultés économiques pour la trentaine d'exploitations concernées, et de créer ainsi des zones de déprise.

Les deux cartes d'enjeu se concentrent sur deux échelles de territoire :

- A **l'échelle supra territoriale** : les outils d'abattage se situent tous en dehors du territoire, à des distances variant entre 54 et 103 km : une concentration des outils qui pénalise le développement de circuits de commercialisation en vente directe mais qui a permis à la filière de réaliser des économies d'échelle.
- A **l'échelle du SCot MSB** : au-delà de la dominance allaitante sur tout l'ouest du territoire, différents bassins de production d'élevage se rencontrent ce qui montre la diversité d'élevage du territoire (ovins, caprins, bovins lait, en plus de la dominante bovine allaitante). Les outils présents sur le territoire du SCot ciblent principalement ces autres productions animales et un manque se fait sentir sur la filière viande (abattage, découpe, transformation) au vu de la densité d'exploitations orientées vers ce débouché sur le secteur. Enfin, des enjeux forts de maintien de l'activité pèsent sur les communes qui sortent du zonage ICHN.

Pour **la filière viticole**, les enjeux résident essentiellement dans la pression urbaine subie sur certains secteurs spécifiques du SCot : pointe sud-est, aux abords de la RCAE, et à proximité immédiate des agglomérations de Macon et Tournus. De manière plus générale et moins localisée, les viticulteurs témoignent de la hausse des conflits d'usage sur le territoire, en particulier aux abords des zones résidentielles, et en lien avec l'activité viticole (épandage de produits, circulation des engins...) mais également vinicole (circulation des camions). Les deux points de conflits évoqués (sur Viré, à cause de la construction d'une école, et autour du lycée agricole d'Azé) ne sont donc pas exhaustifs.

Le site classé de la Roche de Solutré, au sud-est du SCot, protège l'activité viticole du secteur de toute pression d'urbanisation.



5.4.2 Synthèse des enjeux de l'agriculture du territoire

Une matrice AFOM est proposée pour visualiser les enjeux de l'agriculture du territoire :

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">• Des ressources agricoles et des paysages de qualité• Des filières structurées, avec la présence d'opérateurs locaux bien implantés et d'outils spécialisés• De nombreux labels de qualité qui permettent d'apporter de la valeur ajoutée (AOC, Label Rouge...)• L'agriculture et la viticulture : des facteurs d'attractivité touristique	<ul style="list-style-type: none">• Un fort besoin en renouvellement des EA, avec des exploitations devenues très capitalistiques• Une dynamique économique compliquée sur le bassin charolais• Une filière beaujolais en difficulté• Peu d'outils locaux de transformation pour la viande• Des difficultés de circulation sur certains axes stratégiques
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Bassin de consommation important à proximité (Macon, Tournus...) : potentiel de développement des circuits courts ?• L'oeno-tourisme pour le développement de nouveaux marchés (ouverture prochaine de la Cité des Vins à Macon)• Potentiel de développement pour des filières de diversification : maraichage, poules pondeuses...	<ul style="list-style-type: none">• Pression foncière importante sur certains secteurs du SCoT (au sud-est et sur la vallée de la Saône)• Augmentation des conflits d'usage et mauvaise cohabitation entre monde agricole/ habitants• Enfrichement sur des zones agricoles abandonnées : déclin de l'élevage en zones herbagère (difficultés économiques, suppression ICHN, difficultés de renouvellement...) et arrachage ponctuel de vignes à proximité des villages

5.4.3 Une autoconsommation du territoire limitée

Afin d'estimer les capacités d'autosuffisance alimentaire du territoire, des calculs théoriques des volumes produits au sein du SCoT BVS ont été réalisés à partir de :

- pour les cultures et les vignes : les surfaces déclarées au RPG 2017
- pour les cheptels animaux : le dernier recensement agricole (RGA 2010) Attention : la surface dédiée à l'alimentation animale n'est pas prise en compte ici

Les volumes consommés sont calculés à partir de la consommation moyenne à l'échelle nationale (données INSEE, SSP, France Agrimer, CNIEL, TNS world panel...)

Ces données sont à relativiser au regard de plusieurs éléments non pris en compte (part de céréales destinée à l'alimentation animale, organisation des circuits de distribution...). Elles permettent néanmoins d'apporter des notions approximatives sur l'autosuffisance du territoire :

- la SAU du SCoT est en mesure d'assurer l'autonomie alimentaire théorique de 181% de la population (mais pas forcément de façon équilibrée)
- Une autosuffisance théorique sur les filières bovin viande, vin, lait de chèvre et blé tendre
- Un déficit important dans les autres filières (fruits, légumes, légumes secs, porcs, volailles,...)

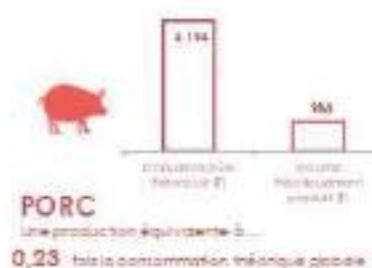
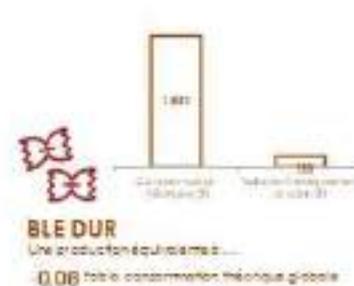
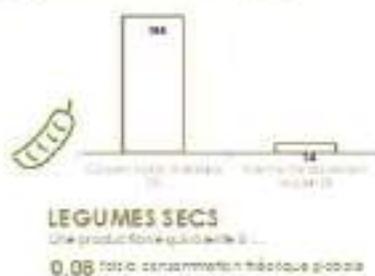
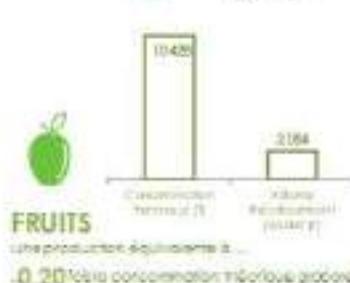


Surface Agricole Utile
 La SAU est l'ensemble des surfaces agricoles destinées à la production agricole.
181% des surfaces agricoles sont destinées à la production agricole.
 *Cela inclut les surfaces agricoles destinées à la production agricole et les surfaces agricoles destinées à la production agricole.

Consommation théorique globale < Volume théoriquement produit



Consommation théorique globale > Volume théoriquement produit



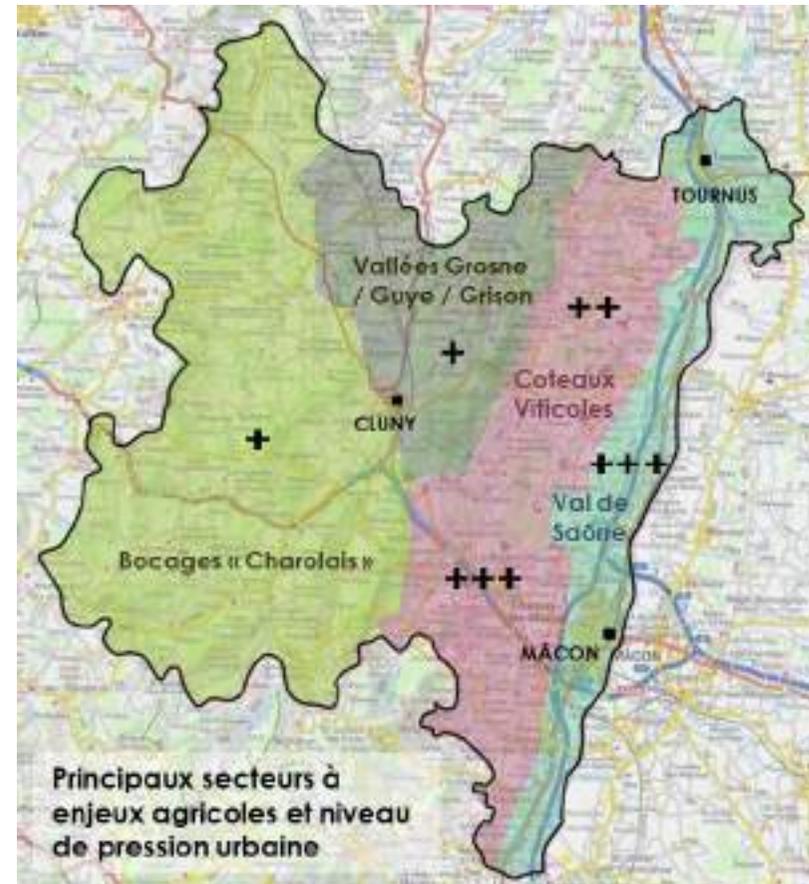
5.5 Des phénomènes et enjeux d'aménagement différents à considérer

5.5.1 Des régions agricoles à différencier

A l'échelle du SCOT, quatre régions agricoles peuvent être différenciées :

- Le Val de Saône, où se concentre une partie importante des dynamiques et pressions urbaines (en lien avec le développement et le desserrement de Mâcon et Tournus en particulier). Ces espaces agricoles accueillent majoritairement de prairies humides et des surfaces en grandes cultures. Ils sont concernés par des phénomènes d'inondation, en particulier dans le fond de vallée.
- En second rideau de ce premier espace, s'étendent les Coteaux viticoles qui présentent un relief plus accidenté. Ce secteur présente une valeur agricole importante, car il accueille les parcelles de vignes de l'appellation des vins du Mâconnais. Mais il fait face également au desserrement résidentiel de l'agglomération Mâconnaise et subit donc une forte pression urbaine, notamment en partie sud (sud du Mâconnais Tournugeois et coteaux de la Communauté d'Agglomération, en-dehors du périmètre du site classé de Solutré dans lequel les pressions sont fortement encadrées.
- Les Vallées de la Grosne / Guye / Grison sont des espaces particuliers, avec une topographie de petites montagnes (couvert forestier important au niveau des reliefs), mais des fonds de vallée relativement grands et présentant des potentiels plus importants, favorables en particulier au développement des grandes cultures.

- Enfin, les bocages « Charolais » sont des espaces principalement valorisés pour les exploitations d'élevage. Les capacités de mécanisation y sont moins importantes, mais les espaces agricoles bien valorisés par la filière viande, très présente.



5.5.2 Des enjeux d'aménagement à aborder dans le cadre du SCoT

Les évolutions des espaces agricoles peuvent être classées en fonction des grands secteurs agricoles précités :

- Le secteur du Bocage « Charolais » a connu des phénomènes de restructurations agricoles importantes au cours des années 2000. En effet, la surface moyenne des exploitations y a beaucoup augmenté (+43% entre 2000 et 2010) avec une chute du nombre d'exploitations et une SAU qui est restée stable. Entre 2010 et 2018, cette tendance s'est confirmée voire s'est renforcée avec une légère augmentation de la SAU (+3,5%) et une chute du nombre d'exploitations assez importante (-22%).
- Le secteur des Vallées de la Grosne / Guye / Grison est le secteur qui à le plus perdu de SAU (-10%) entre 2000 et 2010 avec une baisse également de près d'un tiers de ses exploitations. La consommation d'espace par l'urbanisation est restée relativement modeste (40 hectares consommés soit 0,5% de la SAU consommés entre 2007 et 2018). La SAU a même augmenté de 9% entre 2010 et 2018 pendant le nombre d'exploitations s'est réduit de -30%.
- C'est dans le secteur du val de Saône que l'augmentation des surfaces moyennes des exploitations a été la plus forte, accompagnée d'une baisse importante du tissu d'exploitation (respectivement +75% de surface moyenne et -46% du tissu d'exploitations). Les consommations d'espaces ont été très fortes entre 2007 et 2018 (près de 175 hectares consommés soit 2,5% de la SAU). Malgré cela, entre 2010 et 2018, la SAU est restée stable (+4%) et le tissu d'exploitation a poursuivi son importante diminution, se réduisant de près de moitié (-48%).

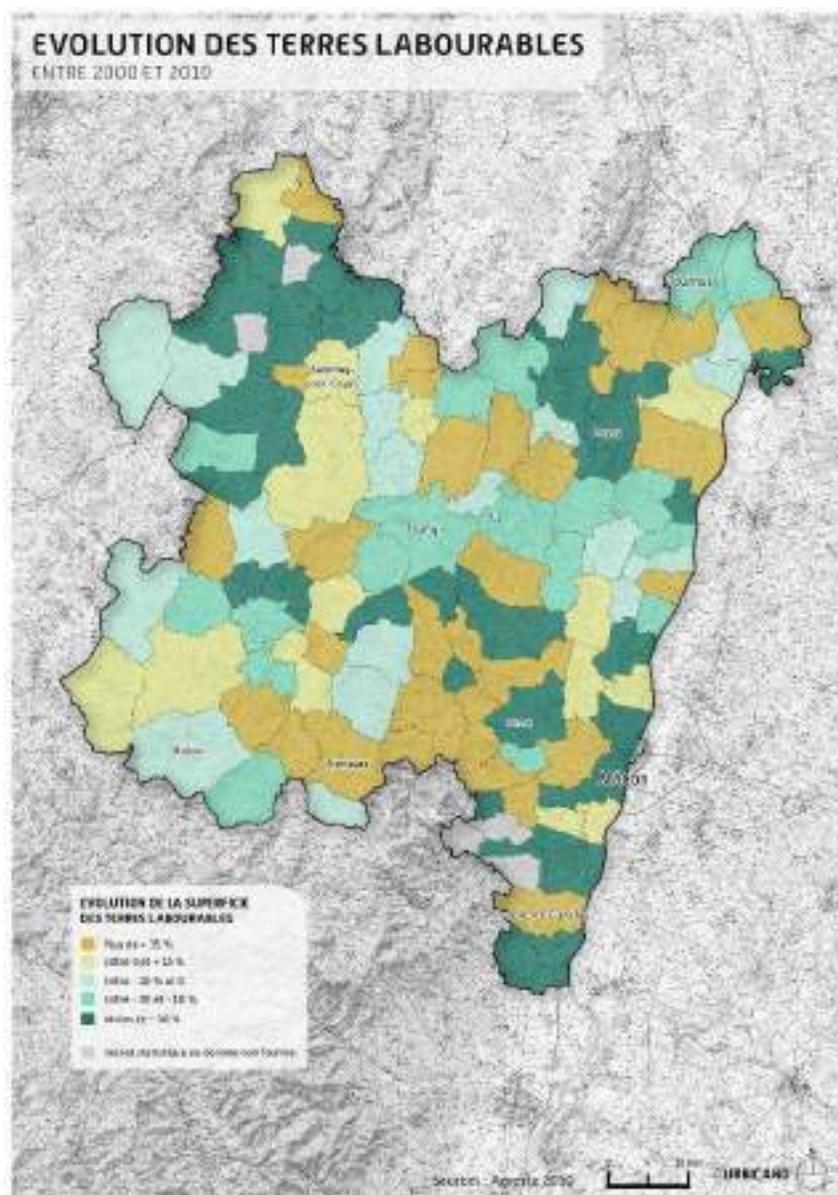
- Les coteaux du Mâconnais qui représentent plus de 80% de la Production Brute Standard (PBS) du SCOT constituent un secteur à enjeux économiques majeurs. C'est le secteur où la réduction du tissu d'exploitations a été la moins importante et qui a vu sa production se maintenir (-1% de PBS seulement entre 2000 et 2010). Les pressions de l'urbanisation y sont fortes, ce qui pose question pour le SCOT. Il s'agit du seul secteur du territoire où la baisse de la SAU s'est poursuivie entre 2010 et 2018, en se réduisant même de près d'un quart (-24,9%). Le tissu d'exploitation est de 342 en 2018 contre 1 061 en 2010. Le nombre d'exploitation semble s'être fortement réduit cependant le recensement de 2018 se basant sur les déclarations PAC et le secteur viticole n'étant pas forcément concerné, on peut estimer que seules 50% des exploitations viticoles sont répertoriées dans le recensement de 2018.

D'une manière générale, l'analyse de la consommation d'espace a mis en évidence des secteurs plus fragilisés et sous pression.

En particulier, les consommations ont été nettement plus importantes au niveau de la ville-centre, de sa première et deuxième couronne périurbaine, dans le secteur agricole du Val de Saône mais également au niveau des coteaux viticoles. Sur toute la partie sud-est du territoire entre Crêches-sur-Saône et Romanèche-Thorins, les dynamiques résidentielles ont été très fortes, bénéficiant à la fois du desserrement de Mâcon et celui, plus large, de la métropole Lyonnaise et entraînant des prélèvements d'espaces agricoles plus forts aux abords de ces bourgs.

Des enjeux de prise en compte de la qualité des terres dans les choix d'urbanisation

La couverture en documents d'urbanisme sur le territoire est relativement importante même si quelques communes sont encore concernées



directement par l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU). Cette couverture en PLU et PLUi doit permettre une meilleure prise en compte de la valeur agricole parcellaire des terres dans les choix d'urbanisation. Le développement d'analyses agricoles solides dans les PLUi élaborés ou en cours d'élaboration dans les différents EPCI du SCOT est une condition importante pour mieux prendre en compte la valeur parcellaire des espaces, en veillant en particulier à intégrer les critères suivants :

- la valeur agronomique des parcelles : rendement, capacités de mécanisation, qualité pédologique (texture / profondeur / hydromorphie des sols), capacités à accueillir des productions spécialisées en diversification (vigne / maraîchage en particulier)
- les fonctions environnementales des parcelles associées à leur usage agricole : prairies humides, zones inondables, corridors écologiques,...
- la valeur fonctionnelle des parcelles pour les exploitations en place : existence de droits à primes, reconnaissance qualitative, proximité de la parcelle avec les bâtiments d'exploitation,...

Des problématiques de fonctionnalité pour les exploitations, en particulier dans les secteurs les plus urbanisés

Il faut souligner la bonne fonctionnalité du territoire pour l'exploitation agricole, en particulier dans les secteurs du Bocage Charolais et des Vallées de la Grosne / Guye / Grison. Dans ces secteurs la faible artificialisation limite les problématiques de fonctionnement des exploitations pour l'exercice de leurs activités. Les conditions de déplacement et d'accès aux espaces sont globalement bonnes. En revanche dans le secteur viticole et

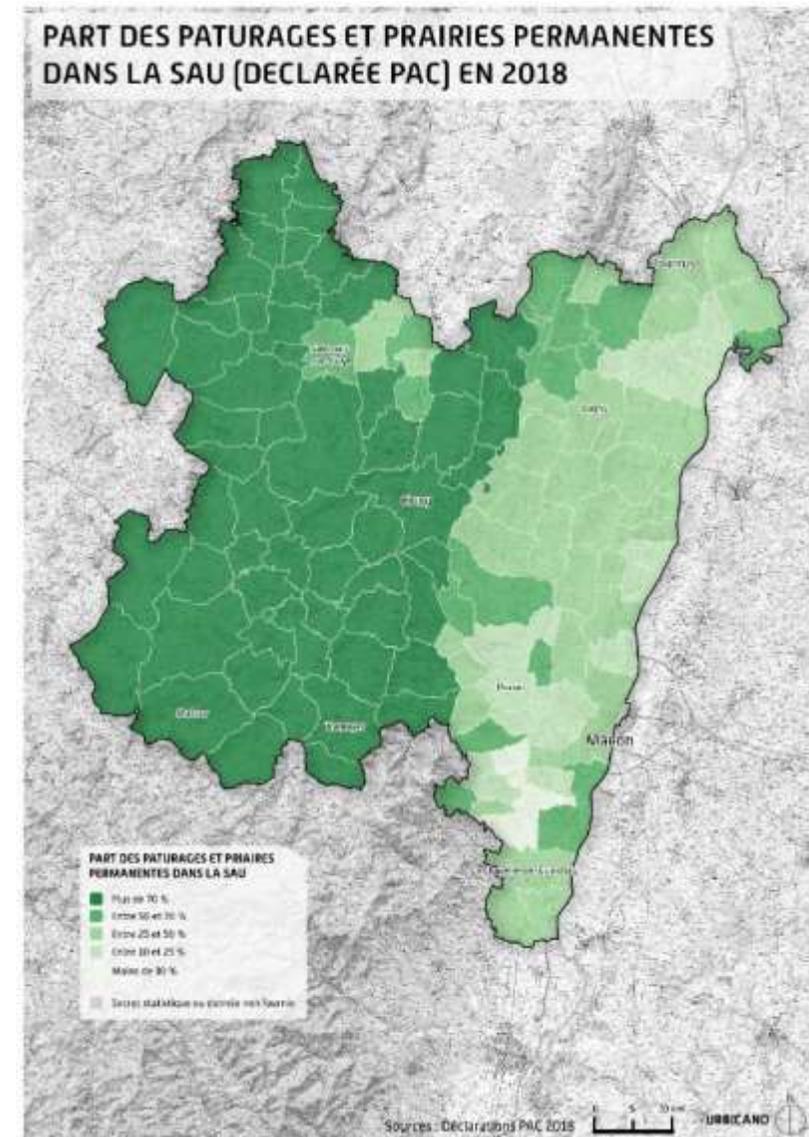
de la vallée de la Saône, l'activité agricole doit cohabiter avec des fonctions différentes et plus présentes (activités économiques, habitat...) générant ponctuellement des problématiques de déplacement :

- Les déplacements au niveau des grands axes de circulation peuvent être plus problématiques (dépassements, insertion sur les grands axes, franchissements d'infrastructures), mais également au niveau des axes secondaires qui irriguent l'agglomération Mâconnaise et qui sont très utilisés par les navetteurs des espaces périurbains.
- L'urbanisation s'est faite ces dernières décennies de manière relativement dispersée, ce qui peut engendrer des phénomènes de morcellement des terres, et d'enclavement de tènements agricoles qui sont rendus plus difficiles d'accès.
- Les traversées de bourgs peuvent également poser problème de manière ponctuelle, en particulier dans le cas où les aménagements villageois (chicanes, ralentisseurs...) ne sont pas suffisamment dimensionnés pour permettre le passage des machines agricoles.

Dans les différents secteurs du SCOT, la cohabitation entre activités agricoles et espaces résidentiels (proximité des fonctions) peut se révéler compliquée :

- C'est particulièrement vrai au niveau des coteaux viticoles, du fait de la proximité des vignes avec les lotissements, et des enjeux sanitaires liés aux traitements des vignes. Ces problématiques ont pris de l'ampleur depuis le début des années 2000, avec parfois des conflits d'usage (protestations d'habitants ou d'associations locales).
- Cela peut également être le cas, plus ponctuellement, dans les secteurs d'élevage, lorsque les bâtiments d'exploitation sont proches des espaces habités. La cohabitation semble se faire plus facilement,

en dehors de projets ponctuels (méthanisation par exemple). Les périmètres sanitaires qui conditionnent l'implantation des bâtiments d'élevage permettent de limiter la proximité des fonctions et donc les conflits d'usage.



Principaux secteurs agricoles	Pressions Urbaines (prélèvements fonciers)	Besoins en matière d'agriculture et de préservation du potentiel agronomique (par rapport aux politiques d'urbanisme)
Val de Saône	Fortes – Autour des ensembles urbains (Agglomération Mâcon, ville de Tournus et le long des axes (échangeurs de l'autoroute A6, RD906...) 173 hectares consommés entre 2007 et 2018 (2,5% de la SAU)	<ul style="list-style-type: none"> > Préservation des espaces agricoles, d'une manière générale et en particulier dans les couronnes mâconnaises et le long des infrastructures > Identification et protection des meilleures terres dans un contexte de consommation rapide > Intégration des problématiques environnementales (secteurs inondables de la Saône) et paysagères (traitement des axes de découverte, entrées et traversées du territoire) > Facilitation des déplacements : insertions sur les infrastructures, traversées de bourgs, franchissements, accès aux parcelles.
Coteaux viticoles	Moyennes (nord) à fortes (sud) – Impacts importants liés au développement pavillonnaire et économique, avec le cas particulier du site classé de Solutré, préservé 197 hectares consommés entre 2007 et 2018 (1,1% de la SAU)	<ul style="list-style-type: none"> > Maîtrise des prélèvements fonciers autour des bourgs et le long des axes de développement, dans un secteur particulièrement sous pression et à très forte valeur économique > Identification et protection des meilleures terres dans un contexte de consommation rapide > Protection des espaces AOC viticoles (parcellaires), y compris non plantés > Accueil des bâtiments d'exploitation et de transformation, dans un contexte de besoins plus importants (liés à la viticulture), et de maîtrise des potentiels conflits d'usages entre les nouvelles fonctions résidentielles et l'activité viticole historique
Vallées Grosne / Guye / Grison	Faibles – Pressions localisées dans les vallées à proximité des bourgs 40 hectares consommés entre 2007 et 2018 (0,5% de la SAU)	<ul style="list-style-type: none"> > Maîtrise des prélèvements fonciers même s'ils sont plus modestes > Identification et protection des meilleures terres dans un contexte de forte diversité agronomique à l'échelle parcellaire (valeur forte en fonds de vallées). > Protection des espaces AOC viticoles (parcellaires), en bonne partie non plantés > Anticipation des besoins d'accueil des bâtiments d'élevage, en veillant à la prise en compte des périmètres sanitaires et de leurs impacts. > Facilitation des déplacements d'engins (traversées de villages notamment), les engins et les exploitations étant de taille plus importante.
Bocages « Charolais »	Faibles – des poches de pression à proximité autour de Cluny et des bourg-centre de Matour ou Tramayes. Qualité paysagère fragile et lié à l'activité d'élevage (entretien des haies...) en difficultés parfois 134 hectares consommés entre 2007 et 2018 (0,4% de la SAU)	<ul style="list-style-type: none"> > Maîtrise des prélèvements fonciers même s'ils sont plus modestes > Protection des espaces AOC viticoles (parcellaires), en bonne partie non plantés > Anticipation des besoins d'accueil des bâtiments d'élevage, en veillant à la prise en compte des périmètres sanitaires et de leurs impacts. > Facilitation des déplacements d'engins (traversées de villages notamment), les engins et les exploitations étant de taille plus importante. > Intégration des problématiques environnementales et paysagères (maintien des haies & arbres isolés, maîtrise du retournement des prairies) et des problématiques de gestion de l'eau

5.6 L'exploitation des ressources forestières, un enjeu économique à considérer

5.6.1 Une ressource importante avec des enjeux de gestion multifonctionnelle et de valorisation

Le territoire accueille des massifs forestiers non négligeables, la forêt couvrant une partie importante du PETR, en particulier dans les secteurs des Bocages Charolais et des Vallées de la Grosne, de la Guye et du Grison. Le territoire présente donc une forte diversité de forêts (les rives de Saône avec un contexte calcicole et thermophile (donc riche), les zones du bassin de la Grosne...).

Localement le massif forestier du territoire se porte bien, à part les frênes du Val de Saône qui subissent une attaque parasitaire. Les forêts publiques sont globalement plus résilientes car elles sont mieux suivies et gérées de manière plus régulière (les éclaircies réalisées permettent un meilleur approvisionnement en eau des arbres restants). Néanmoins le réchauffement climatique est rapide, et une réflexion a émergé au niveau national sur l'adaptation des essences d'arbres, qu'il sera nécessaire d'anticiper au plus vite, étant donné l'échelle de temps de la gestion forestière.

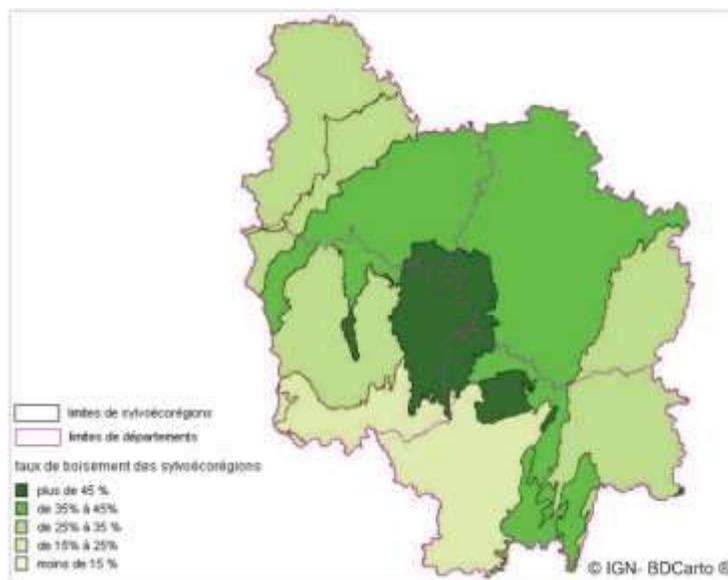
La gestion multifonctionnelle des massifs représente un enjeu de développement important notamment dans une optique de leur valorisation. Plusieurs fonctions de la forêt doivent être conciliées, avec en particulier :

- La fonction productive, avec des enjeux de valorisation de la ressource : promouvoir la mobilisation, l'exploitation et la transformation, en intégrant le potentiel énergétique.

- La fonction environnementale et paysagère, qui est une composante indispensable de la gestion forestière, à ne pas négliger sur un territoire avec une dimension touristique assez forte.
- La fonction d'aménités, la forêt étant également un espace de loisirs et de découverte pour les habitants comme pour les visiteurs qui viennent sur le territoire.
- La fonction cynégétique, qui peut représenter un atout économique non négligeable pour les communes forestières.

Le couvert forestier est relativement morcelé et divisé équitablement entre des forêts domaniales, communales et privées. On note toutefois des différences structurelles importantes suivant les secteurs :

- Dans le secteur des Côteaux du Mâconnais (Mâcon Beaujolais Agglomération, Mâconnais-Tournugeois), les forêts publiques sont assez bien représentées, avec des forêts à dominante communales, qui cohabitent avec des massifs privés.
- Dans le secteur du Clunisois, on retrouve des massifs publics également importants, avec des forêts communales mais également d'importantes forêts domaniales (forêt domaniale de Cluny, forêt domaniale du Grison qui marque la limite entre Clunisois et Mâconnais, forêt domaniale de la Grosne, forêt domaniale des Trois Monts).
- Dans le secteur de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais, les forêts sont majoritairement privées, et c'est le cas également dans l'Ouest du Clunisois, dans le secteur de petite montagne de Saint-Bonnet-de-Joux / Suin.

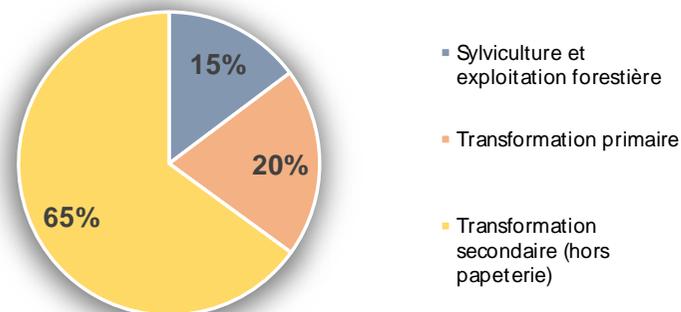


Principales sylvoécotésions et niveau de boisement à l'échelle régionale

5.6.2 Une filière bois présente, mais avec des enjeux de structuration

La filière bois tient une place encore limitée dans l'économie locale, avec moins de 250 emplois estimés en 2019 (base SIRENE). Seulement une vingtaine d'entreprises sont identifiées dans cette filière (exploitation, transformation primaire et secondaire). La filière bois semble donc encore peu exploitée mais présente donc potentiel de développement du fait de l'importance des surfaces forestières.

Les emplois dans la filière bois (SIRENE 2019)



Les tissus d'entreprises sont très différents si l'on considère l'exploitation et la transformation :

- La filière d'exploitation primaire et les services associés (soutien à l'exploitation) représentent un nombre modeste d'entreprises et génèrent un nombre d'emplois encore réduit (8 établissements recensés pour 33 emplois générés).
- Les entreprises de transformations représentent également un nombre relativement limité (surtout pour les entreprises de première transformation). 14 entreprises sont recensées sur le territoire, leur taille moyenne est cependant plus élevée (en moyenne 15 salariés/entreprise), et on retrouve deux établissements importants dans la transformation à Matour et Prissé (près de 40 salariés chacun).

La filière bois est particulièrement active dans le secteur de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais, qui bénéficie de la proximité du Beaujolais Vert, secteur très actif en matière de filière bois.

Les entreprises fonctionnent essentiellement avec un contrat d'approvisionnement annuel ou parfois pluriannuel par scierie, ce qui garantit aux scieries et autres transformateurs, des volumes d'approvisionnement tout au long de l'année (voir sur plusieurs années) en échange d'un prix d'achat fixe (environ 5-6 contrats ont été signés avec les opérateurs économiques pour le territoire du SCoT).

D'une manière générale, l'exploitation économique de la ressource forestière représente un enjeu, car la valeur ajoutée est assez peu captée sur le territoire. Que ce soit pour les massifs privés ou publics, les produits de l'exploitation primaire sont souvent exportés du territoire en forme brute, sans transformation locale de la ressource. Cette transformation représente une opportunité, mais elle nécessite un travail difficile de structuration de la filière afin de développer les activités secondaires et de mieux mettre en relation production primaire et transformation.

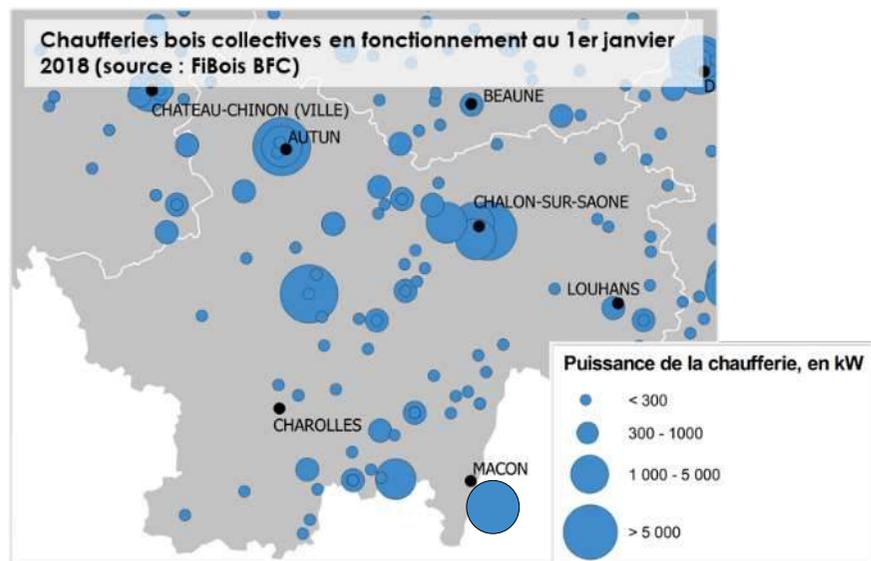
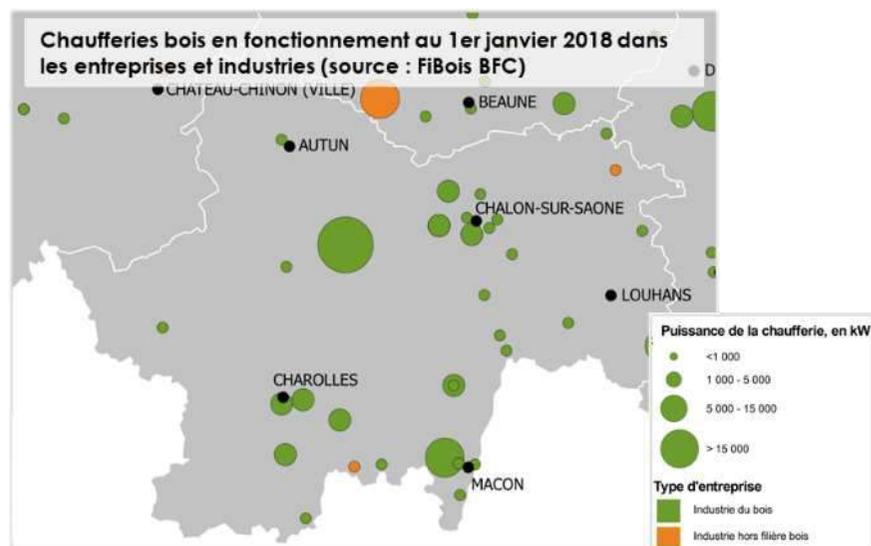
Deux grandes filières se détachent :

- Une filière très qualitative avec la présence de chêneraies surtout dans le Tournugeois mais également dans le Mâconnais (cette filière débouche sur le bois d'œuvre et le merrain. Dans le Mâconnais la marqueterie Protat transforme des chênes locaux en parquet de qualité pour la filière locale.
- Les Filières intermédiaires : qui comprend tout le reste des secteurs de forêt de feuillus ainsi que les résineux, destinés au bois de chauffage et d'industrie

Le territoire bénéficie d'atouts et porte des projets en matière de développement de la filière, qu'il convient de souligner :

- La Communauté de Communes du Clunisois porte des réflexions en partenariat avec l'ENSAM et les acteurs économiques du territoire pour développer la mobilisation de la ressource forestière, en travaillant en particulier la première transformation (développement de matériaux).
- Sur Mâcon, un pôle de formation Charpente et Construction Bois est en cours de développement au niveau du Greta Sud Bourgogne.
- La valorisation énergétique de la ressource s'est plutôt bien développée ces dernières années, avec des chaufferies privées et publiques. Ces équipements n'utilisent cependant pas toujours des ressources locales, et le rapprochement de la mobilisation de la ressource avec sa valorisation constitue une question importante. Cette filière a récemment pu mettre en place des contrats d'approvisionnement avec certaines chaufferies municipales (Macon, Lyon...), mais les débouchés se développent encore difficilement, car l'offre en bois de qualité intermédiaire est très forte, et la proportion de bois invendus localement reste importante. La filière manque de structuration pour absorber la quantité de bois produite aujourd'hui. En effet, les usages ont tout d'abord changé de ressource et de mode de chauffage et ont donc de moins en moins de besoins en chauffage avec également des hivers moins rigoureux et moins longs. Par ailleurs, la rénovation du parc de logements, limite les besoins en énergie pour la même quantité de chauffage. Enfin l'image auprès du public qui accepte encore difficilement le principe « d'exploitation forestière » qui ne bénéficie pas d'une image positive même si l'ONF travaille beaucoup sur la sensibilisation et met en place des animations pédagogiques, à destination des scolaires et du grand public.

- Enfin, il faut souligner que le territoire accueille d'importants maillages bocagers qui peuvent représenter une ressource énergétique à l'avenir, notamment dans le secteur des bocages charolais (Clunisois, Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais).
- Les acteurs locaux montrent une réelle volonté de favoriser les débouchés locaux, avec des leviers du type labellisation des bois.



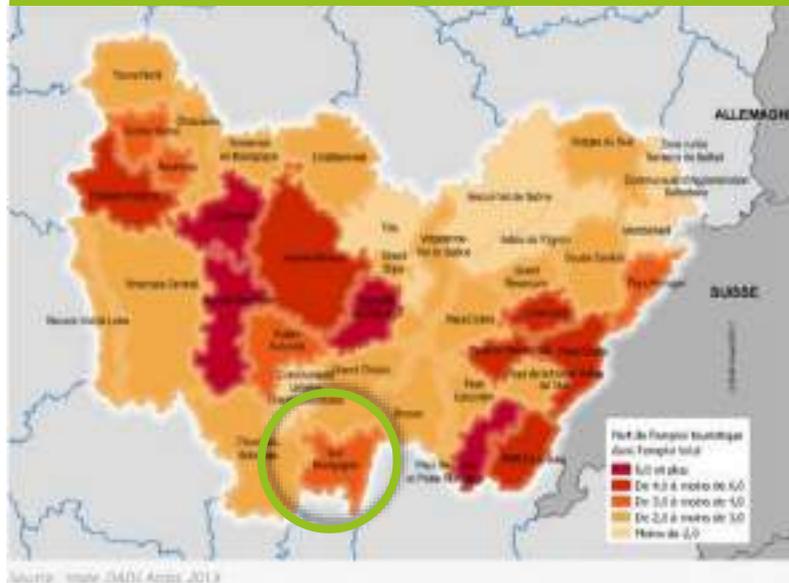
6. Les activités touristiques

6.1 Une dimension touristique importante

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne présente une vocation touristique affirmée à l'échelle régionale.

La part de l'emploi touristique dans l'emploi total est relativement importante, avec une proportion estimée entre 3 et 4% (emplois directs). Chaque grand secteur du territoire comporte une dimension touristique marquée avec des sites de grand intérêt.

Poids des activités touristiques dans l'emploi local – Positionnement régional



La fréquentation touristique du Mâconnais Sud Bourgogne est très importante, puisque on dénombre plus de 1,2 millions de visites sur les sites touristiques disposant de systèmes de comptage (la fréquentation réelle étant supérieure).

Trois sites connaissent sensiblement des fréquentations supérieures à 200 000 visiteurs en 2018 : Le Touroparc à Romanèche-Thorins, l'Abbaye Saint-Philibert de Tournus et le Grand site de Solutré Vergisson.

Il est également à noter que ces très nombreux sites ne se situent pas forcément sur Mâcon mais sont répartis sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, l'autre atout du territoire est la diversité de l'offre touristique, avec plusieurs filières à valoriser :

- Le tourisme viti-vinicole, avec une forte attractivité du secteur du Mâconnais, et du Beaujolais, qui ont structuré progressivement des politiques de développement.
- Le tourisme culturel, avec des sites majeurs comme l'Abbaye Saint Philibert, l'Abbaye de Cluny, mais également Taizé qui, s'il n'apparaît pas dans les sites touristiques disposant de comptages à l'échelle régionale, accueille une fréquentation majeure.
- Le tourisme patrimonial, avec des sites à fort enjeux comme le Grand Site de Solutré-Pouilly, des châteaux, et les grottes (Azé, Blanot), mais également le patrimoine roman qui, d'une manière générale, représente un atout touristique important du fait de la densité de patrimoine qu'il représente.
- Le tourisme vert, avec des sites naturels et paysagers aménagés qui drainent des visiteurs, en particulier dans les secteurs plus ruraux, mais pas uniquement.

- Le tourisme culturel, avec les musées, et le LAB71 à Dompierre les Ormes.

Le tourisme événementiel semble moins important, comparativement aux autres territoires du département comme le Châlonnais (Festival Chalon dans la rue, Carnaval...).

Sites	Fréquentation en 2018
Touroparc - Romanèche-Thorins	209 564
Abbaye Saint-Philibert - Tournus	200 000
Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson	200 000
Centre des monuments nationaux - Abbaye - Cluny	115 901
Communauté oecuménique - Taizé	100 489
Hameau Duboeuf - Romanèche-Thorins	100 000
Eglise Notre-Dame - Cluny	48 500
Grottes - Azé	27 228
Château - Brancion	25 524
Maison du Grand Site - Solutré-Pouilly	25 334
Tour des fromages - Cluny	24 935
Musée des Ursulines - Mâcon	23 545
Musée de Préhistoire - Solutré-Pouilly	17 762
Haras national - Cluny	17 696
Château - Berzé-le-Châtel	15 000
Château - Pierreclos	14 332
Acro'bath - Bergesserin	14 300
Arboretum de Pézanin - Dompierre-les-Ormes	13 490
LAB 71 - Dompierre-les-Ormes	9 474
Chapelle aux Moines - Berzé-la-Ville	9 343
Musée Greuze et Hôtel-Dieu - Tournus	9 147
Grottes - Blanot	5 962

**Le tableau précédent ne recense uniquement que la fréquentation des sites « disposant de systèmes de comptage des fréquentations »*

Le patrimoine roman est particulièrement présent dans le sud de la Bourgogne dont les édifices les plus emblématiques sont les grands sites de Tournus et de Cluny où les deux Abbayes, Saint-Philibert à Tournus et Saint-Pierre et Saint-Paul à Cluny font partie des sites les plus visités du département.

En plus de ces sites majeurs, l'ensemble du territoire est couvert par de nombreuses églises romanes. Que ce soit à Bissy-la-Mâconnaise, Charnay-lès-Mâcon, Clessé, Laizé ou Péronne, il a été répertorié plus de 120 églises et chapelles romanes, ce qui fait du Mâconnais Sud Bourgogne, le territoire le plus dense de France voire d'Europe sur le patrimoine roman.

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne a lancé un inventaire pour répertorier puis valoriser cette richesse architecturale. Un des objectifs du PETR est de tendre vers une offre touristique globale et connectée (mise en place de totems, application numérique...) en offrant une destination de séjour où les visiteurs pourront trouver une offre complète pour rester et se déplacer sur l'ensemble du territoire.

6.2 Des enjeux d'optimisation de l'offre d'hébergement

6.2.1 Une offre d'hébergement conséquente dans les secteurs attractifs

On retrouve un nombre assez conséquent d'hébergements touristiques sur le territoire du PETR, en comparaison avec certains territoires à proximité, venant ainsi confirmer la vocation touristique du territoire à l'échelle régionale.

Plusieurs types d'hébergements marchands sont proposés à l'échelle du SCOT :

- Une bonne partie des hébergements hôteliers est localisée à Mâcon (16 établissements hôteliers), même si la ville de Tournus abrite proportionnellement un nombre important d'hôtels (11 établissements recensés). L'adaptation de l'offre hôtelière représente une question importante, pas forcément en termes de quantité mais davantage en termes de qualité.
- Les hébergements de type camping sont plus équitablement répartis sur le territoire. Si une bonne partie des emplacements se concentre dans l'axe de la vallée de la Saône, les espaces ruraux du Clunisois et encore plus de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais, où le tourisme vert est assez pratiqué, sont également bien équipés.
- Une offre d'hébergement en gîtes et chambres d'hôtes est également proposée de manière diffuse sur le territoire. Le développement de cette offre représente une opportunité intéressante dans le cadre du développement du tourisme rural.

- En termes d'hébergements non marchands, on retrouve un nombre assez important de résidences secondaires sur le territoire. Un écart important est visible entre les territoires ruraux et ceux de la vallée de la Saône. En effet, le secteur du Clunisois et la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais présentent des parts de résidences secondaires d'environ 20% du parc de logements.

Types d'hébergement	Nombre de lits
Hotels (1 chambre = 2 lits)	3 780
Plain air (1 emplacement = 3 lits)	4 017
Total lits marchands	7 797
Résidences secondaires (1 résidence = 5 lits)	25 025
Total lits marchands & non marchands	32 822

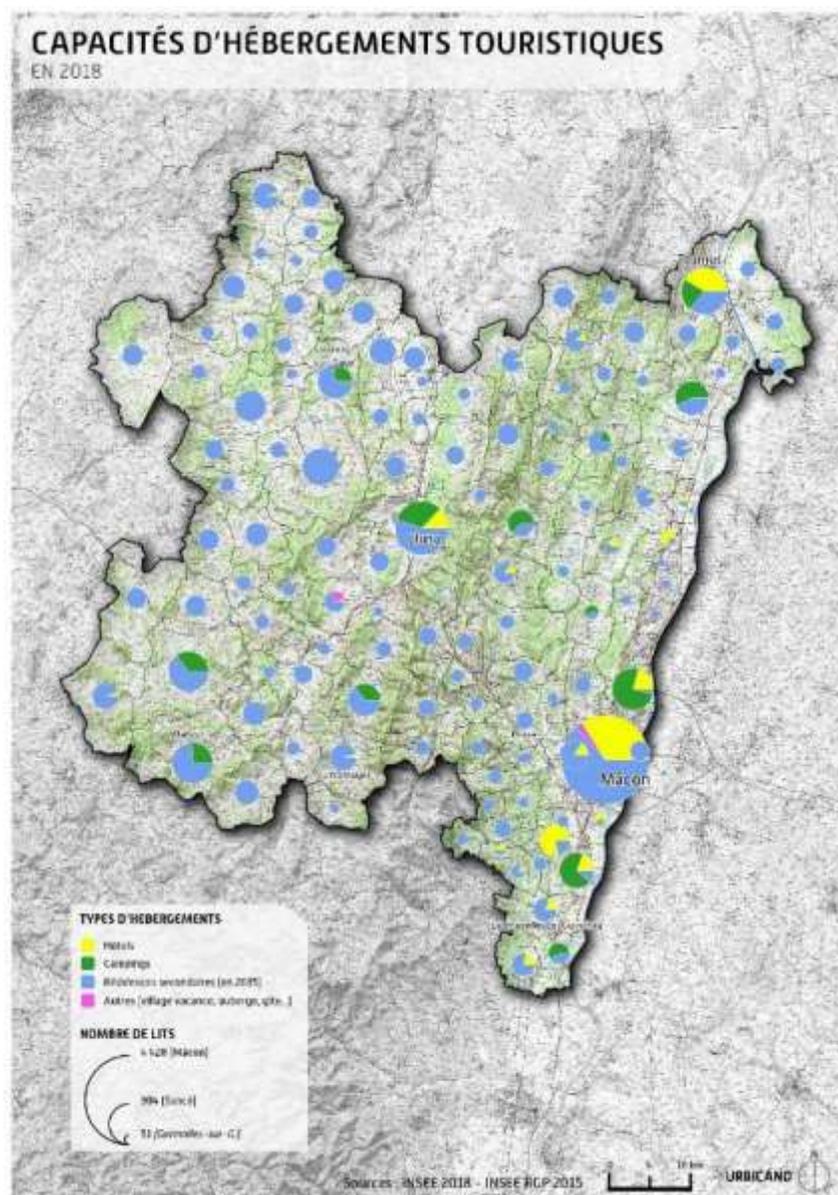
DEFINITION

Un lit touristique correspond à une capacité d'accueil d'une personne. Selon les types d'hébergements, le Ministère du tourisme a établi des ratios afin de trouver des correspondances :

Hôtellerie de tourisme : nombre de lits = nombre de chambres x 2

Campings : nombre de lits = nombre d'emplacements x 3

Résidences secondaires : nombre de lits = nombre de résidences secondaires x 5



6.2.2 Des enjeux d'optimisation de l'offre existante

Bien que l'aménagement d'hébergements touristiques soit déjà important, quelques améliorations peuvent être engagées, car le secteur revêt un enjeu déterminant pour le développement du territoire.

Les capacités d'hébergement sont globalement satisfaisantes. L'aspect qualitatif sera peut-être à conforter pour accompagner les programmes de développement et de globalisation de l'offre touristique.

Concernant l'offre hôtelière, elle pourrait être étoffée dans les secteurs ruraux, notamment le Clunisois, détient des atouts importants pouvant attirer plusieurs formes de tourisme.

Les 127 chambres hôtelières du Clunisois et surtout les 18 chambres sur la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais actuellement en place peuvent paraître insuffisantes et surtout trop diffuses pour répondre au potentiel de développement évoqué notamment dans le schéma touristique départemental.

Concernant l'offre d'hébergement en milieu rural, le développement des gîtes et des chambres d'hôtes représente une opportunité, en lien avec les politiques de développement touristique qui seront amenées à être développées sur le territoire (nouveaux produits, aménagement de nouvelles itinérances touristiques).

La valorisation de l'attractivité du territoire pour les résidences secondaires représente également une opportunité à approfondir, en particulier du fait de la bonne desserte du territoire par les grandes infrastructures de transport nationales. Les secteurs du Clunisois et de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais présente une certaine attractivité pour ce type de résidences, avec des taux supérieurs aux moyennes départementales.

6.3 Des problématiques d'aménagement touristiques

6.3.1 Des itinérances touristiques à conforter

Le tourisme fluvial

La vallée de la Saône représente un axe de tourisme fluvial majeur sur le territoire, car elle accueille des formes d'activités touristiques très variées. Le territoire bénéficie d'une infrastructure portuaire à Mâcon. Sur la Saône, le trafic est essentiellement lié à la plaisance mais le trafic est en baisse depuis à 2015 de 14,4% et la part des bateaux à passagers proposant des prestations (promenade, restaurant, hôtel) représente plus de 23% de l'ensemble du trafic. Plus de 40% du trafic s'effectue sur les mois de juillet et août et représente (au point de comptage de Dracé) 2 038 passages.

On dénombre 6 principaux ports de plaisance le long de la Saône :

- Tournus
- La Truchère
- Fleurville
- Mâcon
- Crêches-sur-Saône
- Saint-Symphorien-d'Ancelles

Le passage des paquebots touristiques (croisières) représente, au-delà des flux de plaisance, un atout économique important à valoriser. Ce secteur touristique peut poser des questions de mobilité touristique, avec un intérêt à faire rayonner les flux (qui arrivent à Mâcon) sur un maximum de sites et

de secteurs. Ces flux sont déjà très encadrés par les produits des croisiéristes qui offrent des solutions intégrées.

Ce tourisme fluvial est un levier important pour attirer de nouvelles populations touristiques, mais nécessite souvent des coûts importants d'aménagement du port et d'entretien des ouvrages.

Le cyclotourisme et les itinéraires cyclables

Le tourisme itinérant est un secteur touristique en pleine expansion et a été identifié par l'Agence de Développement Touristique de Saône-et-Loire comme étant un levier majeur d'accroissement de la fréquentation touristique du territoire départemental.

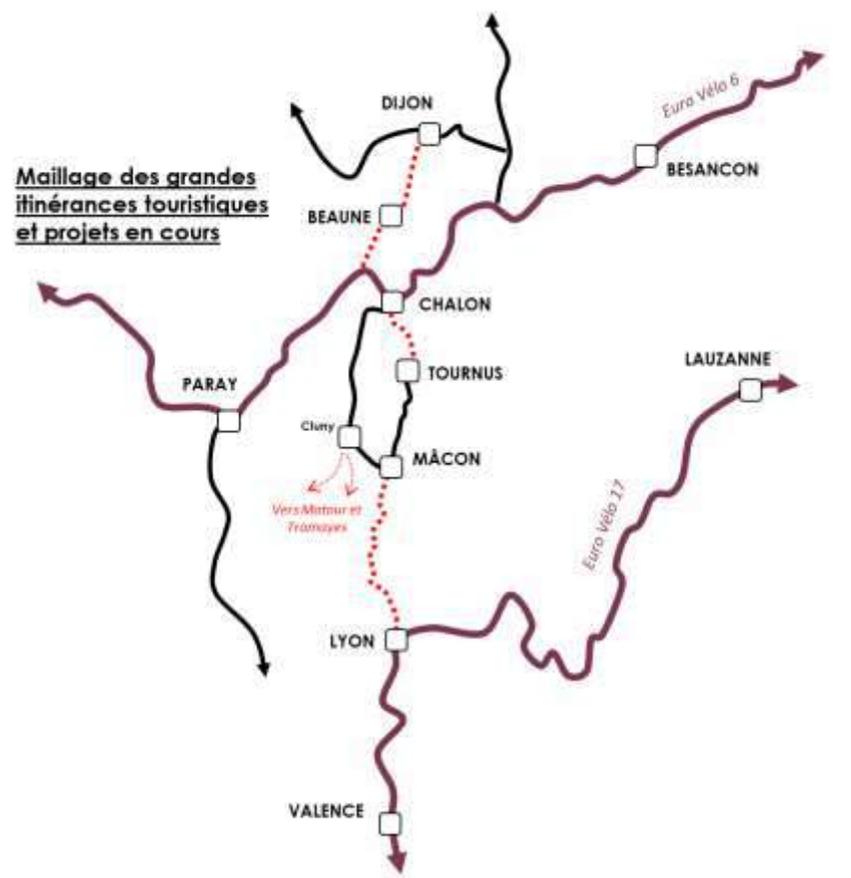
Le Mâconnais Sud Bourgogne se situe entre deux infrastructures majeures de voies vertes drainant des millions de flux chaque année. Les deux EuroVélo (6 et 17) passent au nord à Chalon-sur-Saône et au sud à Lyon. Réussir à créer une jonction douce entre ces deux infrastructures est un levier important pour développer cette activité sur le territoire. Des itinéraires existent déjà le long de la vallée de la Grosne (en passant par Cluny) notamment. Le projet de bouclage de la ViaSona avec la ViaRhona permettre à terme de bénéficier d'un itinéraire complet et continu dans toute la vallée de la Saône, de Lyon jusqu'à Dijon.

D'autres GR et boucles de randonnées sont balisés sur le territoire comme le GR76, les chemins de Saint Jacques de Compostelle ou le « chemin des moines » permettant en particulier la jonction entre Cluny et Tournus.

Plusieurs autres projets d'itinérance sont également envisagés au niveau de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais :

- Le développement d'une liaison entre la voie verte (au sud de Cluny) et Matour, itinérance qui pourrait à terme permettre de mailler le territoire avec les itinérances du secteur du Beaujolais Vert.
- Le développement d'une liaison entre la voie verte, le lac de Saint Point et Tramayes, permettant d'irriguer en complément cette partie du territoire.

Concernant la Route des vins, son concept a été fortement remanié début 2019, avec une « Route 71 » désormais dématérialisée, soit une application dédiée permettant de recenser et de mettre en réseaux les sites, patrimoines, lieux de vente, hébergements...



6.3.2 Des besoins proportionnés d'aménagement des sites

En sus de l'aménagement des itinéraires touristiques, le SCOT peut intégrer des besoins d'aménagement spécifiques à certains sites touristiques importants sur le territoire. En particulier, il semble nécessaire d'intégrer :

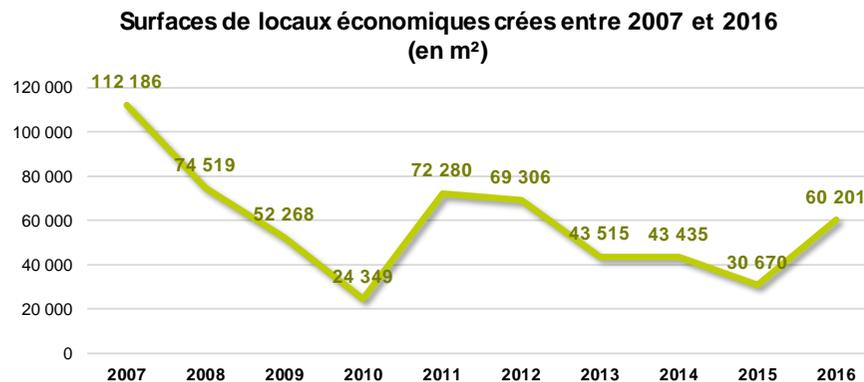
- Les problématiques d'aménagement touristique de la ville-centre de Mâcon, comprenant notamment la connexion des sites patrimoniaux avec la Saône et ses voies vertes peut passer par l'aménagement d'itinéraires cyclables dans le centre-ville et les faubourgs.
- Les conditions de valorisation touristique du patrimoine bâti du centre ancien.
- Le développement d'une antenne de la Cité des Vins à Mâcon représente en outre une opportunité à valoriser au cours des prochaines années.
- Les problématiques de mise en réseau des sites d'intérêt majeur (Abbayes, Grands Sites, Châteaux, Côtes viticoles...), de leur mise en tourisme commune mais surtout de leur inter-accessibilité dans des itinéraires doux, balisés et sécurisés. En effet, la question de l'accessibilité et des mobilités est primordiale pour construire une politique de développement touristique efficace.
- Les modalités de mise en valeur et de préservation des centres-bourgs de caractère et de leurs paysages, qui fondent en bonne partie l'attractivité touristique du territoire.
- Les qualités paysagères et patrimoniales des communes, associées aux spécificités fortes des paysages agricoles et viticoles, représente un atout important, mais des pressions très nettes de l'urbanisation peuvent être constatées (dévitalisation des centralités, étalement résidentiel et économique / commercial dans la partie est du SCOT, déficit de qualité architecturale et d'intégration paysagère des constructions récentes...

7. L'aménagement économique

7.1 Des dynamiques immobilières importantes

Près de 600 000 m² de locaux d'activité ont été construits entre 2007 et 2016 sur le territoire (source : Sit@del), soit en moyenne près de 60 000 m² de locaux neufs produits chaque année à l'échelle du SCOT.

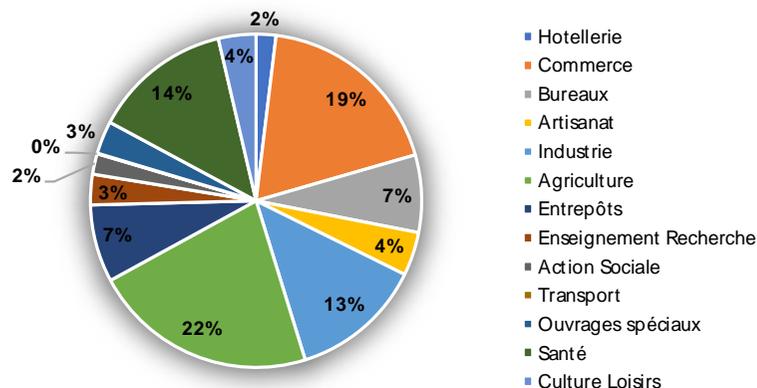
Cette valeur moyenne masque des écarts importants d'une année à l'autre avec néanmoins une tendance à un ralentissement du rythme de construction de locaux économiques suite à la crise de 2008. Les surfaces économiques créées chaque année ont en effet diminué assez régulièrement depuis le milieu des années 2000 malgré un sursaut en 2011 et 2012. Depuis 2016, les rythmes de construction sont repartis à la hausse, y compris sur les toutes dernières années.



Le développement des locaux d'activité permet de répondre aux besoins de filières diversifiées :

- Les locaux agricoles représentent près d'un quart des surfaces immobilières créées sur la période, du fait la présence forte de l'activité sur le territoire que ce soit pour l'élevage ou surtout la viticulture, mais également en raison des surfaces nécessaires à l'exercice de l'activité (entreposage, bâtiments d'élevage, etc.) ;
- Les commerces et les bureaux destinés au tertiaire privé représentent à eux deux un autre quart de la production récente, les services marchands s'étant largement développés ces dernières années dans des secteurs précis du territoire tels que le sud de la CA Mâconnais Beaujolais Agglomération (Crêches-sur-Saône...) ou ponctuellement par des projets commerciaux dans certaines communes périurbaines (Prissé, Péronne...) ;
- Un autre quart des surfaces produites l'a été pour des équipements ou services publics (dont la santé qui représente à elle seule 14%), en particulier sur la polarité de Mâcon qui génère des besoins en surfaces assez conséquents ;
- Les bâtiments industriels représentent moins de 15% de la construction de locaux, témoignant de l'ampleur moindre de ce secteur d'activité sur le territoire ;
- L'artisanat et l'hôtellerie ne représentent qu'une part faible des locaux produits depuis 2007, les besoins en surfaces étant relativement proportionnés et répartis de manière diffuse sur le territoire.

Locaux d'activités implantés entre 2007 et 2016



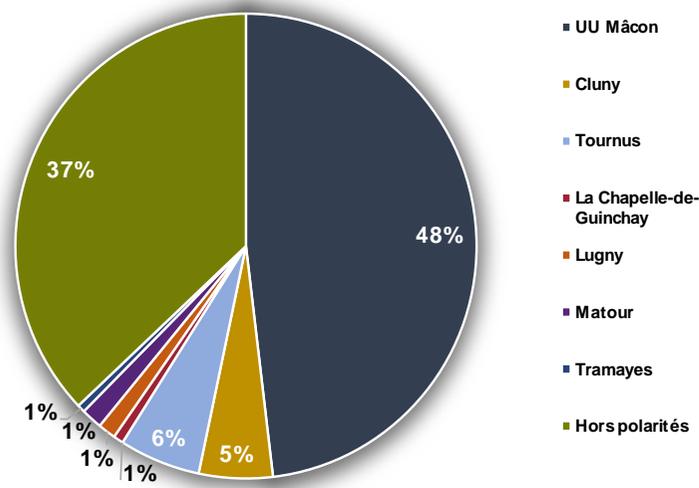
La répartition des nouveaux locaux d'activité montre que près de la moitié (48%) des surfaces construites a été créée en dehors des polarités identifiées sur le territoire (pôles supérieurs, intermédiaires ou secondaires). Il s'agit principalement de bâtiments agricoles, assez nombreux et consommateurs d'espace.

Si l'on s'intéresse exclusivement aux surfaces construites hors agriculture, les nouvelles surfaces construites hors des polarités ne représentent plus qu'un peu plus d'un tiers (37%). En effet, on s'aperçoit que les nouvelles surfaces tendent à être regroupées dans les polarités existantes et déjà identifiées :

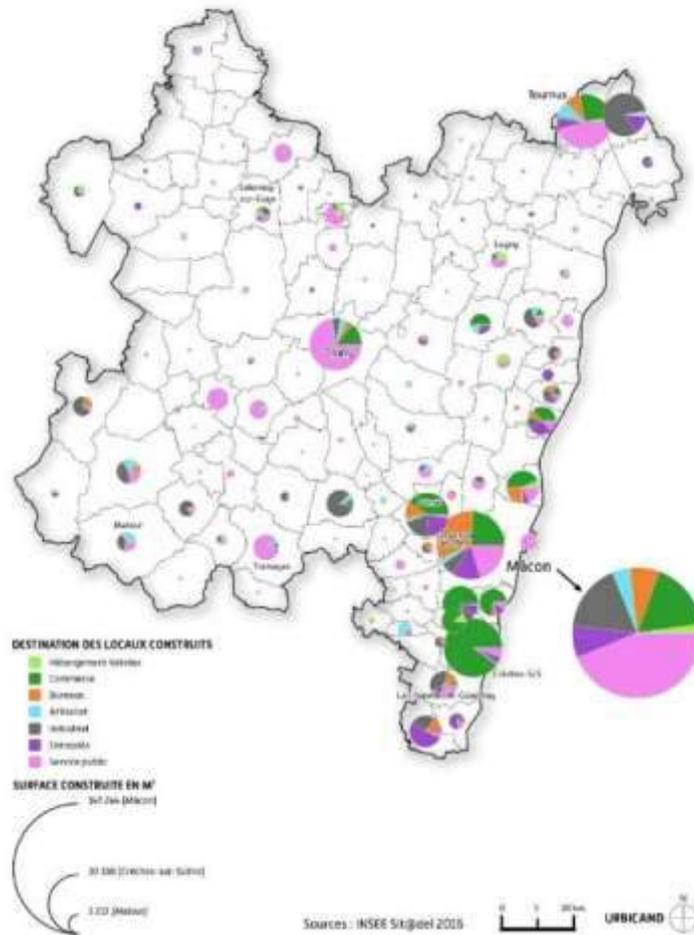
- Le pôle de Mâcon (Unité Urbaine) est celui qui capte le plus de ces nouveaux locaux (près de la moitié des nouvelles surfaces économiques) puisqu'étant au cœur du dynamisme territorial, doté d'une bonne accessibilité, et représentant de fait une vitrine pour les entreprises souhaitant s'y implanter.

- Les pôles intermédiaires ont finalement relativement peu accueilli de nouvelles surfaces économiques avec respectivement 5 et 6% des nouvelles surfaces créées à Cluny et Tournus.
- Près de 20% des communes du SCOT n'ont pas accueilli de nouveaux locaux d'activité entre 2007 et 2016.
- Cette tendance à la concentration des activités traduit une certaine interdépendance des activités économiques, en particulier des activités de commerce (restauration, grandes surfaces) ou de service qui gravitent autour des bassins d'emplois.
- La proximité des acteurs économiques facilite la mise en réseau et participe à la bonne santé de l'activité économique du territoire du PETR Mâconnais Sud Bourgogne. D'une manière générale, les entreprises recherchent les emplacements alliant regroupement des activités et accessibilité.

Répartition des surfaces économiques créées entre 2007 et 2016



LOCAUX CONSTRUITS HORS AGRICOLES ENTRE 2007 ET 2016



7.2 Une offre foncière à ajuster en fonction des attentes des entreprises locales

7.2.1 Besoins fonciers et dynamique foncière

Les surfaces consommées pour et par le développement de l'activité économique ont été relativement importantes avec :

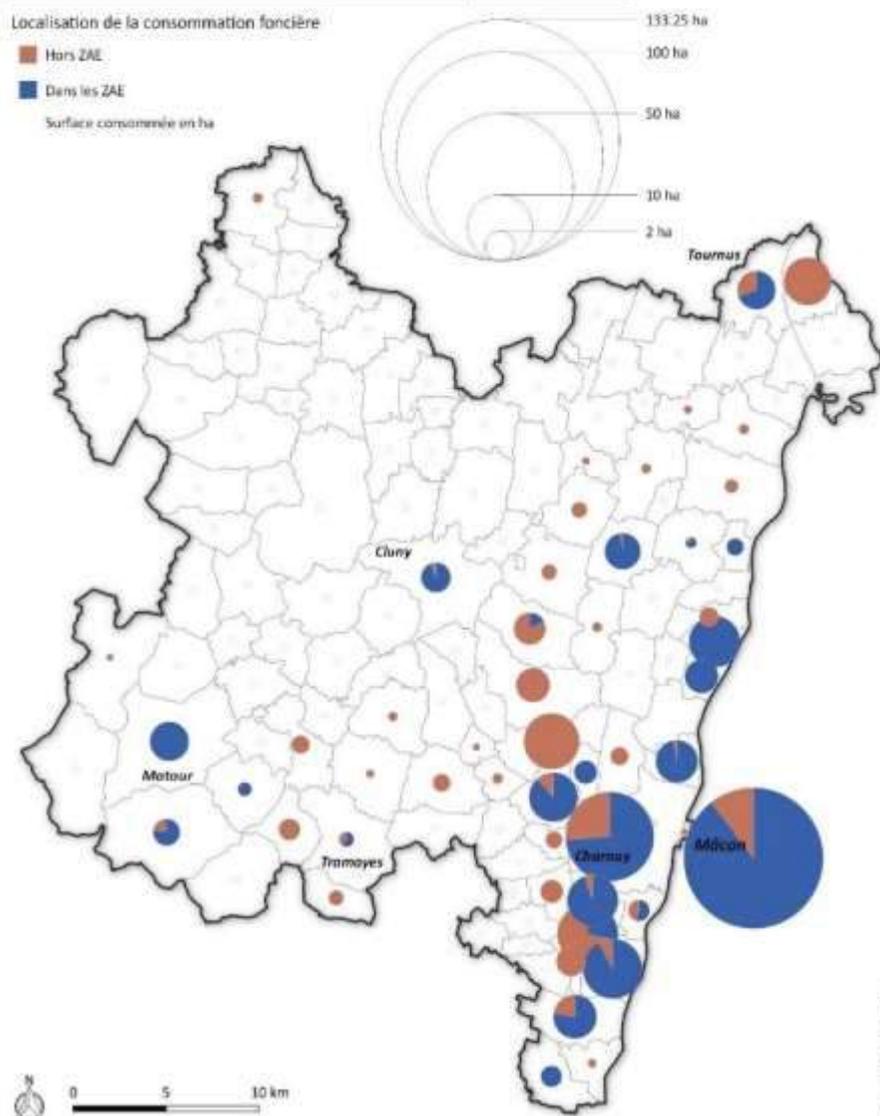
- Une consommation d'environ 14,5 ha/an, soit près de 160 ha, entre 2007 et 2018 (donnée de l'analyse SCOT par analyse de photographies aériennes).
- Une consommation d'environ 7,5 ha/an, soit près de 75 ha, entre 2011 et 2021 (donnée de l'observatoire national de l'artificialisation)

Parmi les 160 ha consommés entre 2007 et 2018, plus des deux tiers (68%) sont situés à l'intérieur des Zones d'Activités Economiques⁸ (ZAE) identifiées sur le territoire. Cela représente donc plus de 108 ha construits dans les ZAE entre 2007 et 2018, soit environ 9 ha/an.

La large majorité de cette consommation foncière économique (85%, soit près de 135 ha) concerne le territoire de la CA Mâconnais Beaujolais Agglomération et notamment dans le val de Saône. Le Mâconnais Tournugeois et la CC Saint Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais ont connu une consommation foncière économique à peu près équivalente (entre 10 et 11 ha pour chaque EPCI). A noter que dans le Mâconnais Tournugeois, la majorité (71%) de cette consommation foncière s'est développée en dehors de toute ZAE. Enfin, le Clunisois a connu une consommation très modeste, moins de 3 ha en 12 ans.

⁸ A été considéré comme ZAE, tout site économique (qu'il soit public ou privé) regroupant un nombre significatif d'entreprises

Consommation foncière à vocation économique 2007 - 2018 :



7.2.2 Des disponibilités foncières à calibrer

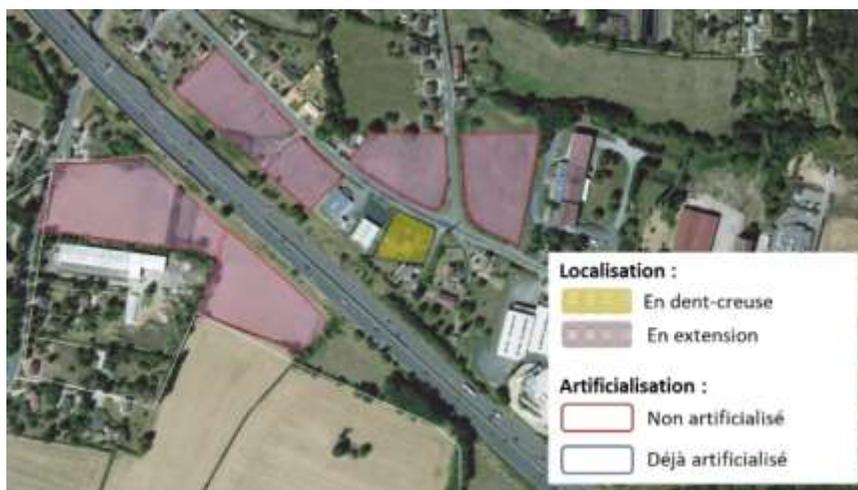
Un recensement a été effectué à l'échelle de l'ensemble des espaces économiques du SCOT, pour identifier le potentiel d'artificialisation existant ou en projet : les surfaces concernées représentent 170 ha environ. Ce stock peut paraître conséquent, mais il ne correspond pas à des surfaces commercialisables et recouvre plusieurs cas de figures : parcelles disponibles, espaces classés dans les documents d'urbanisme mais non aménagés. Ce constat mérite en outre d'être affiné par secteur :

- Au niveau de la Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération, les disponibilités ont été identifiées à environ 107 hectares, disponibilités à court ou long terme (non immédiate) recensées à l'appui du schéma de développement économique de l'EPCI. Ce potentiel foncier paraît suffisant au regard des rythmes de consommation passés, près de 90 hectares ayant été consommés en zones d'activités sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération entre 2007 et 2018.

L'identification de solutions diversifiées pour permettre l'accueil d'activités ces prochaines décennies représente un enjeu majeur au niveau de l'agglomération : identification de nouveaux sites mobilisables, mais également densification et renouvellement des zones existantes, dans une logique de maîtrise de la consommation d'espace et de l'étalement urbain.

- Au niveau des autres EPCI, les consommations passées sont nettement moins importantes, et la consommation d'espace pour l'économie tend à se faire davantage en-dehors des zones d'activités (développement diffus). Les surfaces disponibles ou en projet, identifiées dans les trois Communautés de Communes sont relativement élevées au regard des tendances passées, à hauteur de 64 ha.

Extrait du recensement des potentiels d'artificialisation réalisé dans le cadre du SCOT :



Les grandes zones d'activités et l'offre foncière associée se concentrent principalement sur des secteurs stratégiques à proximité des polarités et des axes de communication que sont l'autoroute A6 et la RCEA.

Les principales disponibilités identifiées sont situées sur des sites stratégiques qui ont été développés au niveau du pôle mâconnais, mais dont la commercialisation s'est accélérée ces dernières années : Europarc Sud Bourgogne, ZAC Mâcon Grand Sud. On retrouve, dans une moindre mesure, des disponibilités sur les sites économiques de Tournus et de Cluny, avec des superficies prévues dans les PLU(i) en cours d'élaboration (superficies intégrées dans le bilan des disponibilités).

Au niveau de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais, des surfaces ont également été identifiées dans les PLUi, avec en particulier un site de développement au niveau de la RCEA à Dompierre-les-Ormes (ZA des Prioles).

Bilan du recensement des potentiels d'artificialisation réalisé dans le cadre du SCOT :

EPCI	Polarité	Estimation des capacités foncières (en ha)		dont ZAE majeures
		sans artificialisation des sols	entraînant une artificialisation des sols	
CC Mâconnais Tournugeols	Tournus	1,5	10	Grande Condémine Pas Fleury ZI de la Gare Zone des Jons
	Lugny	0,5	1	Coifongette
	Viré-Fleurville	1,5	3,5	ZA Viré Fleurville
	Villages	0,5	2,5	ZA Lacrost ZA Préty
	TOTAL	4	17	

EPCI	Polarité	Estimation des capacités foncières (en ha)		dont ZAE majeures
		sans artificialisation des sols	entraînant une artificialisation des sols	
CC du Clunisois	Cluny	1,4	7,6	Quartier Saint Jacques Granges Neuves / ZA de la Gare Pré Saint Germain
	Salomay	1,1	2,8	ZA Salomay
	Jancy	0,2	4,2	Entrée sud
	La Guiche	0,0	2,7	Hameau Jarat
	TOTAL	2,8	17,3	

EPCI	Polarité	Estimation des capacités foncières (en ha)		dont ZAE majeures
		sans artificialisation des sols	entraînant une artificialisation des sols	
CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais	Matour	0,7	7,3	Hameau vers Pommey Les Bertelières
	Tramayes	0,0	1,8	Les Ecorces
	Dampierre les Ormes	0,7	8,6	Les Prioies ZA Chassigneux
	Pierreclous	0,0	1,6	Route de Tramayes
	Villages	0,0	11,0	Paré Gagné Chevannes ZA Montmelard
	TOTAL	1,3	30,2	

EPCI	Polarité	Estimation des capacités foncières (en ha)		dont ZAE majeures	
		sans artificialisation des sols	entraînant une artificialisation des sols		
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	Mâcon et sa couronne	12	82	Mâcon Loché	
				ZAC Grand Sud	
				ZI Sennecé / Mâcon Nord	
				ZI Stand	
					Europarc
					ZI Bruyères
					Espaces des Berthilliers
				Pré d'Enfer	
				Saugerales	
	La Chapelle de Guinchay	3	9	ZA RN6 / Pontanevaux Bessey	
				La Verchère-La Batle	
	Prissé - La Roche Vineuse	0,0	1	ZA du Verdier	
				Boisserole	
				Cave-Coop	
	Romanèche-Thorins	0,5	2	ZA Les Brasses	
	Villages	0,7	13	Pré Canard	
	TOTAL	14,2	107		

7.3 Des espaces d'activités qui présentent des enjeux de qualité à plusieurs niveaux

La question de l'aménagement des espaces d'activités mérite d'être abordée en termes quantitatifs mais également qualitatifs :

- L'aménagement des espaces d'activités économiques (industriels, artisanaux, commerciaux, ...) représente un enjeu paysager et urbain important. Bon nombre d'espaces d'activités sont localisées en périphérie des villes et des bourgs, en situation de forte visibilité (en entrées de villes, devant des silhouettes de villages, ...), et le long de grands axes, donc à la vue des personnes qui traversent le territoire.



L'insuffisance d'intégration paysagère des grands espaces d'activité pénalise

l'image du territoire et mérite une réflexion spécifique. En particulier sur les entrées d'agglomération de Mâcon qui s'étendent au nord jusqu'à Sancé mais surtout au sud sur plusieurs kilomètres jusqu'à Crêches-sur-Saône et de manière plus diffuse jusqu'à la Chapelle-de-Guinchay (le long de l'ex-RN6). Ces espaces sont particulièrement impactés par la présence des ZAE. Les entrées de certaines autres polarités comme Tournus ou Matour sont également relativement impactées par le développement des espaces d'activités.

- La qualité des espaces d'activités représente également un enjeu pour les entreprises, et les projets de création ou d'extension des ZAE doivent

prendre en compte des critères de qualité indispensables pour mieux répondre aux attentes des acteurs économiques.

En particulier, la bonne desserte routière des zones, la desserte en Très haut Débit (THD), et la proximité des pôles d'activité et réseaux d'entreprises existants représentent des critères fondamentaux sur lesquels travailler pour localiser au mieux les projets. La qualité interne des zones (aménagements) et leur accessibilité par les différents modes de déplacements représente également des enjeux, qui conditionnent le cadre de travail des salariés.

- Enfin, il faut souligner que les espaces d'activités présentent, à l'échelle du SCOT, une densité moyenne, voire parfois faible, et que leur densification représente un potentiel non négligeable de réduction de la consommation d'espace. L'espace occupé par les ZAE est bien souvent conséquent en comparaison de l'emploi présent dans les zones. La plupart des ZAE d'échelle SCOT accueillent une densité d'emplois à l'hectare inférieure à 30 emplois.

Des réflexions peuvent être développées avec les entreprises pour améliorer l'efficacité foncière des projets de zones d'activités, en travaillant en particulier sur la mutualisation de certains espaces fonctionnels (stationnements, zones de stockage, réserves foncières,...).

D'une manière générale, l'aménagement « sur mesure » des ZAE en fonction des projets d'implantation permet de mieux optimiser l'espace par rapport à un découpage parcellaire classique. Cette méthode permet, en outre, de mieux répondre aux besoins des entreprises qui s'implantent.

7.4 Des enjeux de renouvellement des zones vieillissantes, et de développement de l'immobilier d'entreprise

Le développement de l'offre foncière ne constitue qu'un des nombreux volets des politiques d'aménagement économique, et ne suffit pas à répondre aux besoins des entreprises locales.

Des réflexions d'aménagement nécessitent d'être approfondies en parallèle sur les points suivants :

- L'évolution des ZAE existantes représente un enjeu, en particulier pour les ZAE vieillissantes qui présentent des problèmes de gestion pour les entreprises en place (déficit d'image, cadre de travail peu attrayant, bâtiments énergivores, ...). L'amélioration des zones existantes représentera un enjeu fort au niveau de la Communauté d'Agglomération (zones industrielles, zones commerciales), mais également au niveau des pôles secondaires de Tournus et de Cluny. Les collectivités ont déjà engagé des politiques de renouvellement et de densification des zones, en particulier au niveau de la ZI sud de Mâcon (développement de la cité de l'entreprise) et au niveau du pôle de Tournus (projet du Pas Fleury, reconversion d'ancien site industriel).
- Le retraitement de sites industriels délaissés représente également une question importante, avec quelques friches recensées, comme l'ancien port de Mâcon (darse nord), ou le site REXAM à Tournus. Des projets sont envisagés par les collectivités pour le renouvellement de ces sites.



Le développement de l'immobilier d'entreprises pourra également faire l'objet de réflexions spécifiques :

- Le développement de l'offre tertiaire (bureaux) représente un sujet important à avoir à l'esprit, en particulier à Mâcon, qui accueille déjà des locaux et des projets. Le développement de projets au niveau de la centralité ou du pôle gare pourra représenter une opportunité pour accueillir des entreprises, en valorisant les connexions ferrées de qualité avec la métropole lyonnaise.
- L'offre de pépinières d'entreprises et/ou d'incubateurs peut représenter une opportunité, avec des équipements présents aujourd'hui à Mâcon et à Tournus. Des modèles adaptés peuvent également exister en milieu rural, avec par exemple des hôtels artisanaux qui permettent d'accueillir des TPE en développement.
- En milieu urbain comme en milieu rural, le développement d'espaces de coworking représente également un enjeu à avoir à l'esprit. Le développement de l'accès Très Haut Débit sur tout le territoire qui est en train d'être réalisé va bouleverser les pratiques en matière d'habitat, et l'accueil de petites entreprises en milieu rural pourrait se développer, dans une certaine mesure.



Les sites suivants ont été identifiés comme présentant des besoins de renouvellement, ou des capacités de densification :

- ZI du Stand, ZA Mâcon Nord et ZA Mâcon-Loché à Mâcon
- ZA Grand-Sud à Mâcon
- ZA des Berthilliers à Charnay-lès-Mâcon
- ZI des Bruyères à Mâcon
- ZA Grande Condemine et ZA Pas-Fleury à Tournus
- ZA Les Prioles et ZA Chassigneux à Dompierre-les-Ormes

En outre, on retrouve les friches suivantes identifiées dans les atlas nationaux ou directement par les EPCI dans le cadre d'une consultation dédiée réalisée dans le cadre du SCOT :

	Friches identifiées par le SCOT
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> • La Friche Saône Digitale autour de l'ancienne darse nord à Mâcon • Une friche rue Thimonnier (lauréate de dispositif Front Friche) à Mâcon • L'ancienne station de carburant, rue du Vallon – carrefour Marbé à Mâcon • L'ancienne concession du Grand Filan à Romanèche-Thorins • L'ancienne station Avia le long de la RD606 à la Chapelle-de-Guinchay • Un local au 32 rue des Flandines à Mâcon
CC du Mâconnais Tournugeois	<ul style="list-style-type: none"> • L'ancien site Rexam, quai Georges Bardin à Tournus • Un site vacant dans la ZA de la Grande Condemine, rue Georges Mazoyer à Tournus
CC du Clunisois	<ul style="list-style-type: none"> • L'ancien sanatorium à Bergesserin
CC Saint-Cyr-Mère-Boitier	<ul style="list-style-type: none"> • Une friche à Pierreclos • Une fliche en centre-bourg de Dompierre-les-Ormes • L'ancien hôtel-restaurant dans la ZI les Prioles à Dompierre-les-Ormes



8. Synthèse des enjeux économiques

Si le SCOT ne constitue pas un programme de développement économique, il peut intégrer des objectifs et des orientations pour faciliter ce développement, par la mise en place de politiques d'aménagement.

Plusieurs enjeux d'aménagement liés au développement économique ressortent du diagnostic.

Des enjeux de valorisation des spécificités économiques du territoire

Le SCOT est l'occasion d'affirmer les grands principes de la stratégie économique du territoire, avec une approche prospective. Les spécificités suivantes méritent d'être valorisées et questionnées dans le cadre du PADD :

- Le territoire présente un **positionnement stratégique, sur l'axe historique du Val de Saône, avec une relative proximité de la métropole lyonnaise**, et au croisement avec l'infrastructure Centre Europe Atlantique, en cours d'amélioration. Des objectifs de développement peuvent être affirmés au regard de ce positionnement (accueil d'activités exogènes), en différenciant les opportunités et les plus-values par filière : industrie, tertiaire, logistique...
- **Les pôles d'emplois locaux sont relativement importants**, notamment Mâcon, Cluny, Tournus. Ces pôles, dont la vitalité conditionne l'avenir du territoire, méritent d'être confortés, en veillant à répondre aux besoins d'aménagement des entreprises, qui y sont implantées (grandes entreprises, PME, tissus de TPE).
- **Le maintien et le développement de l'économie rurale représente une question centrale** également, pour éviter la déprise économique et la résidentialisation des secteurs les plus enclavés (l'ouest du territoire notamment). L'agriculture, l'artisanat, les services à la personne, sont autant d'activités présentes en milieu rural, qu'il convient de conforter, tout en exploitant les pistes de réflexion pour développer de nouvelles

formes d'économie (filières courtes, télétravail et coworking avec l'arrivée du haut débit...).

- Enfin, **le poids important et croissant de l'économie présentielle (liée à l'accueil de résidents, mais également au tourisme) doit être pris en compte**. Ce pan de l'économie représente la première économie du PETR en matière d'emplois, accueillant 2/3 des emplois sur place en 2015. Son développement à long terme soulève des questions d'aménagement différentes : protection des paysages et de l'environnement (cadre de vie et de découverte), organisation de l'offre de services, de son accessibilité, facilitation des mobilités pour les habitants et les visiteurs.

Des enjeux liés à l'aménagement des espaces économiques

L'aménagement des espaces économiques représente une question centrale dans le SCOT. Il s'agit, par des politiques d'aménagement adaptées, de répondre aux besoins des entreprises pour les prochaines années, tout en maîtrisant l'impact du développement sur le territoire (consommation d'espace, impacts paysagers...).

Le diagnostic a mis en évidence des tendances d'implantation non négligeables (55 000 m² de surfaces de plancher implantés par an, 14,5 hectares consommés par an entre 2007 et 2018, hors agriculture). Les besoins d'accueil sont principalement localisés au niveau des pôles d'emplois (Mâcon, Cluny, Tournus), sur l'axe du Val de Saône de Viré/Fleurville à Romanèche-Thorins, et dans les bourgs ruraux dans une moindre mesure.

En particulier dans ces secteurs, **le SCOT devra proposer une stratégie d'accueil des entreprises claire et suffisante** pour les prochaines années, en intégrant certaines inflexions nécessaires des politiques d'aménagement :

- **Le développement des politiques de renouvellement et de densification des espaces économiques existants est un sujet fondamental**, afin d'éviter la perte d'attractivité des espaces vieillissants et d'éviter la consommation d'espaces. Certains espaces économiques dégradés ou

sites ponctuels (friches) pourront changer de destination, pour accueillir du logement par exemple, ou être « désartificialisés ».

- **Les espaces économiques méritent d'être améliorés qualitativement**, car ils présentent une qualité paysagère et urbaine médiocre : formes architecturales banalisées, déficit d'intégration paysagère et de cohérence des implantations, traitement « routier » ne permettant pas la diversité des modes de déplacements. Ce sujet doit être appréhendé à la fois sous l'angle paysager / touristique, mais également du point de vue des entreprises, qui pratiquent ces espaces (cadre de travail).
- Au-delà de la **dimension paysagère et urbaine**, les espaces économiques mériteront d'être optimisés (pour les créations et les modernisations) d'un **point de vue environnemental et énergétique** (production d'énergie in situ par exemple).
- **L'offre peut également être optimisée en termes de réponse aux attentes des entreprises** : promotion des implantations « sur mesure » plutôt qu'un découpage parcellaire préalable à la commercialisation, développement de l'immobilier économique, des services aux entreprises, du « Très Haut Débit »,...

Les politiques d'aménagement économique devront être pensées en prenant en compte les différents contextes, en différenciant en particulier le pôle mâconnais (enjeux qualitatifs très forts, questions de renouvellement / densification très présentes, capacités foncières somme toute limitées), les pôles de Cluny et de Tournus, les bourgs ruraux, les villages.

Des enjeux d'aménagement touristique à prendre en compte

Le territoire accueille une économie touristique non négligeable, qui pose des questions d'aménagement spécifiques.

En premier lieu, **la question de la protection des paysages et des patrimoines représente un enjeu majeur** dans le cadre du SCOT, qui doit permettre de **raisonner à long terme sur ces questions**. Le développement urbain des dernières décennies, souvent effectué en privilégiant la facilité (foncière,

opérationnelle, financière...) à la qualité, a très clairement impacté la qualité des paysages, en particulier dans les secteurs les plus sous pression : Val de Saône, Coteaux du Mâconnais. Cette dégradation questionne l'attractivité à long terme du territoire pour les habitants comme pour les visiteurs.

Le SCOT pourra également **proposer une stratégie en matière d'aménagement des sites et d'itinérances touristiques**. Les besoins identifiés à ce niveau sont plutôt modestes : l'aménagement des sites se fait progressivement et de manière plutôt qualitative, et l'aménagement des itinérances fait l'objet d'une programmation relativement précise à l'échelle départementale, qui pourra être retranscrite dans le SCOT.

La question de l'organisation des mobilités touristiques pourra faire l'objet de réflexions dédiées, car la mise en réseau des sites et des produits à l'échelle du PETR reste un enjeu de développement touristique important (lier œnotourisme, tourisme vert, tourisme culturel et patrimonial, tourisme fluvial...). Les outils de mobilités entre les principaux sites restent peu développés en dehors des tours opérateurs et de la voiture individuelle.

Enfin, des **enjeux d'optimisation de l'offre d'hébergement touristique** ont été relevés dans le diagnostic et pourront faire l'objet de réflexions : amélioration qualitative de l'offre hôtelière, développement des hébergements ruraux, valorisation des résidences secondaires, notamment dans la partie ouest du SCOT.

Des enjeux agricoles et viticoles à intégrer dans les réflexions

Le diagnostic a permis de mettre en exergue différents enjeux d'aménagement liés à l'économie agricole et viticole, qui représente une économie productive conséquente (création de richesses), même si elle est moins représentée en termes d'emplois.

En premier lieu, le SCOT doit permettre de fixer des objectifs de limitation de la consommation d'espaces agricoles et viticoles sur le territoire. Entre 2007 et 2018, c'est 50 hectares qui ont été consommés chaque année, avec des secteurs particulièrement fragiles comme le Val de Saône et les Coteaux du Mâconnais.

L'étalement urbain dans ces secteurs a non seulement consommé de l'espace, mais il complexifie également le fonctionnement des exploitations : difficultés de circulation des engins, morcellement des espaces cultivés sous l'effet des extensions linéaires et du mitage, croissance des conflits d'usage du fait de la proximité des habitations avec les espaces cultivés. Les choix du SCOT en matière résidentielle notamment peuvent permettre de maîtriser ces phénomènes pour préserver les conditions d'exploitation.

Le diagnostic a également mis en évidence des enjeux liés à l'évolution des filières agricoles sur le territoire. Certains enjeux d'aménagement pourront être explorés à ce titre :

- La **question de la protection et de la valorisation des espaces disposant de signes de qualité** : AOC viticoles, AOP, parcelles labellisées (Agriculture Biologique en particulier).
- La **question de la protection des espaces productifs « périurbains »**, au niveau de l'agglomération mâconnaise mais également sur des pôles plus petits comme Tournus et Cluny. Ces questions mériteront d'être posées en lien avec le SCOT Bresse Val de Saône, en particulier pour l'agglomération mâconnaise, les communes de la rive gauche accueillant des productions spécialisées conséquentes.

- La question de **l'accueil des outils et équipements de transformation et de commercialisation**, en lien avec le développement des filières courtes.

D'une manière plus générale, le diagnostic a mis en évidence des besoins liés à **l'accueil des bâtiments de production et de transformation sur le territoire**, l'agriculture étant le premier poste en matière de surfaces de locaux économiques implantés entre 2007 et 2016 (données SITADEL). Le SCOT est l'occasion de **préciser les conditions d'implantation des nouveaux bâtiments**, en différenciant les filières, et en veillant à la bonne intégration de ces bâtiments sur le territoire (limitation des conflits d'usage, intégration paysagère).

Enfin, le territoire accueille un potentiel de développement lié aux activités forestières, ces activités étant développées inégalement entre les différents secteurs du PETR, en dépit d'une ressource relativement abondante. Les **besoins d'aménagement liés au développement de la filière bois** (exploitation, logistique, transformation, valorisation énergétique) mériteront d'être anticipés dans le SCOT.

EPCI	Enjeux « territorialisés »
Clunisois	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter les grands employeurs (administrations & ENSAM à Cluny, centre hospitalier de la Guiche, Oxxo, Massilly) - Valoriser les sites touristiques, améliorer leur accessibilité et leur mise en réseau, valoriser l'artisanat d'art - Maîtriser la résidentialisation du territoire - Conforter les filières d'élevage qui connaissent des difficultés structurelles importantes - Développer la filière bois
Saint Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter les grands employeurs (Palmi d'Or, Salaisons du Mâconnais) - Préciser les projets d'aménagement économique sur l'axe de la RCEA - Maîtriser la résidentialisation du territoire - Conforter les filières d'élevage et développer la filière bois - Développer les itinérances touristiques, et la valorisation du tourisme vert
Mâconnais Tournugeois	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les sites touristiques et les connexions (voie bleue, chemin des moines...) pour la mise en réseau - Accompagner le dynamisme de l'économie viticole - Maîtriser les consommations d'espaces agricoles - Conforter les acteurs industriels (Tournus Equipement, Tefal, Valspar, Albea...) - Conforter les grands employeurs publics
Mâconnais Beaujolais Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter les grands employeurs : administrations, logistique, industries - Accompagner le dynamisme de l'économie viticole, en faisant le lien avec les politiques touristiques - Maîtriser les consommations importantes d'espaces agricoles - Relever les enjeux d'aménagement économiques : répondre à la demande, renouveler les zones vieillissantes, améliorer la qualité des espaces économiques

Troisième Partie : **Diagnostic Paysager et Urbain**

1. Armature et fondement des paysages

1.1 Des paysages façonnés par l'eau et les reliefs

L'armature paysagère du Pays Mâconnais Sud Bourgogne est étroitement liée aux reliefs et à l'eau.

Trois cours d'eau majeurs traversent le territoire et entaillent ses reliefs : la Saône (à l'Est), la Grosne et la Guye (à l'Ouest).

En s'étendant du Nord au Sud depuis l'église Saint-Martin de Laives à Beaujeu, les monts du Mâconnais marquent une limite géographique forte et séparent le territoire en deux espaces bien distincts avec, à l'Est, la côte viticole mâconnaise et la plaine de Saône, et à l'Ouest : les vallées bocagères de la Grosne et de la Guye.

À l'extrémité Sud et Ouest, les hauteurs boisées du Haut brionnais encadrent les vues et les perceptions du paysage depuis les fonds de vallées.

Ces reliefs et cours d'eau constituent des vallées, collines, coteaux et plaines, offrant des perceptions paysagères multiples et créant des ambiances paysagères contrastées.



1.2 Des modes d'occupation des sols variés

1.2.1 Des identités naturelles et agricoles très marquées selon les secteurs géographiques

A l'échelle du Pays Mâconnais Sud Bourgogne, la qualité des paysages tient à la diversité des modes d'occupations des sols, qui est très marquée selon les secteurs géographiques. Dans la partie Ouest du territoire (Vallées du clunisois, Haut brionnais, charolais) le bocage et la forêt prédominent. Sur la Côte mâconnaise, la vigne s'invite sur les coteaux les mieux exposés et laisse place à de la polyculture en fond de vallée. Dans le val de Saône, enfin, les paysages sont marqués par une alternance de cultures, de peupleraies, de prairies et de bosquets.



Paysages bocagers à Trambly.



Paysage horizontal de grande culture à la sortie de Viré.



Patchwork paysager à Grevilly.



Coteaux viticoles proche de Solutré-Pouilly.



Plaine agricole de la Bresse à la sortie de Préty.

1.2.2 Une diversité des paysages liée au petit patrimoine végétal et urbain

Plus localement, la diversité des paysages tient à la présence d'un petit patrimoine végétal et paysager. Par leur verticalité les arbres isolés ou les alignements d'arbres le long des routes structurent les paysages agricoles et viticoles et offrent de beaux cadrages sur le paysage ou le patrimoine en dirigeant notre vision. L'horizontalité des haies bocagères accompagne et accentue le contour des reliefs et lui apporte un cadencement.



Arbres isolés.



Arbre isolé et murger (Martailly-lès-Brancion).



Alignements d'arbres.



Haies bocagères.

Les châteaux, les églises, ou encore les silhouettes urbaines des villages et des hameaux historiques implantés en balcon ou en éperon sur une colline ou un coteau constituent également des repères visuels dans le paysage.



La Chapelle-sous-Brancion : un repère paysager de la vallée du Grison.



Château de Berzé.



Matour.



Notre-Dame de la Vineuse en promontoire sur son coteau.

2. Les paysages perçus

Dans ce territoire les perceptions et les ambiances paysagères sont multiples, avec :

- **des paysages intimes et resserrés** (vue courte et moyenne portée) depuis les fonds de vallées encaissées de la Grosne ou du Haut Brionnais et les sillons viticoles du mâconnais,
- **des paysages ouverts** (vue moyenne ou longue portée) depuis un plateau (plateau de la Guiche), les vallées ouvertes de la Guye, les terrasses mâconnaises ou encore les monts ou les crêtes (mont Saint-Romain, par exemple).

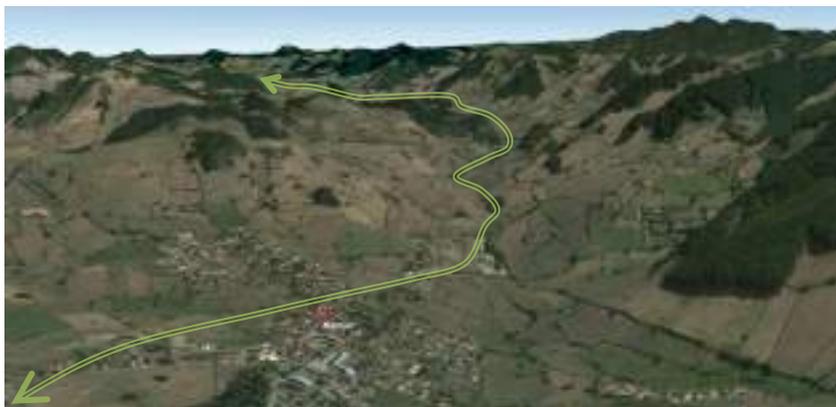
En mettant en scène le paysage et son patrimoine urbain (silhouettes urbaines, repères patrimoniaux), naturel ou agricole, ces espaces de covisibilité paysagère participent à l'attractivité du territoire et à sa compréhension.

Dans ce contexte, le développement urbain des villages et des bourgs doit considérer les sensibilités et les qualités paysagères des sites dans lesquels ils s'inscrivent, à l'exemple du Haut Brionnais, marqué par une dispersion historique et des contraintes topographiques ou encore des coteaux viticoles du Sud Mâconnais caractérisés par de nombreux échanges visuels entre les villages et des vues longues portées sur la Saône.

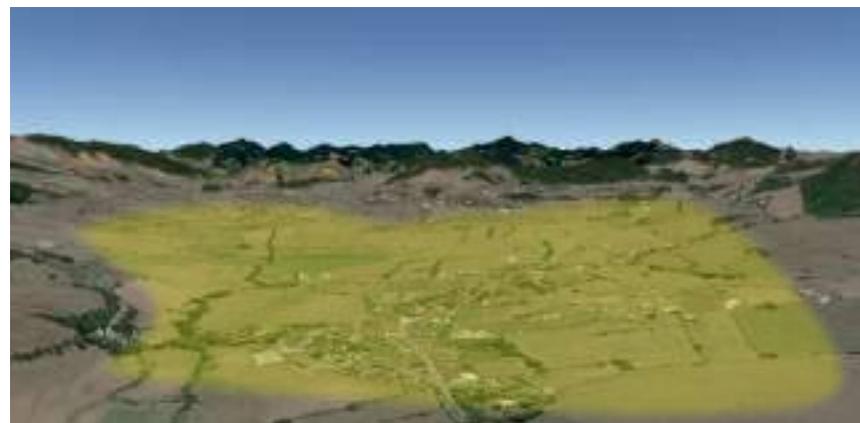
Une attention particulière doit également être portée sur les paysages perçus depuis les infrastructures de transport majeur (RCEA, D983, D14, D906, D22, D987), les entrées de villes ou d'agglomération ou les itinéraires de découverte touristique. Ces zones de passage stratégiques sont généralement soumises à une plus forte pression urbaine et véhiculent l'« image » du territoire.

De plus, les villes de Tournus, Cluny, Mâcon et Charnay-lès-Mâcon constituent des portes d'entrée stratégiques. Elles en sont le reflet et doivent donc être au niveau de sa valeur.





Vallée « encaissée » de la Grosne depuis Matour (Haut brionnais) (source : Google Earth).



Vallée ouverte de la Guye depuis Joncy avec en arrière fond la ligne de crêtes des reliefs du Haut Charolais (Vallée de la Guye) (source : Google Earth).



Vue plongeante sur la vallée habitée de la Noue depuis les hauteurs de Dompierre-les-Ormes (Haut brionnais), (source : Google Earth).



Vue lointaine depuis le belvédère de l'Eglise St-Jean-Baptiste à Burgy (Bas mâconnais).

3. Des entités paysagères bien marquées

Marqué par la diversité de ses paysages, le territoire se décompose en 5 grandes entités paysagères, avec d'Ouest en Est : le charolais, le Haut Brionnais, les vallées du Clunisois, la Côte mâconnaise et enfin la Saône mâconnaise.

3.1 La Saône mâconnaise

La Saône mâconnaise est une vallée alluviale étroite, enserrée entre la Saône et les terrasses mâconnaises.

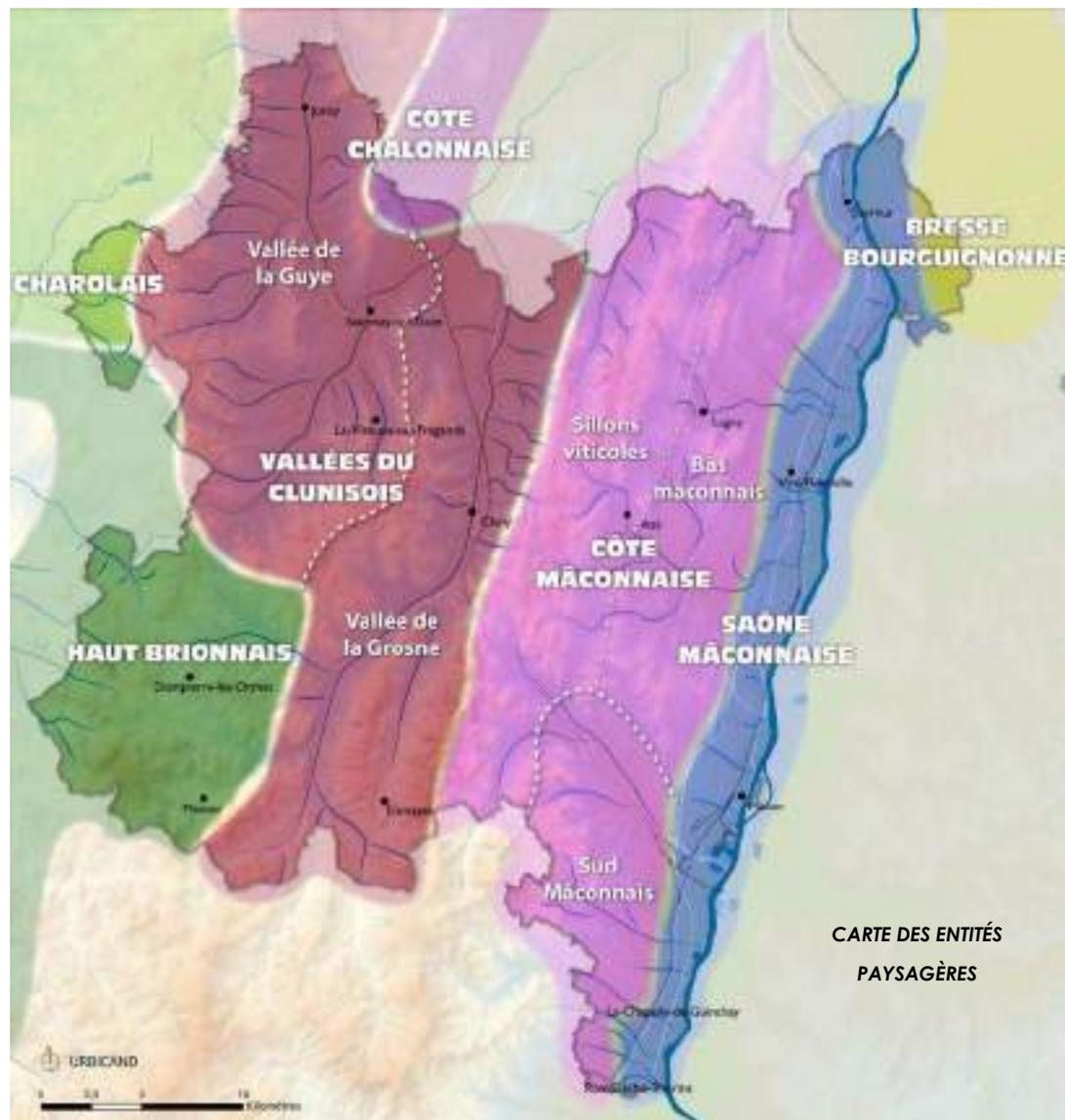
Alimentée par de nombreux affluents, qui se jettent dans la Saône, cette entité se caractérise par de grandes prairies et cultures inondables.

Les cours d'eau (et notamment la Saône) sont peu visibles dans le paysage et ne se perçoivent que lorsque l'on s'approche au plus près de l'eau (depuis un pont, une halte fluviale, la voie bleue ou encore depuis les quais ou les ports de Tournus et Mâcon).

Marqués par une faible altimétrie, ces paysages de plaine sont agrémentés par des bosquets, des ripisylves le long des cours d'eau ou de peupleraies.

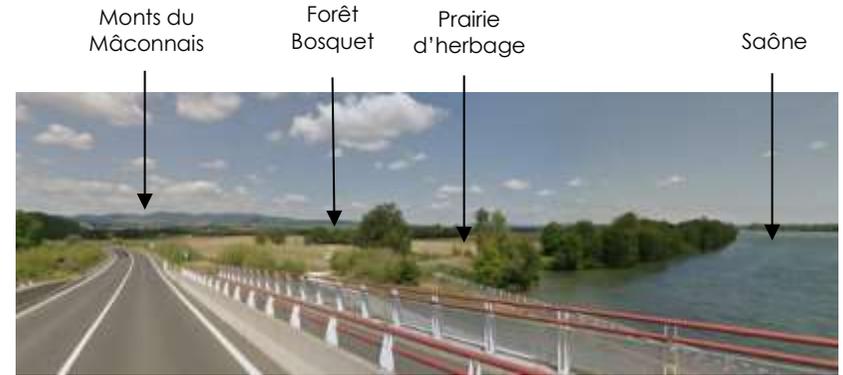
Dans ce secteur, les monts du Mâconnais viennent encadrer les vues et les perceptions du paysage depuis le fond de vallée. À l'inverse, la Saône mâconnaise est perceptible depuis les terrasses des monts du Mâconnais.

Enfin, en concentrant l'urbanisation et les infrastructures majeures du territoire (nombreux villages, ville de Tournus et de Mâcon, A6, D906, voie ferrée Paris-Lyon-Marseille), elle prend la forme de vallée urbanisée où se concentrent de forts enjeux urbains (tendance à l'étalement urbain, notamment).

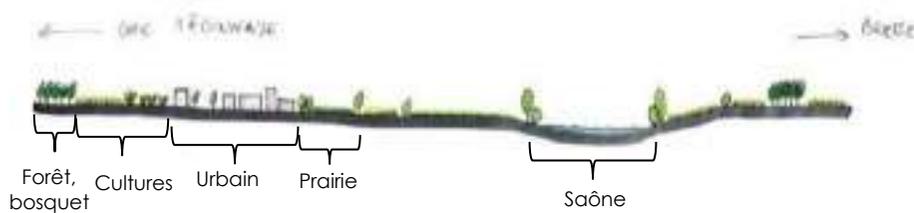




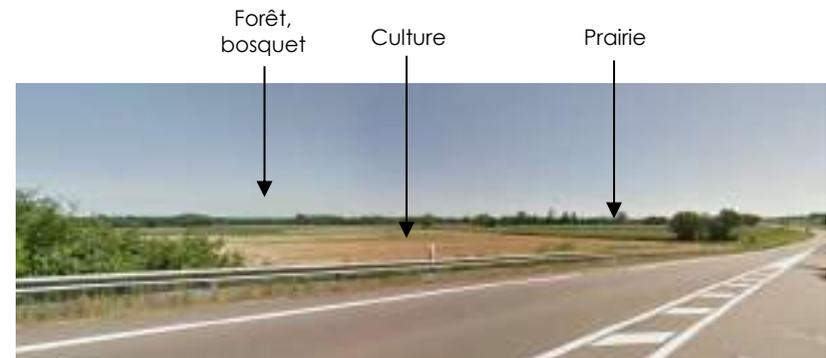
Source : Atlas des paysages 71.



Vue depuis le pont de Crèches-sur-Saône (source : Google Maps).



Coupe illustrant l'organisation paysagère de la Saône mâconnaise (Source : URBICAND).



Vue depuis D906 à hauteur d'Uchizy (source : Google Maps).

3.2 La Côte mâconnaise

La Côte mâconnaise est une entité paysagère formée par un ensemble de monts qui plongent de 550 à 250 m vers la Saône.

Elle se caractérise par des crêtes boisées et des paysages de collines et de vallées offrant une grande variété de faciès.

Des cours d'eau parallèles aux reliefs l'entaillent transversalement pour se jeter dans la Saône. Malgré leur rôle dans la structuration des paysages et l'écoulement de l'eau, ces cours d'eau ne dominent pas le paysage, ils se cachent derrière leurs ripisylves.

Dans ce secteur paysager, l'habitat est groupé en villages ou hameaux au plus près de la ressource viticole.

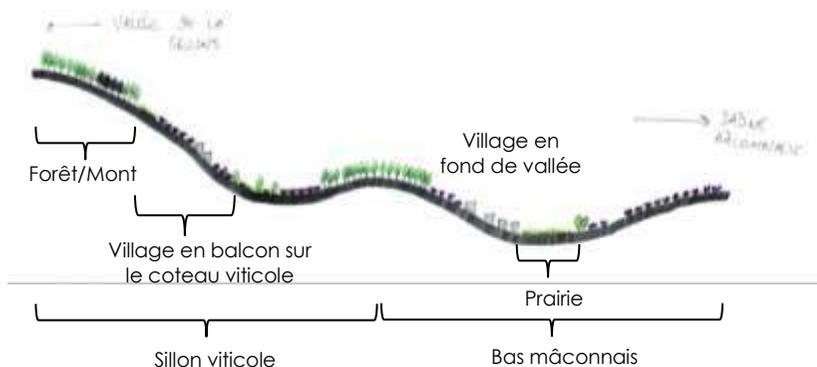
Avec son organisation étagée des terroirs, la Côte mâconnaise se décompose en trois sous-entités paysagères avec, au Nord, les sillons viticoles et le Bas Mâconnais, et au Sud, le Sud Mâconnais.

Le sillon viticole – Bas Mâconnais

Au centre, le sillon viticole forme une vallée fermée, coincée entre des crêtes boisées. La vigne prédomine sur les pentes évasées et ensoleillées. Les prairies, les cultures et parfois le bocage occupent les fonds de vallée.

A l'Ouest, le Bas Mâconnais se caractérise par des paysages de collines renfermées sur elles-mêmes ou ouvertes sur la vallée de la Saône. Les vignes s'étagent en damier sur les pentes douces les mieux exposées.

Il existe de fortes covisibilités et de larges vues depuis les terrasses de la Saône et le chaînon de monts les plus à l'Est en balcon sur la Saône.



Coupe illustrant l'organisation paysagère de la Côte mâconnaise

(Source : URBICAND).



Paysages agricoles du Bas mâconnais à Laizé (entre vignes, culture et élevage).



Viré : une échappée visuelle sur le Val de Saône et la Bresse.

Le Sud Mâconnais

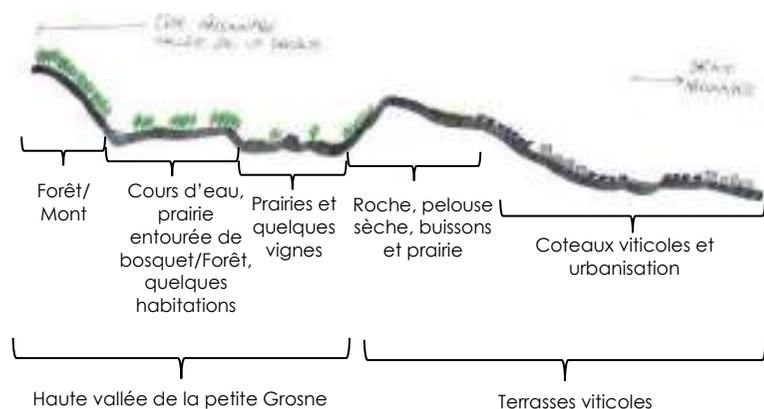
Dans le Sud Mâconnais les paysages sont marqués par des reliefs fracturés, de monts, d'escarpements rocheux et de falaises (à l'exemple du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson).

Dans ce secteur perturbé géographiquement on distinguera deux sous-secteurs paysagers avec : la haute vallée de la petite Grosne, les terrasses viticoles du Mâconnais et du Beaujolais.

Creusée par le passage de l'eau, la haute vallée de la petite Grosne entaille le relief jusqu'à Bussières. Aux ambiances montagnardes (dénivelé, versants raides), ce secteur se caractérise par une forte présence de la forêt, de bocage (en fond de vallée) et de vigne lorsqu'on se rapproche de la RCEA.

Sur les terrasses viticoles, les sommets des éperons rocheux sont boisés et couverts de pelouses calcaires. Le reste du paysage est marqué par l'omniprésence de la vigne qui relie les villages entre eux. Les paysages sont structurés à l'Ouest par les reliefs du Haut Charolais qui se dessinent au loin et se tournent naturellement à l'Est en direction de la vallée de la Saône.

Malgré ses qualités paysagères reconnues en raison de sa proximité avec Mâcon, on observe une tendance à l'étalement urbain, qui tend à fragmenter et miter durablement les paysages.



Coupe illustrant l'organisation paysagère du Sud Mâconnais

(Source : URBICAND).



Vue sur Solutré-Pouilly et la Saône mâconnaise.



Vue sur la Roche et le village de Vergisson, ainsi qu'en arrière-plan les monts.

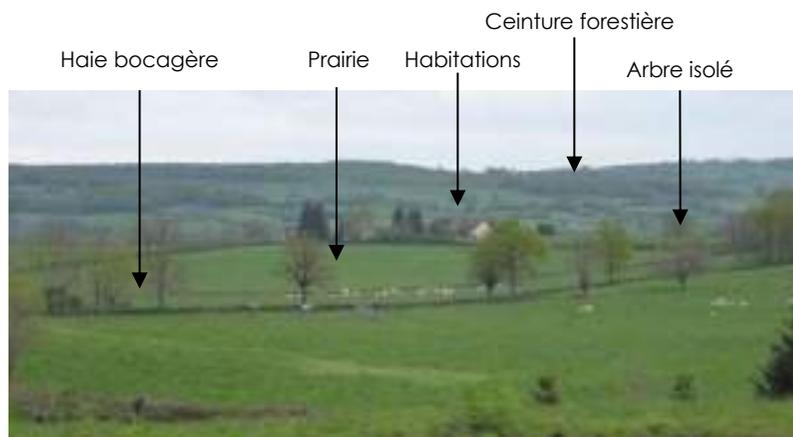


Vue sur le village de St-Symphorien-d'Ancelles avec en arrière fond les monts.

Le couloir bocager de Joncy à Saint-Martin de Salencey forme un ensemble paysager continu, encadré, à l'Ouest, par les reliefs du Haut Charolais et, à l'Est, par un chaînon de petits monts structurés au niveau du bois de Sailly. Cette situation géographique crée une unité paysagère et un effet de couloir.

Dans ce secteur, les villages et les hameaux, au caractère plutôt groupé, s'organisent en fond de vallée, le long ou à proximité de la D983 ou en balcon sur une petite colline.

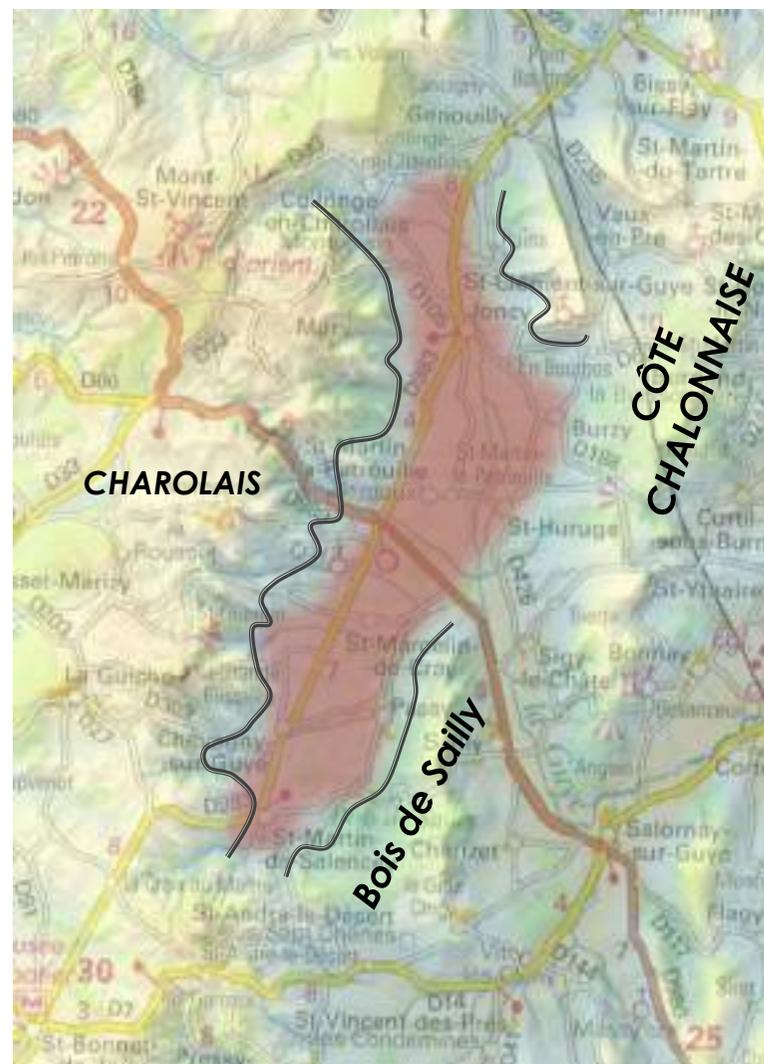
Les vues moyennes ou longues portées sur les paysages bocagers et les espaces habités (écarts, villages) sont nombreuses (covisibilités paysagères), ce qui confère au secteur des qualités paysagères certaines, mais aussi des sensibilités.



Aux alentours de St-Martin-la-Patrouille.



Paysages bocagers aux alentours de Chevagny-sur-Guye.



Source : Carte réalisée à partir des données de Géoportail – URBICAND.

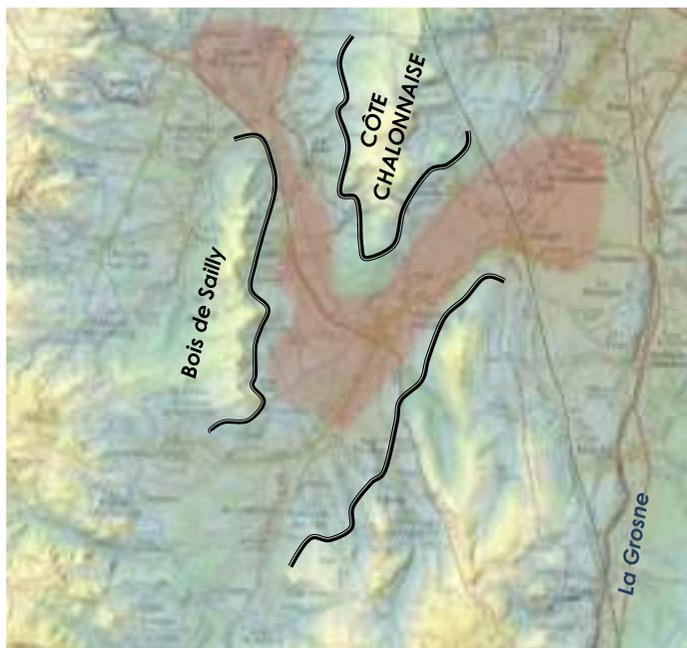
La **vallée de la Guye** est un secteur paysager façonné par le passage de la Guye et de deux affluents (la Gande et le Clapier), qui entaillent le relief pour former un chaînon continu de monts et de collines, avec, au Nord, l'extrémité

Sud de la Côte chalonnaise, à l'Ouest, le Bois de Sully, et à l'Est le Bois des Brûlés.

La vallée de la Guye sinue tant bien que mal entre ces reliefs, qui forment une sorte de goulot d'étranglement.

Les villages et les hameaux profitent d'une accessibilité directe à l'eau (implantation en fond de vallée) ou dominent la vallée (implantation en éperon sur les versants des reliefs).

Les covisibilités paysagères et les échanges visuels entre les villages et les hameaux sont nombreux (entre Sigy-le-Châtel et Sully, par exemple).



Source : Carte réalisée à partir des données de Géoportail - URBICAND.

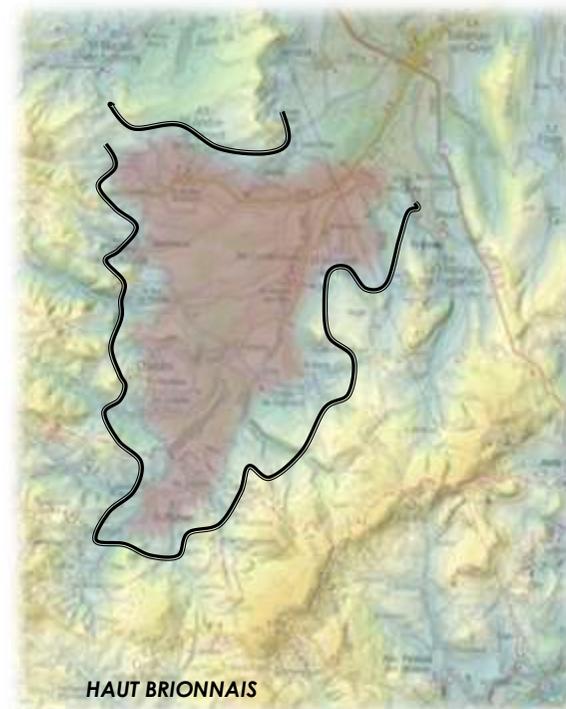
La vallée de la Gande est une vallée ouverte structurée par le passage de la Gande et de ses affluents.

Organisés d'Ouest en Est, les paysages suivent le sens d'écoulement de l'eau (implantation des routes, des hameaux et des villages), et une succession de

collines, de vallons humides aux versants plus ou moins escarpés se succèdent.

Les contours de ce secteur sont formés par les contreforts du Haut Brionnais et les versants de la vallée de la Grosne (forêt domaniale des Trois Monts, Bois des Brosses), qui forment un arrière-plan paysager.

Sur la partie Est, l'habitat est plus dispersé (écarts) que sur la partie Ouest (villages). Les villages et les hameaux sont généralement implantés à l'écart des cours d'eau (en éperon ou en balcon) et dominent le paysage.



Source : Carte réalisée à partir des données de Géoportail - URBICAND.

La Vallée de la Grosne

La vallée de la Grosne est une vallée structurante qui traverse le territoire du Nord au Sud.

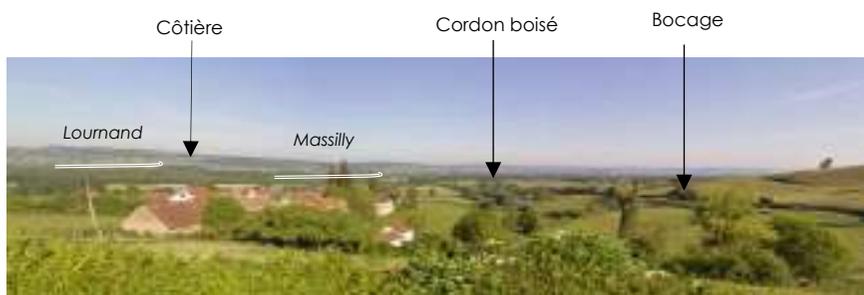
Elle se caractérise par un fond de vallée relativement plat, occupé par des prairies bocagères et des cultures. Les versants et les crêtes sont généralement boisés.

Du Nord au Sud, le profil de la Grosne évolue. Dans sa partie Nord, les paysages prennent la forme d'un grand couloir semi-bocager. Celui-ci s'organise d'Ouest en Est avec :

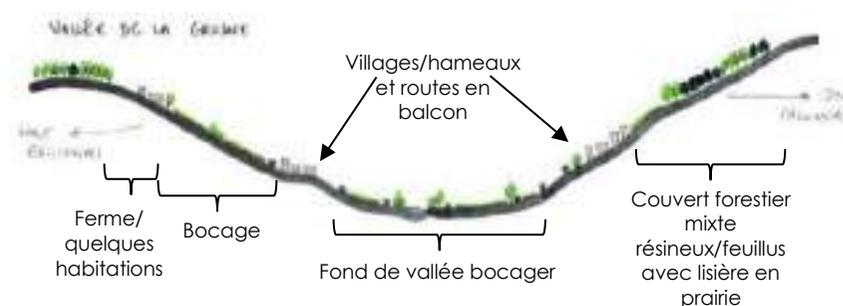
- une côtière continue de Taizé à Cluny,
- un vallon semi-bocager accueillant en son sein la Grosne, la D981 et la voie ferrée,
- un cordon boisé continu (forêt de la Grosne)
- et les versants occidentaux de la Côte mâconnaise.

Dans ce secteur l'habitat se structure autour de villages denses (Cluny, Massilly, Taizé, Ameugny, Lourmand) ou dans le bourg de la cité-Abbaye de Cluny, et quelques hameaux ou petits villages s'installent sur les versants de la côtière ou de la Côte mâconnaise.

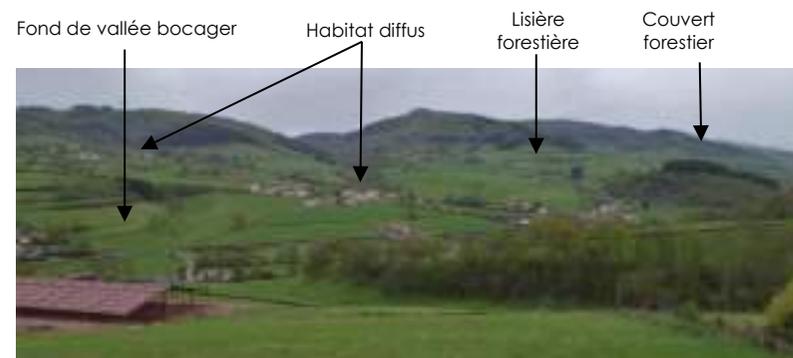
Dans sa partie Sud, au niveau de Sainte-Cécile et du passage de la RCEA, la vallée de la Grosne se divise en deux vallées encaissées (vallée de la Grosne et vallée du Valouzin), au relief plus marqué et aux ambiances montagnardes. Dans ce secteur l'habitat se disperse sur les versants des cours d'eau.



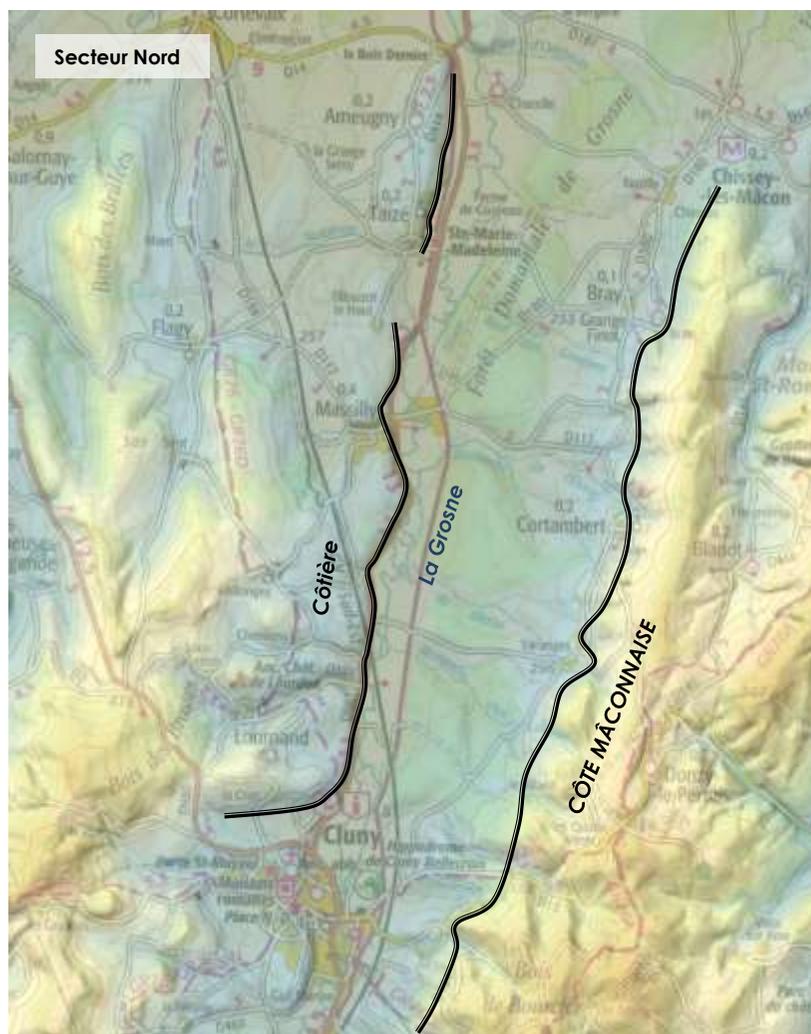
Depuis les hauteurs de Cortambert situé sur le versant occidental de la Côte mâconnaise et offrant un belvédère sur la vallée de la Grosne.



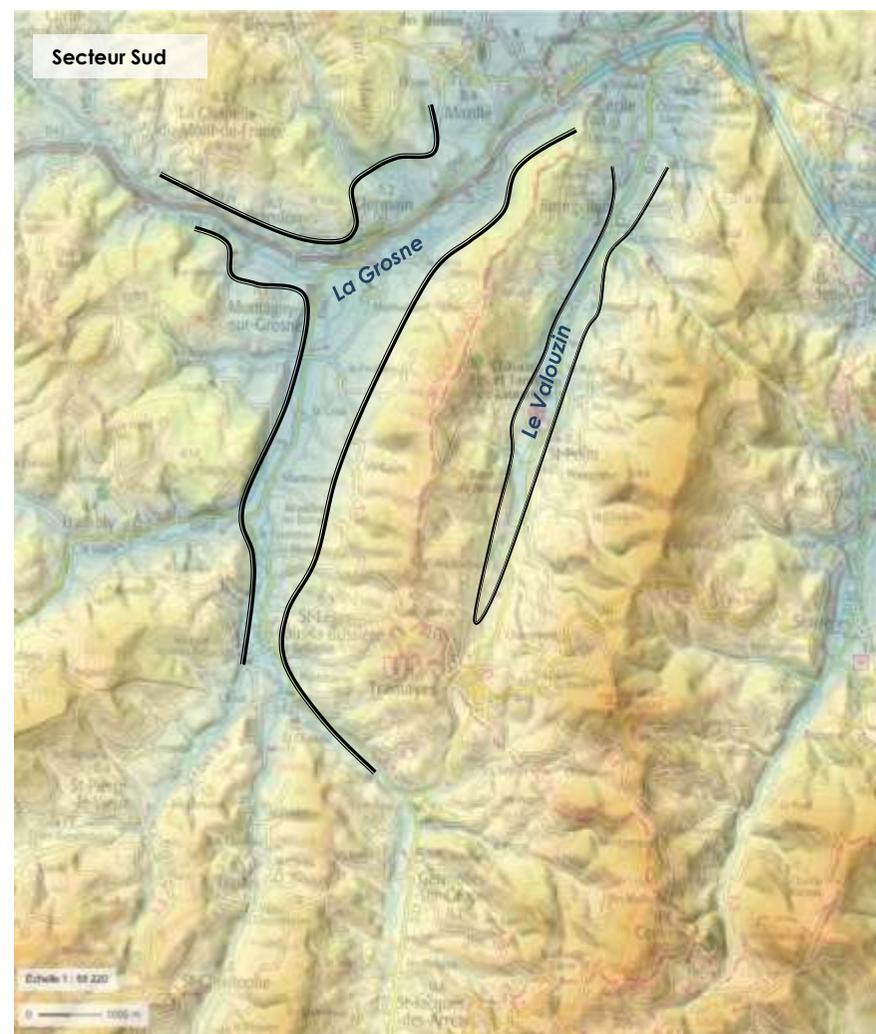
Coupe illustrant l'organisation paysagère de la vallée de la Grosne (Source : URBICAND).



Aux alentours de Bourgvilain : mitage urbain des versants de la vallée du Valouzin présentant un caractère plus encaissé et montagnard.



Source : Carte réalisée à partir des données de Géoportail - URBICAND.



Source : Carte réalisée à partir des données de Géoportail - URBICAND.

3.5 Le Charolais

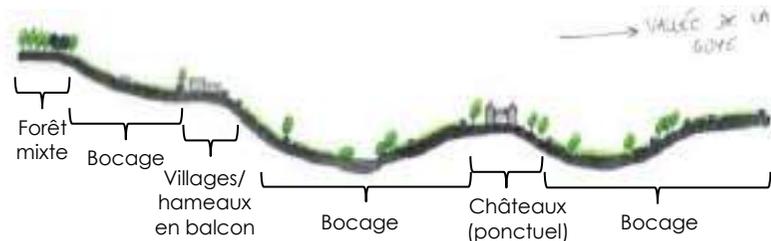
Le Charolais concerne l'extrémité Ouest du territoire, avec notamment le village de La Guiche.

Il prend la forme d'un petit plateau ondulé et ouvert. La présence d'un réseau de haies basses et d'arbres hautes tiges dessine et accentue les rondeurs des collines. Ponctuellement des champs de céréales s'intercalent dans les espaces bocagers et de petits boisements s'installent sur les hauteurs.

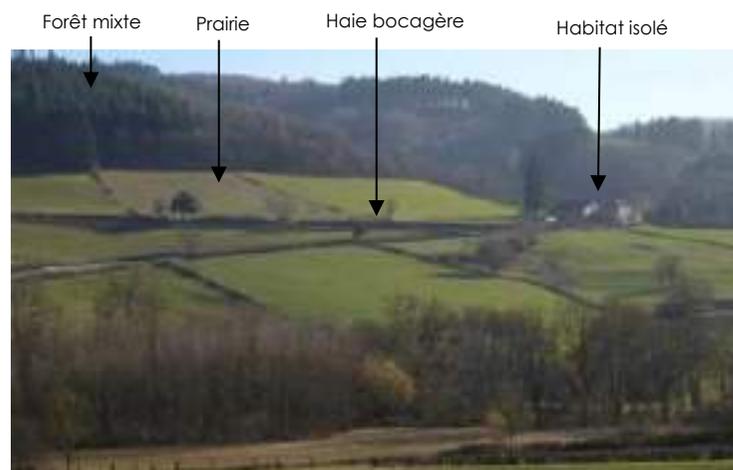
Dans ce secteur, de petits hameaux agricoles sont disséminés ponctuellement dans le paysage. Il n'est également pas rare de découvrir de belles propriétés ou des châteaux isolés.



Source : Atlas des paysages 71.



Coupe illustrant les grands principes du charolais (Source : URBICAND).



Composition du paysage du charolais.



Les charolaises, emblème de l'entité - La Guiche.



Des paysages ondulés.

La carte ancienne ci-dessus illustre pleinement que la dispersion de l'habitat dans le Haut Brionnais est un fait historique. Elle montre aussi que Matour est un bourg édifié en hauteur en balcon sur la vallée de la Grosne, source d'eau proche.



Carte de Cassini mettant en évidence l'implantation historique des bourgs en fonction des ressources naturelles (18^{ème} s.) - (source : geoportail.gouv.fr).

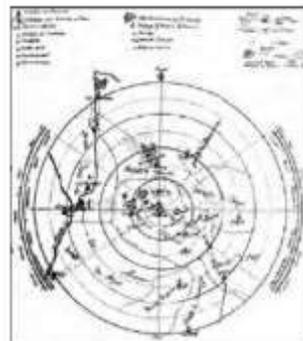
Un principe de covisibilité des noyaux d'habitation a été mis en évidence par le Pays d'Art et d'Histoire, et peut ainsi expliquer la dispersion historique de l'habitat sur le territoire.

Jusqu'au 18^{ème} siècle, les moines ont établi des cartes de visibilité depuis les clochers des villages. Depuis leurs visées tracées sur un châssis (voir ci-dessous), ils indiquaient la position des villages et hameaux proches dans un canevas composé de huit cercles concentriques et de huit lignes cardinales. C'est ainsi que s'est poursuivi l'organisation géographique de cet habitat dispersé, avec une distance à vol d'oiseau de moins de trois kilomètres.

Ensuite, c'est aux 11^{ème} et 12^{ème} siècle que cet habitat dispersé évolue, grâce aux abbayes de Cluny et de Tournus. Les moines clunisiens établissent des

doyens afin d'assurer l'approvisionnement de l'abbaye, le contrôle et l'administration de territoires de plus en plus grands.

Au cours de cette période les hameaux sont rattachés aux paroisses récemment créées et cette évolution entraîne le regroupement des hameaux autour du village où siège la paroisse. En résulte un paysage groupé autour du chef-lieu et de son église et d'un habitat dispersé composé des hameaux et des fermes isolées.



Exemple de carte de visibilité (source : Charte paysagère et architecturale du Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus).

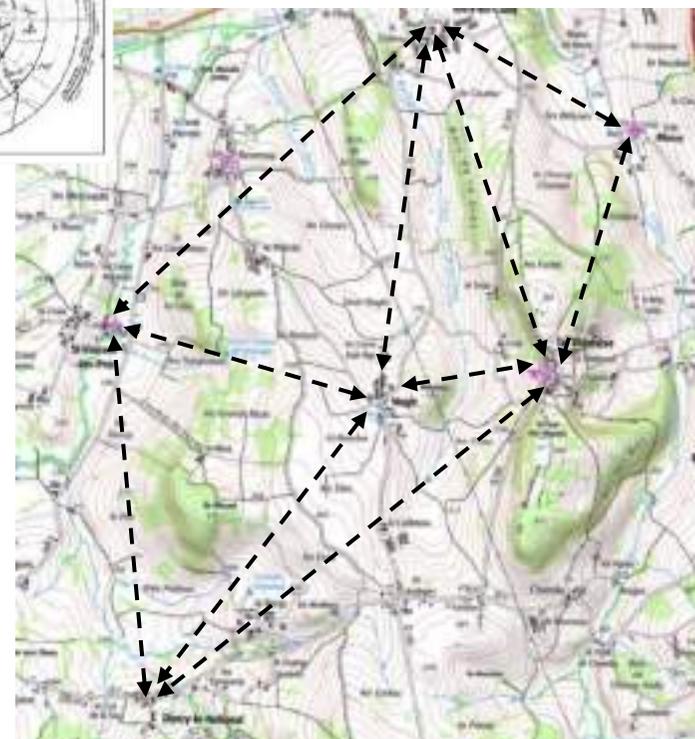
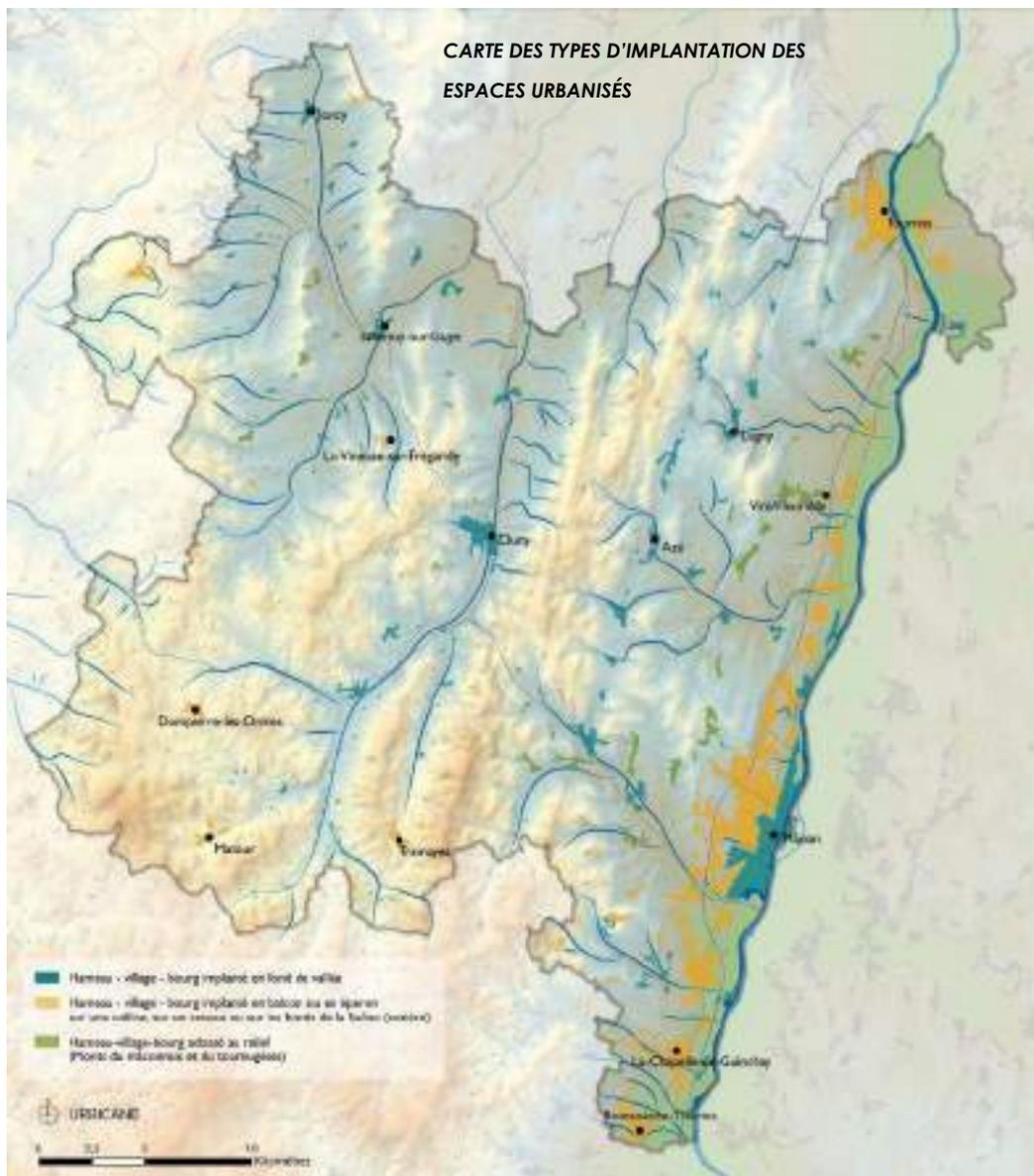


Illustration des distances à vol d'oiseau (source : IGN ; geoportail.gouv.fr).

4.2 Les différents modes d'implantation

Avec une lecture attentive du relief et des courbes de niveaux, différents modes d'implantation des villages et des bourgs dans leur site peuvent être observés sur le territoire, à savoir :

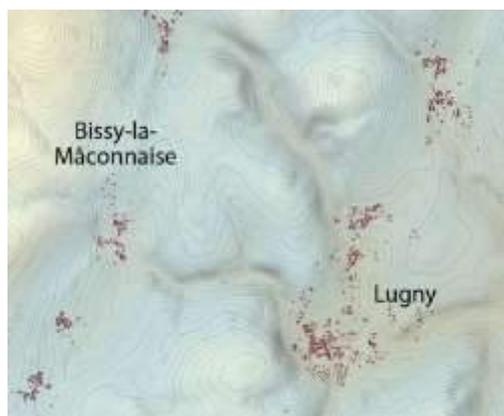
- une implantation en fond de vallée,
- une implantation en éperon ou en balcon sur un relief,
- et une implantation adossée au relief.



4.2.1 Les espaces urbanisés implantés en fond de vallée

Les bourgs et les villages implantés en fond de vallée profitent de leur proximité à l'eau.

Selon le profil des vallées (plus ou moins pentues) et le risque d'inondation, les possibilités de développement des villages et des bourgs sont plus ou moins contraintes et peuvent expliquer une urbanisation récente déconnectée du site d'implantation historique (comme à Cluny par exemple).



Vue aérienne de l'implantation de Bissy et de Lugny en fond de vallée

Source URBICAND - Diagnostic paysager PLUi Mâconnais Tournugeois.



Cluny : bourg historiquement implanté en fond de vallée, avec un développement urbain récent sur les coteaux (mitage).



Salornay-sur-Guye, village en fond de vallée.



Coupe d'illustration de l'implantation de Bissy et de Lugny en fond de vallée

Source URBICAND - Diagnostic paysager PLUi Mâconnais Tournugeois.



Lugny au pied des monts.

4.2.1. Les espaces urbanisés en éperon sur une colline ou un coteau

Les villages et les bourgs implantés en éperon ou en balcon sur une colline ou un coteau dominant les terroirs agricoles et offrent des vues lointaines et de beaux panoramas sur les fonds de vallées limitrophes.

Cette position en promontoire rend particulièrement sensibles les silhouettes urbaines des hameaux, des villages, et des bourgs concernés.



Généralement, on retrouve ce type d'implantation sur les versants escarpés de la Côte Mâconnaise, de la vallée de la Grosne et de la Guye et dans le Haut Brionnais.

Vue aérienne de l'implantation de Brancion et de la Chapelle-sous-Brancion

Source URBICAND - Diagnostic paysager PLUi Mâconnais Tournugeois.



Coupe d'illustration de l'implantation de Brancion en éperon sur la vallée du Grison

Source URBICAND - Diagnostic paysager PLUi Mâconnais Tournugeois.



La Vineuse sur Fregande et Dompierre-les-Ormes en balcon sur les hauteurs.



Le Villars en balcon sur le bord de Saône.



Le Château de Brancion sur son éperon.

4.2.2 Les espaces urbanisés adossés au relief

Les villages et les bourgs adossés au relief sont principalement présents sur les terrasses viticoles de la Côte mâconnaise, et, dans une moindre mesure sur les versants de la vallée de la Guye et de la Gande.

Dans ce type de configuration, le développement des villages et des bourgs doit pouvoir suivre la topographie. Les risques de mitage des paysages étant importants, une attention particulière doit être également portée au traitement de la silhouette urbaine (colorimétrie, hauteur des bâtiments, unité urbaine de l'ensemble).

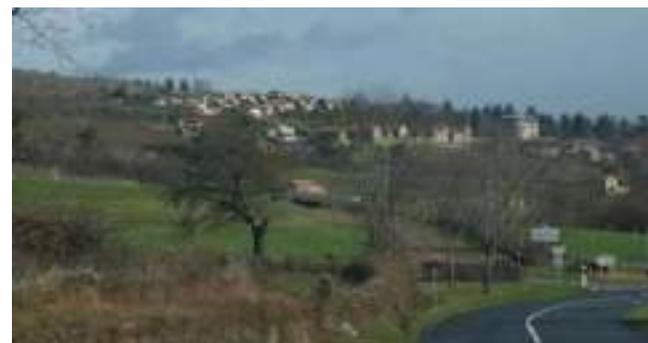


Vue aérienne de l'implantation de Viré et de Clessé sur les terrasses viticoles

Source URBICAND - Diagnostic paysager PLUi Mâconnais Tourugeois.



Les ruines du château de Sigy-le-Châtel sont historiquement implantées en éperon, mais le reste du village est adossé au coteau.



Bussières adossé au relief.



Coupe d'illustration de l'implantation de Quintaine (Clessé) sur le relief et adossé aux terrasses viticoles

Source URBICAND - Diagnostic paysager PLUi Mâconnais Tourugeois.



Farges-lès-Mâcon en balcon sur le Val de Saône et église de Quintaine adossée aux terrasses viticoles.

4.3 Les morphologies urbaines

4.3.1 Différents niveaux d'organisation des espaces urbanisés

Le bourg/ la ville



L'organisation urbaine du bourg est la plus aboutie et se décline sur plusieurs niveaux, avec :

- un cœur historique à haute densité urbaine (immeubles, maisons de ville mitoyennes), organisé autour d'une ou plusieurs places et d'une ou plusieurs rues commerçantes,
- un faubourg,
- des quartiers d'habitat social,
- un tissu résidentiel de type pavillonnaire.

Érigé comme un centre administratif, culturel, social et économique, un bourg accueille également des espaces/zones d'activités économiques. Il accueille également les équipements structurants du territoire (à vocation intercommunale notamment).

Le village



Un village est caractérisé par un habitat moins dense et une part de végétation plus grande. Il est composé d'un cœur historique relativement dense (maison de ville ou mitoyenne) qui héberge bien souvent une église ou une place.

Le village accueille des services et des équipements de proximité et offre une forme de vie communautaire.

De même que pour le bourg, la densité urbaine s'amointrit en périphérie, avec un habitat à tendance pavillonnaire et/ou composé de quelques maisons anciennes, aérées par

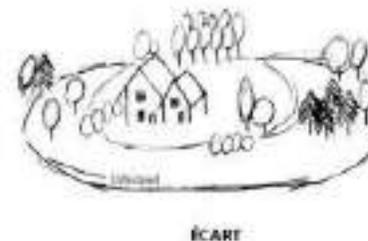
des jardins. Le village est souvent défini comme le chef-lieu d'une commune dont dépendent souvent des villages et hameaux, écarts...

Le hameau



Un hameau est un groupe d'habitations isolées, avec très souvent comme élément fondateur une ferme. Quelques maisons mitoyennes peuvent y être implantées, tout comme des habitations individuelles. Le végétal est omniprésent. Sauf exception, le hameau n'accueille pas de services et équipements de proximité.

L'écart



Un écart est constitué d'une ou de deux habitations isolées. Cet habitat isolé ne forme pas d'aire urbaine continue. L'écart n'accueille pas de services et équipements de proximité. Le végétal est omniprésent.

Village diffus

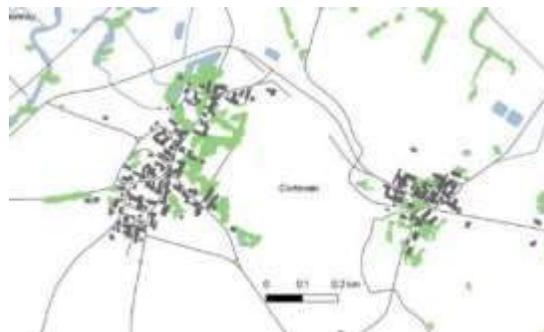
Le village diffus est organisé autour de plusieurs intersections et généralement connu un développement urbain linéaire le long des routes, ce qui tend à créer de grandes dents creuses et ce qui questionne la centralité du village. La consommation de foncier et l'absence d'identité sont les risques liés à cette forme d'armature.



Absence de hiérarchie de la trame viaire
(Source : BDTOPO).

Village groupé

Le village groupé est plus compact que le village rue ou le village diffus. Il est organisé sur plusieurs niveaux de rues (une rue principale et des rues secondaires) formant des îlots urbains. De forme compacte, cette morphologie urbaine est liée à la nécessité de se défendre et constitue également une protection contre les éléments naturels et le vent en particulier. Ses avantages sont de donner une identité forte et de consommer peu de foncier.



Maillage viaire conséquent organisé autour d'une hiérarchie des voies

(Source : BDTOPO).

En définitive, dans le cadre du SCOT, il faudra veiller au maintien dans leur limite de développement des villages rues et diffus, à la restructuration et à la densification des villages diffus, et au maintien des villages groupés.

5. Patrimoine paysager et urbain

Sur le territoire, la qualité du patrimoine paysager et urbain est un vecteur d'attractivité touristique et résidentielle (en créant un cadre de vie de qualité). Si de nombreux éléments de ce patrimoine sont reconnus et protégés (sites inscrits, sites classés, monuments historiques, label, ...), les spécificités de l'architecture locale et le petit patrimoine vernaculaire encore très présents véhiculent les traditions et les savoir-vivre d'une culture locale.

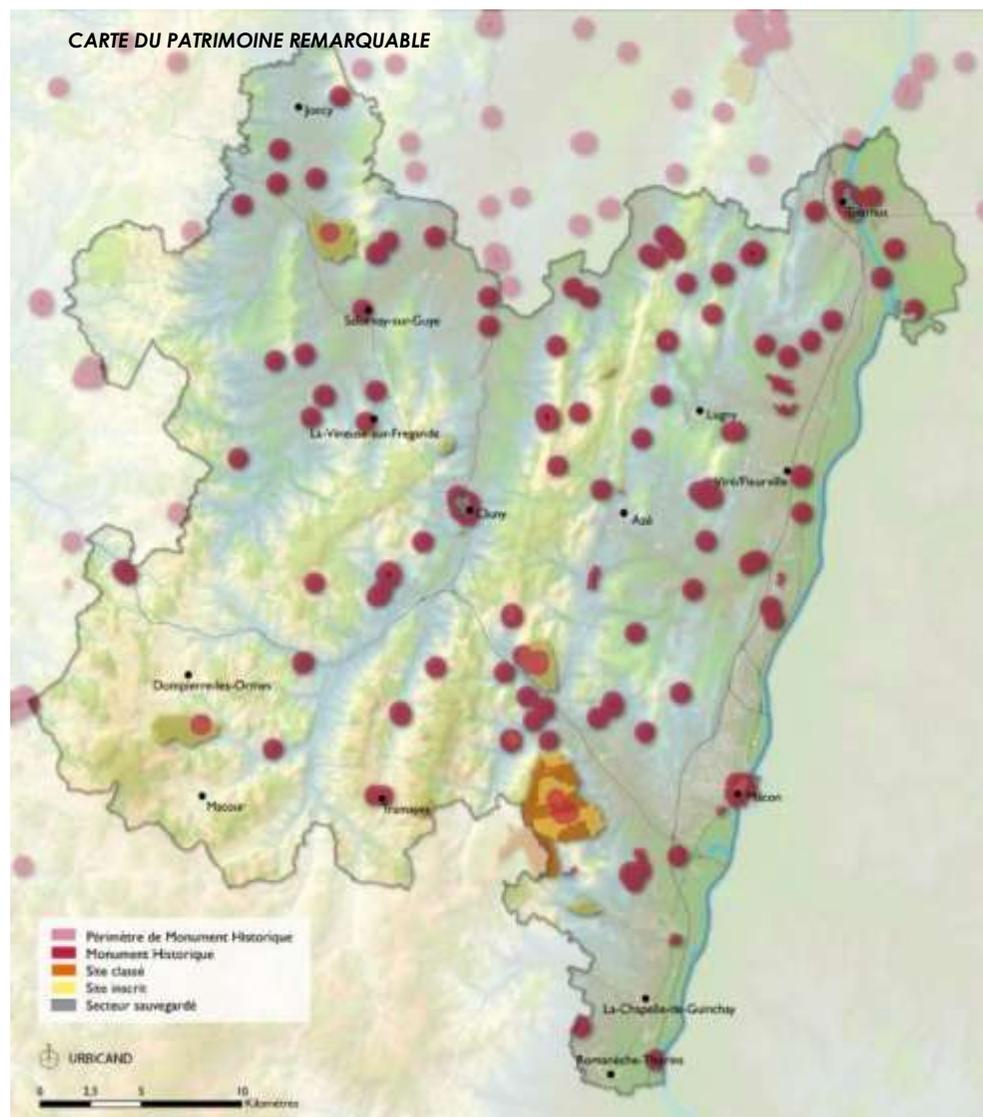
5.1 Des ensembles urbains et paysagers remarquables et reconnus

5.1.1 Monuments Historiques, sites inscrits, classés et remarquables repérés sur le territoire

Sur le territoire du SCOT Mâconnais Sud Bourgogne, on décompte environ 200 Monuments Historiques inscrits ou classés et un certain nombre de sites classés ou inscrits. Les villes de Cluny, Tournus et Mâcon concentrent une bonne partie des mesures de protection du territoire avec : 28 édifices protégés pour la première, 21 pour la deuxième et enfin 24 pour la dernière.

Tournus et Cluny sont toutes deux dotées de secteurs sauvegardés. Depuis 2000, le centre ancien de la ville Tournus est protégé pour la qualité de tous ses bâtiments avec pour objectif de protéger la ville historique. À court terme, le secteur sauvegardé fera l'objet d'un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), qui donnera pour chaque immeuble une règle et des objectifs précis facilitant les travaux. Cluny possède déjà ce PSMV depuis 1994, dont les limites sont celles de l'emprise de l'ancienne cité abbatiale.

Élément incontournable aussi du territoire, le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson est un site classé, en sachant que les roches et le mont sont également inscrits. Ce site est un lieu emblématique du territoire et de son patrimoine viticole.





Village de Sigy-le-Châtel

Site inscrit (ancien château féodal, maison Monnier du 18^{ème} s., ainsi que d'autres éléments marquants).



Cité-Abbaye de Cluny

Secteur sauvegardé (900 ans d'histoire, bâtiments monastiques, musée d'Art et d'Archéologie, maisons romanes et gothiques, 2 églises, Hôtel-Dieu, Tour des Fromages).



Château et vallée d'Audour (proche Dompierre-les-Ormes)

(Source : monumentum.fr)

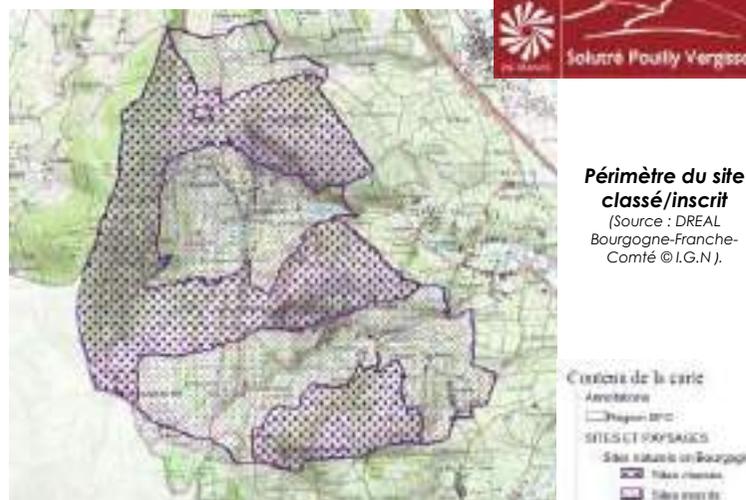
Site inscrit (façades et toitures du Château inscrites, parc paysagé par Vilmorin...).



Abbaye St Philibert et le centre ancien de Tournus

Secteur sauvegardé (ensemble abbatial Saint-Philibert, l'Hôtel-Dieu - musée Greuze et la vieille ville...).

Grand Site de France Solutré-Pouilly-Vergisson



- Site naturel et rural avec des caractéristiques intrinsèques : promontoire, falaises, site archéologique,
- Site d'intérêt pittoresque, paysager, archéologique et scientifique (géologique) national,
- 2 ZNIEFF : pelouses calcaires et landes calcicoles, faune,
- Label Natura 2000.





Vue depuis le mont St-Romain à Blanot (source : cluny-tourisme.com)
Site inscrit, 579 mètres d'altitude.



Ruines du château de Lourdon à Lournand (source : chateaudelourdon.fr)
Ruines inscrites (Jeu de Paume), le site fait partie du circuit du « ban sacré » de Cluny.



Berzé-la-Ville depuis la Roche Coche. Vue sur Milly-Lamartine et la Roche de Vergisson (Par [Yelkrokoyade](https://commons.wikimedia.org/wiki/User:Yelkrokoyade) — commons.wikimedia.org)
Site inscrit (chapelle des Moines avec fresques datant du 12^{ème} s., église romane, maisons à galerie, petit patrimoine...).

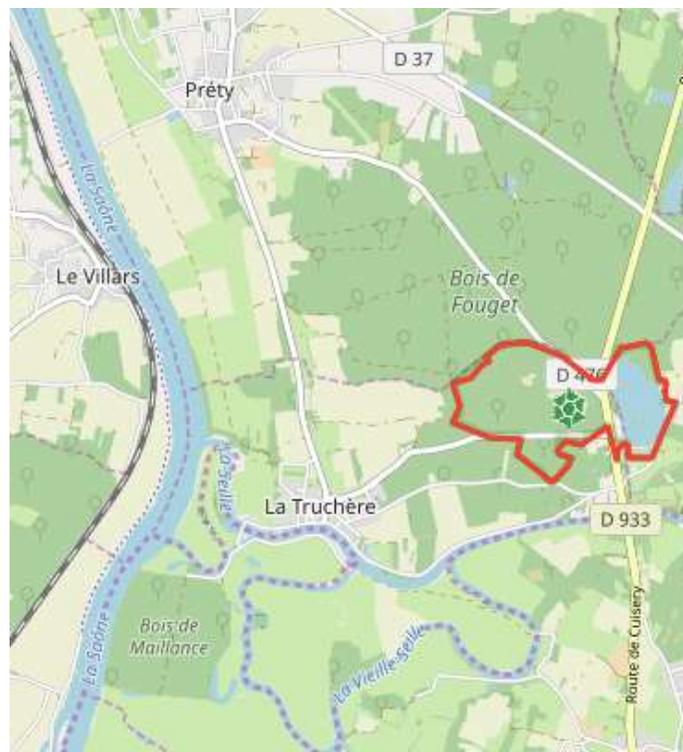


Saint-Vérand vu depuis Saint-Amour (source : cartesfrance.fr)
Site inscrit (église romane du 13^{ème} s., maisons mâconnaises du 16^{ème} et 17^{ème} s., petit patrimoine... et appellation du vin).

5.1.2 Réserve Naturelle de La Truchère Ratenelle

Le territoire du SCOT accueille également des milieux naturels, dont la réserve naturelle de la Truchère Ratenelle. Elle est gérée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne (CENB) et est située à la limite Est du territoire et proche de la Bresse Bourguignonne.

Ce milieu classé (depuis 1980) de 93,04 hectares met en avant des eaux douces stagnantes, des forêts caducifoliées, des tourbières hautes et des dunes sableuses continentales. Il abrite de nombreuses espèces faunistiques et floristiques dont certaines protégées.



Extrait OpenStreetMap de la localisation de la Réserve Naturelle de la Truchère Ratenelle (source : reserves-naturelles.org).



Dunes éoliennes datant d'environ 5000 ans - © S. Petit.



Bruant des roseaux - © Thermos / Wikipedia.



Hottonie des marais - © C. Fischer / Wikipedia.



Damier de la succise - © P-M Aubertel.

5.1.3 Haltes fluviales et ports

Dans le Val de Saône, le Pays Mâconnais Sud Bourgogne accueille deux ports de plaisance (à Tournus et à Mâcon) et un petit nombre de haltes fluviales (La Truchère, ou à Crêches-sur-Saône), qui sont également des points d'accroche pour le tourisme fluvial et de pleine nature.



Port de Tournus et La Truchère au bord de l'eau.



Base de loisirs de Crêches-sur-Saône.



Port de Farges-lès-Mâcon.

4.2.2. Un label : Le Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus



En 1985, le Ministère de la Culture et de la Communication a créé un label des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH). Il est attribué par le Ministère après avis du Conseil national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire, aux communes ou groupements de communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie.

En région Bourgogne - Franche-Comté, les villes d'Autun, Auxerre, Belfort, Besançon, Chalon-sur-Saône, Dijon, Dole, Joigny, La Charité-sur-Loire et

Nevers ainsi que les Pays de l'Auxois, du Charolais-Brionnais, de Montbéliard et de Revermont ont reçu le label, rejoints par le Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus depuis septembre 2010.

Le PAH entre Cluny et Tournus regroupe plusieurs communautés de communes et communes limitrophes.



Carte des communes faisant partie du PAH (Source : pahclunytournus.fr)

Prouvant l'intérêt et la qualité des paysages du territoire, le Pays d'Art et d'Histoire Entre Cluny et Tournus a élaboré en 2013 une Charte paysagère et architecturale qui permet de sensibiliser les habitants, touristes et élus du territoire à la richesse de leur environnement et à la nécessité de le valoriser et de le protéger.

Le PAH entre Cluny et Tournus concerne la plupart des communes du territoire du SCOT. Il est aujourd'hui un « pilier » garant de la qualité de ses paysages et de son patrimoine.

5.2 Un habitat traditionnel

5.2.1 Une architecture spécifique

Selon les secteurs géographiques, l'habitat traditionnel est principalement composé de corps de fermes en raison de l'importance des activités d'élevage (Vallée de la Saône – Vallées du Clunisois), de maisons vigneronnes (Côte mâconnaise), et de maisons de ville dans les bourgs.

Corps de fermes

La plupart des fermes du territoire sont construites sur un plan rectangulaire ou carré, avec un niveau principal sur cave avec combles.

Le bâtiment s'établit seul ou dans le prolongement d'autres. Généralement, les annexes et les extensions s'implantent perpendiculairement au corps principal facilitant ainsi la jonction entre les constructions et rationalisant l'agencement des espaces extérieurs. Certaines cours sont fermées afin d'empêcher les agressions venues de l'extérieur.

La toiture des fermes est principalement à deux pans, parfois trois ou quatre, et fréquemment à un seul pan (Tournugeois).

La présence d'une tourelle et ou d'un pigeonnier marquait également une distinction sociale.

Il pourrait être utile de réinterpréter leur forme dans le cadre de divisions parcellaires dédiées à l'habitat individuel afin qu'il soit groupé et donc plus économe.



Le Villars (Val de Saône).



Lacrost (Val de Saône.)



Saint-Albain (Val de Saône).



Aux alentours de Bourgvilain (vallée de la Grosne).

Maisons vigneronnes

Les maisons vigneronnes, ou maisons à galerie, se distinguent des corps de ferme par leur étroitesse, leur hauteur (R+1+comble) et la présence de cave en rez-de-chaussée.

Ces bâtisses accueillent généralement une galerie « mâconnaise ».

Celle-ci propose au niveau principal de l'habitation, un large balcon couvert d'un auvent que soutiennent des colonnes de bois ou de pierre, parfois de fonte ou d'acier. Ces galeries offrent une circulation sur la façade principale, souvent exposée au Sud ou à l'Est pour bénéficier à la fois d'un abri et de lumière propices aux fonctions domestiques.

Surmontées d'un ou plusieurs escaliers en pierres, ces galeries constituent l'accès principal au logement. Au niveau inférieur se trouvent traditionnellement les caves et remises, ainsi protégés des vents dominants et du soleil direct.

Ces caves étaient construites dans l'enceinte de la maison par soucis d'économie (économie de place à bâtir, économie de fondation et de matériaux).

Ce principe de galerie peut être repris et retravaillé, tout en respectant le volume unitaire du bâti pour éviter les espaces tentaculaires ainsi que tout effet de verrou.



Maisons de ville

Généralement implantées dans les centres historiques des bourgs ou de villages structurés, les maisons de ville sont généralement assez étroites, mitoyennes, et d'une certaine hauteur (en R+1 ou R+2). Implantées sur rue, elles accueillent parfois des commerces en rez-de-chaussée.

Dans certains secteurs (notamment dans le Tournugeois), il est possible de les trouver en bandes simples, mais aussi accompagnées de porches donnant accès à des cours desservant un ensemble de maisons à l'arrière.



De belles propriétés sont également présentes dans les centres historiques des villages et des bourgs. Elles sont souvent accompagnées d'une grande cour fermée, et/ou d'un parc arboré.



**Porche –
St-Gengoux-de-
Scissé.**

La pierre, principal matériau de construction

Le territoire du SCOT bénéficie d'une géologie riche et variée qui explique la diversification des couleurs des bâtisses. Les parties subsistantes de l'Abbaye de Cluny par exemple révèlent l'utilisation dans le temps de différentes qualités de roches qui ont été choisies aussi pour leur qualité physique et esthétique.

La géologie imprime sur le bâti sa marque colorée qui compose avec le paysage et lui donne son identité.

A cet égard, la pierre de Préty est une des pierres les plus connues du territoire, plus particulièrement dans le Tournugeois. C'est une pierre calcaire jaspier et coquillier arborant une couleur rosée appréciée. Son exploitation a perduré jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, emportant avec son arrêt le savoir-faire. Elle fournira exceptionnellement en 1984 des pierres pour la restauration d'une tour de l'Abbaye St-Philibert à Tournus.

Une autre pierre, le grès (arkose), est remarquée dans l'architecture. Elle est particulièrement employée dans la construction de l'Abbaye de Cluny, et provient d'une carrière située sur la route de Salornay-sur-Guye. Elle sert souvent dans la mise en place des fondations.



Pont en pierre et maisons de bourg - Salornay-sur-Guye.



Porche/porte d'entrée et rénovation bâtie avec conservation des pierres - Cité-Abbaye de Cluny.



Maison mâconnaise avec pierres roses – Prétv. Église Saint-Pierre – Mâcon.

5.2.2 Un petit patrimoine vernaculaire diversifié

Le petit patrimoine est un témoin des usages et des pratiques des temps passés et présents. Sur le territoire, il peut être regroupé en cinq catégories :

- **Petit patrimoine lié à l'eau** : les lavoirs, les fontaines, les abreuvoirs, les puits ou encore les ponts en pierre. Ce patrimoine révèle une grande richesse, tant en nombre qu'en diversité architecturale. Ceci s'explique notamment par l'existence de nombreuses sources et fontaines. A remarquer également la présence de nombreux puits sur la plaine de Saône, qui s'explique notamment par la proximité de la nappe phréatique affleurante,
- **Petit patrimoine religieux** : les croix, les calvaires, les oratoires, les statues et les chapelles. La plupart des chemins étaient autrefois balisés par des croix, qu'il s'agisse de repérage, de marquage d'une station entre deux endroits, d'un lieu de commémoration ou d'un lieu de procession,
- **Petit patrimoine lié aux activités agricoles, au commerce et à l'artisanat** : les poids publics, les fours à pain, les cadoles ou encore les maisons de vignes,
- **Petit patrimoine lié à l'organisation de l'espace** : les bornes et les murs en pierre,
- **D'autres éléments de petit patrimoine** : les pigeonniers, les escaliers ou encore les porches.

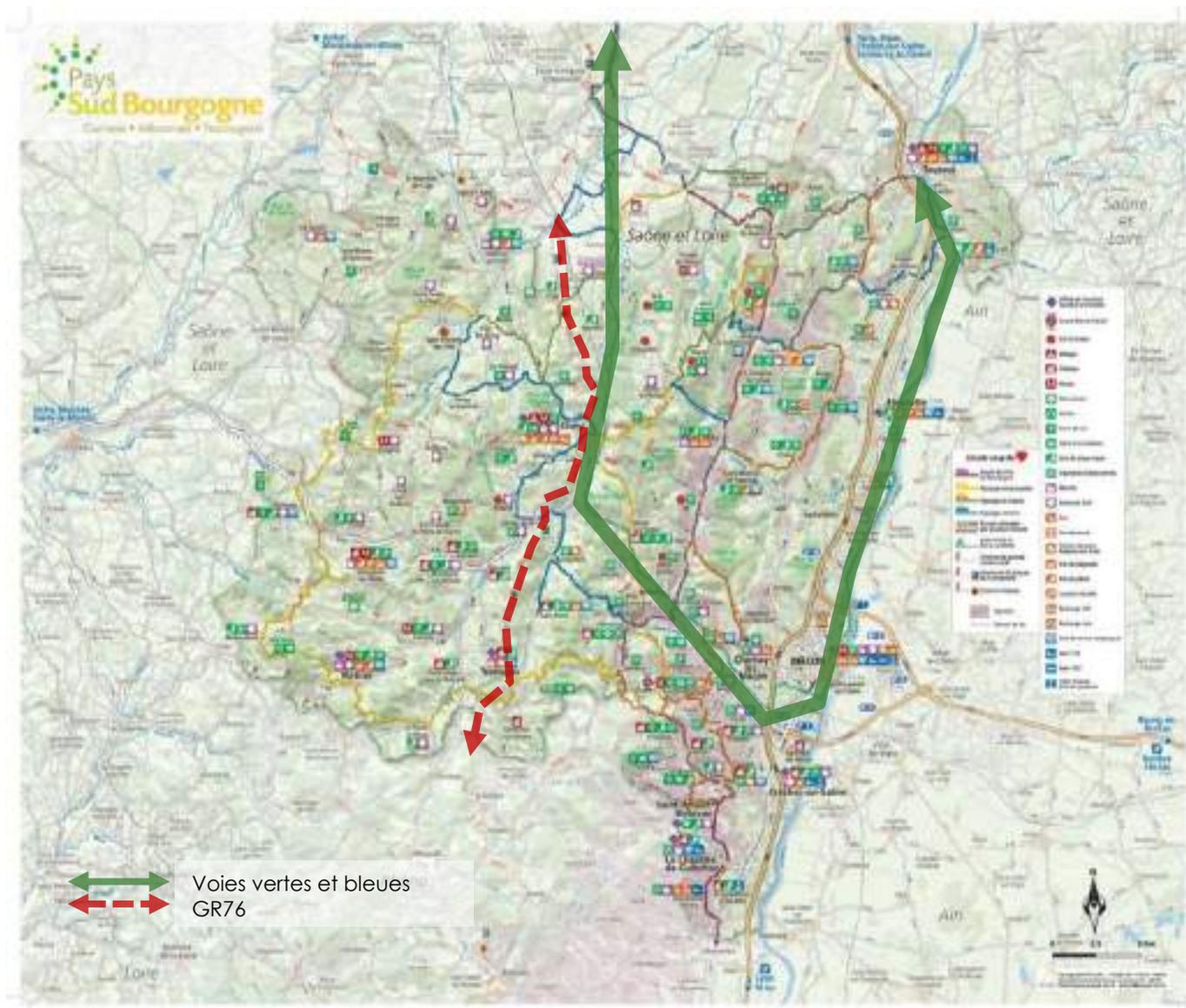


Vierge à Laizé (1), croix à La-Chapelle-Sous-Brancion (2), lavoir à Fleurville (3), cadoles dans les vignes (4, 5 et 6), puits à Montbellet (7), et bain de cheval à Viré (8).

5.3 Les grands itinéraires de découverte

Sur le territoire du SCOT, de nombreux itinéraires touristiques jalonnent le territoire (routes touristiques, chemins de randonnée, voies verte et bleue, etc.) et permettent de le sillonner et de le découvrir en voiture, à pied, à vélo ou à cheval.

Aussi, le maintien de la qualité paysagère de secteurs perceptibles depuis ces itinéraires touristiques est un enjeu majeur.



Le pôle vélo de Tournus et son Musée

Tournus est une station vélotouristique reconnue et possède un « pôle vélo ». Il y est possible de recevoir toutes les indications souhaitées, des conseils ou même de quoi les réparer. Des loueurs sont aussi à la disposition des touristes ne souhaitant pas partir avec leurs propres vélos ou n'étant pas en possession de vélos.

De plus, Tournus accueille le Musée du Vélo – Michel GRÉZAUD, situé sur le site de l'ancienne Féculerie (Pas Fleury). L'exposition est composée d'une collection de vélos unique en France sur plus de 600 m² d'exposition, 3 salles, avec 200 vélos et possibilité d'essayer des vélos insolites.



Une partie de la collection de Michel GRÉZAUD, exposée au Musée du Vélo
(Source : enviesdevelo.com).

PDIPR, balades vertes et Grande Randonnée®

Un Plan Départemental d'Itinéraires de Petite Randonnée (PDIPR) a été adopté par le département en 1996, avec pour objectif de recenser les itinéraires d'intérêt touristique et conserver leur caractère public. C'est un plan valable pour de la randonnée pédestre, cycliste et équestre. Y sont inscrits des chemins uniquement situés sur le domaine public et par simple délibération en Conseil Municipal.

Les « balades vertes » est un concept départemental élaboré en 2002 (venant en complément au PDIPR) et qui se poursuit depuis. Elles ont pour objectif la valorisation des communes via la découverte de leur territoire et de leur patrimoine. Elles possèdent une signalétique adaptée et homogène au niveau départemental grâce à une Charte Graphique créée pour le concept.



Exemple de cartographie des balades vertes.

Plusieurs sentiers Grande Randonnée® (GR®), en particulier le GR76, font partie des grands itinéraires doux qui traversent le territoire. Ce sont des sentiers balisés et dessinés, imaginés, animés, valorisés et entretenus par la Fédération Française de Randonnée et de ses Comités.



Source : Ville de Cluny.

Le ban sacré à Cluny

Un circuit inédit nommé « ban sacré » complète ceux énoncés précédemment. Cluny possède un circuit pédestre de 46 km permettant de relier les 10 points limites de l'espace de paix et d'immunité (droit de police et de justice), entourant son abbaye. Cet espace de paix a été proclamé en 1095 par le pape Urbain II, afin de lutter contre les prétentions des féodaux locaux.

L'abbaye y exerçait une juridiction temporelle et spirituelle.



Itinéraire du ban sacré à Cluny (Source : rando.cluny.free.fr).

Chemin de Cluny, randonnée Saint Jacques de Compostelle

Le chemin de Cluny est un tracé récent, faisant partie du circuit de randonnée et de pèlerinage de St Jacques de Compostelle. L'itinéraire fait escale à Cluny, et poursuit sa route jusqu'à la ville de Puy-en-Velay où les randonneurs peuvent continuer leur pèlerinage vers Compostelle.

Chemin d'Assise

C'est un chemin de pèlerinage de 1500 kilomètres, partant de Vézelay et menant jusqu'à Assise en Italie. Le balisage, et les hébergements et possibilités de ravitaillement sont limités. Il passe sur notre territoire au niveau des communes de Taizé, Cluny et Tramayes. Il est aujourd'hui géré par une association et administrée par une petite dizaine de bénévoles dont certains assurent le service d'information, de la gestion des adhésions et des commandes, du maintien du balisage ainsi que des contacts avec les hébergeurs.



Itinéraire du Chemin d'Assise (Source : chemindassise.org).

6. Dynamiques et évolutions

6.1 Évolution des paysages

Le paysage est un système dynamique qui évolue dans le temps.

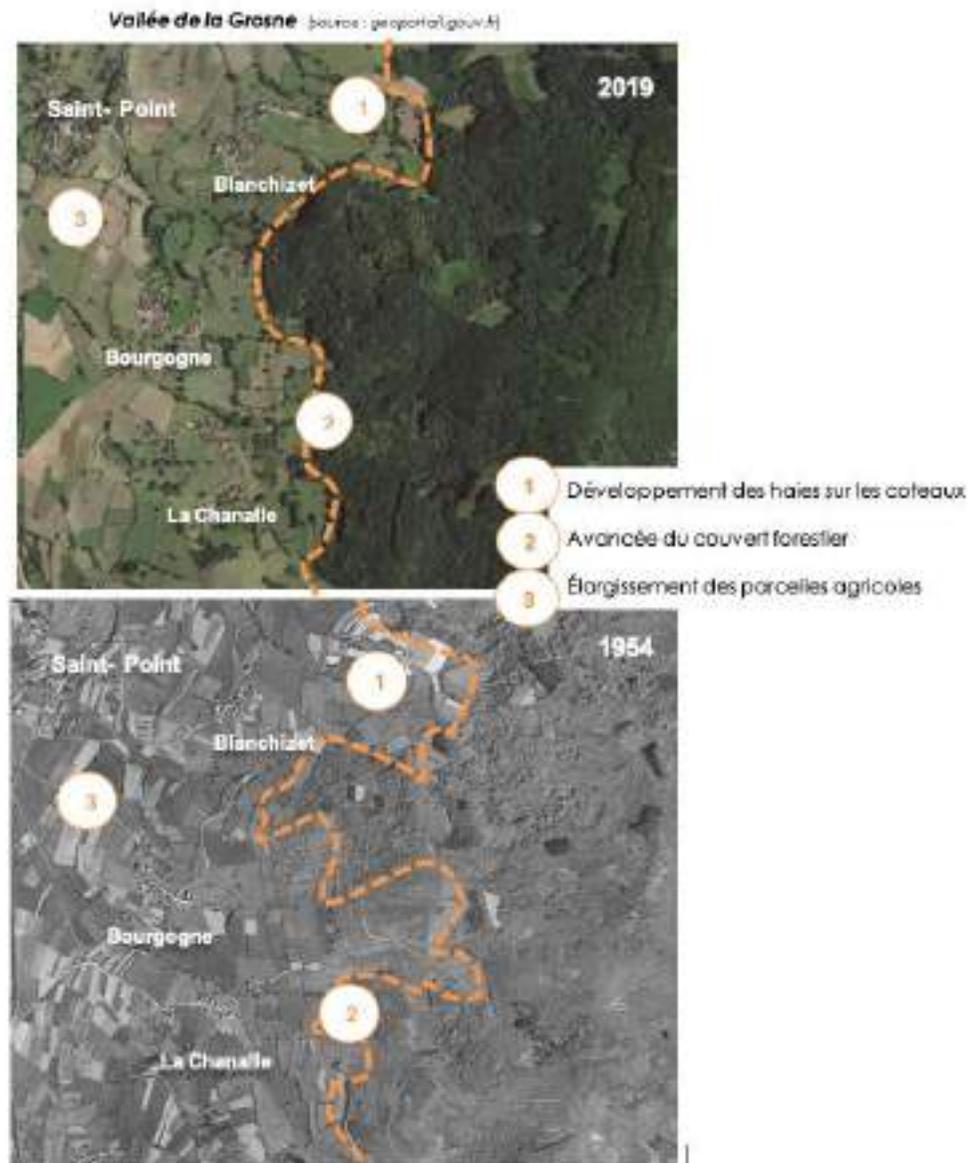
Les évolutions sont dans un premier temps d'ordre naturel avec le développement spontané de la végétation, les conséquences de crues, d'éboulements... Mais, celles-ci peuvent être accompagnées d'évolutions liées aux activités humaines avec l'utilisation des sols et la gestion des territoires : pratiques culturales, urbanisation, création d'infrastructures, incendie de forêts, préservation de sites...

Ainsi, l'évolution des paysages est due aux évolutions végétales, mais aussi aux mutations des activités humaines et aux regards que l'Homme porte à son environnement.

Sur le territoire, l'évolution des paysages peut être observée grâce à une analyse diachronique de photos aériennes et de cartes postales anciennes.

Simplification et fermeture des paysages

L'exemple ci-contre au niveau de Saint-Point (vallée de la Grosne), illustre parfaitement le phénomène de simplification et de fermeture des paysages. La différence la plus saisissante se trouve au niveau de la végétation : le couvert forestier s'est avancé à certains endroits de plus de 500 mètres (2) se rapprochant de plus en plus des habitations et fermant progressivement les milieux ouverts, on note aussi la présence d'un nombre plus important de haies sur les coteaux (1). De plus, l'élargissement des parcelles agricoles (3) provoque une simplification du paysage.



Du point de vue des dynamiques du Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson, nous pouvons voir le phénomène de recolonisation des milieux ouverts situés en pied de roche (2) menaçant les milieux ouverts : pelouses calcaires, prairies et bocages. En effet, sur ce secteur, les actions mécaniques sont limitées par manque d'accessibilité. Par ailleurs sous l'effet de l'évolution des pratiques agricoles, nous pouvons aussi observer l'élargissement des parcelles agricoles (3) et l'homogénéisation des paysages.

Sud mâconnais



Carte postale ancienne de la roche de Solutré et de Vergisson (à l'arrière-plan) (non datée) (Source : geneanet.org).



Photo de la roche de Solutré et de Vergisson (à l'arrière-plan) du 27.04.17.

Simplification du paysage de vignes

Les paysages de vignes connaissent eux-aussi une homogénéisation suite à l'accélération de l'industrialisation de l'agriculture. Après la seconde guerre mondiale les progrès combinés de la chimie et de la génétique, ainsi que l'utilisation des énergies fossiles (mécanisation) ont entraîné l'augmentation de la production agricole et la diminution du nombre d'agriculteurs.

Ces processus ont été accompagnés par une réorganisation du territoire agricole conduisant à l'agrandissement de la taille des parcelles et des exploitations agricoles, la diminution des éléments fixes du paysage et la simplification du réseau de chemins à l'instar de l'abandon des terres non mécanisables. Dans les années 80, les campagnes s'urbanisent avec le développement de l'automobile, le faible coût de l'énergie et des matériaux de construction conduisant à un exode rural. Cela a généré une consommation et fragmentation des paysages du fait du mitage et de l'étalement urbain, entre autres.

À l'exemple de Laizé, entre 1954 et 2019, le paysage viticole a perdu sa trame historique. Les petites parcelles viticoles ont laissé place à des grandes étendues de vignes, cultivées par un ou deux agriculteurs (1). Ceci a conduit à la perte d'une grande partie du patrimoine vernaculaire (cadoles, murgers, arbres isolés...), ainsi qu'à la perte de la mosaïque agricole, apportant au paysage un cadencement et un rythme. De plus, l'avancement du couvert forestier tend à fermer le paysage viticole (2). Enfin, les nouvelles constructions situées en dehors du cœur historique mitent le paysage (3).

- 1 Agrandissement des parcelles viticoles
- 2 Avancée du couvert forestier
- 3 Extensions urbaines déconnectées des centralités



Simplification du paysage de vignes à St-Gengoux de Scissé.

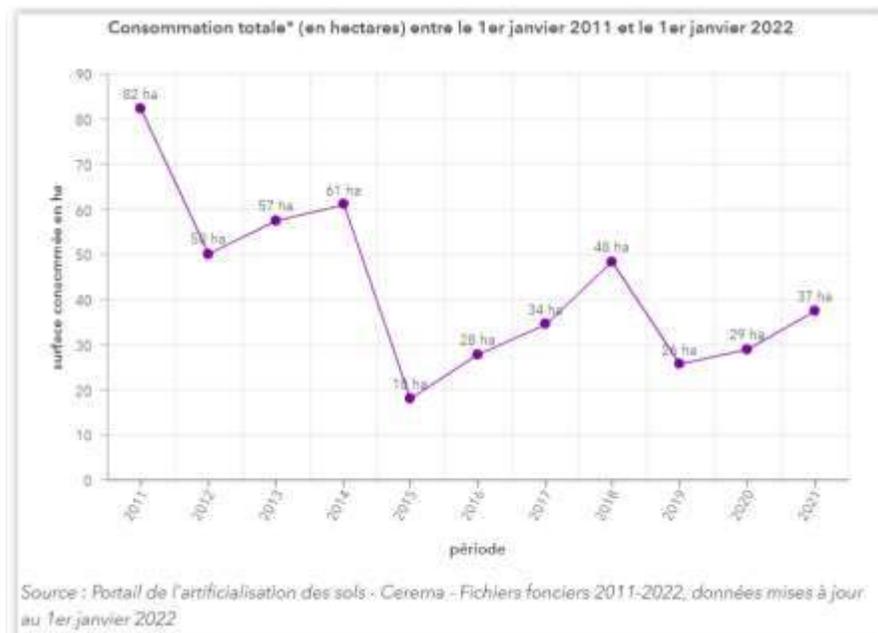
6.2 Dynamiques et pressions liées à l'urbanisation

6.2.1 Artificialisation des sols

Données du portail de l'artificialisation sur la période 2011-2021

Le portail national de l'artificialisation permet d'évaluer la consommation d'espace sur la période 2011-2021, qui sert de point de départ de la trajectoire ZAN dans le cadre de la loi Climat et Résilience.

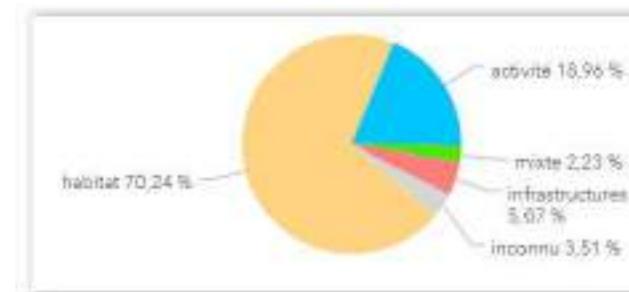
Les données du portail font ressortir une **consommation d'espace de 433 hectares entre 2011 et 2021**, avec une tendance à la réduction sur le pas de temps mais une ré-augmentation des rythmes d'artificialisation sur les années plus récentes. Certaines années comme 2014 ou 2018 sont marquées par des « pics » de consommation.



En matière de destination des surfaces consommées, on observe une représentation importante de **l'habitat, qui a généré environ 70% des consommations passées.**

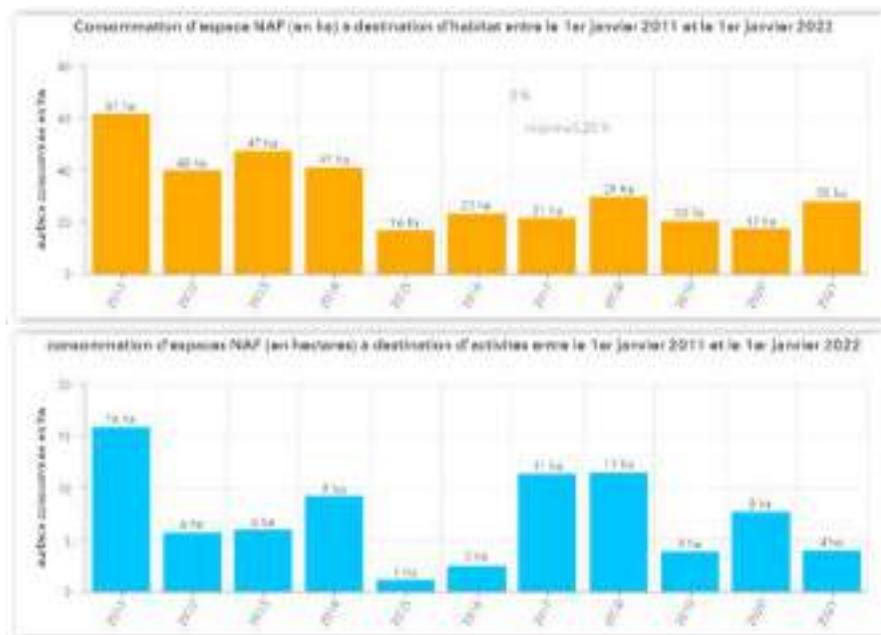
Les activités économiques représentent le second motif de consommation (19%) puis les infrastructures, les espaces mixtes et les éléments inconnus (non fléchés sur une vocation).

A noter que la part des consommations liées aux activités économiques semble faible par rapport aux résultats de l'analyse par photographies aériennes réalisées par le SCOT sur la période 2007-2018. Cela peut provenir d'une évolution dans le temps (pas de temps différent), mais également d'une différence de méthode dans la catégorisation des surfaces consommées.



Concernant la répartition de la consommation d'espace entre les 4 EPCI du territoire, on observe que la consommation est particulièrement importante au niveau de Mâconnais Beaujolais Agglomération, en particulier compte tenu des activités économiques qui consomment plus d'espace que dans les autres secteurs géographiques. La consommation liée à l'habitat est particulièrement dominante au niveau du Mâconnais Tournugeois et de Saint Cyr Mère Boitier.

EPCI	Consommation 2011-2021	Part de l'habitat	Part de l'activité économique
Mâconnais Beaujolais Agglomération	250 ha	63,3 %	24,6%
Mâconnais Tournugeois	80 ha	81,5%	10,5%
Saint Cyr Mère Boitier	35 ha	82,7%	8,9%
Clunisois	68 ha	75,1%	14,2%



Analyses réalisées par le SCOT sur la période 2007-2018

Le PETR Mâconnais Sud Bourgogne a réalisé sa propre analyse des dynamiques de consommation d'espace, sur la base d'une analyse visuelle sur photographies aériennes. Les conclusions sont présentées ici mais la donnée n'est pas utilisée dans la justification des choix du projet, le projet étant justifié au regard de la donnée du portail national de l'artificialisation.

Méthode utilisée

L'analyse de la consommation d'espace a été effectuée sur la période de 2007-2018, soit sur 11 ans, qui permet via une annualisation d'estimer les dynamiques passées sur 10 ans comme prévu dans le code de l'urbanisme.

Voici la méthode utilisée :

- Le repérage des surfaces artificialisées a été effectué par photo-comparaison, en utilisant les campagnes de photographies aériennes de l'IGN,
- L'intégralité des espaces agricoles et forestiers naturels ayant muté vers des surfaces artificialisées a été identifiée et délimitée dans un Système d'Information Géographique, en distinguant plusieurs types d'artificialisation : habitat, bâtiments économiques, bâtiments agricoles, équipements, équipements de production d'énergies, infrastructures en particulier. Les terrains en cours de construction présentant un aspect déjà artificialisé (travaux engagés notamment au niveau de la modification du terrain) ont été intégrés dans les surfaces artificialisées,
- La comptabilisation des surfaces a été réalisée en prenant en compte :
 - Pour les parcelles de taille classique (jusqu'à 2500 m² environ, cela dépendant du contexte de chaque parcelle), l'intégralité de la surface des parcelles ayant accueilli un ou plusieurs bâtiments a été comptabilisée. Ainsi, les abords directs des maisons (jardins) et des bâtiments d'activités (pelouses aux abords) ont été intégrés dans les surfaces artificialisées, dans la mesure où les superficies concernées n'étaient pas disproportionnées,
 - Pour les parcelles de taille plus importante, un redécoupage a été effectué afin de ne comptabiliser que les abords des nouveaux bâtiments construits (pour des bâtiments agricoles par exemple),
- Pour chaque parcelle ou groupe de parcelles identifié, la typologie des espaces consommés a été relevée (agricole, forestière ou naturelle).

Destination de l'artificialisation des sols

Sur l'ensemble du territoire du SCOT, 826 hectares d'espaces agricoles et d'espaces naturels ont été consommés entre 2007 et 2018 :

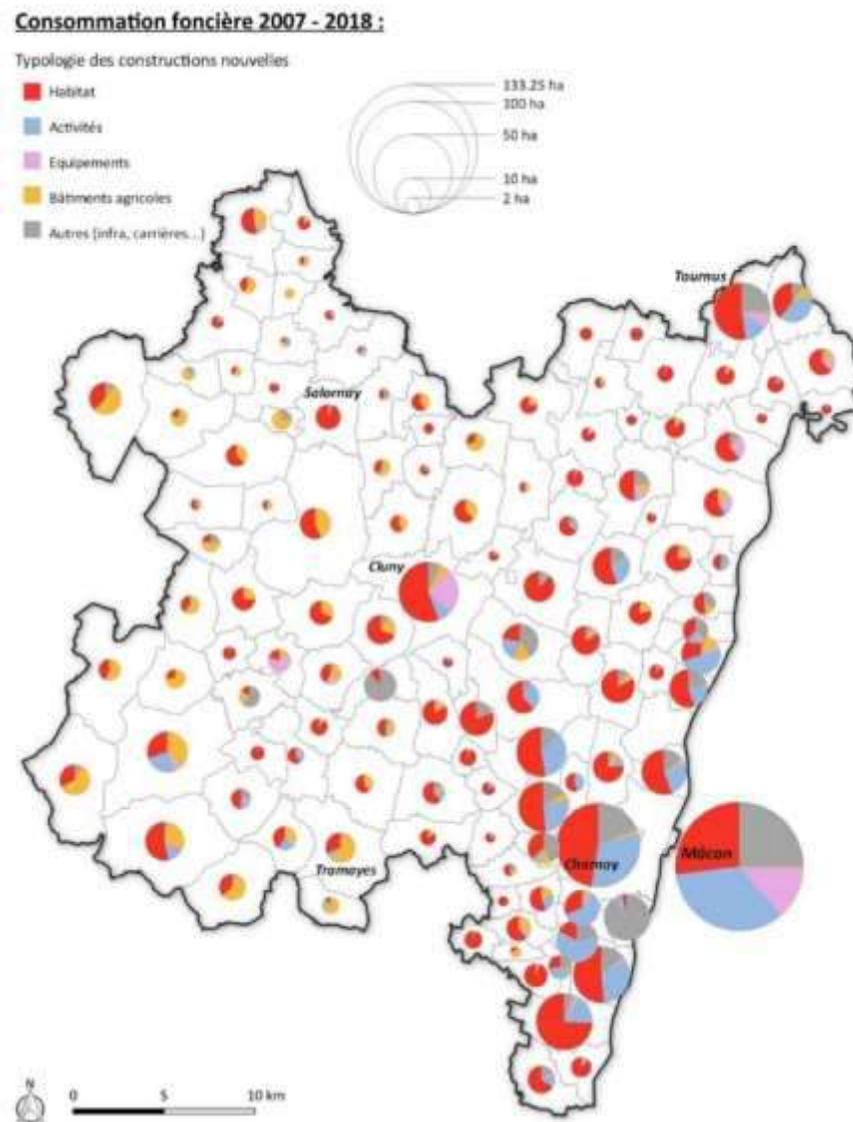
- Avec 401 ha artificialisés, l'habitat est le principal responsable de cette consommation foncière, 28 ha de ces 401 sont des constructions d'annexes (garage, piscine, terrasse, etc.),
- Les zones d'activités en sont la seconde cause, occupant 108 ha supplémentaires par rapport à 2007,
- Plus de 96 ha d'infrastructures de transport ont été réalisés, celles-ci sont la troisième cause d'artificialisation sur la période étudiée,
- Les bâtiments agricoles arrivent en quatrième place, juste derrière les infrastructures, avec 91 ha artificialisés,
- Les activités économiques (hors zones d'activité) ont engendré l'artificialisation de près de 51 ha,
- 42 ha ont été dédiés à la création d'équipements publics (EHPAD, lycée, terrain de sport, etc.),
- Plus de 19 ha ont été consommés par les carrières,
- 15 ha par les zones naturelles aménagées (sites de baignade, loisirs...),
- Et enfin 5 ha par le photovoltaïque.

Les surfaces indiquées pour l'habitat, l'économie et les équipements intègrent les voiries de desserte locale.

Nature des espaces consommés et localisation

Les espaces artificialisés étaient, pour la plus grande partie, des espaces agricoles soit 543 ha. Ils comprennent les surfaces labourées, les prairies ainsi que les vignes. Une attention particulière est apportée aux vignes, patrimoine important du Pays Mâconnais Sud Bourgogne, qui représentent 15 ha de ces espaces agricoles qui ont été consommés, soit 3%.

Ensuite, 179 ha des espaces consommés sont des espaces enherbés urbains, comprenant les parcelles en attente de commercialisation et les jardins. Enfin, les espaces naturels (friches et vergers) représentent 74 ha de la consommation d'espace, et les forêts 30 ha.



Des formes urbaines plus ou moins consommatrices d'espace

Les formes urbaines produites ces dernières années sont relativement peu denses par rapport aux formes historiques, et donc consommatrices d'espace.

On retrouve, au niveau des projets d'habitat, des densités sensiblement supérieures dans la ville-centre de Mâcon (environ 22 logements à l'hectare en moyenne pour les projets d'habitat déployés sur du foncier nu). Les densités des projets d'habitat dans les villages, où la forme de production majoritaire est le lot à bâtir, restent faibles, généralement inférieures à 7 logements par hectare.

Localisation	Densité théorique (Nombre de logements par hectare)
Pôle supérieur de Mâcon	21,7
Couronne mâconnaise (hors Mâcon)	18
Pôles intermédiaires de Cluny et Tournus	13,0
Autres pôles (La Guiche, Salornay-sur-Guye, Joncy, Dompierre-les-Ormes, Matour, Tramayes, La Chapelle-de-Guinchay, Romanèche-Thorins, Azé, Viré/Fleurville, Lugny)	9,9
Villages	6,9

EPCI	Surface totale conso Habitat (hors annexes) 2007-2018 (ha)	Densité théorique observée (nbre de logement par ha)	Surface consommée par nouveau logement (m ²)
CC du Clunisois	60	7,7	1 296
CA Mâconnais Beaujolais Agglomération	224	15,1	661
CC Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais	32	6,9	1 440
CC Mâconnais Tournugeois	57	8,9	1 124



Charnay-lès-Mâcon, 2006-2010 – Parcelle de 10 ha



Charnay-lès-Mâcon, 2018 – 477 logements = env. 48 logements/ha



Chardonnay, hameau de
Champvent
2006-2010
Parcelle de 3,6 ha



Chardonnay, hameau
de Champvent
2018
10 logements = env.
2,8 logements/ha

L'aménagement des zones d'activités sur le territoire soulève également des questions d'efficacité foncière. L'aménagement des zones reste généralement peu dense, avec des parcelles très importantes par rapport au sol des bâtiments, et des surfaces de voirie également importantes.

Les chiffres mettent en évidence la possibilité de densifier les zones d'activité pour d'une part limiter la consommation foncière et d'autre part pour éviter la dispersion des activités. Une concentration de ces dernières sur une localisation unique permet d'une part de mutualiser l'espace public et les réseaux, d'autre part de renforcer l'attractivité des entreprises grâce à des déplacements réduits pour le consommateur. De façon plus pragmatique, des parcelles non surdimensionnées permettent d'accueillir plus d'entreprises sur une même zone et seront bénéfiques à l'image de celles-ci (des bâtiments dispersés au sein de grands espaces vides renvoyant une image d'atonie urbaine et créant des charges d'entretien inutiles).



Mâcon
2006-2010
Emprise 8,9 ha



Mâcon
2006-2010
16 bâtiments
d'activité
Emprise au sol
19000 m² (1,9 ha)

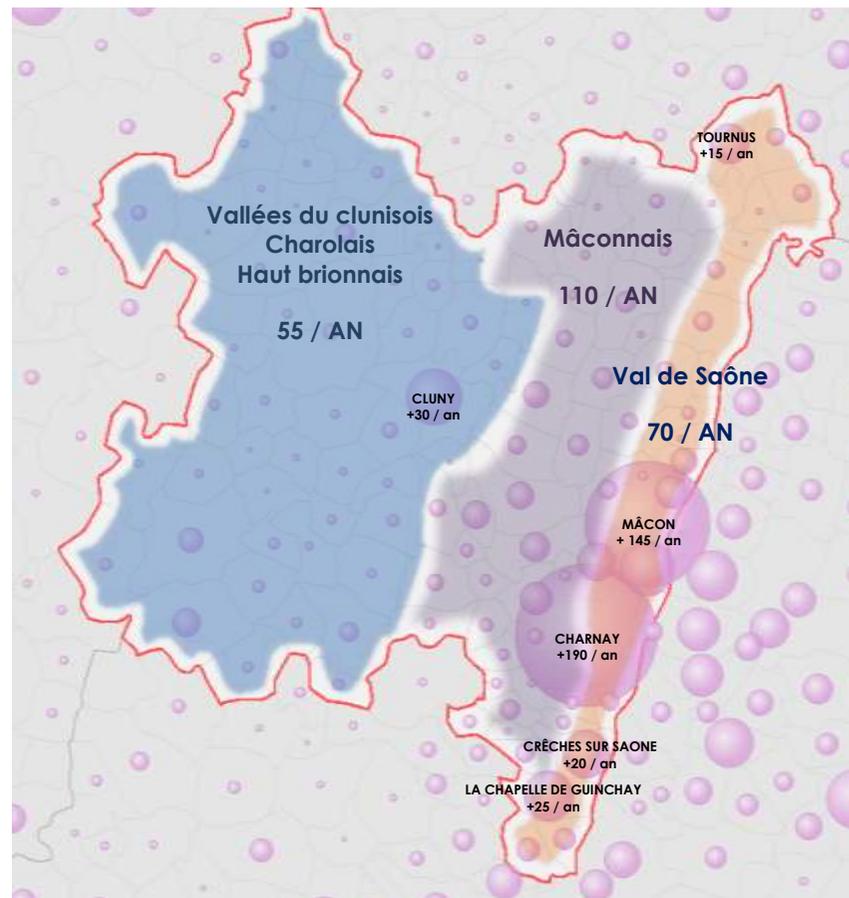
6.2.2 Des pressions urbaines plus ou moins intenses selon les secteurs

A l'exemple de la carte ci-contre, il est possible de mettre en relation les pressions urbaines et le nombre de constructions neuves par an. Ainsi, on remarque que, selon les secteurs géographiques, les pressions urbaines sont plus ou moins intenses.

En effet, la pression résidentielle est plutôt concentrée dans les bourgs (Tournus, Cluny) et le Mâconnais. Les vallées du Clunisois, le Charolais et le Haut Brionnais, au caractère plus rural, connaissent des dynamiques résidentielles beaucoup moins fortes.

Les dynamiques résidentielles du Mâconnais mettent en évidence un phénomène de périurbanisation ou de desserrement urbain des bourgs situés dans le Val de Saône. Or, dans ces secteurs, les effets indésirables d'un développement urbain mal maîtrisé tendent à impacter durablement les paysages.

Dans le Val de Saône, des enjeux d'aménagement se posent également au niveau de la périphérie urbaine de l'agglomération mâconnaise (deuxième couronne) et des villages et bourgs situés le long du couloir urbain de la Saône (D906 et voie ferrée).



Carte des constructions neuves/par an, entre 2011 et 2015
(Source : observatoire des territoires).

6.2.3 Mâcon et sa couronne périurbaine

Le développement urbain de Mâcon est contraint par les infrastructures routières (A6 et D906), la voie ferrée, la Saône et les risques d'inondation, l'urbanisation de l'agglomération mâconnaise s'étend du Nord au Sud entre la D906 et l'A6, et à l'Ouest sur les coteaux.

Ainsi, on observe deux types de développement :

- un développement urbain continu entre la D906 et l'A6 (1^{ère} couronne urbaine de Mâcon),
- un développement urbain diffus des villages et des bourgs situés à l'Ouest de l'A6 (2^{ème} couronne).

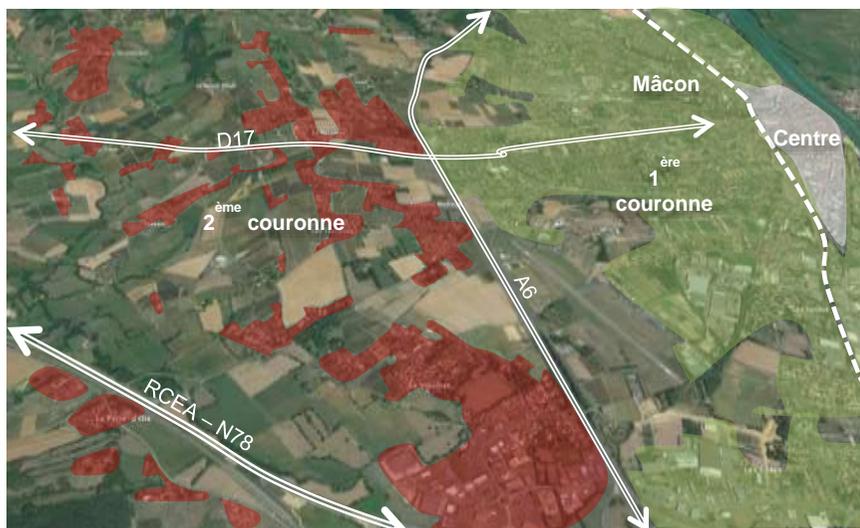


Illustration du développement progressif de Mâcon (source photo aérienne : Google Maps).

Dans le premier cas, les possibilités de développement entre l'A6 et la D906 étant très limitées, on s'interrogera sur le devenir des espaces agricoles et des coupures vertes à maintenir ou non entre l'agglomération mâconnaise et les villages et bourgs limitrophes.

A l'exemple de Saint-Martin-Belleroche et de Senozan, il existe, en effet, un risque de conurbation entre Mâcon, les villages et les bourgs limitrophes. Or, la conurbation pose des enjeux de disparition des continuités écologiques (sous l'effet d'une artificialisation continue des sols), de dégradation possible du cadre de vie (disparition des centralités urbaines, développement

d'espaces urbains de transition sans véritable identité urbaine, absence de traitement des espaces publics). Le développement économique continu entre Mâcon et Crêches-sur-Saône pose également des questions en termes de cadre de vie (notamment du point de vue du traitement de l'espace public) et de mixité fonctionnelle.



Succession de ZAE le long de la D906 (entrée Sud de l'agglomération mâconnaise).



Le développement urbain diffus des villages et des bourgs situés à l'Ouest de l'A6 est dû au desserrement de Mâcon. Celui-ci prend la forme d'un développement anarchique dans un secteur paysager particulièrement sensible (terrasses viticoles marquées par des contraintes topographiques fortes et de fortes covisibilités paysagères).

Or, l'aire d'influence de Mâcon étant assez étendue, les effets de ce développement urbain mal maîtrisé sont perceptibles jusque dans le Sud mâconnais.

Dans ce contexte, l'impact de ce développement urbain diffus est d'autant plus préoccupant qu'il est perceptible à l'échelle du grand paysage et des infrastructures de transport majeures.

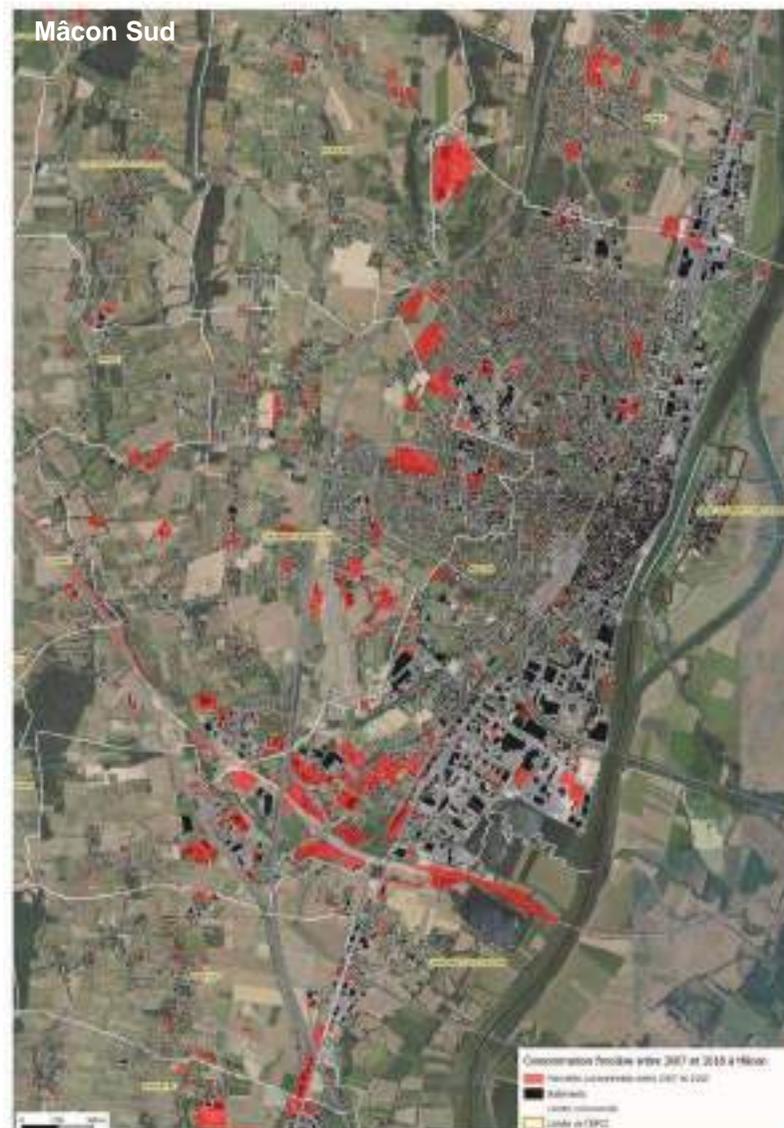


Mitage urbain visible depuis la D17 en direction de Charnay-lès-Mâcon.



Une aire d'influence qui s'étire jusque dans le Sud mâconnais (ex. Saint-Amour Bellevue).

Localisation des dynamiques de constructions entre 2007 et 2018 de l'agglomération mâconnaise.



6.2.4 Périphéries urbaines de Tournus et de Cluny

Contraints par les reliefs, le développement urbain des périphéries urbaines de Tournus et de Cluny pose des enjeux d'intégration paysagère des constructions (mitage urbain des coteaux agricoles).



6.2.5 Les autres types de pression sur le reste du territoire

Mitage, mitage isolé

De nombreux exemples de mitage urbain existent sur le territoire. Si dans certaines parties du territoire (comme dans le Haut Brionnais) ce mitage historique s'intègre bien dans le paysage (matériaux et colorimétrie), les constructions isolées récentes ont généralement un impact fort dans le paysage (usages de matériaux moins nobles que la pierre et dont les enduits sont souvent plus clairs que les tons historiques).

Ce mitage « contemporain » se développe principalement dans les secteurs où la pression urbaine et viticole (Sud Mâconnais) est importante. Si dans la partie Ouest du territoire la pression résidentielle est moins forte, il est important de limiter les effets d'un mitage urbain mal contrôlé dans des secteurs où les contraintes topographiques et les sensibilités paysagères sont fortes.



Pruzilly



Proche de Cluny

Le mitage isolé : un point noir dans le paysage.



Bourgvilain

D980 à proximité de la Vineuse

L'impact fort du mitage sur le paysage du territoire du SCOT.



Pruzilly



Bussières

Extension urbaine et banalisation du langage architectural, qualité des entrées de ville

Dans de nombreux cas, les constructions récentes ou les lotissements sont implantés en extension urbaine et/ou le long des axes de communication. En rupture avec les formes urbaines traditionnelles, la qualité architecturale et le souci du détail ont tendance à disparaître dans une logique de simplification et d'économie.

Les matériaux locaux contribuant au caractère et à l'identité des villages/bourgs, et plus largement du territoire, sont remplacés par des matériaux modernes et standardisés.

En se développant, ces nouveaux modèles architecturaux et urbains banalisent et interrogent *in fine* l'identité urbaine des villages/bourgs et créent parfois une ambiance « périurbaine ».

De plus, ils posent des questions de mobilité, d'accès aux services (écoles, mairie...), de gestion et d'entretien des réseaux et de sécurisation des traversées, mais aussi de qualité d'entrée de village/bourg.

En effet, ces constructions récentes modifient la perception des silhouettes urbaines. L'absence de traitement paysager de la frange urbaine, les matériaux et couleurs employés et le caractère étalé et diffus de la forme urbaine ne permettent pas d'intégrer ces entrées à l'enveloppe urbaine existante.

Certaines entrées peuvent aussi être impactées par la présence de bâti agricole ou de silo. Si cette situation s'explique par l'évolution des pratiques agricoles et la présence de périmètres de réciprocité agricole, trop souvent la typologie d'architecture des bâtiments agricoles radicalement différente du bâti traditionnel manque d'intégration paysagère.



2019

2000-2005

Extension urbaine en entrée de ville, exemple 1 : Igé (source : geoportail.gouv.fr).



Banalisation architecturale : quel lien avec l'architecture historique ?
St-Martin-Belleroche.



Extension urbaine en entrée de ville, exemple 2 : Verzé (source : geoportail.gouv.fr).

Enfin, les entrées de bourgs les plus dynamiques économiquement sont parfois marquées par la présence d'espaces de site d'activités. Or, le caractère routier et le manque d'aménagement paysager de ces espaces tend à dégrader et dévaloriser le cadre de vie des entrées de villes des villages et bourgs concernés.



Entrée de ville de Matour.



Entrée de ville de La Vineuse.



Entrée de ville : quelle cohérence entre la silhouette bâtie historique (à gauche), le nouveau lotissement (à droite en promontoire) et le GAEC (au premier plan) ?
Dompierre-les-Ormes.

Vacance et dégradation du bâti

Malgré les dynamiques de construction sur le territoire, on observe à l'inverse une dégradation du bâti ancien dans les centres historiques. Certains bourgs/villages connaissent des dynamiques urbaines contradictoires, avec un centre ancien qui se fragilise sous l'effet de la vacance, et des extensions urbaines récentes relativement dynamiques.

Or, la vacance du bâti ancien fragilise l'attractivité des villages et des bourgs. Elle s'explique par des coûts de réhabilitation souvent élevés, une inadaptation des logements aux besoins et aux attentes des ménages (absence de jardin par exemple), à des difficultés liées aux successions, caractère atypique de certains biens (les grosses propriétés particulièrement)

...

Dans le cas où le bâti vacant se détériore ou tombe en ruine, le paysage urbain est peu valorisant.

Ainsi, la reconquête de cet habitat, assure la condition la plus essentielle à sa préservation. Elle suppose, néanmoins, une action volontariste des communes en matière d'habitat et de renouvellement urbain.



Bâti avec potentiel de réhabilitation, en cours de dégradation (St-André-le-Désert, Saint-Ythaire...).



Traduction de la vacance sur le territoire (volets fermés dans la rue principale, vacance commerciale en rez-de-chaussée) : Tournus et Dompierre-les-Ormes.



Bâti en cours de réhabilitation.

Traversées de villages/bourgs

Sur le territoire, un certain nombre de villages, de bourgs et de hameaux sont traversés par des infrastructures routières majeures (comme la D906, la RCEA, la D22, la D1, la D7, la D41, la D983, ...). Or, dans bien des cas, les traversées de villages et de bourgs présentent des enjeux de qualification et de traitement de l'espace urbain.

En effet, le caractère routier et rectiligne de ces routes n'invite pas l'automobiliste à ralentir, ce qui crée des conflits d'usages avec les piétons et des enjeux de sécurité routière. Dans certains cas, cette absence de traitement tend également à fragiliser le bâti (vacance) et la centralité urbaine de bourgs.

Ces enjeux de traitement et de qualification des traversées de villages et de bourgs sont tout particulièrement perceptibles le long de la D906, un axe routier majeur du territoire où se concentre un certain nombre d'enjeux d'aménagement.

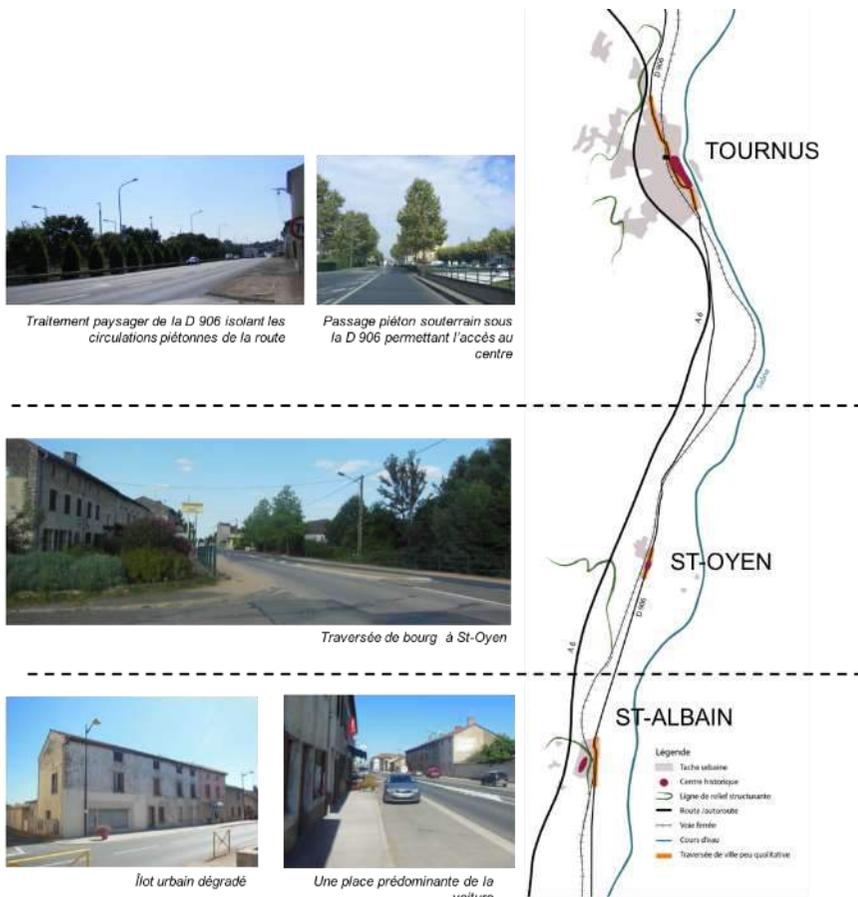


Traversées non qualitatives, n'invitant pas à l'arrêt, ni au ralentissement de l'automobiliste, et manquant d'aménagement sécuritaire pour les piétons (St-Oyen (Montbellet), Joncy, Dompierre-les-Ormes).

Toutefois, cette situation n'est pas irrémédiable. Des efforts sont faits dans certains villages/bourgs au niveau des aménagements, permettant de pacifier et sécuriser le traitement de leur traversée urbaine.

Exemples d'aménagements qualitatifs, redonnant de l'importance aux piétons (La Salle, Bissy-la-Mâconnaise, Crêches-sur-Saône).





Enjeux de qualification de long de la D 906 (secteur du Tournugeois)

Source : Urbicand - PLUI du Mâconnais Tournugeois.

Intégration paysagère des bâtiments agricoles

Dans un territoire marqué par la polyculture, l'élevage et la viticulture, l'intégration paysagère des bâtiments agricoles est une question majeure, notamment dans le Haut Brionnais, le Charolais et le Clunisois, marqués par un mitage agricole fort. Or, avec l'évolution des pratiques agricoles et/ou des contraintes réglementaires, les fermes et leurs annexes se délocalisent généralement en périphérie des villages.

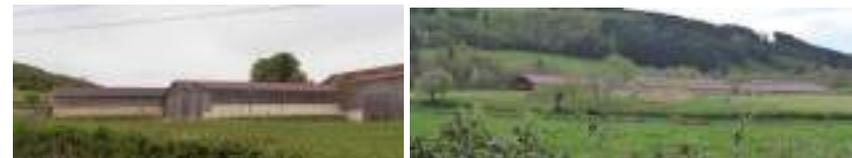
Certaines installations peuvent également impacter les paysages avec :

- une implantation déconnectée du site (remblais) et/ou situé dans des secteurs de fortes sensibilité paysagère (entrée de village, cône de vue, ...),
- l'usage de couleur (trop claire ou trop franche) ou de matériaux inappropriés,
- des volumétries inadaptées et surdimensionnées,
- ou encore l'absence de traitement végétal.



Bâtiment agricole mal intégré dans le paysage.

Pourtant avec des principes d'aménagement simples et peu coûteux, il est assez aisé de concilier fonctionnalité et qualité paysagère : les soubassements peuvent être en bois ou en parpaings peints, les déblais et les remblais peuvent être évités, les bardages peuvent être en bois ou utilisés avec des tons neutres proches des couleurs locales (ton pierre).



Exemples de bâtiments bien intégrés.

7. Synthèse générale

Dans le Pays Mâconnais Sud Bourgogne, la diversité des paysages participe à l'attractivité résidentielle et touristique du territoire (cadre de vie qualitatif). Pour autant, le développement résidentiel de ces dernières années et la simplification des paysages tend à fragiliser durablement les paysages (fragmentation, mitage et banalisation).

Dans ce contexte plusieurs enjeux d'aménagement et de préservation doivent être soulignés dans le SCOT.

Des enjeux de maîtrise du développement urbain

La maîtrise du développement urbain et de ses impacts sur le paysage est un enjeu majeur pour le SCOT. Or, cette question doit être considérée à plusieurs échelles :

- **à l'échelle du PETR**, en définissant une armature urbaine cohérente, permettant de limiter la dispersion de l'habitat et de recentrer le développement dans les pôles urbains et les villages structurés,
- **à l'échelle de l'agglomération mâconnaise et de ses couronnes périurbaines**, en définissant des secteurs de densification / renouvellement urbain, des coupures d'urbanisation dans les secteurs d'habitat diffus,
- **à l'échelle des villages et des bourgs**, en favorisant un développement résidentiel au plus proche des centralités urbaines (densification urbaine, renouvellement urbain, reconquête de la vacance des logements), et en favorisant des extensions urbaines « raisonnées » et intégrées dans leur site et l'environnement paysager.

Des enjeux de maintien de la qualité des paysages perçus

Que ce soit depuis un point de vue ou un belvédère, un itinéraire de découverte, un axe de déplacement quotidien, ou encore une entrée de ville majeure du territoire, le maintien de la qualité des paysages et l'intégration paysagère des projets d'aménagement est également une question importante à traiter dans le SCOT.

Or, cette question est d'autant plus prégnante dans les secteurs de forte covisibilité paysagère, dans les secteurs soumis à une pression urbaine soutenue (villages et bourgs de la Côte mâconnaise, RCEA, D906, entrées de l'agglomération de Mâcon, par exemple), encore dans les secteurs marqués

par une dispersion de l'habitat (Haut Brionnais, vallée de la Grosne, Sud Mâconnais notamment).

Dans le cadre des projets de revalorisation touristique de la vallée de la Grosne et du Valouzin à l'étude (aménagement d'une voie verte), il s'agira également de limiter les effets non désirés d'un développement urbain mal intégré et de protéger les éléments structurants et identitaires des paysages de ces vallées.

La protection et la valorisation des paysages de la Saône et de ses points d'accroches (ports, haltes fluviales, quais, ...) perceptibles depuis la voie bleue.

Des enjeux de maintien de l'identité architecturale et urbaine des villages et des bourgs

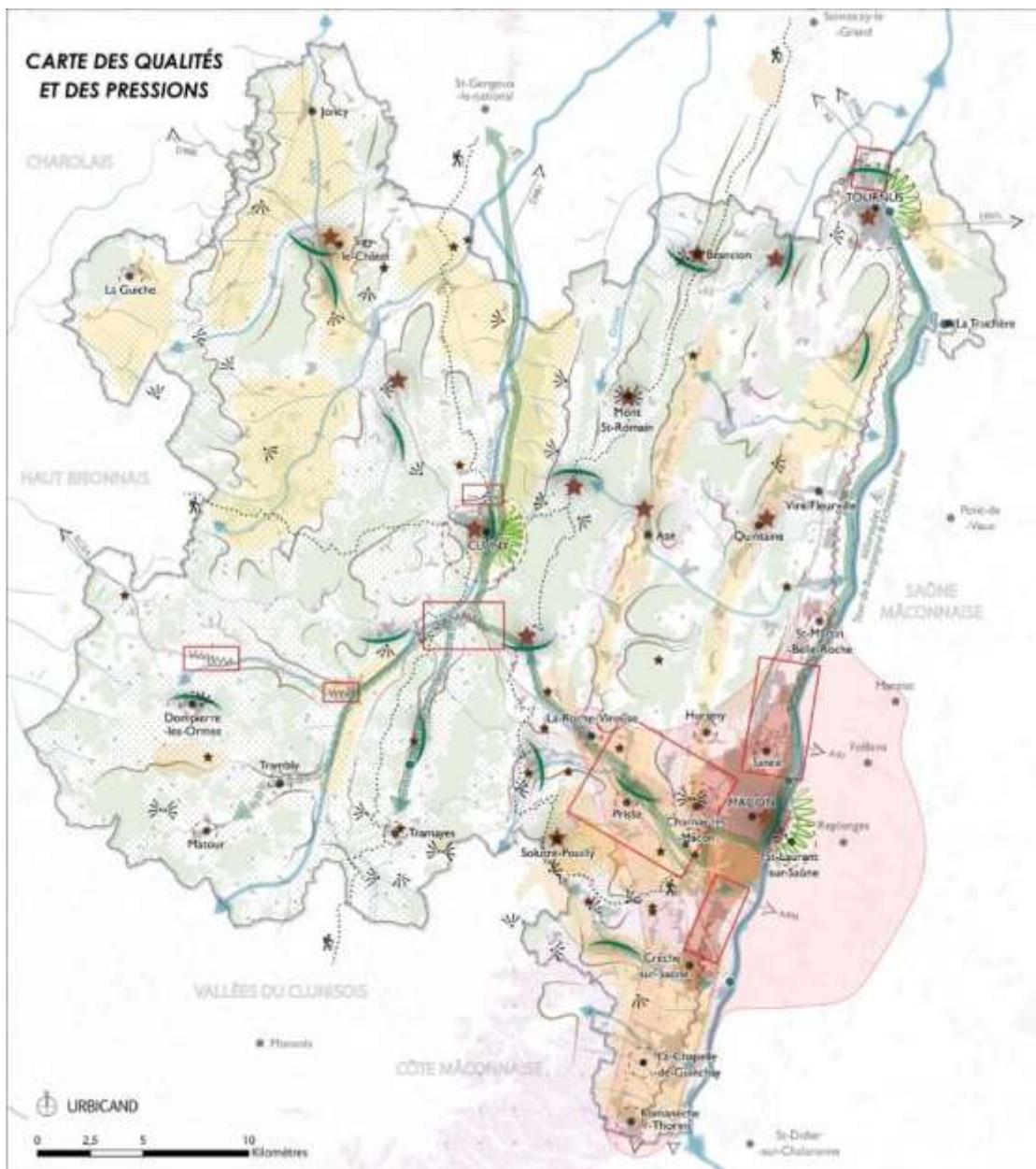
Au regard des qualités patrimoniales du territoire, la préservation du patrimoine vernaculaire des villages et des bourgs et le maintien de leur qualité urbaine, paysagère et architecturale doivent être soulignés dans le SCOT.

Il s'agira notamment de limiter la banalisation architecturale et urbaine du territoire en incitant à encadrer les opérations d'aménagement en lien avec l'armature urbaine du village ou du bourg, le langage architectural local et le contexte paysager et urbain dans lesquels s'insère(nt) le(s) site(s) à aménager.

Des enjeux de préservation de la diversité des paysages

La protection et le maintien des paysages bocagers et viticoles identitaires du territoire est une question importante, dans un contexte de simplification des paysages et de déprise agricole (dans le secteur bocager notamment). Pour ce faire, le repérage et la protection du petit patrimoine paysager et urbain (haies, bosquets, murs en pierre, alignements d'arbres, ...) est un enjeu fort à affirmer dans le SCOT.

EPCI	Enjeux « territorialisés »
Clunisois	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser le développement urbain de Cluny et de La Guiche - Limiter la dispersion de l'habitat, dans les secteurs de covisibilité paysagère notamment - Maîtriser le développement résidentiel et économique diffus le long de la RCEA (Sainte – Cécile) - Préserver les silhouettes urbaines et les repères patrimoniaux participant à l'animation du grand paysage (Sigy-le-Châtel, La Vineuse, Saily, Cluny, Mazille, Berzé-le-Châtel, Donzy-le-Perthuis) - Préserver et valoriser les paysages perçus depuis les axes de déplacement quotidiens et les itinéraires de découverte (GR76, voie verte, points de vue majeurs) - Maintenir les bocages dans un contexte de déprise agricole et la diversité de son patrimoine végétal (haies)
Saint Cyr Mère Boitier Entre Charolais et Mâconnais	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser le développement urbain des pôles et des villages structurants (Matour, Tramayes, Dompierre-les-Ormes marqués par de fortes contraintes topographiques) - Limiter la dispersion de l'habitat sur l'ensemble de l'EPCI (mitage historique), et notamment dans les secteurs de forte covisibilité paysagère - Maîtriser le développement résidentiel et économique diffus le long de la RCEA - Poursuivre l'aménagement et la mise en valeur d'itinéraires touristiques le long de la vallée de la Grosne et du Valouzin (aménagement de voies vertes, préservation des paysages urbains, agricoles et naturels limitrophes, mise en valeur du patrimoine et de la base de loisirs de Saint-Point) - Préserver et mettre en valeur les points de vue et les belvédères sur le paysage, la qualité des paysages perçus depuis le GR76, et des silhouettes urbaines (Pierreclos, Saint-Point, Dompierre-les-Ormes) - Maintenir les bocages dans un contexte de déprise agricole et la diversité de son patrimoine végétal (haies)
Mâconnais Tournugeois	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser le développement urbain de Tournus et la qualité de ses paysages d'entrée de ville - Maîtriser le développement urbain des villages et des bourgs situés le long ou à proximité de de la D906 (entrées de villes, traversées de bourgs, ...) - Préserver et valoriser les paysages perçus depuis la D 906, la voie bleue et les sillons viticoles et les terrasses mâconnaises (secteurs de forte covisibilité paysagère) - Mettre en valeur et préserver le patrimoine viticole, le patrimoine architectural des villages et bourgs remarquables (Brancion, Tournus), les sites d'intérêt paysager et urbain (repères paysagers et urbains, silhouettes remarquables) - Valoriser les points d'accroches à la Saône (port et quais de Tournus et de La Truchère) - Maintenir la diversité des paysages agricoles et viticoles
Mâconnais Beaujolais Agglomération	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser le développement urbain de Mâcon et de ses couronnes périurbaines - Affirmer les centralités urbaines de Prissé, La-Roche-Vineuse, Charnay-lès-Macon, Sancé, Hurigny, Crêches-sur-Saône, Romanèches-Thorins, la Chapelle-de-Guinchay et limiter leur étalement urbain - Préserver et requalifier les entrées d'agglomérations Nord/Sud/Est - Limiter la conurbation le long de la D906 et maintenir les séquences paysagères et urbaines le long de cet axe - Maintenir la diversité des paysages viticoles et limiter le mitage urbain - Mettre en valeur et préserver le patrimoine viticole, le patrimoine architectural des villages et bourgs, les sites d'intérêts paysager et urbain (Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson) - Préserver les paysages perçus depuis les itinéraires de découverte (GR76, voie bleue, points de vue majeurs) et valoriser les points d'accroches à la Saône (port et quais de Mâcon et base de loisirs de Crêches-sur-Saône)



- 1. DES PAYSAGES DIVERSIFIÉS FAÇONNÉS PAR...**
- Cours d'eau et vallées structurantes
 - Forêts
 - Bocages
 - Vignes
 - Lignes de reliefs majeurs
 - Villages et bourgs
 - Hameaux historiques
 - Couronnes vertes des bourgs
- 2. DES PAYSAGES ET DU PATRIMOINE À DÉCOUVRIR ET APPRÉHENDER**
- Enveloppes de visibilité paysagère
 - Points de vue majeurs
 - Bourgs et villages patrimoniaux remarquables
 - Silhouettes urbaines d'intérêt
 - Sites remarquables naturels et paysagers
 - Châteaux, abbayes (ruines)
 - Haltes fluviales, ports
 - Voiries existantes/en cours à créer
 - GITE
- 3. DES PAYSAGES SENSIBLES**
- Bocages (haies et arbres isolés structurant les paysages bocagers)
 - Forêts (tendance à l'ennéissement et à l'avancée du couvert forestier)
 - Vignes (tendance à l'homogénéisation des paysages)
 - Risque d'accentuation du mitage urbain
 - Qualité des séquences paysagères et urbaines le long des axes structurants
 - Secteurs de développement urbain diffus (Mâcon et sa couronne périurbaine)
 - Habitat diffus, extensions urbaines déconnectées des centralités (Clary et Tournus)
 - Entrées de ville dégradées
 - Paysages perceptibles depuis les axes routiers majeurs

Synthèse Transversale

Équilibrer le développement du territoire

Plusieurs enjeux d'équilibre ressortent du diagnostic de territoire, et méritent d'être au cœur des réflexions du SCOT.

L'enjeu principal réside dans la maîtrise de l'équilibre démographique et résidentiel à l'échelle de l'aire d'influence mâconnaise⁹, le constat préoccupant étant que Mâcon perd des habitants de manière relativement rapide, alors que l'aire urbaine est dynamique.

Les problématiques d'équilibre autour de la ville-centre méritent d'être pensées à plusieurs échelles :

- A l'échelle de l'aire d'influence globale, qui constitue le périmètre de « desserrement » résidentiel de la polarité urbaine de Mâcon. Au sein de cette aire d'influence, l'enjeu principal est d'équilibrer la production de logements, sur le plan qualitatif et quantitatif. Cet enjeu s'exprime à grande échelle et à l'échelle interSCOT, la rive gauche étant pleinement concernée (SCOT Bresse Val de Saône).
- A l'échelle de la « couronne » mâconnaise, les enjeux de desserrement concernent la question de la répartition des logements mais également des services, des commerces, et des emplois. Il s'agit à cette échelle de bien penser les équilibres des parcours résidentiels mais aussi le fonctionnement des mobilités (accès aux équipements et aux zones d'activités / commerciales par exemple). Certaines communes du SCOT Bresse Val de Saône sont également concernées par cette couronne de proximité.

- A l'échelle de la polarité urbaine de Mâcon¹⁰, les enjeux sont différents puisque la ville s'étend de manière quasi-continue sur plusieurs communes, avec de fortes densités de population. L'enjeu à cette échelle est de penser le développement urbain des communes de manière complémentaire et cohérente : cohérence des projets résidentiels, économiques et commerciaux, cohérence et continuité des aménagements urbains, des liaisons douces, des schémas de circulation... Cet enjeu relève davantage d'un PLU intercommunal que d'un SCOT, même s'ils doivent être soulevés dans le SCOT.

Au-delà de l'aire d'influence mâconnaise, d'autres enjeux d'équilibre peuvent être soulignés :

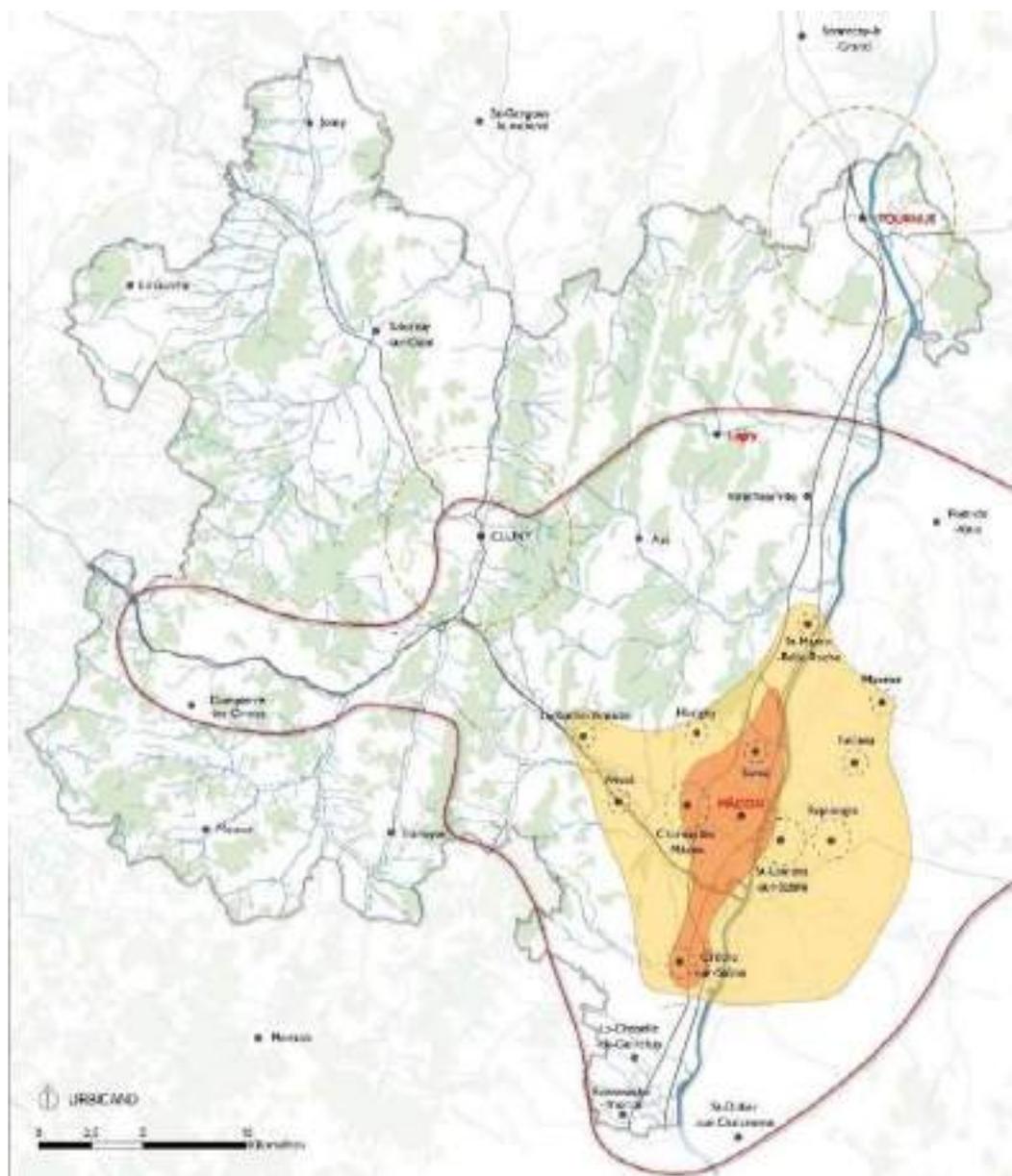
- Le desserrement de la polarité urbaine de Mâcon s'exprime au-delà de l'aire d'influence identifiée sur la cartographie de synthèse, mais de manière moins forte.
- On retrouve également des phénomènes de desserrement résidentiel autour des villes de Cluny et de Tournus, qu'il convient de maîtriser. La ville de Tournus est plus fragilisée démographiquement par le desserrement, car son bassin de vie est un petit peu moins dynamique que celui de Cluny.
- Certains bourgs ruraux peuvent également être fragilisés (Lugny par exemple). Ces fragilités peuvent être évitées étant donné que la majorité des secteurs ruraux bénéficient de dynamiques démographiques favorables.

⁹ Périmètre de l'aire urbaine de l'INSEE (définie au regard de l'intensité des mobilités domicile travail), retravaillé en fonction des constats du diagnostic

¹⁰ Périmètre de l'unité urbaine de l'INSEE, retravaillé pour prendre en compte la réalité de la continuité urbaine

T. ÉQUILIBRER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- TOURNUS** Conforter le poids démographique des polarités fragilisées (Tournus, Lugny, Mâcon)
-  Maîtriser les équilibres résidentiels à l'échelle de l'aire d'influence principale de Mâcon
-  Mettre en cohérence le développement à l'échelle de la couronne mâconnaise (logements, équipements, commerces, économie circulaire et filières de proximité)
-  Penser les politiques d'aménagement de manière coordonnée à l'échelle de l'unité urbaine de Mâcon
-  Maîtriser le desserrement de Clury et Tournus



Organiser les mobilités et l'accès aux services

Les problématiques de mobilité sont particulièrement importantes à l'échelle du SCOT, et il est fondamental que des réflexions soient développées à ce niveau.

D'une part, le territoire accueille **d'importants flux pour accéder aux grands pôles d'emplois et de services. Ces flux, qui se font majoritairement en voiture individuelle, sont de plus en plus importants et posent des problèmes majeurs** : consommation d'énergie (donc vulnérabilité énergétique des ménages), émission de gaz à effet de serre, impacts sur la santé et le cadre de vie, saturation des infrastructures routières principales (ex-RN6 et ses « arrêtes » irrigant le territoire, en particulier).

Plusieurs types de flux peuvent être distingués :

- Les **flux vers la polarité urbaine mâconnaise**, qui sont les plus importants sur le territoire (11 500 actifs du SCOT -hors polarité- viennent travailler dans la polarité urbaine). Ils concernent également la rive gauche de manière importante (8000 actifs de l'Ain viennent travailler dans la polarité urbaine chaque jour).
- **L'intensité de ces flux est directement liée aux choix résidentiels**, le « desserrement » résidentiel de la polarité urbaine vers les villages générant directement la croissance des flux. Les choix résidentiels du SCOT devront donc être pensés à l'aune des problématiques de mobilité. Le développement d'outils de mobilités pour favoriser le report modal (transports collectifs au niveau de Mâconnais Beaujolais Agglomération, voies douces, covoiturage...) représente également une piste de réflexion pour mieux gérer les trafics, mais force est de

constater que le développement de ces outils n'a pas limité, ces dernières années, l'usage de la voiture individuelle.

- Les **flux vers les pôles d'emploi du Rhône ne sont pas négligeables** (un peu plus de 2 500 actifs). Il est possible que ces flux augmentent au cours des prochaines décennies, du fait de la tendance à l'éloignement progressif des actifs lyonnais de la métropole lyonnaise. L'organisation des flux en s'appuyant sur l'axe ferré, ses gares et haltes ferroviaires représente un enjeu à la fois pour mieux gérer les flux existants, et pour faciliter leur développement à l'avenir (plus l'offre ferrée sera compétitive, et plus l'attractivité du SCOT pour des actifs lyonnais sera renforcée).

Les problématiques de mobilité s'expriment également dans les secteurs plus ruraux, en-dehors de l'aire d'influence mâconnaise. Dans ces secteurs, l'enjeu principal est de maintenir des pôles de services et d'activité dynamiques, dans les villes ou les bourgs / pôles de proximité, afin de limiter les besoins en déplacements et la « résidentialisation » des espaces ruraux. Le développement d'outils de mobilité adaptés aux faibles densités (Transport à la Demande, covoiturage par exemple) représente une piste à explorer.

On retrouve, au nord du SCOT, des **flux vers les polarités urbaines de Chalon-sur-Saône et de la CUCM** (Montceau les Mines notamment). Ces flux diffus ne sont pas très importants, mais ils méritent d'être organisés, dans la mesure du possible.

Que ce soit pour faciliter l'accès aux polarités rurales ou pour mieux organiser les mobilités vers les grands pôles d'emploi (Mâcon, Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines), **le maintien de lignes routières structurées** (anciennes lignes départementales transférées à la Région) **représente un enjeu important.**

2. ORGANISER LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AUX SERVICES

Conforter le maillage des pôles de services et d'activité

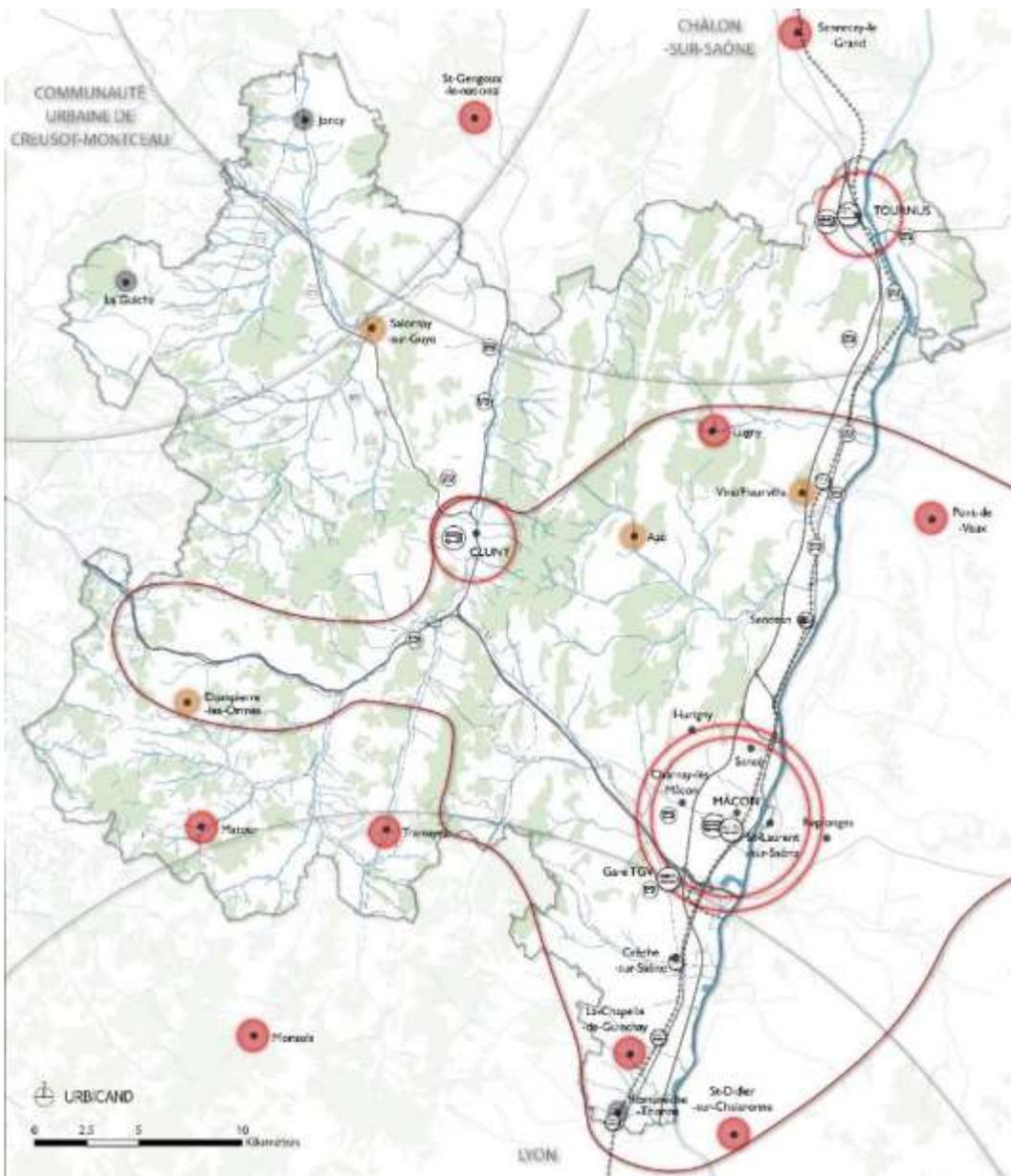
-  Pôle supérieur
-  Pôle intermédiaire
-  Pôle secondaire
-  Pôle de proximité
-  Pôle de première proximité

Organiser les mobilités vers les grands pôles

-  Vers Mâcon (aire d'influence principale)
-  Vers les pôles voisins (Lyon, Chalon, CUCM)

Appuyer le développement sur des grands axes de déplacement

-  Gares structurantes
-  Gares secondaires
-  Principaux arrêts de lignes routières (TAD)



Valoriser les atouts économiques du territoire

Le SCOT doit intégrer les problématiques de développement économique, et proposer des objectifs d'aménagement qui permettent d'encadrer et d'accompagner ce développement.

La clarification de la stratégie d'aménagement économique représente un enjeu majeur pour le SCOT, avec plusieurs questions à aborder :

- **La question de la hiérarchisation des espaces d'activités et de leur développement est centrale**, le territoire accueillant de multiples espaces économiques, en particulier à proximité des grands pôles d'emploi. La raréfaction du foncier disponible au niveau de l'agglomération mâconnaise pose question pour les prochaines décennies et méritera des réflexions dans le SCOT.
- **La question du renouvellement et de la densification des espaces économiques existants représente un enjeu majeur**, en particulier au niveau de l'agglomération, mais pas uniquement. Il s'agit de retravailler l'aménagement des espaces vieillissants, afin de limiter les besoins fonciers (qui plus est dans un contexte de raréfaction sur le pôle mâconnais), et de les rendre plus attractifs pour les entreprises en place. Des efforts importants ont d'ores et déjà été engagées sur les zones industrielles et portuaires de l'agglomération.
- **La qualité des espaces économiques et commerciaux** (existants ou nouveaux) **mérite d'une manière générale d'être améliorée**. Ces espaces sont aujourd'hui peu qualitatifs sur le plan paysager et urbain, et sont traités de manière très routière, pensés pour la voiture. Le développement d'espaces plus qualitatifs (intégration paysagère, qualité environnementale, accessibilité tous modes, présence services aux entreprises...) représente un enjeu à la fois pour préserver le territoire mais également pour être plus attractif vis-à-vis d'entreprises plus exigeantes.
- Les politiques d'aménagement devront être pensées, dans le SCOT, au regard de l'analyse des besoins qui ressort du diagnostic. Il s'agira de répondre aux besoins « quantitatifs » (foncier, immobilier) au regard des tendances passées, mais également **de diversifier l'offre et de l'adapter**

géographiquement en fonction des ambitions d'accueil sur les différentes filières (bureaux, équipements publics, industrie, artisanat, logistique, commerce...).

Au-delà de ces questions d'aménagement économique, d'autres enjeux plus spécifiques sont soulignés dans le diagnostic :

- Des **enjeux d'aménagement touristique** qu'il conviendra de prendre en compte : protection et valorisation des paysages et des patrimoines, aménagement des sites et des itinérances (itinéraires cyclables en particulier), organisation des mobilités touristiques, optimisation de l'offre d'hébergement.
- Des **enjeux liés aux activités agricoles**, avec en particulier la **maîtrise de la consommation d'espace et de l'étalement urbain** sur le territoire (notamment dans les secteurs du Val de Saône et des coteaux viticoles), mais également la facilitation des activités : mobilités des exploitations, capacités d'accueil des bâtiments, gestion des conflits d'usage entre habitat et exploitation agricole...
- De plus, la protection de certains espaces agricoles stratégiques méritera de faire l'objet de réflexions particulières : espaces AOC / AOP, espaces agricoles périurbains à Mâcon mais également à Tournus / Cluny, espaces favorables pour la diversification (productions spécialisées notamment).
- Le **développement de la filière bois** représente enfin une problématique à aborder, le territoire bénéficiant d'une ressource importante, mais actuellement assez peu valorisée.

3. VALORISER LES ATOUTS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE

Valoriser la présence des grands employeurs du territoire

▲ Secteur tertiaire

▲ Secteur productif

Anticiper l'aménagement des principaux espaces économiques (ZAE)

■ ZAE principale (supérieure à 20ha)

● ZAE secondaire (entre 8 et 20 ha)

Aménager qualitativement les sites et itinéraires touristiques

● Sites majeurs (> à 100 000 visites/an)

● Sites secondaires (< à 100 000 visites/an)

— Voie verte et bleue existante, — ou à créer

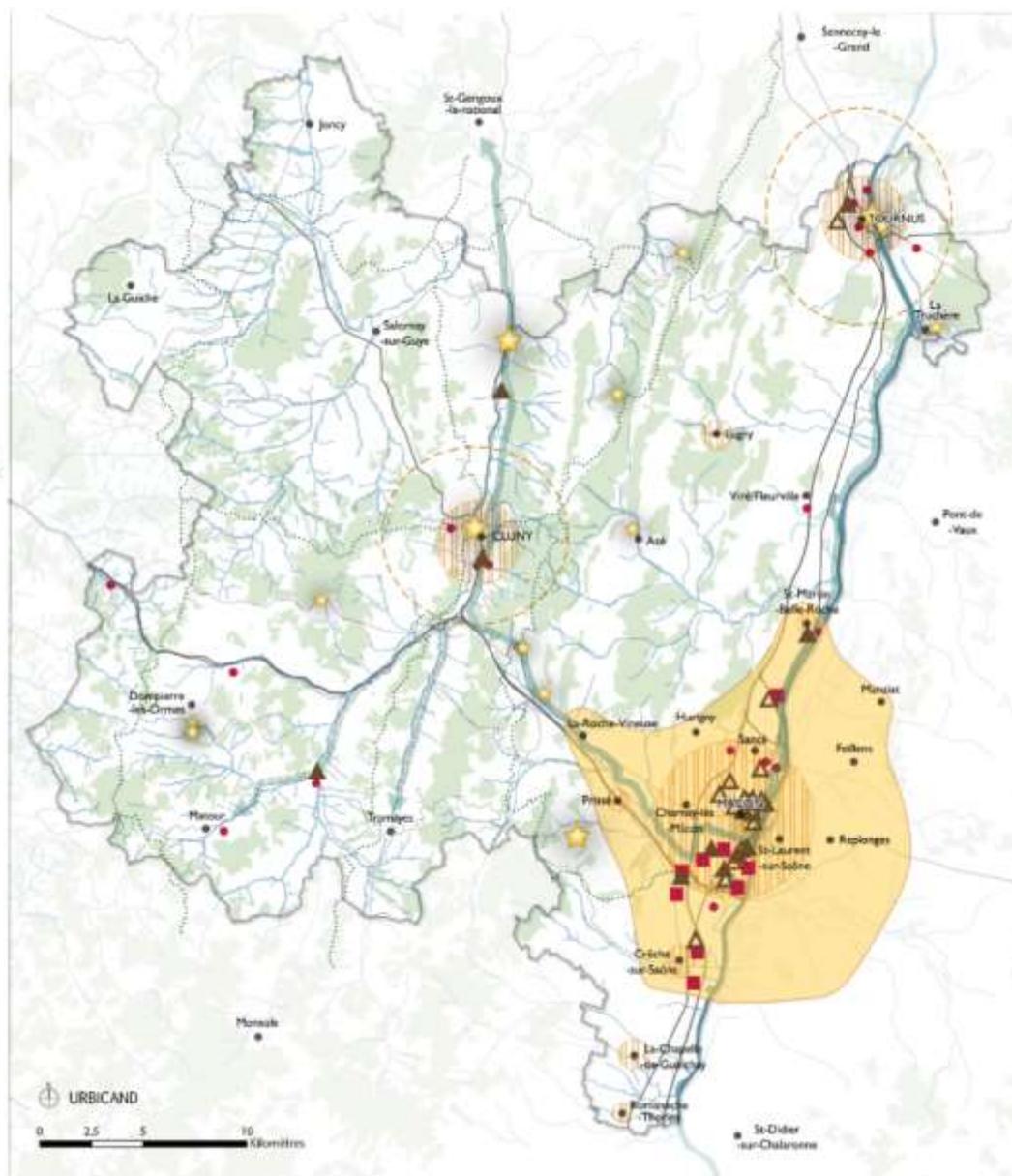
— Grande Randonnée

□ Protéger les espaces agricoles et valoriser l'économie rurale: artisanat, filières de proximité, économie circulaire...

● Maîtriser le développement des pôles commerciaux en veillant aux équilibres centralités/périphéries

● Préserver et valoriser les espaces agricoles périurbains dans une optique de développement des filières de proximité

■ Valoriser économiquement les grands espaces forestiers



Préserver le socle environnemental et paysager du territoire

Le diagnostic paysager et urbain et l'Etat Initial de l'Environnement ont mis en évidence des enjeux importants de préservation du « cadre » environnemental et paysager du territoire, en veillant en particulier à maîtriser les pressions générées par l'urbanisation.

La maîtrise de l'étalement urbain représente un enjeu fondamental du SCOT.

L'étalement constaté ces dernières années a généré des impacts qu'il convient de limiter : consommation rapide d'espaces agricoles, naturels et forestiers, fragmentation de la trame verte et bleue, dégradation des paysages dans un territoire portant une dimension touristique forte.

Les enjeux de maîtrise de l'étalement s'expriment selon plusieurs gradients à l'échelle du territoire avec :

- **Une pression très forte au niveau de la « couronne mâconnaise »**, c'est-à-dire dans la proche périphérie de Mâcon.
- **Une pression forte bien, que moins marquée, dans l'ensemble de l'aire d'influence mâconnaise, et autour de Tournus et de Cluny.**
- Une pression plus modeste dans les secteurs plus ruraux, notamment en partie ouest du territoire.

Sur le plan environnemental, plusieurs enjeux forts ressortent du diagnostic, avec en particulier la **protection de la ressource en eau** (captages en eau potable et périmètres de ressource stratégique associés), et la **préservation / restauration des continuités écologiques**, que ce soit pour la trame verte (réservoirs de biodiversité, corridors) ou pour la trame bleue (continuités aquatiques et humides). D'autres enjeux peuvent être soulignés également :

- La **gestion des risques et nuisances** (bruit, pollution, impacts sur la santé) représente un enjeu relativement fort, notamment dans la couronne mâconnaise et dans le Val de Saône (proximité d'infrastructures, zones inondables).

- Les **enjeux de transition écologique et énergétique** sont majeurs sur le territoire, avec en particulier des problématiques de maîtrise des flux automobiles (qui vont croissant) et de performance énergétique du parc de logements anciens, notamment dans les centralités historiques des communes.

Sur le plan paysager, la maîtrise de l'étalement urbain et de la qualité du développement résidentiel contemporain représente une question prédominante. Le développement récent, peu qualitatif, que ce soit dans les zones de pression (couronne mâconnaise, aire d'influence plus largement) ou dans les zones rurales, où une ou deux constructions mal intégrées dans les villages suffisent à impacter la qualité des paysages. Certains secteurs présentent de très forts enjeux, comme l'axe de la RD906, de la RCEA et au niveau des entrées de l'agglomération mâconnaise.

Au-delà de ces enjeux liés à l'urbanisation, d'autres questions paysagères méritent d'être soulevées dans le SCOT :

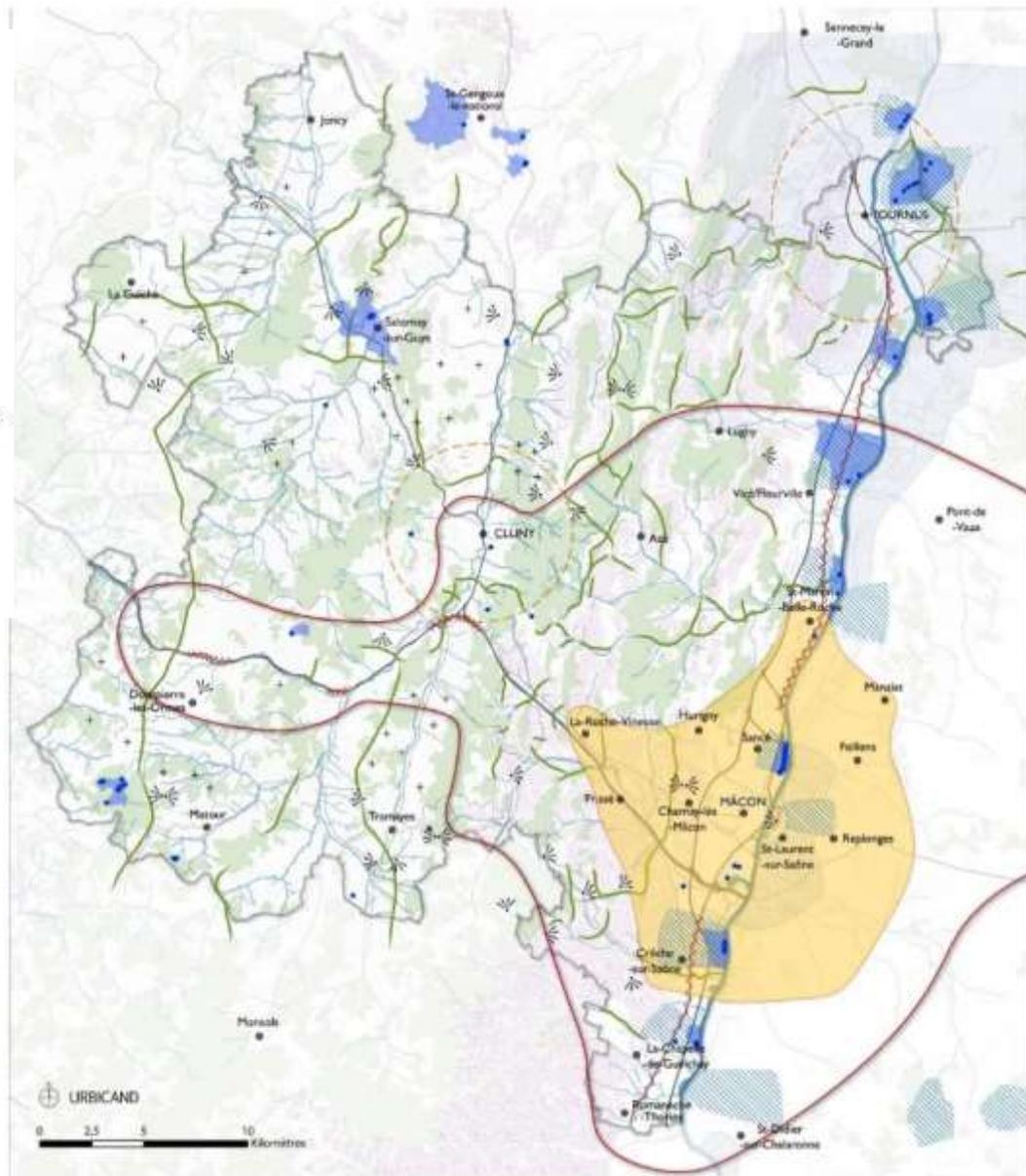
- **La préservation et la valorisation du patrimoine bâti**, d'une manière générale, le bâti historique tendant à se dégrader dans les centralités urbaines et villageoises sous l'effet de la vacance.
- **La valorisation des spécificités paysagères des grands secteurs géographiques**, avec les paysages d'élevage à l'ouest (enjeux de préservation du bocage, du patrimoine bâti rural), et les paysages plus viticoles à l'est (enjeux de préservation du petit patrimoine -murets, cadoles- et du bâti typique de la région mâconnaise), sans oublier les paysages agricoles du Val de Saône.
- La **mise en valeur des grands points de vue et belvédères** qui représentent un atout paysager et touristique pour le territoire.
- L'intégration paysagères des projets d'aménagements urbains au regard des contraintes des sites et de leurs sensibilités paysagères (covisibilités, mitage urbain historique).

4. PRÉSERVER LE SOCLE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER DU TERRITOIRE

Protéger les ressources en eau potable

- Point de captage
- Périmètre de protection
- ▨ Ressources stratégiques actuelles
- Ressources stratégiques futures

- ↔ Préserver/restaurer les grands corridors écologiques
- ↔ Préserver les continuités aquatiques et humides
- ⦿ Valoriser les grands points de vue et belvédères
- ⦿ Protéger les espaces AOC viticoles
- ⦿ Valoriser les éléments identitaires du patrimoine bocager
- ⦿ Limiter l'étalement urbain et améliorer la qualité environnementale et paysagère des projets
- ⦿ Couronne mâconnaise (pression très forte)
- ⦿ Aire d'influence principale de Mâcon (pression forte)
- ⦿ Périphéries de Cluny et Tournus (pression forte)
- ⦿ Espaces ruraux (pression modeste)
- ⦿ Organiser et encadrer le développement le long des axes structurants (RD906 et RCEA)



Synthèse transversale

- 1. ÉQUILIBRER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

 - Conforter le pôle d'attractivité principal (agglomération de Mâcon)
 - Mettre en cohérence le développement à l'échelle de la commune mâconnaise (logement, équipements, commerces, attractivité résidentielle et filières de proximité)
 - Penser les politiques d'aménagement de manière coordonnée à l'échelle de l'unité urbaine de Mâcon
 - Mettre en développement de Clusesy, Tournus
- 2. ORGANISER LES MOBILITÉS ET L'ACCÈS AUX SERVICES**

 - Conforter le maillage des pôles de services et d'activités
 - Pôle cœur de ville
 - Pôle intermédiaire
 - Pôle en extension
 - Pôle de proximité
 - Voie de proximité principale
 - Organiser les mobilités vers les grands axes
 - Vers Mâcon (axe d'influence principale)
 - Vers les pôles voisins (Lyon, Chalon, Clusesy)
 - Appuyer le développement sur des grands axes de déplacement
 - Cercle structurant
 - Cercle secondaire
 - Proximité axiale de lignes routières (N, D)
- 3. MAINTIENIR LES ATOUTS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE**

 - Valoriser la présence des grands employeurs du territoire
 - Secteur tertiaire
 - Secteur productif
 - Anticiper l'investissement des principaux espaces économiques (ZAE)
 - ZAE principale (supérieure à 20ha)
 - ZAE secondaire (entre 5 et 20 ha)
 - Aménager qualitativement les sites et itinéraires touristiques
 - Sites majeurs (> à 100 000 visiteurs/an)
 - Sites secondaires (< à 100 000 visiteurs/an)
 - Vies vertes et lieux existants, zones d'activités
 - Grande Réserve Naturelle
 - Protéger les espaces agricoles et valoriser l'économie rurale : artisanat, filières de proximité, économie circulaire...
 - Mettre en développement des pôles commerciaux en veillant aux équilibres centralité/périphérie
 - Préserver et valoriser les espaces agricoles péri-urbains dans une optique de développement des filières de proximité
 - Valoriser économiquement les grands espaces forestiers
- 4. PRÉSERVER LE SOCLE ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER DU TERRITOIRE**

 - Protéger les ressources en eau potable
 - Réseau de captage
 - Filières de protection
 - Reserves stratégiques actuelles
 - Reserves stratégiques futures
 - Préserver l'intégrité des grands corridors écologiques
 - Préserver les continuités écologiques et humides
 - Valoriser les grands points de vue et balcons
 - Protéger les espaces ADC viticoles
 - Valoriser les éléments identitaires du patrimoine local
 - Limiter l'étalement urbain et améliorer la qualité résidentielle et paysagère des zones
 - Gouverner l'habitat (pression immobilière)
 - Axe d'influence principale de Mâcon (pression forte)
 - Périphérie de Clusesy et Tournus (pression forte)
 - Espaces ruraux (pression résidentielle)
 - Organiser et encadrer le développement le long des axes structurants (RD906 et RD16)

